



HAL
open science

La ville patrimoniale dans son contexte archéologique : le cas de Tébessa

Douaa Kabour

► **To cite this version:**

Douaa Kabour. La ville patrimoniale dans son contexte archéologique : le cas de Tébessa. Art et histoire de l'art. Université de Nanterre - Paris X, 2023. Français. NNT : 2023PA100029 . tel-04216670

HAL Id: tel-04216670

<https://theses.hal.science/tel-04216670>

Submitted on 25 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Membre de l'université Paris Lumières

Douaa KABOUR

La ville patrimoniale dans son contexte archéologique

(Cas la ville de Tébessa)

Thèse présentée et soutenue publiquement le **15/05/2023**
en vue de l'obtention du doctorat de **Histoire et archéologie des mondes anciens**
de l'Université Paris Nanterre
sous la direction de Pr. Etienne WOLFF (Université Paris Nanterre)

Jury * :

Rapporteur :	Pr: Giampiero SCAFOGLIO	Université de Nice cote d'Azur
Rapporteur :	Pr: Dominique BRIQUEL	Université de Sorbonne
Membre du jury :	Pr: Charles GUITTARD	Université Paris Nanterre

REMERCIEMENT

Avant tout je remercie **Dieu** le tout puissant de m'avoir donné le courage, la force et la volonté pour mener à bien ce travail.

Je tiens à remercier très chaleureusement mon directeur de thèse **Professeur. Etienne WOLFF** qui a dirigé ce travail avec patience et amabilité. Qu'il trouve également ici l'expression de toute ma reconnaissance pour m'avoir donné du temps, des encouragements et des conseils malgré ses engagements.

Je remercie également les membres de jury qui ont accepté d'examiner notre modeste travail, pour leur disponibilité et leur confiance.

Mes remerciements vont aussi à **Dr Lazhar GHERZOULI**, Docteur au département d'Architecture à Université Chikh Laarbi Tebessi, pour tous ses précieux conseils, ses corrections et ses orientations pour cette recherche.

Je remercie mon frère **Saadane KABOUR** pour son accompagnement et ses encouragements tout au long de la recherche

Je souhaite présenter mes remerciements aussi à :

Dr Saddek MANSOURI, Mr Fouad IDRIS

Par ailleurs, si j'ai pu terminer ce mémoire c'est grâce à l'encouragement et le soutien de mes parents, grâce à la patience, la compréhension et la confiance de mon mari, grâce l'amour de mes filles, je les remercie tous, infiniment.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

REMERCIEMENT

SOMMAIRE

Introduction Générale :	1
PROBLEMATIQUE :	4
METHODOLOGIE DE RECHERCHE	8

PREMIERE PARTIE

Concepts et enjeux de la ville patrimoniale

CHAPITRE I: Concepts relatif à la ville et le patrimoine

Introduction :	9
1-La ville patrimoniale.....	11
1-1-Définition de la ville.....	11
1-1-a-L'espace de la ville : ses origines.....	12
1-1-b-La genèse des villes et la formation urbaine :	12
1.2.2-Le sens de la notion du patrimoine aujourd'hui :	17
1.2.3-Le patrimoine élément identitaire de la société :	17
1.2.4-Le patrimoine élément fondamental dans l'économie mondialisé :	17
1.2.5-Le patrimoine une forme de durabilité:	18
1.2.6-Evolution de la notion du patrimoine selon les chartes :	19
1-3-Classification du patrimoine dans le monde :	23
1-3-1-Patrimoine naturel et patrimoine culturel :	24
1-3-1-1-Patrimoine naturel:.....	24
1-3-1-2-Patrimoine culturel :	25
1-3-2-Patrimoine immatériel et patrimoine matériel :	27
1-3-2-1-Patrimoine immatériel « Vivant »:	27
1.3.2.2. Patrimoine matériel (tangibile):.....	28
1-3-3-Patrimoine mobilier et immobilier:	29
1-3-3-1-Patrimoine mobilier :	29
1-3-3-2-Patrimoine immobilier:	30
1-3-4-Patrimoine bâti : architectural et archéologique :	30
1-3-4-1-Patrimoine archéologique:	31

SOMMAIRE

1-3-4-2-Patrimoine architectural:	32
1-3-4-2-a- Les biens immobiliers patrimoniaux:	36
1-3-4-2-b- Les ensembles historiques :	37
1-3-4-2-c-Les monuments prestigieux ou historiques :	37
1-3-4-2-d- Le monument :	38
1-3-4-2-e- Monuments morts et monuments vivants :	38
1-3-4-2-f- Le monument historique:	39
1-4-Les valeurs du patrimoine :	40
1-4-1-Les valeurs du passé (de remémoration) :	41
1-4-2-Les valeurs de contemporanéité (d'actualité).....	42
1-5-Mondialisation du Patrimoine : Chartes et Recommandations :	44
2- Les sites archéologiques :	48
2-1- Définition du patrimoine archéologique:	48
2-2- Définition de l'archéologie:	50
2-2-1- Origine et évolution de l'archéologie :	52
2-2-2- Les différents régimes de l'archéologie :	52
2-3- Définition des sites archéologiques.....	54
2-4-Valeurs reconnues des sites archéologiques	55
2-4-1-Valeur scientifique:	55
2-4-2-Valeur éducative:	56
2-4-3-valeur historique:	56
2-4-4-Valeur mémorielle et la Valeur d'évocation économique:	57
2-4-5-Valeur économique:	57
2-4-6-Valeur sociale :	58
2-4-7-Valeur d'usage :	58
2-5-Catégories et les contextes différents des sites archéologiques	59
2-5-1-Sites en milieu urbain :	59
2-5-2-Sites industriels :	61
2-5-3- Sites archéologiques inscrits dans des milieux ruraux :	63
2-5-4-Sites situés dans des paysages culturels :	63
2-5-5-Sites situés dans des aires naturelles protégées :	64
2-5-6-Sites subaquatiques, sites archéologiques submergés :	65
2-5-7-Art rupestre et arbres culturellement modifiés :	66

SOMMAIRE

2-5-8-Lieux sensible sur le plan culturel: sites archéologiques funéraires:	67
2-5-9-Lieux sacrés: lieux spirituels; nécropoles, lieux de sépulture et cimetières :	69
Conclusion :	70

PREMIERE PARTIE

Concepts et enjeux de la ville patrimoniale

CHAPITRE I I: Les enjeux et les atouts de la ville patrimoniale

Introduction :	72
1-Les Facteurs qui menacent le Patrimoine :	73
1-1-Les facteurs liés aux actions naturels :	73
1-1-1- Les facteurs liés aux conditions atmosphériques :	73
1-1-2- L'action de la température :	74
1-1-3- L'action de la pluie :	75
1-1-4- L'action du vent :	75
1-1-5- Les catastrophes naturelles :	75
1-1-6- La biodégradation :	76
1-2- Les facteurs liés aux actions humaines :	76
1-2-1- Les conflits:	76
1-2-2- La négligence :	77
1-2-3- L'ignorance :	77
1-2-4- Le vandalisme :	78
1-2-5- Le pillage :	78
1-2-6- L'effet du tourisme anarchique :	79
1-2-7- L'urbanisation :	79
1-2-8-Gestion insuffisante :	80
1-2-9-La spéculation foncière :	80
1-3- Les facteurs liés aux actions temporelles :	80
1-3-1- Le vieillissement:	80
2-La Protection du Patrimoine	81
2-1-Conservation :	82
2-2-La Sauvegarde :	84
2-3-La Préservation :	84
2-4-Réhabilitation :	85
2-5-Restauration :	86

SOMMAIRE

2-6- L'adaptation:	86
2-7-Rénovation :	87
2-8-Restructuration:	88
2-9- La Reconstruction:	88
2-10- Restitution :	89
2-11- Entretien :	90
2-12-Réfection :	90
3-Les organismes internationaux, chartes et recommandations internationales en matière de sauvegarde du patrimoine :	90
3-1-Les organismes :	90
3-2-Les chartes et recommandations internationales :	92
Conclusion :	98

DEUXIEME PARTIE

La ville de Tébessa, histoire et archéologie

CHAPITRE I : présentation de Tébessa dans son territoire

Introduction :	102
1-La situation :	103
1-1-Situation Géographique :	103
1-2-Situation Administrative	104
2- Aspect général :	108
2-1-Les hauts plateaux :	108
2-2-La partie saharienne:	108
3-Le climat :	110
4-Orographie :	118
4-1-les montagnes :	119
4-2-les plaines :	121
5-Renseignements Géologiques:	124
6-Forêts et mines :	127
6-1-Les forêts :	127
6-2-Les mines :	128
7-Faune et flore	128
7-1-Faune :	128
7-2-Flore :	130
8- La chaine hydrographique:	132

SOMMAIRE

9-Voies de communication	132
9-1-Consistance des infrastructures :	132
10-Industrie et commerce	141
10-1-Industrie :	141
10-2-Commerce :	145
11-Vue archéologique sur Thevest :	145
Conclusion :	150

DEUXIEME PARTIE

La ville de Tébessa, histoire et archéologie

CHAPITRE II : évolution urbaine

Introduction :	152
1-Période préhistorique :	153
2- Occupation romaine:	158
3-Occupations Vandale :	167
4 -Occupations Byzantine :	169
5-Occupations Musulmane :	172
6 -Occupations Turque:	178
7 -Epoque coloniale:	181
8-Epoque postindépendance(1962 à nos jours) :	184
Conclusion	186

TROISIEME PARTIE

Diagnostic et recommandations de la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Introduction	188
1-Analyse historique et typo-morphologique de la ville de Tébessa	189
2-Formation de la ville de Tébessa et caractéristiques	195
3-Sites archéologique à Tébessa:	198
3-1- L'amphithéâtre (Le cirque)	199
3-2- L'Aqueduc (les sources):	201
3-3- le forum :	203
3-4-La Maison Romaine	203
3-5-La Huilerie de Bersgan :	205
3-6-Arc de Caracalla	208

SOMMAIRE

3-7-Temple de Minerve :	213
3-8-Les bains (thermes) Romaines:	217
3-9-Tébessa El- Kkhalia :	221
3-10-La Basilique :	229
3-11-Le Cimetière de Docteur Saadane:	242
3-12-L'ancien Palais :	245
3-13-L'anceinte byzantine (la Citadelle) :	249
3-14-La Chapelle de Gabinilla (L'église) :	256
3-15-Le Tombeau de Sidi-Djaballah :	258
4-Etat des sites archéologiques.....	260
5-Analyse des composantes (possibilité d'intervention)	263
6- Les sites archéologiques et leurs influences sur la ville actuelle	271
Conclusion.....	272

TROISIEME PARTIE

Diagnostic et recommandations de la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique

CHAPITRE II: Recommandations sur la ville de Tébessa dans son cotexte archéologique

Introduction :	276
1- Les enjeux de la ville patrimoniale :	277
1-1-Enjeux territoriaux :	276
1-2-Enjeux urbains:	282
1-3-Enjeux historiques (patrimonial):	283
1-4-Enjeux archéologique:.....	284
2-La revalorisation de la ville de Tébessa par l'intervention sur les sites archéologiques : ..	285
3-Diagnostic et recommandations	287
3-1-Diagnostic :	287
3-2- Recommandations :	288
Conclusion.....	291
Conclusion générale :	292
References Bibliographies:	297
LISTES DES TABLEAUX.....	303
LISTES DES FIGURES	304
LISTEE DES PHOTOS	305

SOMMAIRE

LISTEE DES CARTES	308
ABSTRACT	311
ملخص	312

INTRODUCTION GENERALE

Introduction Générale :

A l'avènement de la globalisation, le monde se voyait en changement continu. Toutes les villes semblaient connaître des mutations sociales et culturelles incessantes, et les rapports entre populations et territoires étaient basculés. Le risque de perte des particularités des villes et des identités des peuples augmentait de jour en jour.

Cette situation préoccupante nécessitait la mise en place d'un nouveau paradigme, et d'en faire à la fois un repère durable de stabilité des peuples et un atout d'attractivité et de compétitivité des territoires. C'est ainsi que les villes ont décidé de réanimer leurs références au passé, et de retourner vers le patrimoine en tant que vecteur d'identité et facteur d'ancrage territorial. Ce changement a interpellé l'adoption d'une nouvelle politique appliquée au patrimoine, loin de celle qu'on lui a confié auparavant. Les villes considèrent le patrimoine comme étant un mobilisateur de plusieurs projets ayant une variété de faces à investir, et un vecteur de développement socio-économique « Le lien entre patrimoine et développement est devenu omniprésent et consensuel dans les politiques de construction ou reconstruction des territoires »¹. L'attractivité et la compétitivité des villes sont devenues l'enjeu de cette stratégie, et une concurrence basée sur la valorisation des patrimoines se déploie d'un jour à l'autre. Dans ce contexte de « machinerie patrimoniale »², le patrimoine devient partenaire de développement local et outil d'inscription dans le cercle des villes mondiales.

La notion du patrimoine commun de l'humanité fût développée par "Jules Destrée", président du comité de direction de l'office international des musées, à propos de la conférence d'Athènes de 1931³, puis évolua dans la Charte d'Athènes de 1933, qui proposa l'intégration du patrimoine historique de la ville non plus comme une liste de monuments mais plutôt comme un ensemble organisé avec ses tracés, ses zones... Cette dernière traite l'habitation, les loisirs, le travail, la circulation en prenant considération de la sauvegarde du patrimoine historique des villes.

¹ EdithFAGNONI, Patrimoine versus mondialisation ? Revue Géographique de l'Est, vol53 / 3-4/2013, mis en ligne le 30/12/2013, consulté en ligne in : <http://rge.revues.org> le 24/10/2014.

² Henri Pierre JEUDY, 2001, la machinerie patrimoniale, Ed : Sens& Tonka, Paris.

³ Philippe Ch-A. guillot, Doit du Patrimoine culturel et naturel, Collection « Mise au point », Ellipses Edition Marketing S.A., 2006 p 14.

INTRODUCTION GENERALE

A partir de cet événement, la notion a connu une extension géographique, elle a été formalisée puis mondialisée comme notion universelle (en 1972) par la création d'un patrimoine mondial par "l'UNESCO"¹ à travers un traité international intitulé "Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel". Ainsi la convention définit le patrimoine en énumérant ses divers champs d'application : les sites archéologiques et historiques, les monuments historiques, les œuvres d'art. A partir de là, le patrimoine devient un système plus complet, formé de composantes reliées les unes aux autres. Le patrimoine serait désormais abordé comme un tout structuré et organisé.

La convention en question a été ratifiée en 1975 par 21 pays. Elle l'est aujourd'hui ratifiée par 159 Etats. Parmi ces membres, L'Algérie compte actuellement sept sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : "La Kalâa des Béni Hammad" (M'sila 1980), "Djemila" (Sétif 1982), "Tassili n'Ajjer" (Tamanrasset 1982), "Timgad" (Batna 1982), "Tipasa" (1982), " La Vallée du M'Zab" (1982), "Casbah d'Alger" (1992), c'est pour ça l'Algérie a placé le patrimoine au centre de ses préoccupations. Néanmoins, la prise de conscience patrimoniale est tardive. Elle a débuté effectivement vers les années 1990. Adhérant à la stratégie et aux principes universels émis par les associations et les organismes internationaux, l'Algérie s'attèle à rattraper le retard qu'elle a accusé. D'ailleurs, saisissant les enjeux : identitaire, historique, culturel, économique...du patrimoine, l'Algérie lui accorde une place prépondérante dans sa politique nationale en lui consacrant un arsenal juridique et un budget conséquent. Ayant une démarche top-down, la politique algérienne en matière de patrimoine a édifié un cadre purement législatif permettant l'exécution des programmes élaborés par l'état.

Le patrimoine a considérablement évolué et continu encore de nos jours. Il est devenu immense : patrimoine industriel, urbain, rural, maritime, littéraire, cinématographique, photographique, culinaire, vestimentaire... Les critères de sélection ne se font plus seulement d'un point de vue esthétique comme les monuments historiques, mais plutôt par les créations et les valeurs scientifiques, qui témoignent du passé même le plus récent comme l'architecture métallique du 19e siècle, à titre d'exemple "la tour Eiffel" à Paris.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture.

INTRODUCTION GENERALE

Plus le patrimoine est exposé aux problèmes de destruction, d'oubli, de perte, de pillage...plus les organismes internationaux mènent des actions de sauvegarde, de préservation et de sensibilisation à l'échelle mondiale confortées par la mise en place d'un cadre juridique adéquat. Cependant, la prise en charge effective et l'application des lois et des dispositions internationales concernant le patrimoine restent inhérentes à l'importance que lui accorde le groupe ou la nation en question et aux moyens dont ils disposent pour le protéger et le conserver.

La ville de Tébessa est considérée comme une des cités les plus anciennes du monde. Il ne s'agit guère d'une réputation usurpée, mais d'un statut incontestable prouvé et confirmé par un nombre incalculable d'études historiques et archéologiques élaborées par d'éminents chercheurs de différentes nationalités.

En plus de la beauté exceptionnelle de son site naturel, immortalisée par des écrivains arabes, britanniques et français, Tébessa se distingue aussi par sa richesse culturelle qui a traversé les siècles. Berbères, numide, phénicien, romain, islamique, français et même juif, son statut intellectuel et son identité culturelle ont constitué une source d'inspiration pour de nombreux artistes de réputation internationale.

Et face au risque d'uniformisation, la ville de Tébessa, aspire à protéger ce qu'elles considèrent appartenir à leur culture, leur identité et leur histoire. Elle tente de sauvegarder ce patrimoine comme un trésor car il est chargé de symboles, de significations accumulées à travers les expériences passées. Ainsi, dans le contexte actuel de mondialisation, le patrimoine constitue la mémoire de la société en question. Sa préservation est plus importante car elle assure la transmission des traces ADN de la société qui mettent en exergue ses racines, ses attaches civilisationnelles et ses repères identitaires.

Nous allons à travers cette recherche essayée d'analyser la ville patrimoniale " la ville de Tébessa " dans un contexte historique et archéologique, éventuellement le positionner par rapport aux différentes méthodes de conservation, afin de faire comprendre l'intérêt de la mise en valeur et de la sauvegarde des monuments archéologiques.

Nous allons aussi aborder la problématique de la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte territoriale et archéologique afin d'élaborer un diagnostic et apporter des réflexions concernant cette problématique d'actualité locale, régional et même national.

PROBLEMATIQUE

PROBLEMATIQUE :

Le thème de la valorisation du patrimoine est devenu un des axes porteurs du débat sur la ville. Ouvert initialement dans les pays d'Europe, il a intéressé très rapidement ensuite d'autres pays, en particulier ceux aux fortes traditions urbaines où, par conséquent, il existe un patrimoine architectural, historique et archéologique important. La prise de conscience récente de cette problématique est désormais au premier plan de l'actualité urbaine.

D'après l'ICOMOS (International Council On Monuments and Sites), l'économie du patrimoine est censée éclairer les conditions dans lesquelles le patrimoine culturel doit être distingué, conservé et valorisé. À une période où le concept de développement durable impose un élargissement des perspectives, et une globalisation des opportunités. Le patrimoine culturel n'est plus la médaille que l'on reçoit du passé, c'est une ressource aux ramifications nombreuses et variées dont on doit éclairer la gouvernance à la lumière de nos défis comme de nos aspirations.

Valoriser un patrimoine signifie lier son passé avec le présent et assurer une durabilité dans le futur. C'est un geste civilisationnel qui vise une rentabilisation de l'héritage culturel à travers un projet complexe et pluridisciplinaire.

Le patrimoine urbain et architectural constitue, de nos jours, un souci majeur en raison des divers enjeux auxquels il est associé. Ces derniers vont au-delà de l'identitaire pour englober l'économique, le social et l'environnemental. En effet, la durabilité du patrimoine, ancien ou récent soit-il. La valorisation du patrimoine est considérée un enjeu de durabilité afin d'assurer une continuité urbaine, culturelle et historique. Ainsi, il est plus que nécessaire que le patrimoine urbain et architectural, qui fut l'objet d'étude des archéologues par excellence, soit investi par d'autres spécialistes.

Aujourd'hui, les villes algériennes historiques sont exposées à une forte pression liée aux besoins multiples découlant de la mobilité, de l'économie, de l'habitat, de la société de services et d'autres évolutions. Ces éléments sont autant de facteurs qui font de la sauvegarde du patrimoine historique et archéologique un défi complexe, une tâche dont le

PROBLEMATIQUE

succès nécessite la participation de tous les acteurs, notamment la population, les pouvoirs publics, les partisans de l'architecture moderne et les défenseurs des monuments historiques.

D'autre part, l'Algérie est un pays qui enserme d'innombrables sites patrimoniaux de diverses époques historiques, situés en majorités dans l'enceinte urbaine et qui vivent malheureusement un malaise général nécessitant des actions urgentes en vue de leur durabilité.

Un projet d'appui à la valorisation du patrimoine culturel en Algérie, financé par l'Union européenne a été lancé en 2014, dans l'objectif d'accompagner la prise en compte du patrimoine culturel dans le développement économique et humain de l'Algérie, de soutenir la mise en œuvre d'une politique nationale sur le patrimoine culturel (identification, protection et mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel), de renforcer les capacités dans le secteur au niveau central et local (outils méthodologiques, équipements et formations) et pour finir d'apporter un soutien technique en termes de méthode, d'outils de gestion et de connaissance en matière d'inventaire des biens culturels, à l'échelle centrale et locale.

C'est le cas emblématique de la ville de Tébessa, située à l'est des hauts plateaux et au nord-est de la zone saharienne. La ville est connue par sa richesse en sites historiques et ses vestiges archéologiques, culturels et religieux. Hélas, ce patrimoine a souffert des atteintes du temps et des hommes. On note essentiellement l'insalubrité des sites historiques, leur dégradation, et le pillage des pièces archéologiques. La majorité des sites sont abandonnés, non seulement ni entretenues ni exploités mais ils manquent de valeur culturelle dans l'esprit collectif, ils sont désormais marginalisés dans la vie à force qu'ils ne soient plus exploitables.

L'état défectueux auquel est soumis le patrimoine culturel à Tébessa, les phénomènes de dégradations et les tentatives de restauration désastreuses nous poussent à signaler un état d'urgence. La ville de Tébessa s'est développée initialement à partir de ces établissements romains et byzantins à l'intérieur de l'enceinte byzantine aux époques musulmane et française. Après l'indépendance et avec l'ampleur des développements démographique, économique et urbain, la ville s'est étendue à l'extérieur de la muraille, Nonobstant ses

PROBLEMATIQUE

valeurs socio-économiques historiques inestimables, ce patrimoine matériel est victime de dégradations multiples dues au vieillissement, à la pollution et aux restaurations inadaptées.

Dans ce contexte, nous pourrions nous interroger sur cette question en disant : comment peut-on revaloriser la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique ? Comment maîtriser l'expansion spatiale sans pour autant ignorer les tissus anciens, et les vestiges archéologiques ? Et par quelles démarches ou méthodes permettant la prise en charge de cette question ?

Pour répondre à ces questions, nous pourrions formuler l'hypothèse qu'il s'agirait de prendre en considération les tissus historiques par une stratégie urbaine et spatiale, dans l'objectif d'améliorer l'action globale sur la ville afin d'empêcher le phénomène de dévalorisation des sites historiques, par une démarche globale et transversale permettant d'atteindre l'objectif essentiel, qui est la revalorisation de la ville patrimoniale, sans négliger l'apport des acteurs de la vie urbaine notamment les occupants de la ville, les décideurs et les spécialistes. D'autres objectifs sont nécessaires pour vérifier l'hypothèse suscitée :

- Revaloriser l'image générale de la ville en tant que ville patrimoniale;
- Renforcer l'identité de site, un lieu de vie ;
- Renforcer la dynamique urbaine et l'attractivité des sites archéologiques.

C'est dans le cadre de cette vision que s'inscrit le présent projet pour objectif l'identification et la caractérisation des objets patrimoniaux construits, et la détermination de leur maux physiques et socioéconomiques, ainsi que la définition des actions à entreprendre afin d'assurer leur survie, les valoriser à travers un projet d'intervention dans le cadre du patrimoine durable, et assurer une exploitation culturelle adéquate.

La valorisation du patrimoine doit être un pilier dans une politique générale du patrimoine qui vise : la protection de ce dernier, sa gestion et son exploitation durable. Ceci implique une bonne connaissance du patrimoine, et une sensibilisation de la collectivité publique, la mise en valeur du patrimoine culturel, sa sauvegarde, sa protection et son enrichissement. Le patrimoine n'est pas seulement une charge, il est un atout majeur pour l'attractivité des territoires, l'équilibre économique, l'identité et la cohésion sociale. Selon

PROBLEMATIQUE

Françoise BENHAMOU et Olivier THESMAR, auteurs d'un rapport sur le sujet, en 2012, la valorisation du patrimoine passe par l'amélioration des dispositifs d'information, et d'évaluation qui incluent notamment une meilleure information du public, sur les monuments et musées délaissés. La mise en valeur du patrimoine repose sur l'action d'accueil, d'encadrement et d'animation, c'est aussi une action associative.

Plusieurs actions peuvent être proposées pour une politique de valorisation du patrimoine :

- Une étude, classification et répertoriassions du patrimoine de Tébessa ;
- La sensibilisation du public ainsi que des autorités de la valeur du patrimoine ;
- L'intervention pour la protection, la sauvegarde, l'entretien et la restauration du patrimoine ;
- La mise en action d'un projet d'exploitation durable du patrimoine afin de le rentabiliser, en tenant en compte une politique de gestion voir une réglementation. La gestion dans son contenu urbain et la continuité de la vie urbaine dans les espaces patrimoniaux ;
- Prise en considération de la valeur patrimoniale dans le développement urbain à une échelle territoriale.

Enfin, il est temps aujourd'hui d'imposer de nouveaux défis aux planificateurs, aménageurs, urbanistes, archéologues, décideurs, gestionnaires et habitants, une stratégie donnant la priorité à la revalorisation de la ville historique et patrimoniale, et exigeant une approche autant qualitative que quantitative dans les différentes réflexions. Pour améliorer la qualité de vie dans la ville de Tébessa, nous devons nous engager dans des démarches qui placent la ville dans un nouveau contexte, celui de la durabilité.

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

METHODOLOGIE DE RECHERCHE :

Pour aborder cette thématique de recherche concernant la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique, nous avons mis à votre appréciation Pr WOLFF une démarche qui consiste en ce qui suit :

La première partie : il s'agit en premier lieu de faire un état de l'art concernant notre sujet de recherche :

- Recherche théorique sur le sujet (références bibliographiques) ;
- Les travaux de recherches effectués (thèses, ouvrages...) et qui sont en train de se faire dans le monde et dans notre pays l'Algérie autour de notre sujet.

En plus, un travail de compréhension et d'exploration sur les concepts de recherche et sur les mots clés de notre sujet :

- La ville patrimoniale ;
- Le contexte archéologique des villes.

Cette phase de recherche nécessite la maîtrise des concepts et des démarches et la définition d'une bibliographie pointue et solide pour l'élaboration de la dite recherche. Ceci nous permettra de mieux comprendre notre sujet pour mieux l'aborder en tenant comptes des méthodes scientifique qui sont constamment élargie et enrichies.

La deuxième partie : dans cette phase de recherche, nous aborderons notre cas d'étude qui est la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique au vu de ce que nous aurons à retenir de la première partie théorique en termes de démarches et de méthodologie adoptés pour la revalorisation de la ville de Tébessa. Dans cette phase, nous aborderons également tous les analyses et diagnostics nécessaires pour la maîtrise du phénomène de dévalorisation.

La troisième partie : cette phase est considérée comme le fruit de tous les approches précédentes, après avoir maîtrisé les concepts théorique et d'avoir analysé la ville de Tébessa, nous allons essayer de proposer des réflexions concernant notre problématique posé au départ et d'améliorer l'action globale sur la ville patrimoniale et de stopper le phénomène de dévalorisation des tissus et sites historique, par une démarche globale et transversale afin d'aboutir à l'objectif essentiel qui est la revalorisation de la ville patrimoniale.

PREMIERE PARTIE

Concepts et enjeux de la ville patrimoniale

CHAPITRE I

Concepts relatifs à la ville et le patrimoine

Introduction :

La question du patrimoine est au cœur des débats internationaux. En effet, les pays du monde entier s'intéressent, aujourd'hui, à leur patrimoine construit ou non qui leur attribue une identité spécifique. Il s'exprime dans un contexte de modernisation accélérée caractérisé par les processus de globalisation, les évolutions technologiques très rapides, les révolutions culturelles et sociales qui ne cessent de bousculer aussi bien les économies modernes que la vie quotidienne des individus, les styles de vie et les relations sociales. De ce fait, le monde contemporain évolue en affichant le principe d'homogénéisation et d'uniformité à tous les niveaux notamment urbanistique et architectural. Cette évolution porte atteinte aux cultures et met en péril les identités des peuples.

Face au risque d'uniformisation, toutes les sociétés, sans exception, aspirent à protéger ce qu'elles considèrent appartenir à leur culture, leur identité et leur histoire. Elles tentent de sauvegarder ce patrimoine comme un trésor car il est chargé de symboles, de significations accumulées à travers les expériences passées. Ainsi, dans le contexte actuel de mondialisation, le patrimoine constitue la mémoire de la société en question. Sa préservation est plus importante car elle assure la transmission des traces ADN de la société qui mettent en exergue ses racines, ses attaches civilisationnelles et ses repères identitaires.

Aujourd'hui, la signification du patrimoine dépasse de loin le sens traditionnel que les chercheurs lui ont assigné. En effet, il est considéré comme un bien qui a une valeur marchande soumise aux lois du marché. Par conséquent, il représente, aujourd'hui, une ressource économique et un élément important de développement durable d'une ville, d'une région voire d'un pays qui est intégré dans l'aménagement du territoire. De ce fait, le patrimoine occupe une place importante dans la mémoire des peuples mais aussi dans leur cadre de vie et l'amélioration de leur condition de vie.

En effet, l'identité constitue le résultat d'un long processus historique, d'un passé, en d'autres mots, d'une mémoire qu'un peuple assume comme un héritage commun. Comme expression matérielle de la mémoire, le patrimoine architectural mineur est sans doute l'une des composantes palpables de cette identité. C'est l'élément le plus visible que les

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

habitants perçoivent d'une façon claire et directe. Il symbolise le réseau de références commun aux collectivités en question car il se trouve directement rattaché à leur cadre de vie quotidien. Il comprend l'ensemble des biens présentant une valeur patrimoniale dont il s'agit de garantir la pérennité et la transmission aux générations futures.

À l'origine, la notion de patrimoine est étroitement liée au patrimoine monumental notamment en milieu urbain. Les dangers induits par la vie contemporaine ne menacent pas seulement le patrimoine majeur et urbain d'un passé lointain mais aussi le patrimoine ordinaire

« Le patrimoine mineur » même récent, et la nature aussi. De ce fait, la reconnaissance, la conservation et la valorisation de ce nouveau type de patrimoine : patrimoine mineur (patrimoine industriel, maritime, rural, récent...) constituent un enjeu capital si elles sont étudiées et conçues dans le cadre du développement durable qui a renouvelé la compréhension du patrimoine et a introduit le patrimoine bâti mineur. Dans ce chapitre, nous allons essayer de clarifier les concepts liés au sujet de la thèse.

1-La ville patrimoniale

1-1-Définition de la ville

C'est un territoire organisé, structuré autour d'un centre, avec des limites floues. C'est une société, composée d'acteurs qui habitent ses espaces urbains en les pratiquant et les modifiant. La ville peut être considérée comme la projection de la société sur l'espace. Elle est ainsi un phénomène historique, qui trouve sa raison d'être dans ce contexte pour répondre aux exigences de la collectivité humaine en matière d'organisation et de gestion sociale.

La notion de la ville, riche et complexe, peut posséder d'autres plusieurs dimensions dans le domaine des sciences environnementales et sociales et recoupe d'autres notions comme cité, commune, agglomération, métropole, ou urbain qui est souvent utilisé pour définir la ville.

Chaque ville¹ a une taille, un rang, un rôle, une place dans l'armature urbaine, des spécificités, une courbe d'évolution positive ou négative, dont on peut appeler en un mot c'est l'urbain.

Difficile de cerner l'identification de la ville. Selon François Moriconi, le concept de base présidant à la définition de l'espace urbain est celui de l'agglomération, reposant sur la continuité du bâti.

Néanmoins chaque Etat utilise ses propres critères pour définir, classifier et différencier l'urbain²

La ville est un sujet et un objet à la fois. Elle existe matériellement, comme objet elle attire et accueille les habitants auxquels elle fournit par sa production propre ou par son commerce et ses équipements divers la majeure partie de tout ce dont ils ont besoin.

Selon certains historiens, la naissance des villes remonte au XVème siècle avant J.C comme en témoignent les ruines retrouvées au Moyen Orient : la Mésopotamie, çatal hoyuk en Anatolie, Jéricho en Palestine.

¹ Du point de vue statistique, une ville est un rassemblement minimum d'homme sur superficie restreinte, elle comporte théoriquement un effectif de population minimum (2000 habitant en France, 5000 ou 10000 dans d'autres pays), regrouper dans un espace limité ; les maisons ne devant pas être un distantes de plus de 100m 250m en Algérie. Mais si le principe est clair les applications sont différentes selon les notions ; pour Géopolis, le seuil minimum retenu est de 10 000 habitants pour accéder à l'urbain, cette diversité accentue d'avantage la difficulté du paramètre taille dans la separation rural et de l'urbain.

² BENYOUCEF Brahim « analyse urbaine » : *élément de méthodologie*, Alger, 1994, Ed Office des publications universitaires, p3.

1-1-a-L'espace de la ville : ses origines

Le site est la configuration du lieu, du terrain ou s'élève une ville, il est l'emplacement précis ou est localisée une activité (position, conditions physiques). On peut entendre parler par le site primitif, le relief, l'eau et les chemins tracés et hiérarchies. La situation est la manière dont une chose est disposée, située ou orientée, elle est l'ensemble des circonstances dans lesquelles une personne se trouve (contexte, conditions historiques).

1-1-b-La genèse des villes et la formation urbaine :

La naissance des villes remonte à des millénaires dans l'histoire de l'humanité. Les villes sont des regroupements (agglomérations) des hommes sous l'effet de la nécessité vitale de sécurité d'abord, d'économie et de complémentarité ensuite avec le corollaire et de la socialisation.

Sous les effets civilisationnels de progrès économiques, ces groupements ont évolué vers ce qu'on appelle la cité puis la ville, jusqu'à ce qu'on lui connaît aujourd'hui. Les villes sont nées dans des conditions historiques, économiques, géographiques et civilisationnels particulières dont nous relèverons les formes suivantes :

a-Les interactions sociales

Dans toutes les origines et les formes d'implantation et d'agglomération, qu'elles soient économiques ou géographiques, l'affirmation et la consolidation des établissements humains agit par interactions sociales.

b-Le culte et la ville

Depuis l'antiquité les lieux de culte ont aussi été des centres qui favorisent les regroupements humains. La mosquée, l'église et autres lieux de culte ont été des lieux de naissance de civilisations et de regroupement autour de pôles qui engendrent, progressivement, la cité. Dans d'autres termes, ces lieux de culte sont incarnés par des personnages religieux. Le meilleur indicateur en est en Algérie, la toponymie ou les noms des lieux qui expriment une origine religieuse porte le nom d'un saint ou un SIDI¹

¹ Il existe 58 agglomérations de plus de 3000 habitants dont le toponyme commence par Sidi, ce qui dénote d'un quadrillage systématique du territoire par le culte et les lieux de culte, qui peuvent être seulement des lieux de pèlerinage et pas forcément des établissements humains permanents.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

c-L'eau et la ville

Tous choix d'implantation humaine s'effectuent par rapport à la disponibilité naturelle de ce qui fait la vie et son entretien, toute alimentation et surtout l'eau qui est quant à elle (source de vie).

Les points d'eau (source /hammam), les parcours d'eau (rivières/oued), les extractions d'eau (puits, bir/forage) sont ainsi des pôles et des espaces d'implantation de groupement humains.

Les points d'apparition de ces ressources en eau ou des sources d'eau sont autant de point de fixation des groupements humains, cela fait que la relation de l'homme avec son milieu est une relation avec l'eau.

d-La ville et l'origine ethnique

Nous ne retenons ici que le toponyme « Beni » et « Ouled », qui révèlent l'appartenance d'un groupe social géographiquement délimité et historiquement déterminé, dans un pays qui a connu de grands brassages de populations. L'origine des ethnies en question pouvant être lointain, Arabie et moyen orient ; mais elle peut être d'origine locale et partant de l'influence d'une notoriété tels les saints sont il a été question.

1.2. Définition du patrimoine :

Legs des anciens, le patrimoine a suscité l'intérêt de l'homme depuis plusieurs siècles. L'homme est attaché à son passé, à ses racines par l'intermédiaire des biens matériels et immatériels laissés par ses anciens sous forme de patrimoine. Ainsi, la notion du patrimoine a évolué en gagnant en complexité. Son domaine s'est décloisonné en s'ouvrant à d'autres disciplines scientifiques. La définition du patrimoine s'est enrichie recouvrant ainsi un éventail important de composantes telles que, lieux, bâtiments, objets, monuments, documents, traditions. Aujourd'hui, la notion du patrimoine possède une panoplie de définitions établies par les historiens et les différentes chartes.

En effet, les chartes et les déclarations les plus récentes reposent sur cette nouvelle définition de la notion du patrimoine. Depuis plusieurs années les organismes internationaux, et notamment l'UNESCO, ont participé à la «prise de conscience» de l'importance du patrimoine et sa médiatisation universelle. L'attitude légitime préconisée pour le patrimoine est celle qui stipule que le patrimoine est la responsabilité et le devoir

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

de transmettre aux générations futures la mémoire du passé. Néanmoins cette manière de considérer le patrimoine est issue de plusieurs définitions présentées dans ce qui suit.

La première définition examinée est celle du petit Larousse. Pour ce dernier, l'origine du mot provient du latin " patrimonium " venant de pater, père qui veut dire, bien qui vient du père et de la mère. Par extension, ce sens s'applique aussi au bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres. Etymologiquement, le patrimoine se définit comme l'ensemble des biens hérités du père. Il fait appel à l'héritage lègue par les générations anciennes. Il évoque une relation permanente avec l'héritage ancestral. En droit civil, il est représenté par l'ensemble des biens et des obligations d'une personne. Dans ce cas, le " patrimoine " est considéré comme l'expression identitaire d'une collectivité qui s'investit dans des traces de l'histoire auxquelles elle s'identifie¹, Il apparaît alors que la notion du patrimoine comporte une multitude de définitions.

Cependant il existe une nette différence entre la notion du patrimoine telle qu'elle est conçue et celle qui était en vigueur au XIXe siècle. Les origines de la notion du patrimoine semblent remontées à la Grèce Antique, où ce terme désignait la terre qui assurait les besoins de base d'une famille. Cette terre était transmise de père en fils et d'une génération à une autre, sans être ni vendue, ni échangée. Avec le droit romain, elle fut renforcée comme l'indique l'origine latine du terme "*patrimonium*" qui vient de « pater monère », ce qui appartient au père de famille. « Par "*patrimonium*," était d'abord considéré le rapport de légitimité familiale entretenue par l'héritage, mettant en évidence la relation liant un groupe juridiquement défini à des biens matériels"². Justement, on retrouve dans le dictionnaire Littré, la définition courante du patrimoine qui présente celui-ci comme l'ensemble des biens qui "*descendent, suivant les lois, des pères et des mères aux enfants*"³ ou bien comme "*les biens de famille qu'on a hérité de ses ascendants*"⁴ et qu'on doit à son tour transmettre à ses descendants. Mais à l'origine, explique André Chastel, cette notion puise ses racines dans le concept chrétien de l'héritage sacré de la foi qui se matérialise par le culte des objets privilégiés tels que, les écritures sacrées, les

¹ Le combat du patrimoine, Martin Drouin presses universitaires du Québec

² NABILA OULEBSIR, 2004, "les usages du patrimoine" p 13

³ Dictionnaire Littré

⁴ Dictionnaire LE PETIT ROBERT

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

reliques, les icônes. Dans ce cas, un trait caractéristique est mis en évidence, celui de la vénération qui fonde le patrimoine.¹

Aujourd'hui, comme l'indique B. Coffy (2001), " la tendance (demande sociale de patrimoine) fait que tous les liens avec le passé sont patrimonialités ". Chaque objet ayant une empreinte temporelle et faisant référence à une époque historique ou culturelle d'un endroit, possède une dimension patrimoniale. Il est le témoin d'une étape dans l'évolution du territoire et donc de l'homme. Il est le vecteur de l'identité entre les générations qui ont vécu sur un même territoire, le seul lien qui perdure, mais qui évolue à travers le temps, si on se réfère à la définition de P. Beghain (1998).

En ce sens, une population est identifiée par son patrimoine qui raconte son histoire et l'histoire de son territoire. Dans cette dialectique ressort l'importance de la transmission du patrimoine qui représente, dès lors, un ensemble de repères sociaux et culturels spécifiques au temps², et par conséquent, un vecteur de l'identité entre les générations. Le patrimoine est alors, constitué de tout objet ou ensemble matériel ou immatériel, chargé de significations reconnues appropriées et transmises collectivement. Il devient alors le bien d'une communauté, d'une Nation. Le patrimoine en plus d'être objet devient donc également un symbole. La ressource symbolique qu'il représente permet de donner ou de redonner corps à un groupement humain. Il marque la fabrication de la pensée d'un rapport au monde. "Le groupe humain s'auto-représente, s'« auto- construit » ainsi à travers le patrimoine qu'il fait émerger, conserve et transmet. Pour cela se met en place une dynamique de patrimonialisation qui a pour objectif de faire passer des éléments constitutifs du groupe à une dimension patrimoniale."³

1.2.1- Evolution et élargissement de la notion du patrimoine :

D'abord restreint à des objets prestigieux, le patrimoine a connu une évolution considérable dans son sens, par l'intégration progressive de nouveaux types de biens et par l'élargissement des étendues géographiques dans lesquelles ces derniers s'inscrivent, ceci au gré d'une sensibilité patrimoniale en perpétuel mouvement. Avec le temps la notion de patrimoine va s'étendre à d'autres domaines (le patrimoine non bâti, culturel, et savoir-

¹ BABELON, Jean-Pierre et CHASTEL, André, 1980, « la notion de patrimoine », Revue de l'art, 49 :

² RAUTENBERG, Michel. La rupture patrimoniale. Berlin : Editions A la croisée, 2003.

³ FABRE, Daniel. "Domestiquer l'histoire, ethnologie des monuments historiques". Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2000.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

faire) et à d'autres lieux que ceux de la Haute culture (le petit patrimoine rural, le patrimoine naturel).

Avant la révolution française, cette notion désignait des biens privés et transmissibles, ceux de l'église et de la cour. On y trouve principalement, des œuvres d'arts, des édifices religieux, des propriétés foncières et monuments. La notion du patrimoine fut institutionnalisée avec la révolution française, la responsabilité de sa conservation est passée alors du niveau individuel ou de la famille à celui de l'état. Il devient alors le bien d'une communauté, d'une nation. En effet le patrimoine (monumental et muséographique) constituant désormais la propriété collective des citoyens, devient le ciment symbolique de l'identité nationale.

Au 19^e siècle apparaissent les premiers critères permettant d'attribuer le statut de patrimoine aux objets hérités. Ces critères qui sont esthétiques, artistiques et historiques contribuent à classer les objets et les monuments en tant que patrimoine national. En fait, c'est la réaction romantique (1830) qui a aidé à prendre conscience du patrimoine à la fois précieux mais fragilisé par le mouvement général d'urbanisation et d'industrialisation qu'a connu alors la société. C'est à cette époque que Victor Hugo écrit dans la revue de Paris en 1829, un article intitulé "guerre aux démolisseurs". En fait c'est une apologie en faveur du patrimoine : véritable manifeste contre l'urbanisation sans frein d'alors de cette époque, qu'il considéré comme des actes de vandalisme. Selon lui, il faut : «*arrêter le marteau qui mutile la face du pays*»¹. Il a proposé également d'instituer une loi «*loi pour le passé*», le passé étant à ses yeux "*ce qu'une nation a de plus sacré après l'avenir*». Il est question de classer la propriété collective comme bien patrimonial. Dans ce sens, il précise que : "*il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté est à tout le monde ; c'est donc dépasser son droit que de le détruire*".² Ce mouvement littéraire et artistique n'est pas isolé dans le reste du pays. Pour la première fois en France, on assiste à la mise en place d'une politique patrimoniale pour l'Etat. Celle-ci est alors exclusivement tournée vers les monuments historiques. La situation a changé, il ne s'agit pas de connaître seulement les monuments historiques, mais aussi de les protéger et de les restaurer.

¹Victor Hugo, la Revue de Paris 1829, un article intitulé "*guerre aux démolisseurs*"

²Op cit

1.2.2-Le sens de la notion du patrimoine aujourd'hui :

Conçue dans une acception large, la notion du patrimoine englobe aujourd'hui un ensemble de lieux, de monuments, d'objets matériels et immatériels, à travers lesquels une société fonde son histoire et son identité. Au départ Le patrimoine se limitait aux grands monuments, celui de la grande histoire : c'est le "patrimoine majeur" opposé à tout le reste du bâti mineur, que l'on se soucie peu alors de préserver des assauts de la "modernisation" et de l'urbanisation alors dominante.

Pour le monde musulman, notamment en Algérie, au Maroc et en Tunisie, le sens donné au patrimoine se restreint aux symboles de la religion. Tout objet et monument témoin de cette religion devraient être conservés pour leur valeur sacrée. Ils symbolisent la puissance et expriment la soumission de l'homme à son créateur. Diverses mosquées très anciennes ont été protégées au fil des siècles et des dynasties. Au fait religieux, a succédé le fait monarchique. Des monuments et des palais sont alors conservés.

1.2.3-Le patrimoine élément identitaire de la société :

Le patrimoine participe largement dans la construction des identités collectives des nations, c'est un témoignage qui affirme les racines des peuples. La tendance prise par la plupart des villes dans le monde ces dernières années, est de lutter pour la construction ou l'affirmation d'une identité et d'un sentiment d'appartenance à une terre, à une culture ou à une civilisation. DOUMIT (DOUMIT, 2007) avance que le patrimoine constitue « *un vecteur de l'identité entre les générations* », tandis que BASILICO (BASILICO, 2005) aborde sa dimension historique en tant que: « *...Témoin de la culture et de la civilisation humaine et facteur d'identité culturelle, (...), et source de dialogue interculturel, de compréhension mutuelle et de citoyenneté* ».

1.2.4-Le patrimoine élément fondamental dans l'économie mondialisé :

Le patrimoine joue un rôle très important à l'heure de la globalisation, les différentes sociétés expriment, plus que n'importe quel autre moment avant, le besoin de valeurs identitaires pour pouvoir s'insérer dans l'économie mondialisée. « *Il convient donc de définir le patrimoine comme une ressource commune, accessible à tous, au*

même titre que l'air ou l'espace public de circulation, et comme un bien public mondial ». (BASILICO, 2005).

J.P WARNIER (WARNIER, 2008) affirme que: *«les biens culturels ne s'opposent pas aux marchandises. Il y a des marchandises culturelles. C'est à l'intérieur de la catégorie des biens culturels que l'on trouve deux sous-catégories très structurantes: les biens que l'on engage dans les échanges, le troc, le marché; et les biens soustraits à la circulation qui constituent un patrimoine* ». Il ajoute que les deux concepts globalisation et patrimoine ont été toujours liés l'un à l'autre mais sous d'autres formes qu'il essaye d'expliquer comme suit: *«alliance et filiation; commerce et transmission; transactions profane et vénération sacrée; globalisation des flux et patrimonialisation sous les mots récents* »¹.

1.2.5-Le patrimoine une forme de durabilité:

Le patrimoine et le développement durable sont deux notions souvent associés. Cette relation étroite entre les deux notions se justifie par le fait que le principe de transmission du patrimoine d'une génération à une autre, exprimé dans la plupart des stratégies de mise en valeur des patrimoines, n'est en effet qu'une forme de durabilité et une logique de solidarité intergénérationnelle.

Cependant, le patrimoine constitue: *« un élément clef dans la réalisation d'un modèle de société, reposant sur l'usage équitable et raisonné des ressources culturelles et naturelles du territoire, sur la reconnaissance des diversités et sur le renforcement du lien social* » (BASILICO, 2005). Et aussi *«il peut être considéré comme une ressource non renouvelable, qu'il s'agirait de sauvegarder, d'économiser et de valoriser* »² (GRAVARI-BARBAS et al, 2005).

Le patrimoine est donc un facteur principal qui illustre bien le principe du développement durable dans ces trois dimensions: la dimension économique à travers son insertion dans l'économie mondialisée, la dimension sociale comme étant facteur d'identité et d'appartenance à une civilisation, et la dimension environnementale comme étant une partie importante qui participe à la construction d'un environnement saint et équilibré.

¹ Jean-Pierre WARNIER, 2008, Le patrimoine et la mondialisation, Ed l'Harmattan, 290 pages, p14.

² Maria GRAVARI-BARBAS, GARAT Isabelle, et VESCHAMBRE Vincent, Préservation du patrimoine bâti et développement durable, Développement durable et territoire Dossier 4 | 2005, consulté en ligne.

1.2.6-Evolution de la notion du patrimoine selon les chartes :

Dans les dernières décennies, une nouvelle vision du « patrimoine » plus élargie et complexe s'est affirmée, notamment en Europe. Cette évolution est bien mise en évidence par les différentes « chartes » et conventions internationales, publiées par le **Conseil international des monuments et des sites** ou **ICOMO**. En fait, c'est avec la Charte de Venise (1964), que la définition s'est élargie intégrant le « monument » à son « environnement rural et urbain ». Ne s'étant pas figé à ce stade, d'autres efforts de réflexions ont été fournis pour faire évoluer la notion du patrimoine. C'est à travers les actes de la charte de Washington (1987), que le patrimoine s'est élargi englobant ainsi les villes historiques.

Ces dernières avec leur environnement naturel ou anthropique sont considérées comme « documents historiques » et expression des « cultures urbaines traditionnelles ». Cependant, il existe d'autres chartes telles que : La charte Internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique (1990), la charte Internationale sur la Protection et la Gestion du Patrimoine culturel subaquatique (1996), la charte Internationale du Tourisme Culturel (1999), la charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire (1999), soutenues par d'autres publications qui ont été d'un apport considérable complétant la charte de Venise et celle de Washington.

Ainsi, la première charte qui a contribué au développement d'un vaste mouvement international c'est celle d'Athènes 1931. Ce mouvement s'est traduit par l'élaboration de documents nationaux, par l'activité importante de l'ICOM et de l'UNESCO qui a créé le centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. Par conséquent, c'est le deuxième congrès international des Architectes et des Techniciens des monuments historiques, qui se sont remis réunis à Venise du 25 au 31 mai 1964, que le texte suivant a été approuvé. Formulé comme article 1, il stipule que :

"La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle. «En termes de cette rencontre, des textes d'une nouvelle charte internationale ont été publiés. La charte de Venise 1964 : appelée charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites historiques.

1.2.6.1-La charte de Venise 1964 appelée charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments et des sites historiques :

La charte de Venise est le fruit du II^{ème} congrès des architectes et des techniciens des monuments historiques, tenu à la ville citée entre le **25 et 31 mai 1964** sous l'égide de l'UNESCO. En fait, la charte de Venise (1964) est l'unique charte considérée en tant que tel, vu que celle d'Athènes de 1931 (et celle de la restauration italienne de 1932) ont été élaborées dans des conditions historiques spécifiques et s'étaient déroulées plutôt sous forme de réunion amicale entre professionnels, au cours de laquelle des problèmes ont été exposés en attendant d'avoir des propositions de solutions¹.

Il est utile de rappeler qu'à partir de la II^e guerre mondiale jusqu'au début des années 60 un large débat sur la protection des villes historiques a été mené en Italie, à travers plusieurs congrès et publications. Les réflexions menées vont permettre l'extension du champ patrimonial et la reconnaissance d'une nouvelle figure tutélaire : Les centres historiques Un apport considérable sera apporté avec ce riche débat sur le traitement des questions relatives à la protection de la ville historique et du thème des abords des monuments.

Effectivement, l'intérêt patrimonial va connaître une évolution remarquable avec les actions et le travail soutenus des organismes internationaux. Du monument isolé et de son abord à la reconnaissance de la ville historique. Le champ du patrimoine a étendu ses limites s'imposant dans tous les domaines de la vie des nations, ainsi la réclamation de la valeur de « l'ambiante » représente un anéantissement définitif de la culture de l'isolement du monument, et un reflet du développement d'une culture patrimoniale vaste incluant les jardins, les paysages, et la valeur de l'architecture vernaculaire et spontanée. La définition traditionnelle du monument va se substituer avec une nouvelle conception de celle-ci, apportée par le texte de l'article 1 déjà cite ci-dessus.

1.2.6.2-La charte européenne du patrimoine architectural ou charte d'Amsterdam 1975

Après de longues années de préparation, cette charte initiée par le conseil d'Europe, a été proclamée par le congrès du patrimoine européen en octobre 1975 à Amsterdam.

¹F.BORSI, édition scientifique italienne, N131-132/1995, page 42

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

L'année en question proclamant en outre cette année comme l'année européenne du patrimoine architectural. Dorénavant, la protection du patrimoine architectural est intégrée dans les politiques relatives à l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Cette vision vient en réaction aux effets désastreux des opérations de « rénovations urbaines » qui ont dénaturé profondément le caractère des quartiers anciens. Par ailleurs, l'ampleur de la croissance urbaine en cette période a rendu nécessaire la mise en place d'une nouvelle méthode de programmation du développement de l'environnement urbain ou naturel, en intégrant les servitudes nécessaires à la protection du patrimoine.

Cette charte relative à la protection du patrimoine historique a eu le mérite d'innover en instituant une nouvelle méthode dénommée " conservation intégrée "¹. Cette dernière agit à différents niveaux d'action et elle prend en charge différents aspects tels que l'économique, le social etc. Elle comporte en elle des mécanismes administratifs et des instruments législatifs pour assurer la mise en œuvre. Cette démarche reflète le lien profond qui existe entre le domaine bâti et le domaine humain. Le monument architectural qui a fait l'objet de soin particulier de restauration et d'entretien, se trouve aujourd'hui face à un nouveau défi celui d'acquiescer une fonction active au sein de son contexte pour pouvoir survivre et d'assurer sa protection. Cette démarche est appliquée de façon similaire à l'échelle de l'ensemble historique, où il s'agit dorénavant de réfléchir sur les modalités de préservation du cadre bâti, en y apportant les réponses aux différents problèmes posés par les activités développées par la population résidant dans cet espace. La conservation intégrée se définit ainsi comme étant une action active et dynamique dans le processus de développement d'une société, fondée sur la recherche d'un équilibre permanent entre l'épanouissement culturel, intellectuel et moral, et la progression apportée par les nouvelles technologies.

Ensuite la charte d'Amsterdam s'intéresse à la définition des objets composant le patrimoine architectural européen. En plus des monuments singuliers les plus importants définis dans leur contexte bâti ou naturel qui constitue leurs abords, cette nouvelle approche intègre aussi les ensembles urbains et ruraux. Ces derniers composent les villes anciennes et les villages traditionnels européens qui deviennent un sujet de préoccupation du patrimoine.

¹G H Bailly " *Le patrimoine architectural -les pouvoirs locaux dans la politique de conservation intégrée* " Conseil de l'Europe éd Delta Vevecv 1975 ; page30

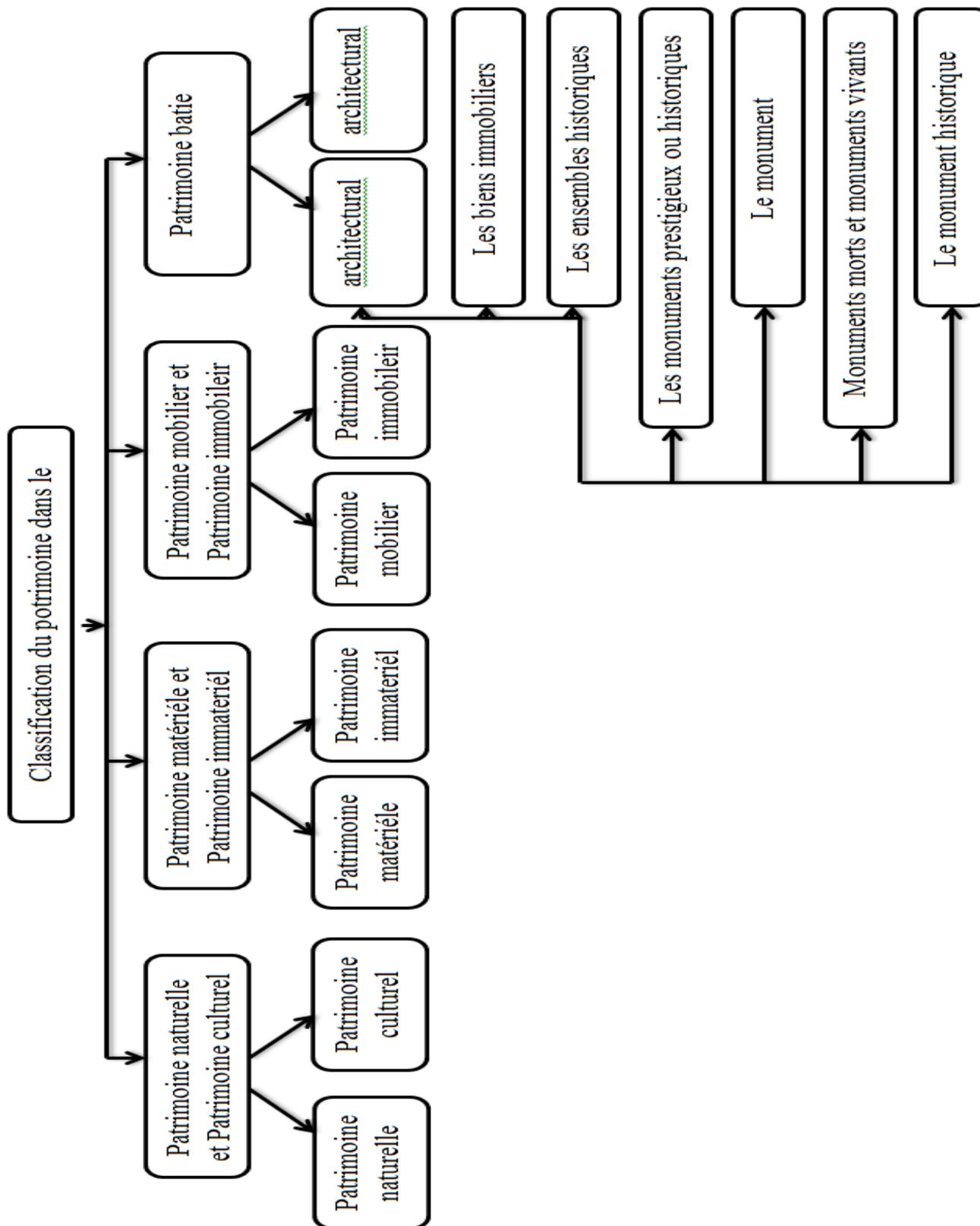
1.2.6.3- Recommandation relative à la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine- Nairobi, 26 novembre 1976

Adoptée par la conférence générale de l'UNESCO, en sa dix-neuvième session, qui s'est déroulée à Nairobi le 26 novembre 1976, cette recommandation a été établie en obéissant à la même logique que la démarche de la conservation intégrée déjà présentée par la charte d'Amsterdam L'apport principal de cette recommandation réside dans la pleine reconnaissance des abords des ensembles historiques en qualité de figure spatiale à mettre sous tutelle patrimoniale au même titre que les ensembles historiques ou traditionnels.

Par conséquent, ces ensembles sont définis par tout groupement constitué de constructions et d'espaces y compris les sites archéologiques et paléontologiques composant un établissement humain en milieu urbain ou en milieu rural, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique ou socioculturel. Ainsi, L'"environnement" de ces ensembles est défini par "*le cadre naturel ou construit qui affecte la perception statique ou dynamique de ces ensembles ou qui leur est rattaché de façon immédiate ou par des liens sociaux, économiques ou culturels*"¹ les différentes chartes et recommandations ont permis d'enrichir le sens donné au patrimoine.

¹Recommandations concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine" Nairobi 26 nov 1976 in "conventions et recommandations de l'UNESCO relatives a la protection du patrimoine culturel". éditions : les ateliersde l ;UNESCO premiere edition 1983 reimpression 1987 et 1990 page203

1-3-Classification du patrimoine dans le monde¹ :



¹ Elaboré par l'auteur.

1-3-1-Patrimoine naturel et patrimoine culturel :

Porteurs de sens et de valeurs divers, le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, sous toutes leurs formes, sont, les grands types du patrimoine, ce qu'une génération souhaite transmettre aux générations suivantes. Ces richesses sont héritées dans sa majorité, mais, elles sont enrichies avec le temps.

1-3-1-1-Patrimoine naturel:

En 1972, la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, sous l'égide de l'UNESCO, a défini le patrimoine naturel, dans son article 2, comme étant :

- **les monuments naturels** constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de ces mêmes formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique;
- **les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées** constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation;
- **les sites naturels ou les zones naturelles** strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Sans aucun doute, la convention mondiale pour le patrimoine naturel et culturel, en 1972, est la première convention qui a mis sur le même pied d'égalité le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. Ce dernier représente un attrait touristique par excellence et un site de promotion de l'éducation relative à l'environnement. En effet, le patrimoine naturel ou paysagé se compose du patrimoine environnemental et des paysages mais également de tout élément naturel modifié ou non par l'homme. Il englobe l'ensemble des composantes ou des éléments naturels constitués par des formations physiques, géologiques, biologiques et hydrographiques ou par des groupes de ces mêmes formations. Il peut contenir également des aires naturelles : marais, forêts, ..., qu'elles soient protégées ou non. Ce type de patrimoine est complété par une autre catégorie qui est fondée sur ce que l'homme produit et crée : le patrimoine culturel.

1-3-1-2-Patrimoine culturel :

Si le patrimoine naturel se définit par rapport à la nature et ses éléments, alors le patrimoine culturel ne s'explique qu'à travers le concept de culture. Ainsi, la culture est définie, selon l'UNESCO (2005), comme l'ensemble des créations d'une communauté culturelle fondées sur la tradition. Ces dernières sont exprimées par un groupe ou par des individus et reconnues comme répondant aux attentes en tant qu'expressions de l'identité culturelle et sociale. Les normes et les valeurs se transmettent oralement, par imitation ou par d'autres manières¹. DE VARINE (1995), à son tour, définit la culture comme étant « ...l'ensemble des valeurs, des patrimoines, des productions, des comportements et des modes de vie d'une population donnée, à un moment donné, tels qu'ils résultent des réponses que cette population a elle-même donné aux problèmes qui lui sont posés par son environnement naturel et social. Cette culture est vivante en ce qu'elle se transforme constamment pour s'adapter à l'environnement »². Il est clair que la culture est à l'origine du patrimoine. Elle permet la production du ou des patrimoines à travers le temps.

Par conséquent, tout comme la culture, le patrimoine est une affaire personnelle. L'individu produit son propre patrimoine et inversement, la communauté possède un patrimoine culturel significatif pour ce même individu³. Chaque individu est un acteur potentiel dans son milieu et contribue à la production d'un patrimoine culturel. Faisant partie du patrimoine, le patrimoine culturel est constitué d'objets auxquels une société attribue une valeur patrimoniale particulière, esthétique, historique, documentaire, scientifique, sociale, identitaire ou religieuse, voire plusieurs de ces valeurs à des degrés divers. Cependant, le patrimoine culturel a été spécifié en termes clairs et précis par la convention mondiale. En 1972, dans le cadre de la convention mondiale pour le patrimoine naturel et culturel, ils sont considérés comme patrimoine culturel⁴:

- **Les monuments :** œuvres architecturales, de sculptures, ou de peintures

monumentales, éléments ou structures à caractère archéologique, inscriptions, grottes et

¹<http://www.unesco.org> (avril 2005). In : BERGERON C. *Comprendre le patrimoine matériel autochtone dans une perspective communautaire : l'exemple de la famille Connolly de Mashteuiatsh*. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études et interventions régionales. Université du Québec à Chicoutimi. 2006. p23.

²MONTFORT, DE VARINE, *Ville, culture et développement. L'art de la manière*, Paris, Éditions Syros, 1995, p.75 In : BERGERON(2006). Op.cit. p23.

³ BERGERON (2006).Op.cit. p 47.

⁴ UNESCO (1972). Op.cit. Article 01

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

- **Les ensembles** : soit les groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

- **Les sites** : soit les œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones, y compris les sites archéologiques, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

D'autre part, l'UNESCO (2005) entrevoit le patrimoine culturel comme étant un ensemble de savoirs et de savoir-faire traditionnels « *mais résolument tournés vers l'avenir, c'est-à-dire un ensemble de valeurs, de pratiques et de traditions transmises de générations en générations constamment renouvelées et grâce auxquelles un individu se reconnaît à l'intérieur d'une communauté ou d'un groupe d'appartenance* »¹. En ce sens, le patrimoine culturel est un puissant moyen d'affirmation identitaire car il concrétise la notion d'identité et de sentiment d'appartenance au sein d'un groupe. Ainsi, le patrimoine culturel est produit par une collectivité à travers le temps, constituant les témoignages historiques qui assurent la diversité des cultures et de leur développement durable.

Dans une vision élargie, qui est diffusée internationalement et définissant le patrimoine culturel comme un système de significations, la notion de « paysage culturel » devient un peu la métaphore principale. Par définition, les paysages culturels sont des œuvres combinées de la nature et de l'homme. Ils demeurent l'illustration de l'évolution de la société à travers le temps. Sous l'influence des contraintes physiques et/ou des forces sociales, économiques et culturelles successives, ces derniers acquièrent des valeurs d'héritages spécifiques. L'objet mobilier et immobilier est, désormais, considéré beaucoup plus pour les valeurs qu'il porte notamment en tant que témoignage que pour ses valeurs intrinsèques (c'est à dire lui-même). Il se dessine un consensus pour reconnaître des ensembles patrimoniaux. On ne considère plus simplement l'objet patrimonial, mais aussi son environnement, son paysage. Dès lors, on peut parler d'une approche écologique du patrimoine.

D'un autre côté, la définition normative du patrimoine culturel s'est construite

¹<http://www.unesco.org> (août 2005). In: BERGERON (2006). Op.cit. p47

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

progressivement dans un processus de réflexion internationale tout le long du XX^{ème} siècle. Les principaux jalons de cette réflexion sont la Charte d'Athènes (1931), la Charte de Venise (1964), la Convention de Paris (1972) et la Convention relative à la protection du patrimoine immatériel de 2003. Chacun de ces grands moments du patrimoine traduit l'état d'évolution à son époque de la réflexion qui fonde le mouvement de patrimonialisation engagé à l'échelle mondiale depuis le début du siècle dernier. En effet, ce mouvement est sous-tendu par une tendance à l'ouverture, qui, à chaque étape, conduit à englober de nouvelles dimensions dans la notion du patrimoine : l'immatériel, le vernaculaire et le moins prestigieux,...., etc. Focalisé au départ sur les monuments historiques et les œuvres architecturales majeures (Charte de Venise), le concept du patrimoine est, ainsi, allé en s'ouvrant pour embrasser les autres formes d'héritage matériel puis, par la suite, immatériel¹.

1-3-2-Patrimoine immatériel et patrimoine matériel :

Le patrimoine culturel d'un peuple est, beaucoup plus, la mémoire de la culture vivante que la préservation de la culture d'origine. La survie du patrimoine dépend de la transmission permanente et le pouvoir de revitalisation des communautés. À ce propos, DE VARINE (1995) indique que le patrimoine se résume à trois mots essentiels : conservation, disparition et transformation². En effet, la vision élargie du patrimoine permet d'inclure non seulement le patrimoine matériel des objets tangibles qui peuvent être conservés et restaurés, mais aussi le patrimoine immatériel qui regroupe les savoirs et les savoir-faire qui caractérisent une collectivité. Le plus facilement identifiable est sans doute, le patrimoine matériel. Il est le plus apte à renseigner les chercheurs, les amateurs du patrimoine... sur l'activité humaine. Le patrimoine culturel, bien qu'il soit étroitement associé à la culture matérielle, fait donc également référence aux gens et à leurs savoirs.

1-3-2-1-Patrimoine immatériel « Vivant »:

Le patrimoine culturel devient l'outil sémantique posant la question de la prise en charge des éléments les plus quotidiens et les plus immatériels³. Le patrimoine culturel immatériel, par nature non- palpable et intangible, est la dernière dimension du patrimoine

¹Ministère de la Culture, Maroc. *Connaissances, perceptions et attitudes de la population marocaine vis-à-vis de son patrimoine*. Ed. Dar Al Manahil. 2010.

²Jean-Michel MONTFORT, Hugues de VARINE, *Ville, culture et développement L'art de la manière*, Paris, Éditions Syros, 1995, p. 147. In: BERGERON (2006). Op.cit. p47.

³PUPIN(2008). Op. Cit.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

à être reconnue. Cette entité « vivante » inclut « *les signes et symboles qui reflètent les expressions artistiques, artisanales ou littéraires transmises par la tradition orale : les langues, les modes de vie, les systèmes de valeurs, les savoir-faire, les mythes, les croyances et les rites* »¹. Après l'introduction de la notion de patrimoine immatériel par l'UNESCO en 1989, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 a confirmé l'importance de cette catégorie patrimoniale. Ainsi, l'UNESCO a élargi progressivement la définition et le contenu patrimonial qui dépasse « *l'idée d'objets culturels à celle de processus culturels* ».²

Ce patrimoine serait constitué, selon UNESCO (2003), par les pratiques, les représentations, les expressions, ainsi que les connaissances et les savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel³. Le patrimoine immatériel se manifesterait dans les domaines suivants⁴:

- les traditions et les expressions orales;
- les arts du spectacle ; la musique, la danse et le théâtre traditionnels;
- les pratiques sociales, les rituels et les événements festifs;
- les connaissances et les pratiques concernant la nature et l'univers;
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Ces expressions immatérielles nécessitent généralement un cadre palpable où elles peuvent se manifester. Généralement, ce cadre tangible constitue le patrimoine matériel.

1.3.2.2. Patrimoine matériel (tangible):

Parler du patrimoine matériel revient à s'intéresser à la culture matérielle qui est le produit de l'adaptation des peuples à leur environnement physique, social et symbolique. Le patrimoine matériel définit le cadre concret et palpable du patrimoine. Ce patrimoine

¹MAYOR F. *La mémoire de l'avenir*. Éd. Unesco, Paris, 1994. In : CHARBONNEAU. N. *Le recours à des environnements numériques pour la diffusion de connaissances relatives au patrimoine bâti: une exploration du potentiel de la modélisation de systèmes typologiques*, Thèse du grade de PhD. Université de Montréal. 2008.

²BORTOLOTTI CHIARA, « La patrimonialisation de l'immatériel selon l'UNESCO » Résumé de la communication, à la réunion des conseillers à l'ethnologie et des ethnologues régionaux, juin 2006. In : BOUANANE KENTOUICHE N. *Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes*. Thèse de magister. Université Mentouri Constantine. 2008.

³UNESCO. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. 2003 : article 02.

⁴Ibid.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

tangible est la première forme du patrimoine à être reconnue et à susciter les efforts les plus aboutis pour la sauvegarde et la conservation. On retrouve, dans le champ du patrimoine matériel, l'ensemble des objets tangibles, produit par l'homme, la nature ou bien combinées par les deux. Le patrimoine matériel inclut non seulement les monuments, les ensembles architecturaux ainsi que les sites archéologiques, mais aussi, les collections d'artéfacts : les objets, les œuvres d'art, les fonds, les manuscrits, les archives ..., ¹aussi bien que les monuments et les sites naturels.

Il s'agit, donc, d'ensemble de biens culturels, meubles (patrimoine mobilier : mobiles et transportables) et immeubles (inamovibles et immobilier) qui constitue le patrimoine culturel matériel. Ce champ correspond, en grande partie, aux divers objets considérés comme un trésor par les sociétés qui les possèdent et qu'elles préservent de toute source potentielle d'altération tout en les transmettant aux générations futures. Parmi ces productions matérielles réalisées par l'homme et définies comme patrimoine matériel, il existe les artefacts ou les objets qui nous entourent ainsi que les bâtiments considérés comme patrimoine matériel. Ces objets ou ces bâtiments sont le seul exemple qui témoigne de l'histoire d'un peuple. Le patrimoine matériel est porteur de sens et de significations, il témoigne du passé, il constitue, alors, le reflet et la cristallisation des activités humaines du passé et sur la façon dont l'objet ou le bâtiment ont été construits et utilisés².

Pour enrichir la signification du patrimoine matériel et pour aller plus loin vers le patrimoine architectural et archéologique, il est nécessaire, avant tout, de d'explicitier la notion du « patrimoine mobilier » et la notion du « patrimoine immobilier »..

1-3-3-Patrimoine mobilier et immobilier:

1-3-3-1-Patrimoine mobilier :

Faisant partie du patrimoine matériel, le patrimoine mobilier est constitué d'éléments matériels ou de collections non fixes des œuvres de fabrication humaine: objets, artefacts, productions artistiques ou documents d'archives par exemple de grande qualité artistique qui lui vaut une distinction spécifique. Le patrimoine mobilier comprend :

- les collections archivistiques, artistiques, archéologiques, ethnologiques, historiques ou scientifiques ;

¹CHARBONNEAU (2008). Op.cit

²EI-KHOURY N. *Proposition et simulation de modèles numériques de compréhension d'un patrimoine: le théâtre romain de Byblos au Liban*. Thèse du grade de Philosophie Doctor (ph.D.) en aménagement option innovations technologiques et informatique. Université de Montréal. 2008

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

- les biens tels certains éléments de mobilier urbain;
- l'art public, soit l'ensemble des œuvres d'art situées dans des lieux urbains.

Cette catégorie d'héritage mobilier n'a de sens que si elle est complétée par le patrimoine immobilier.

1-3-3-2-Patrimoine immobilier:

Partie intégrante du paysage culturel d'une ville ou d'un village, le patrimoine immobilier, pour sa part, regroupe les éléments du paysage, les bâtiments ou les ouvrages fixés au sol. Ces derniers témoignent de la façon dont une communauté s'adapte à son environnement tout en exploitant les ressources qui sont sur place. Il inclut notamment:

- Le cadre bâti, à savoir les monuments, les bâtiments, les ensembles urbains ou ruraux, les quartiers, les ouvrages militaires et de génie, ainsi que les éléments du domaine public collectif tels les places et les parcs,
- la forme urbaine, la trame des rues, les systèmes routiers et les parcellaires hérités ;
- les paysages naturels et humanisés, qui sont constitués d'ensembles et de sites aménagés témoignant des relations historiques entre les membres d'une collectivité, leurs activités et leur lieu d'établissement, sans oublier le milieu naturel avec ses perspectives visuelles et ses panoramas,
- les sites archéologiques : construits et non construits, ces derniers renferment un patrimoine bâti considérable.

1-3-4-Patrimoine bâti : architectural et archéologique :

Le patrimoine bâti est défini comme ce qui représente une valeur significative ou exceptionnelle par son intérêt historique, scientifique, artistique et esthétique. La notion de patrimoine bâti inclut le patrimoine architectural, urbain et archéologique. Il comprend l'ensemble des biens, des établissements humains hérités, des produits des relations historiques entre les communautés, leurs activités et les lieux, présentant une valeur patrimoniale dont il s'agit de garantir leur pérennité dans le temps pour les transmettre aux

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

générations futures¹. Plus qu'un marqueur du monde matériel, il est devenu la manifestation d'une culture immatérielle, le témoin de savoirs, de compétences, d'activités et d'une expression culturelle vivante².

Le patrimoine bâti ne saurait désigner un édifice indépendamment du contexte général dans lequel il s'insère. Cet ensemble est composé d'éléments d'échelles diverses qui entrent dans la composition des paysages culturels extraordinaires: l'architecture traditionnelle, les monuments historiques, les tissus urbains ou ruraux, les villes et les villages, les structures territoriales et les sites. Etant très vaste, il est important de se limiter à la présentation de deux constituants intéressant ce travail. Ainsi, le patrimoine archéologique et le patrimoine architectural constituent les deux composantes du patrimoine matériel bâti qu'il faut clarifier pour la suite de la recherche.

1-3-4-1-Patrimoine archéologique:

Témoin des civilisations antérieures, le patrimoine archéologique a acquis une attention particulière suite aux recherches menées sur la Grèce, Rome, l'Égypte... En effet, la charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique adoptée par l'ICOMOS à Lausanne en 1990, définit dans l'article-1 le patrimoine archéologique, comme étant « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base* »³. Il réunit toutes les traces de l'existence humaine : les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes ainsi que le matériel qui leur est associé. Il concerne tous les lieux consacrés aux activités humaines qu'elles soient, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est relatif.

Ensuite, ICOMOS en 1994, donne une redéfinition du patrimoine archéologique. Selon lui, le patrimoine archéologique, historique ou traditionnel, dont la valeur nationale ou universelle est prouvée, inclut « *tout vestige légué par les civilisations ou les générations antérieures, découvert ou recherché, en terre ou en mer* »⁴ : meubles,

¹Patrimoine (bâti urbain et rural, paysager ou naturel). In: MERLIN, CHOAY (1988). Op.cit.

²GILLOT, C., « La restitution du patrimoine archéologique bâti, aux moyens des technologies de l'information et de la communication. État de l'art », Rapport de recherche GRCAO, projet CRSH *Contribution d'un moyen informatique à la validation d'hypothèses de restitution architecturale dans le domaine du patrimoine bâti ancien*, Montréal, 2006. p. 11-12). In: EL-KHOURY (2008). Op.cit.

³ICOMOS. Charte Internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique. 1990.

⁴<http://whc.unesco.org>l . In: EL-KHOURY (2008). Op.cit. p92.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

immeubles, documents ou manuscrits en rapports avec les arts, les sciences, les croyances, les traditions, la vie quotidienne, les événements publics ou autres datant des époques préhistoriques ou historiques. Enfin, on peut dire que le patrimoine archéologique est constitué par les vestiges et d'autres traces de l'existence de l'humanité (photo. n°1), dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.



Photo. n° 1 : Théâtre romain, à Fiesole (Italie), après sa restauration.
Datant de la fin du 1^{er} siècle av. J.-c., il est le témoin archéologique d'une activité artistique passée.

Source: El-KHOURY, 2008.

1-3-4-2-Patrimoine architectural:

Le patrimoine archéologique comporte des composants bâtis ayant une architecture spécifique tels que : les temples (panthéon), les théâtres (Colisée), les thermes (thermes de Caracalla à Rome)... Ce type d'éléments fait partie du patrimoine architectural. Ce dernier est un héritage culturel que nous a transmis le passé. Il a une grande valeur spirituelle et il transcrit de la manière la plus expressive l'histoire de la civilisation humaine. Ce patrimoine constitue une partie essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui. Près de deux siècles se sont écoulés depuis l'émergence de l'intérêt accordé au patrimoine architectural comme support de l'identité des peuples. En effet, l'identité est le résultat à la fois d'une

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

histoire, d'une mémoire et d'un passé que les sociétés assument comme un « héritage commun ». Le patrimoine architectural, l'un des composantes de cette identité, constitue sans doute l'élément le plus visible. Possédant une dimension physique effective, il est perçu par les habitants d'une façon claire et directe. Il symbolise le réseau de références commun à chaque collectivité et il se trouve directement rattaché à leur cadre de vie. Selon CHOAY (1992), le patrimoine architectural implique « *toutes les formes de l'art de bâtir, savantes ou populaires, urbaines et rurales, toutes les catégories d'édifice publics et privés, somptuaires et utilitaires* »¹.

Ainsi, le patrimoine architectural est formé « non seulement par nos monuments les plus importants mais aussi par les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition dans leur environnement naturel ou construit »². Il regroupe les bâtiments individuels de qualité exceptionnelle et leurs abords, les architectures civiles, les sites urbains et ruraux, les constructions artisanales et industrielles (habitations, bâtiment d'exploitation, ...etc.) ainsi que les parcs et jardins historiques. Quant à la protection de ce patrimoine, elle est passée de la protection stricto sensu des monuments anciens à la protection des sites urbains ou ruraux dans lesquels s'insèrent les monuments historiques, voire dans un village ou dans une ville toute entière : « le domaine patrimonial n'est plus limité aux édifices individuels, il comprend désormais les ensembles bâtis et le tissu urbain : *îlots et quartiers urbains, villages, villes entières et même ensembles de villes, comme le montre « la liste » du Patrimoine mondial établie par l'Unesco* »³.

Traditionnellement, l'idée du patrimoine architectural était étroitement liée au concept de monument ou de monument historique : « Édifice remarquable par son intérêt *archéologique, historique ou esthétique* »⁴. En pratique, la valeur patrimoniale n'était accordée qu'aux objets construits qui étaient exceptionnels au plan de l'art ou de l'histoire⁵. Au cours de ces dernières décennies, la notion du patrimoine bâti s'est élargie en englobant les objets édifiés récemment et l'architecture dite mineure en plus des œuvres jugées exceptionnelles pour leurs qualités esthétiques. En plus, elle s'est étendue aux

¹CHOAY(1992). Op.cit

²Conseil de l'Europe. Charte Européenne du Patrimoine Architectural.1975.

³CHOAY(1992). Op.cit. p10.

⁴Robert. Dictionnaire de la langue française.

⁵Conseil des monuments et sites du Québec(CMSQ). Mémoire sur le projet de politique du patrimoine de la ville de Montréal. février2005.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

structures à grande échelle du milieu bâti avec l'émergence des concepts de patrimoine urbain (photo. n° 2) et de paysage culturel.



Photo n° 2 : Patrimoine architectural dans la vieille ville de Sanaa (Yémen).

Ensemble architectural unique inscrit en 1986 au patrimoine mondial : il a subi les assauts du temps et les changements introduits par les hommes dans une indifférence générale des autorités. Cet état de fait commence à inquiéter l'Unesco.

Source: <http://temps>

reel.nouvelobs.com/culture/20130428.AFP1258/yemen-le-vieux-sanaa-se-delabre-dans-l-indifference-des-autorites.html.

En effet, le concept actuel du patrimoine architectural est le résultat du long processus de développement de la société humaine, de ses valeurs et de ses attentes. Dans le passé, il ne s'est intéressé qu'aux chefs-d'œuvre ou les grands travaux architecturaux. Les dégâts causés par les guerres mondiales et par le développement industriel depuis les années 1950 ont fait prendre conscience aux hommes que leur vie est liée strictement à l'environnement où ils vivent et travaillent. Il fournit la base de l'identification culturelle des patrimoines fondée sur un esprit qui garantit une qualité de vie plus équilibrée¹.

¹UNESCO, *The conservation of cities*, The UNESCO press: Pads; Croom Helm: London, 1975. In : HUYNH T. Patrimoine architectural, urbain, aménagement et tourisme : la ville de Hôï An - Viet Nam. Thèse de doctorat en géographie et aménagement. Université Toulouse. 2011.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

L'adoption d'une acception élargie de la notion du patrimoine bâti n'est plus le fait des seuls spécialistes du patrimoine. Au cours des dernières décennies, la prise de conscience de l'importance du milieu bâti comme produit de la culture matérielle et expression de l'identité culturelle de la communauté s'est largement répandue chez les populations. Il s'est, manifestement, établi un consensus sur la volonté de préserver et de mettre en valeur un plus grand nombre d'objets construits qui contribuent à l'identité des lieux. Il est, aujourd'hui, nécessaire d'adapter et d'ajuster à ce nouvel état de fait les politiques encore trop limitées à la préservation des seuls monuments historiques.

Ce patrimoine doit être apprécié et mis en valeur tout en respectant tous ses aspects: histoire, art, urbanisme, économie. Ainsi, il pourra être pleinement intégré dans la cité contemporaine comme élément culturel et comme élément actif du cadre de vie d'aujourd'hui et de demain. L'héritage architectural ne constitue pas seulement le témoignage culturel et esthétique du passé, mais il doit être un élément constructif et une composante réelle du cadre de vie contemporain, tout en lui apportant l'âme et l'individualité qui manquent tant aux villes neuves. Pour cette raison, il représente une partie importante de l'environnement de l'homme d'aujourd'hui et sa sauvegarde prend un intérêt tout nouveau et devient capitale.

Sous cet aspect, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural entrent dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement territoire. Elles sont planifiées à l'échelle régionale, nationale et même internationale. Comme les problèmes sont variés, il faut soigneusement délimiter le périmètre englobant les précieux vestiges du passé et étudier la manière de les intégrer harmonieusement dans les compositions contemporaines. Le patrimoine architectural présente un grand intérêt pour l'aménagement des centres urbains.

Parallèlement, la présence des vestiges du passé impose un aménagement particulier des espaces les entourant. Ces derniers sont destinés aux piétons, d'où ils pourront contempler et admirer ces traces du passé. Par conséquent, l'intégration des monuments historiques dans les centres des villes contemporaines aidera à y créer une atmosphère harmonieuse, favorable aux contacts « sociaux », qui manquent tant aux cités modernes. Le patrimoine architectural peut, aussi, enrichir les zones de loisirs. Mais, sa présence exige une nouvelle approche appuyée par une nouvelle manière de résoudre les problèmes de la circulation urbaine, des transports en commun, et des parcs de stationnement, en tenant compte de leurs aspects négatifs.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

Le patrimoine architectural est la composante la plus importante du patrimoine monumental et historique. Seulement, le droit ne reconnaît pas cette composante comme un élément non pas différent mais doté de caractéristiques dont l'importance nécessite un traitement ou du moins une prise en compte spécifique des monuments. Constitué essentiellement de monuments et des ensembles historiques, la charte de Venise en éclaircit le sens qu'elle définit comme "*toute création architecturale, isolée ou groupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique*". Il se compose de:

1-3-4-2-a- Les biens immobiliers patrimoniaux:

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de protéger ou de mettre en valeur l'unique et l'exceptionnel, mais également l'exemplaire. Ainsi moins spectaculaires que les édifices majeurs, les monuments « simples » ou ces « constructions ordinaires » n'en demeurent cependant pas moins riches en valeurs. Parmi ces biens culturels, une évolution constante depuis la fin du XIX^{ème} siècle, une évolution constante a fait attribuer une valeur historique, esthétique, nationale comparable à celle des monuments qualifiés d'historiques, a la désignation de monuments mais qu'on préfère subsumer sous le terme de patrimoine architectural, urbain ou rural. Ce sont en particulier:

Les abords des monuments, mais surtout le tissu urbain dit mineur¹. Cette « architecture mineure » est particulière car elle concerne en général les constructions privées, souvent édifiées sans recours à un architecte. Ces monuments composent des paysages urbains de qualité et confèrent à la ville sa silhouette globale. Elle constitue donc l'essentiel du bâti des villes anciennes et dont la pleine reconnaissance est l'aboutissement d'une série d'étapes, au cours desquelles l'intérêt s'est progressivement focalisé. Actuellement sont considérés comme biens patrimoniaux non seulement les îlots et les quartiers, mais des villages ou des villes entières ou même des ensembles de villes.

Tout le contexte bâti relatif à l'industrie : sa reconnaissance par la Grande Bretagne a joué un rôle pionnier pour sa protection. Elle a été suivie avec du retard par la France après la mobilisation des Halles de Baltard en 1970.

L'architecture vernaculaire et rurale et les ensembles ruraux, d'abord reconnus et

¹Choay Françoise, Pierre Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Imprimerie des Presses universitaires de France. Mars 1988.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

protégés par les pays scandinaves qui, dès les années 1920, créèrent à cet effet les premiers musées de plein air.

- En France, ce patrimoine commence à être bien repéré et connu grâce aux travaux de l'ethnographie rurale. Cependant, et à l'encontre du patrimoine urbain, cet héritage rural demeure peu valorisé, et sauf sous une forme muséographique, d'ailleurs peu développé, il est insuffisamment protégé bien que les procédures relatives aux bords et aux sites puissent le concerner car malgré tout il se trouve aujourd'hui menacé de disparition. Dans la littérature consacrée à la conservation du patrimoine le concept d'ensemble apparaît en 1931 dans l'ordre du jour et les conclusions de la conférence d'Athènes sur la conservation des monuments historiques. Soulignant la nécessité de dépasser le cadre du simple monument et même de ses abords, ce concept ne doit pas être confondu avec celui de *centre historique* qui est spécifiquement urbain, est constitué par le noyau historique d'une ville ayant connu et/ou connaissant encore un développement périphérique.

1-3-4-2-b- Les ensembles historiques :

Un ensemble historique concerne, tout groupement de constructions constituant une agglomération qui par son homogénéité comme par unité architecturale et esthétique, présente, un intérêt historique, archéologique, ou artistique.¹. Aujourd'hui la notion d'ensembles s'applique à des entités spatiales très diverses allant de l'îlot, du secteur ou du quartier urbain jusqu'à la ville ou village entier². On en récence, le noyau historique, l'ensemble fortifié, l'ensemble a caractère religieux, l'ensemble monumental ordonné, l'ensemble rural, le village, et l'ensemble industriel ou minier.

1-3-4-2-c- Les monuments prestigieux ou historiques :

Ces monuments de toutes sortes constituent une richesse qu'il faut recenser pour en prendre soin. Ces édifices possèdent une valeur historique, culturelle et artistique particulièrement forte. Symboles éminents d'une culture et d'une civilisation, ils constituent des éléments d'attraction touristique et ils s'imposent comme des composantes essentielles du cadre de vie. Ils définissent également « le patrimoine monumental » qui fait

¹ Patrimoine architectural, opcit

² Actes du Forum de Nîmes (1988) et du Colloque de Dijon (1992), Edition du STU (ministère de l'équipement)

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

appelle à une attention et un traitement particulier qui préservent sa valeur et sa signification historiques, *"le monument assure, rassure, tranquillise en conjurant l'être du temps...son rapport avec le temps vécu et avec la mémoire' autrement dit, sa fonction philosophique constitue l'essence du monument"*¹

1-3-4-2-d- Le monument :

Le monument est défini comme étant un ouvrage d'architecture ou sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un événement² Françoise Choay apporte des précisions en relevant que le monument n'est qu'un « artefact » qui interpelle l'usage pour le faire « ressouvenir » et fait partie d'un *"art de la mémoire universelle qu'on trouve pratiquement dans toutes les cultures"*³. L'historien d'art viennois et auteur du Culte moderne des monuments, Aloïs Riegl (1903) donne la définition suivante *«œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée "* Il s'agit, en effet, d'une construction, et non pas d'un élément naturel.

Ainsi, Le monument combine donc l'intemporalité du support avec l'universalité et l'historicité du message (au sens où, précise encore Riegl, *" nous appelons historique tout ce qui a été, et n'est plus aujourd'hui "*). Cette triple visée le rend différent du sens du patrimoine national par;

- Sa référence privilégiée à l'histoire humaine, qui écarte à la fois les phénomènes naturels et les phénomènes divins.
- sa grandeur ou, mieux, sa « monumentalité » (pour employer un terme apparu au début du XXe siècle), qui exclut le fétiche personnel ou la relique au profit d'objets plus visibles, conformément d'ailleurs au premier sens du latin *monere* (« avertir »).⁴

1-3-4-2-e- Monuments morts et monuments vivants :

Selon Giovannoni, il existe deux catégories de biens immobiliers, en fonction de l'état de conservation des édifices et par rapport à une considération fonctionnelle de ces dernières exprimée actuellement par "valeur d'usage", ces catégories sont les "monuments morts" et les "monuments vivants".

¹Idem

²petit la rousse illustre, dictionnaire encyclopédique pour tous-1983, librairie la rousse, Paris, France

³L'allégorie du patrimoine de Françoise Choay ; Edition : Le Seuil, Année 1992

⁴Encyclopedie universalis 2009

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

Monuments morts : C'est des restes archéologiques qui constituent avec leur environnement un espace unitaire et monumental qu'il faut protéger. Les exemples des monuments morts sont : les Temples de l'antique Egypte et de la Grèce, et les Amphithéâtres Romains qui appartiennent à des civilisations disparues.

Monuments vivants : Ils sont désignés par cette qualification tous ceux qui ont ou peuvent avoir un usage contemporain ou même identique à celui pour lequel ils furent construits, dans ce cas, il insiste sur le respect des conditions environnementales contextuelles et indique deux possibilités d'intervention :

- a- la "**conservation**" dans le cas où ces conditions persisteraient encore
- b- la «**réintégration**» (de l'essence même de l'environnement, et non en tant que simple imitation) dans le cas où des transformations urbaines opérées avec le développement de la ville.

Dans le même sens L.Cloquet : celui-ci a une vie actuelle et doit s'accaparer à son usage, sauf le respect des formes archéologiques et les exigences de l'usage.

1-3-4-2-f- Le monument historique:

L'émergence progressive de la notion de « monument historique » explique André Chastel n'est pas un invariant culturel, mais une invention récente spécifiquement occidentale¹. En effet, avec l'invention (ou réinvention) par l'architecte Filippo Brunelleschi (vers 1420) de la perspective, représentation géométrique permettant d'appréhender la forme globale des édifices et de fournir une image sensible mettant en scène les effets plastiques du monument, la ville s'esthétise.

De nouveaux attributs « artistiques » ou « historiques », sont ainsi ajoutés au terme monument. Ces dimensions sont perceptibles également durant cette période dans la tradition artistique islamique. L'historien de l'art Alois Riegl a développé l'idée d'une « généralisation croissante du concept de monument » définie selon trois catégories :

- les monuments intentionnels portant une valeur commémorative,
- les monuments anciens définis par la longue durée
- les monuments historiques qui renvoient à une période particulière de l'histoire et dont la sélection est fixée d'après des critères préalablement établis.

¹André Chastel, dans (la patrimoine notion de, revue de l'art 49)

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

Le monument a donc une valeur, à la fois, de mémorisation en distinguant « valeur historique » et « valeur artistique ») et d'universalisation, dans la mesure où il transmet une mémoire à toute une communauté. L'état de ruine acquiert alors une importance fondamentale et devient le garant de l'ancienneté d'un édifice.

La notion de monument historique avait donc un sens en perpétuelle évolution, jusqu'à la ratification de la charte de Venise qui l'a approfondie. Il s'agit de « *toute création architecturale, isolée ou groupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique.* » L'idée incluse dans cette définition est que ; le terme création signifie aussi bien les grandes œuvres que les œuvres modestes. Donc un palais, une cathédrale, ou une mosquée, sont aussi importants qu'une ferme ancienne ou une usine. C'est l'authenticité du témoignage qui est d'abord sauvegardée, son originalité.¹

Cette tentative de définition du monument historique montre à quel point cette notion, pourtant familière, n'est en rien transparente ni invariante. Ce sont, les aspects à la fois esthétiques et éthiques qui font que le sens de cette notion soit toujours problématique, en s'étendant au fur et à mesure du monument historique au patrimoine.

1-4-Les valeurs du patrimoine :

La notion de valeur patrimoniale permet par rapport à la notion de patrimoine de mettre en relief le fait que le patrimoine ne peut se comprendre que comme un construit connoté de valeurs. En effet, un monument ou un ensemble urbain sera déclaré patrimonial au nom de certaines valeurs. L'évaluation par les valeurs des objets culturels a été établie, pour la première fois par **Aloïs Riegl** dans "Le culte moderne des monuments"², selon F.CHOAY "Riegl fut le premier historien à interpréter la conservation des monuments anciens par une théorie des valeurs. (...) Riegl raisonne en termes de monument historique, notion qui a prévalu pendant tout le XIX^{ème} siècle et jusqu'aux années 1960, et non en termes de patrimoine "³.

Selon lui, la valorisation est le résultat d'un processus social dans lequel des individus reconnaissent et partagent un ensemble de valeurs associées à un monument. Par

¹G.H.BAILLY, le patrimoine architectural, conférence des pouvoirs locaux et régionaux en France, p 12. Paris, Gallimard, pp. 4687-4719.

²RIEGL A., Ibid. p.66

³RIEGL A, (1984), "Le culte moderne des monuments ", Paris : Édition du Seuil, p.66.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

ailleurs, ces valeurs peuvent varier d'un individu à l'autre et d'un moment à l'autre¹

Ce dernier a établi un ensemble de valeurs pouvant se scinder, selon Régis Bertholon, en deux grands groupes à savoir **les valeurs du passé et les valeurs de contemporanéité**.

1-4-1-Les valeurs du passé (de remémoration) :

Sont basées sur la capacité d'un monument à évoquer, à rappeler ou à informer sur le passé. Elles comprennent trois valeurs distinctes:

▪ **La valeur historique:**

C'est cette valeur historique que F.CHOAY appelle "**la valeur cognitive**". Le monument ou l'ensemble urbain peut manifester une période de l'histoire d'un pays ou de l'histoire mondiale, d'un point de vue artistique ou théorique.

Quant à la valeur d'histoire, elle renvoie à la capacité du monument à témoigner des événements passés. Finalement, la valeur de commémoration fait référence à l'intention originale du créateur de commémorer un moment ou un événement précis pour qu'il soit présent dans la conscience des générations futures.²

▪ **La valeur d'ancienneté:**

La valeur d'ancienneté est concédée lorsqu'il est possible de percevoir nettement les traces du passé laissées par le passage du temps sur le monument (la patine, l'usure, l'érosion, la décomposition)³. Elle renvoie à l'âge de l'édifice et au temps qui s'écoule. Là on ne considère pas scientifiquement le monument mais simplement l'émotion suscitée par cette présentation matérielle du temps.

▪ **La valeur commémorative:**

Valeur liée aux "monuments" intentionnels, destinés à rappeler un souvenir lié à événement, un personnage,...C'est une valeur qui chevauche entre les valeurs de passé en tant que remémoration et les valeurs de contemporanéité à partir du moment où elle est destinée à commémorer donc fondée sur une immortalité souhaitée.

¹CHOAY F, Ibid. p. 91.

²RIEGL A., Ibid. p.47.

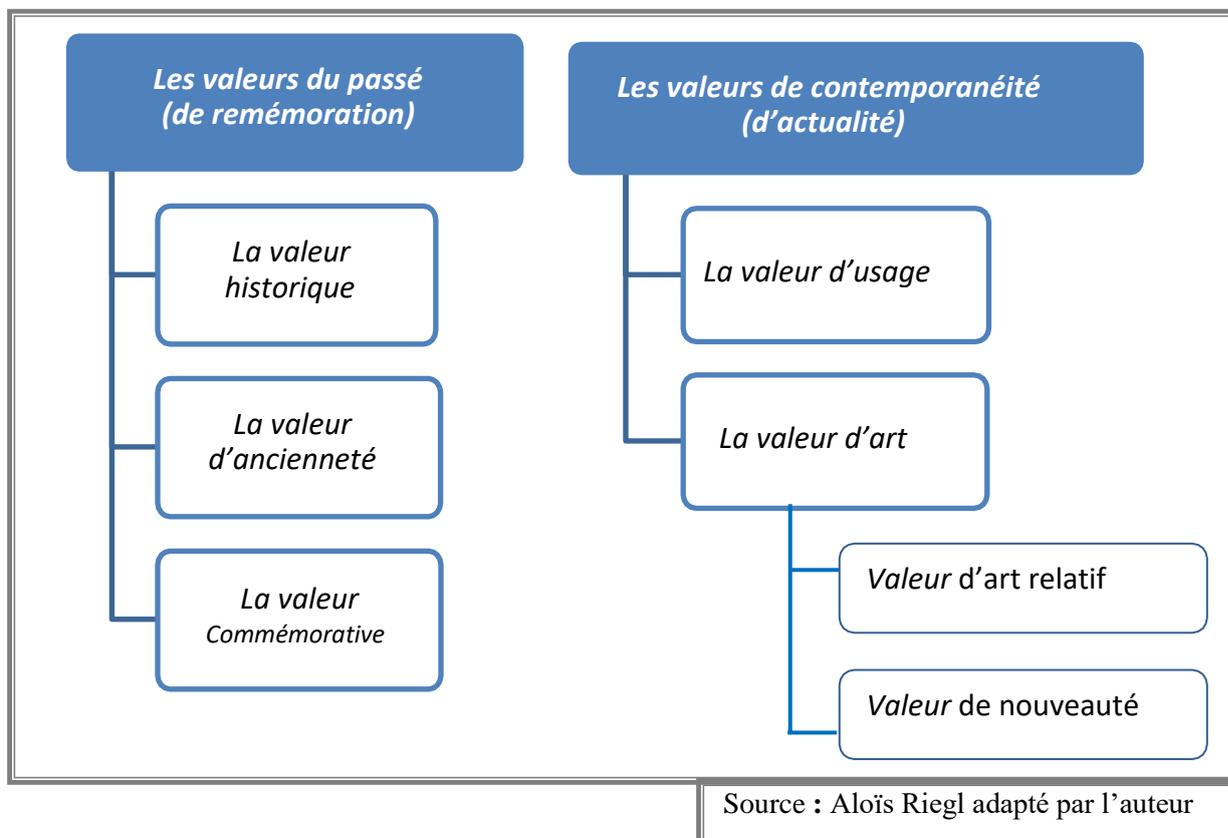
³RIEGL A., Ibid. p.66.

1-4-2-Les valeurs de contemporanéité (d'actualité)

Ce sont basées sur le fait que tout "monument" ou objet et œuvre peut être considéré comme l'égal d'une création moderne et récente. A ce titre le monument doit présenter l'aspect d'une création moderne, c'est-à-dire une "*parfaite intégrité inentamée par l'action destructrice de la nature*"¹

Les valeurs de contemporanéité ou d'actualité comportent la valeur d'art et la valeur d'usage:

- **La valeur d'art** : La valeur d'art, pour sa part, dépend de l'esthétique et concerne autant les œuvres artistiques anciennes que la conservation intacte de leur apparence. Riegl distingue deux formes de la valeur d'art : de nouveauté et d'art relatif.²
- **La valeur d'usage (utilitaire)** : La valeur d'usage est celle qui distingue le monument historique des ruines archéologiques qui n'ont pas de fonction et sont donc essentiellement historiques.³



¹RIEGL A., Ibid. p.91.

²RIEGL A., Ibid. p.95-119.

³CHOAY F., Ibid. p.126. Cesare Brandi est un historien de l'art, un critique d'art et un écrivain italien, spécialiste de la théorie de la restauration.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

Cesare Brandi, opère la même distinction que celle de Riegl entre valeur historique et valeur artistique. " *La restauration constitue le moment méthodologique de la reconnaissance de l'œuvre d'art, dans sa consistance physique et sa double polarité esthétique et historique, en vue de sa transmission aux générations futures* "¹en employant la notion d'instance (instance historique et instance esthétique). La déférence entre les deux notions est que la valeur reste relative à celui qu'il l'a attribué alors que l'instance reste une sorte d'obligation morale à l'égard de l'œuvre elle-même et de son créateur.

A cet égard, les contributions de Riegl et de Brandi restent parmi les plus complètes et les plus poussées pour la définition et le classement des valeurs du patrimoine.²

De même que le patrimoine a évolué et continue de prendre diverses formes, les valeurs ne sont pas sensées rester inchangées, elles peuvent se transformer au fil du temps et en fonction du contexte aussi bien social que culturel, des opportunités économiques, de l'évolution du savoir et des connaissances.

Plusieurs auteurs et organismes ont développé à ce jour des différentes valeurs de patrimoine chacun selon son point de vue, synthétisées par **R. Mason** dans le tableau suivant :

Auteurs	Riegl 1903	Lipe 1984	Frey 1997	English Héritage 1997	La Charte de Burra 1999
Valeurs	Ancienneté, Historicité, Commémoration, Usage, nouveauté	Economie, Esthétique, Associative/ symbolique, informatif	Economique, Option, Existence, Legs, Education, Prestige	Culturelle, Educatif/ Académique, Fonctionnelle Récréative, Esthétique	Esthétique, Historique, Scientifique, Sociale (incluant les valeurs, spirituelle, politique, nationale).

Tableau n°01: Typologies de valeurs du patrimoine par diverses écoles et organisations

Source : MASON R, 2002

¹BRANDI C, (2000), "théorie de la restauration-traduit par Colette Déroche ", Paris, Editions du patrimoine, Ecole nationale du patrimoine, MONUM .p30 et 32

²TRICAUD P-M, (2010) "Conservation et transformation du patrimoine vivant Etude des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs ", Thèse de doctorat, Institut d'Urbanisme de Paris ,. P.20

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

La typologie proposée par Mason s'articule autour de valeurs qui se complètent, et plus souvent associées au patrimoine. Elle se résume en valeurs socioculturelles (la valeur historique, la valeur culturelle/symbolique, la valeur sociale, la valeur spirituelle/religieuse, la valeur esthétique) et économiques (la valeur d'usage, la valeur de non-usage, la valeur d'existence, la valeur d'option, la valeur de legs).

1-5-Mondialisation du Patrimoine : Chartes et Recommandations :

Pendant des décennies, la notion, qui n'englobait que le patrimoine bâti ancien, n'a pratiquement pas évolué et ne s'est guère étendue en dehors de l'Europe. Elle s'est "mondialisée" seulement en 1972 avec l'adoption par l'UNESCO "Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture", d'un traité international intitulé "Convention et recommandations relatives à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel" :

- "Considérant que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération encore plus redoutables.
- Considérant que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel ou naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde, [...].
- Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers qui les menacent, il incombe à la collectivité internationale toute entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle par l'octroi d'une assistance collective qui, sans se substituer à l'action de l'état intéressé, la complétera efficacement, [...]"

1-5-1-La Charte Internationale d'Athènes 1931, pour la Restauration des Monuments Historiques :

Adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Athènes 1931 dont le but est de protéger les monuments d'intérêt historique, artistique ou scientifique. Sept résolutions assurent:

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

- Au cas où une restauration apparaît indispensable par suite de dégradation ou de destruction, elle recommande de respecter l'œuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque.
- La conférence recommande de maintenir l'occupation des monuments qui assure la continuité de leur vie en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique.
- Les techniques et matériaux modernes peuvent être utilisés pour les travaux de restauration.

1-5-2-La Charte Internationale de Venise 1964, Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites :

C'est le deuxième Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, la charte a été adoptée par ICOMOS (conseil international des monuments et des sites) en 1965.

Son but était d'approfondir les objectifs de la charte d'Athènes 1931, selon cette charte, la notion des monuments historiques comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

"La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire". La conservation impose la permanence de l'entretien des monuments et leur affectation à des fonctions sociales utiles, tandis que la restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel, son but est de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument.

1-5-3-Convention de L'Organisation UNESCO, 21 Novembre 1972 :

Lors de la conférence générale des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, rassemblée à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en ses dix-septième sessions, définit le "Patrimoine Culturel" comme étant :

- **les monuments:** œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

- **les ensembles:** groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- **les sites:** œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

1-5-4-Charte Internationale pour la sauvegarde des Villes Historiques, Washington 1987 :

Cette charte adoptée par ICOMOS vient compléter la "Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites" (Venise, 1964), elle définit les principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de l'action propre à sauvegarder la qualité des villes historiques, à favoriser le synchronisme de la vie individuelle et sociale et à continuer l'ensemble des biens, qui forment la mémoire de l'humanité.

Parmi ces objectifs, c'est la sauvegarde des quartiers et villes historiques afin de conserver les valeurs qui compromettraient l'authenticité de la ville historique.

1-5-5-Charte Internationale du Tourisme Culturel : La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif :

Adoptée par ICOMOS à la 12ème Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999.

La charte précise que le patrimoine naturel et culturel, comme la diversité des cultures vivantes, sont de ses attractions touristiques majeures, étant donné que le tourisme est reconnu comme une force positive qui favorise la conservation du patrimoine naturel et culturel.

La participation et la coopération entre les différents intervenants sur le patrimoine est nécessaire pour mettre en œuvre un savoir-faire touristique durable et favoriser la protection des ressources patrimoniales pour les générations futures.

Parmi les objectifs de la charte du tourisme culturel nous citons :

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

- Encourager et faciliter le travail de ceux qui participent à la conservation et à la gestion du patrimoine afin de le rendre plus accessible aux communautés d'accueil et aux visiteurs,
- Encourager ceux qui proposent des programmes et des politiques afin de développer des projets précis et mesurables, et des stratégies qui touchent à la présentation et l'interprétation des ensembles patrimoniaux et des activités culturelles dans le contexte de leur protection et de leur conservation.

1-5-6-Recommandation de Tunis (1968) : "l'étude de la conservation, de la Restauration et de la Réanimation des Ensembles Historiques" :

A l'issue du 2^e colloque organisé par l'ICOMOS et qui s'est tenu à Tunis du 09 au 16 avril 1968, il a été convenu d'adopter les mesures suivantes :

- Renforcement des structures et des moyens des services de protection monumentale par l'allocation ou l'augmentation d'un budget affecté aux travaux de sauvegarde des ensembles historiques et l'attribution des instruments d'exécution correspondants,
- Formation et création de corps techniques chargés de la conservation dynamique des médinas et composés de représentants des disciplines qui doivent être associées à la réalisation des programmes, et notamment d'architectes, urbanistes, historiens, sociologues, économistes, juristes, ainsi que des techniciens correspondants. L'équipe ainsi constituée sera en mesure d'assurer la mise en œuvre de la politique d'adaptation des médinas à des fonctions urbaines actuelles, d'un caractère résidentiel, culturel, artisanal et commercial.

1-5-7-Recommandation de Tunis (1968) : "l'étude de la Conservation, de la Restauration et de la Réanimation des Ensembles Historiques" :

A l'issue du 2^e colloque organisé par l'ICOMOS et qui s'est tenu à Tunis du 09 au 16 avril 1968, il a été convenu d'adopter les mesures suivantes :

- Renforcement des structures et des moyens des services de protection monumentale par l'allocation ou l'augmentation d'un budget affecté aux travaux de sauvegarde des ensembles historiques et **l'attribution des instruments d'exécution correspondants**,
- Formation et création de corps techniques chargés de la conservation dynamique des médinas et composés de représentants des disciplines qui doivent être associées à la

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

réalisation des programmes, et notamment d'architectes, urbanistes, historiens, sociologues, économistes, juristes, ainsi que des techniciens correspondants. L'équipe ainsi constituée sera en mesure d'assurer la mise en œuvre de la politique d'adaptation des médinas à des fonctions urbaines actuelles, d'un caractère résidentiel, culturel, artisanal et commercial.

2- Les sites archéologiques :

2-1- Définition du patrimoine archéologique:

Le terme patrimoine a mis du temps à s'associer aux valeurs véhiculées par l'industrie, ce retard était principalement dû à la rigidité des premiers systèmes d'évaluation et de reconnaissance des valeurs. Ce n'est qu'en 1972, suite à l'adoption par la conférence générale ¹de l'UNESCO, de la convention portant sur « *l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel* », que ce système s'est assoupli et a pu revêtir une dimension plus œcuménique du point de vue chronologique et typologique. Deux disciplines sont à l'origine de cette pluralisation du champ patrimonial, les sciences humaines et l'histoire des techniques²

Aborder la notion du patrimoine est une tâche incommensurable, mais traiter du patrimoine bâti, signature directe d'une parole spatiale. Devient moins ardue pour les praticiens de l'espace que nous sommes. Les monuments historiques, les sites archéologiques, les ensembles urbains et ruraux font tous partie du patrimoine culturel immobilier. Dans cette recherche les sites archéologiques représentent l'objet d'étude ou ils sont eux-mêmes une chaîne dans un ensemble plus vaste qui est le patrimoine archéologique.

Dans les éléments qui suivent, nous tenterons de trouver des réponses aux questionnements suivants :

- Qu'est-ce qu'un patrimoine archéologique?
- Quelles sont ces composantes?

Cependant, la réponse à ces questionnements peut prendre plusieurs aspects du fait

¹Armando Donati, 1992, *Monti, Uomini et pierre*, Locarno, Armando Dado, p 37).

²Françoise Choay, *l'allégorie du patrimoine*, Editions du SEUIL, Paris VIe, 1992.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

qu'elle est multidisciplinaire; le patrimoine archéologique est une ressource précieuse et non renouvelable, il s'agit d'une base d'informations inexhaustible dans laquelle on peut approfondir et enrichir nos connaissances sur l'histoire et l'évolution de la vie humaine, ses coutumes et croyances, l'économie, la technique, etc. C'est pourquoi les sites archéologiques sont souvent des laboratoires de recherches ou musées qui font avancer la science.

En d'autres termes il est constitué aussi bien des monuments prestigieux que des traces les plus modestes de l'occupation humaine. Autrement-dit, se sont toutes ces découvertes des civilisations disparues ou l'archéologie tend de faire revivre ce qui est mort. Au-delà de son importance scientifique ; le patrimoine archéologique peut avoir des significations politiques pour les descendants des groupes qui les ont produits.

Afin d'opter pour un vocabulaire commun, il faut exposer des différentes définitions adopter aux textes normatifs internationaux et nationaux. Les biens archéologiques représentent d'après la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, tenue à Londres en 1969 « *les vestiges ou les biens ou toutes autres traces de manifestations humaines, constituant un témoignage d'époque et de civilisations dont la principale ou une des principales sources d'information scientifique est assurée par des fouilles ou par des découvertes* »³. cela veut dire que le patrimoine archéologique peut être constituer de restes monumentales que modestes , l'essentiel est la signification et l'interprétation de ses biens.¹

Au sens du 1^{er} article de la charte Internationale pour la Gestion du patrimoine Archéologique (ICOMOS 1990), le patrimoine archéologique est considéré comme étant « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux ou se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnées de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que matériel qui leur est associé* »². Cette définition se distingue de la précédente par le fait qu'elle donne une classification aux biens archéologiques selon leurs endroits (en surface, en sous-sol, sous les eaux).

D'après le code du patrimoine, le patrimoine archéologique se définit comme étant

¹Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique Londres, 1969

²Charte Internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique ,1990

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

« tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel ».

Cette définition renforce la relation entre les biens archéologiques et l'environnement naturel.

Aux fins de la loi n°98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, le patrimoine archéologique renferme les espaces bâtis ou non qui ont une valeur historique, archéologique, religieuse, artistique, scientifique, ethnologique ou anthropologique. Il s'agit notamment, des sites archéologiques, y compris les réserves archéologiques et les parcs culturels.

Le patrimoine archéologique est une source de la mémoire collective universelle, il est aussi un instrument d'étude historique et scientifique. Sont considérés comme éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et objets mis au jour, ainsi que toutes autres traces des générations antérieures. Le patrimoine archéologique comprend les structures, les constructions, les groupes de bâtiments, les sites aménagés, les objets meubles et les monuments d'autres sortes avec leur contexte, qu'ils soient sur la terre ferme ou immergés.

A partir des définitions précédentes, il y'a lieu de constater que le patrimoine archéologique est un concept large qui admit plusieurs acceptations. Enfin nous sommes optes par celle de **Gustaf TROTZIG** ; dont il considère que : « *les monuments et sites, les objets façonnés, les traditions de recherche et les ''connaissances pour survivre'' constituent à eux tous le patrimoine archéologique* »⁵. Enfin on peut conclure par ceci, le patrimoine archéologique est un ensemble de plusieurs composants.

2-2- Définition de l'archéologie:

La prise de Constantinople par les Turcs se traduisant par l'exil d'intellectuels imprégnés de culture gréco-latine, la redécouverte des auteurs de l'Antiquité et leur diffusion rendue possible grâce à l'invention de l'imprimerie, les grands voyages de découverte vers des terres jusque-là inconnues, les travaux de Nicolas Copernic et de Galilée sur la place de la terre dans l'univers favorisent l'essor d'un mouvement intellectuel dans lequel l'archéologie puise ses racines : la Renaissance.

Tout comme les auteurs anciens, les vestiges de l'Antiquité sont redécouverts.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

Ainsi, on porte à l'égard des ruines existantes un regain d'intérêt. Mais des fouilles sont également pratiquées dans la mesure où la physionomie des villes évolue profondément, en Italie en particulier. Rome, capitale du monde chrétien, connaît ainsi sous l'égide des papes une série de travaux visant à remodeler son visage. Ces grands travaux se traduisent par des percées et des éventrations du sous-sol qui permettent d'exhumer les vestiges de la Rome antique.

Nombre de sources écrites montrent que les papes éclairés et l'aristocratie romaine, cette dernière étant pétrie de culture gréco-latine, interdisent d'emblée la destruction de ces découvertes. Ces mêmes sources prouvent que des artistes comme Michel-Ange et Raphaël sont mandatés par l'autorité papale pour inventorier l'ensemble des monuments antiques mis au jour durant cette période.

La redécouverte de ces œuvres d'art associe pouvoirs publics, intellectuels et artistes. Elle prend naissance dans une optique de sauvetage grâce à la réalisation de travaux d'aménagement. Cette archéologie de sauvegarde s'intéresse uniquement aux œuvres monumentales et met de côté les témoignages plus modestes déconsidérés en raison de leur faible valeur esthétique.

Les éléments du patrimoine archéologique sont constitués par tous les vestiges matériels de l'existence de l'humanité. L'archéologie étudie les éléments de ce patrimoine pour en tirer des informations historiques sur les occupations humaines qui se sont succédé et sur leur contexte. Son champ chronologique s'étend donc depuis l'apparition de l'Homme jusqu'à nos jours. Les vestiges matériels sur lesquels portent les investigations archéologiques peuvent se trouver en milieu terrestre, subaquatique (lacs, rivières...) sous-marin.

Gilbert Charles-Picard définit l'archéologie comme « *une discipline scientifique dont l'objectif est d'étudier et de reconstituer l'histoire de l'humanité depuis la préhistoire jusqu'à l'époque moderne à travers l'ensemble des vestiges matériels ayant subsisté* ». ¹

Créée à l'origine par de savants collectionneurs d'objets, cette discipline a adopté au cours du XIXe siècle une démarche scientifique fondée sur la notion de stratigraphie qui contribue, par une approche originale inspirée des sciences de la Nature, au développement

¹Gilbert C.P. (1969) : « L'archéologie, une auxiliaire de l'histoire. L'archéologie. Découvertes des civilisations disparues ». Paris. Larousse. P7

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

de l'Histoire, en complétant les sources écrites, en les contredisant ou en palliant leur absence.

Les premiers archéologues se sont essentiellement intéressés à la datation et à la chronologie des vestiges afin de caractériser et de comparer les différentes civilisations pour saisir les étapes successives de l'évolution humaine.

La recherche archéologique a désormais élargi son champ d'étude à tous les actes de la vie quotidienne mais aussi aux contextes environnementaux, économiques et culturels des sociétés du passé. Ceci explique la complexité et la diversité des méthodes de l'archéologie. Il ne s'agit plus seulement de décrire et de dater monuments et objets, mais de tenter de restituer tous les aspects de la vie de l'homme au fil des millénaires.

Cette ouverture sur toutes les sciences est relativement récente mais riche de découvertes et d'avancées sensibles des connaissances.

2-2-1- Origine et évolution de l'archéologie :

Elle prend son origine chez les Grecs avec le terme "*archeologia*" qui se décompose en "*archeos*" signifiant ancien et "*logos*" la parole. Le mot archéologue avait le sens d'écrivain qui collectait les plus anciens souvenirs d'un pays ou d'une nation¹ mais, les premiers textes « archéologiques » découverts et connus, sont ceux de rois babyloniens qui ont explorés les restes des temples anciens de la Mésopotamie et les ont restaurés (de 555 à 539 avant notre ère).

A la renaissance, avec la sécularisation de la connaissance, l'archéologie apparaît avec son sens moderne, où commencèrent, réellement, les fouilles archéologiques avec la redécouverte de l'antiquité. Du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, l'archéologie a connu une phase d'accumulation des connaissances et des matériaux concernant l'essentiel les objets d'art de l'Antiquité gréco-romaine. Le XX^{ème} siècle voit la multiplication de nouvelles techniques d'analyse, de traitement et de datation.

2-2-2- Les différents régimes de l'archéologie :

Les recherches archéologiques sont toujours motivées par des sollicitations extérieures, parfois naturelles (l'érosion ou les catastrophes naturelles), ou humaines (les

¹Louis Batissier, *Eléments d'archéologie nationale, précédés d'une histoire de l'art monumental chez les anciens*, Ed. Lelux, Paris, 1843, p 1

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

extensions urbanistiques ou les transformations des sols par des actions artificiels)¹. La pratique archéologique peut être réalisée dans trois cadres différents : l'archéologie préventive, programmée et de sauvetage.

➤ **L'archéologie préventive:**

L'archéologie préventive vise à assurer la sauvegarde du patrimoine archéologique lorsqu'il est menacé par des travaux d'aménagement. A ce titre, l'État prescrit les mesures visant à la détection, à la conservation et à la sauvegarde de ce patrimoine par l'étude scientifique. Il assure les missions de contrôle et d'évaluation de ces opérations et veille à la diffusion des résultats obtenus.

En effet, si l'archéologie a pour objet l'étude des « archives du sol », ce sol est en permanence remué, dans des proportions croissantes, par les grands travaux : constructions, autoroutes, lignes ferroviaires, carrières, etc.²

➤ **L'archéologie dite « programmer »:**

L'archéologie programmée est la réponse à des questions qui concernent l'histoire de l'homme. Les fouilles « programmées », terrestres ou subaquatiques ; sont donc motivées par des objectifs de recherche scientifique indépendants de toute menace pesant sur des vestiges archéologiques. Elles peuvent bénéficier d'aides financières du ministère chargé de la Culture. Elles sont réalisées soit par ses agents, soit par des archéologues relevant d'autres institutions (universités, collectivités territoriales...) ou indépendants. Aux fouilles « programmées » s'ajoutent, dans ce même cadre de recherche, les prospections thématiques, les relevés d'art rupestre, ainsi que les projets collectifs de recherche.

➤ **L'archéologie de sauvetage:**

Il s'agit du type de l'archéologie pratiquée dans les centres urbains modernes ou historiques. Cette archéologie fournit à la fois les informations sur les méthodologies appliquées par les pays concernés pour enrichir leurs inventaires ou leur documentation sur les villes historiques et les relations entre archéologie et urbanisme.

Les fouilles dites « de sauvetage », sont motivées par l'objectif de rassembler une

¹L'archéologie en Suisse, une et unique. NIKE bulletin 6/2010(en ligne) http://www.nike-kultur.ch/F/tools/fileadmin/user_upload/index.php?id=687&L=1

²Encyclopédie Universalis 2009

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

banque de données sur les parties concernées par les projets de construction et d'aménagement avant leur disparition immédiate. Ces trois types d'archéologie sont les composantes d'une seule et même discipline et concourent, chacune à leur niveau, à la connaissance de l'histoire des sociétés anciennes.

2-3- Définition des sites archéologiques

Un site archéologique est « *le lieu où se trouvent des biens archéologiques* »¹. Il s'agit « *d'une concentration topographique de vestiges se rapportant à une période chronologique plus ou moins homogène* »². Le site archéologique est défini par l'ICOMOS comme : « *un lieu qui rassemble les traces d'une activité humaines, c'est un lieu chargé d'histoire et de symboles qui s'expriment à travers d'objets meubles ou immeubles* »³. Les sites archéologiques couvrent les périodes les plus anciennes de l'humanité, ainsi que les périodes les plus récentes avec des vestiges parfois en partie visibles de villages ou de villes. Au-delà des sites déjà connus grâce aux fouilles archéologiques menées, il existe de très nombreux qui, enfouis sous terre et parfois recouverts d'une végétation abondante, restent encore à découvrir.

D'autre part, un site archéologique se caractérise par son environnement, notamment les dépôts stratifiés qui renferment des traces physiques de sa formation et permettent ainsi de déterminer son âge et d'interpréter sa complexité. La valeur d'un site archéologique repose sur ses composants caractéristiques, qui peuvent renfermer des éléments qui ont une importance sur le plan esthétique, historique, scientifique, culturel, social ou spirituel ainsi que des caractéristiques ou des usages de nature intangible. La valeur d'un lieu patrimonial réside autant dans l'information que recèlent ces vestiges du passé que dans leur pouvoir d'évocation.

Les sites archéologiques, qui sont des témoins de l'histoire de l'humanité, sont diversifiés. Aux côtés des sépultures les plus anciennes du monde et des monuments

¹Loi sur les biens culturels, Québec 2012 (en ligne)

²http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_4/B4.html
Xavier Délester, *Introduction à l'archéologie*, Ed. Direction de la publication universitaire de Guelma, 2009, p19, cite in, HAFSI Fatma Zohra, *Pour une conservation intégrée des sites archéologiques dans la politique nationale de l'aménagement du territoire Exemple d'étude : la wilaya de Souk Ahras*, mémoire de magister en architecture, Université de Constantine, p34

³Collectif, *Mise en valeur des sites archéologiques en milieu urbain*, guide pratique rapport de recherche n°11 : « typologie et prototype de procédures méthodologiques relatives à la politique de conservation » direction générale de la recherche, Belgique, 2004, p 24. (En ligne) www.in-situ.be/draft_fr.pdf

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

imposants, se trouvent des sites archéologiques de formes et de dimensions extrêmement variées tels que : les abris sous roche, les peintures ou les gravures rupestres, les mégalithes, les monuments ou les ensembles urbains, les sites de réduction du fer. Dans certains cas, ces sites correspondent à des traces visibles de fortifications (fossés, remparts...) dont certaines ont des tailles exceptionnelles, des artefacts (objets utilisés par l'homme) et des éco-facts (matières organiques liées à l'occupation humaine tels que : les ossements humains ou animaux, le bois, les graines, les semences, les insectes...).

2-4-Valeurs reconnues des sites archéologiques

Les sites archéologiques sont porteurs de significations diverses, reconnues sous forme de valeurs culturelle, sociale ou économique potentielles. La valeur accordée à des vestiges archéologiques varie selon les groupes scientifiques, sociaux et culturels. De nature profondément subjective, ces valeurs sont perçues différemment par les membres de la même société et à différentes époques. Parfois, certaines valeurs sont accrues et d'autres perdent leurs ampleurs. Cet état de fait nécessite parfois une revalorisation des œuvres archéologiques et de mettre en avant les différentes valeurs des sites archéologiques.

A partir de cette réalité vécue, les valeurs conférées aux sites archéologiques peuvent être étudiées à travers les caractéristiques dominantes, ainsi que tous les groupes et les individus qui portent un intérêt particulier au site. L'ensemble des avantages et du potentiel constitue la valeur d'un site. Cependant, un site peut posséder beaucoup de valeurs différentes. Les sites archéologiques sont des lieux chargés d'histoire, de mémoire possédant des valeurs multiples reconnues et appréciées depuis les cités antiques, telles que les valeurs esthétiques, historiques, sociales, scientifiques, religieuses, économiques, éducatives..., qui peuvent être résumées brièvement comme suit :

2-4-1-Valeur scientifique:

Les sites archéologiques constituent une base d'informations précieuse et inépuisable dans laquelle on peut approfondir nos connaissances sur l'histoire et l'évolution de la vie de l'homme, ses coutumes et ses croyances, l'économie, les techniques... Aujourd'hui, ces données se révèlent utiles ou importantes pour la communauté archéologique et elles peuvent servir dans le futur. Ce jugement pourrait être porté parce que le site est le témoin tangible d'une ancienne culture qu'on vient de

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

découvrir et qui n'est pas encore endommagée. Les sites archéologiques sont souvent des laboratoires de recherches ou des musées qui font avancer la science.

Néanmoins, certains dangers peuvent compromettre la valeur scientifique d'un lieu avant que les archéologues n'aient pu en comprendre la signification à travers les fouilles et la protection de son témoignage unique. Elle est liée au fait, que le site archéologique présente à la fois la possibilité de révéler des connaissances supplémentaires sur le passé et de posséder des caractéristiques uniques et extrêmement rares qui le rendent intéressant pour la communauté scientifique dans la mesure où son existence contribue à prouver, corriger ou compléter les faits repris dans les documents historiques ou soumis aux interprétations scientifiques.

2-4-2-Valeur éducative:

Parallèlement à la valeur scientifique, il existe la valeur cognitive des sites archéologiques. Cette dernière est un cumul d'informations significatif dans l'histoire et l'évolution des civilisations et de la pensée humaine. L'évolution de la pensée humaine s'est effectuée suite aux problèmes auxquels l'homme a fait face dans sa vie. Ces informations, qui traduisent le comportement de l'homme vis-à-vis de l'environnement voire l'univers, doivent être apprises et transmises aux générations futures qu'il s'agisse du public ou des étudiants à travers la mise au point des techniques interprétatives adéquates en théorie comme en pratique.

Cependant, ces lieux pourraient être compromis si l'on permettait aux archéologues de fouiller d'une façon hasardeuse et non réfléchie altérant les caractéristiques de ces lieux, qui soient interprétables pour les professionnels ou les amateurs. Porteurs de multiples informations, les sites ont une valeur éducative appréciée par beaucoup de groupes. La valeur éducative est, donc, un domaine commun à la plupart des partenaires concernés. Un site peut être une source de connaissances en histoire, en expression culturelle, de l'art, de l'architecture et du développement de la société, lui permettant de devenir un outil didactique efficace.

2-4-3-valeur historique:

Les sites archéologiques renferment une valeur historique consistante. Témoins du passé séculaire, ils constituent des liens avec le passé proche ou lointain. A travers l'étude de ces sites, une idée peut être faite sur les différentes structures sociale et même urbaine des anciennes sociétés ainsi que l'état d'avancement scientifique et technique relevant du

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

domaine culturel et culturel. La compréhension par le public de l'évolution historique du lieu et la lecture des informations émanant de celui-ci dépendent de sa capacité à communiquer, à exprimer, à stimuler la relation avec le passé ou la réaction par rapport à ce dernier. La valeur historique d'un site archéologique découle de ses matériaux constitutifs, de sa culture matérielle ainsi que du style de vie et des pratiques sociales qui y sont associés dans la mesure où le site illustre les activités et les événements historiques des peuples anciens. Cette valeur historique véhicule des messages, qui appartiennent au passé, alimentant la mémoire et l'évocation des souvenirs.

2-4-4-Valeur mémorielle et la Valeur d'évocation économique:

Référence à une époque historique ou culturelle, chaque objet archéologique possède une empreinte temporelle. Il relie l'homme à son monde et à ses origines. Dans chaque site en ruine se trouve un écho de la vie du passé qui suscite des sentiments et des émotions, un imaginaire collectif ou individuel. Cette valeur mémorielle est très complexe car elle est le fruit d'un mélange complexe de l'histoire, de la mémoire, de l'imagination et de l'imaginaire, de la curiosité et du savoir confortés par le besoin de représentation de soi et de la communauté, le besoin de donner un sens et une identité aux personnes, aux collectivités et aux lieux. Les sites archéologiques sont porteurs de connaissances qui permettent de se rappeler de certains traits tels que les aspects du comportement et de la culture. Ils sont assignés, aussi, à toutes les traces et les signes les plus infimes qui peuvent se rapporter à des histoires ou simplement à des traditions locales, car ces lieux ont constitués les scènes où se sont déroulés des événements mémorables ou importants.

2-4-5-Valeur économique:

Les lieux archéologiques peuvent acquérir une valeur économique appréciable si l'usage et la gestion de ces ressources non renouvelables, sont étudiés et réfléchis suivant les exigences de la vie contemporaine tout en veillant à leur protection. Cependant, cette valeur économique dépend de la capacité d'un site à offrir, directement, à la fois une valeur présentant un rapport entre les investissements et la rentabilité (valeur liée au marché, le marketing du patrimoine) et une valeur de richesse publique en terme de centre d'intérêt social et collectif (valeur socioculturelle, non liée au marché). L'appréciation de cette valeur est directement liée à la gestion touristique de ce patrimoine. La valeur économique des sites archéologiques se concrétise essentiellement à travers le tourisme. Ce dernier est à l'origine des retombées économiques se traduisant particulièrement par la création de

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

postes de travail nécessaires au fonctionnement des différentes structures. Il est important de signaler que cette valeur économique dépend du rôle et de la valeur que la société lui attribue.

2-4-6-Valeur sociale :

L'homme, depuis la préhistoire, avait besoin de répondre aux grandes questions de la vie, de la mort, de la nourriture, de l'abri, ... Ces manifestations créent des liens sociaux forts et des réunions sociales. Ces sites archéologiques peuvent être utilisés pour des manifestations sociales sous forme de réunions sociales telles que : les festivités, les marchés, les spectacles, etc., qui ne sont pas strictement liées à la valeur historique des vestiges. Cette valeur sociale permet et facilite les relations sociales au sein d'une communauté locale et elle peut, donc, également être considérée comme un « capital social ». Pour que les sites archéologiques puissent être utilisés sans être endommagés, il faut réfléchir et penser à leur affecter un usage qui leur soit adéquat.

2-4-7-Valeur d'usage :

Quelles que soient les valeurs attribuées à ce type de patrimoine, sa promotion et sa pérennité ne peuvent être assurées que si les exigences du présent et celles du futur sont prises en compte. En effet, « *les objets anciens seraient en attente de sens et d'histoire bien qu'ils en soient remplis. Les objets de culture du passé sont, donc, sujet à une réévaluation et une réutilisation dans le temps* »¹L'attribution d'une fonction à un site archéologique dépend de la valeur ou des valeurs jugées importantes. Cette opération fait l'objet d'une longue analyse pour l'évaluation des forces, des faiblesses et des risques d'un tel projet. La conservation de la fonction initiale d'un site archéologique est, sans doute, une situation de conservation idéale. Cependant, les sites archéologiques se trouvent toujours en état de marginalisation et réduits en fragments incompréhensibles, incapables d'évoquer leur essence. Selon la valeur d'usage, il existe plusieurs types de sites:

Giovannoni classe les monuments en monument mort et monument vivant selon deux critères :

- L'état de conservation de monument.
- L'utilité contemporaine du monument qui se traduit par sa valeur d'usage.

Un monument mort est un monument dont l'usage s'est éclipié. Généralement, un

¹Turgeon, Laurier, *Patrimoines métissés: contextes coloniaux et postcoloniaux*, Ed. Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003, p 19

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

monument appartient à une civilisation séculaire ou disparue. Il ne remplit guère les usages contemporains et il se perpétue seulement comme œuvre d'art et un souvenir d'une période révolue tels que : les temples de l'Égypte antique et de la Grèce, les ruines de Pompey et les amphithéâtres romains... Ces derniers appartiennent à des civilisations disparues et jamais plus ils ne seront rendus à leur usage originel. D'autre part, un site archéologique est qualifié de « mort », lorsque ce site malgré la valeur ou les valeurs qu'il possède, il plonge dans l'oubli et l'ignorance et la société se détache de plus en plus de sa valeur historique. Ainsi, un site, qui ne remplit aucun usage contemporain, finit par être délaissé et devenir « mort ».

Par contre, un site archéologique vivant est celui qui peut avoir un usage contemporain. Cet usage peut être identique à son usage originel ou différent de celui-ci. Donc, les éléments anciens sont réinterprétés et réactualisés. A travers la restauration par exemple, d'un bâtiment ou d'un objet, son apparence peut se transformer selon les canons du moment en faisant une place aussi grande au présent qu'au passé¹. Une réappropriation et une actualisation du passé peuvent lui donner vie. Un site archéologique vivant est celui qui arrive à se frayer une place dans la vie sociale contemporaine et à figurer comme un centre d'intérêt. Cet usage lui permet d'assurer la continuité entre le passé, le présent et le futur.

Toutes ces valeurs relatives aux objets archéologiques dépendent du contexte dans lequel le site archéologique peut se trouver. Ainsi, ces lieux archéologiques peuvent appartenir à des contextes différents contribuant à leurs valeurs.

2-5-Catégories et les contextes différents des sites archéologiques

Les sites archéologiques appartiennent à de nombreuses catégories et à des contextes différents. Un site peut également présenter un ou plusieurs éléments caractéristiques. Selon le contexte où ils sont situés, les sites archéologiques peuvent être classés comme suit :²

2-5-1-Sites en milieu urbain :

¹Laurier Turgeon, André Charbonneau, *Patrimoines et Identités en Amérique Française*, Ed. Presses Université Laval.2010, p 4

²Classification établit dans « Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada », Deuxième édition, consulté sur : www.lieuxpatrimoniaux.ca

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

Le milieu urbain se caractérise par son dynamisme et sa vitalité à cause de la forte concentration en activités économiques, tertiaires...etc. ; cependant la conservation des sites archéologique dedans présente un grand défi pour les responsables de la ville (surtout les urbanistes et les archéologues). L'étude des sites archéologiques en milieu urbain peut être abordée par deux façons différentes : l'archéologie dans la ville et l'archéologie de la ville¹La première considère le site archéologique comme monument isolé et intervienne d'une façon ponctuelle. La deuxième assimile la ville a un écosystème² et prendre en considération la ville dans sa totalité. Depuis les années 1960, l'archéologie urbaine est devenue une préoccupation croissante. Quantité de fouilles ont été réalisées dans le cœur historique des villes soulevant de nombreuses interrogations :

- Dans quelles circonstances la préservation in situ de vestiges immobiliers est-elle souhaitable?
- Ces vestiges peuvent-ils être intégrés dans l'environnement urbain contemporain?
- Comment un site peut-il être rendu accessible, compréhensible et attrayant pour le plus large public possible?

Malgré les problèmes que peut engendrer sa découverte, le patrimoine enfoui est apparu comme un moteur potentiel de développement durable des villes. L'intérêt de la population pour le passé en général et l'archéologie en particulier s'est significativement accru. Les sites visitables et les musées qui leur sont généralement associés ont connu un essor important.

Il est probable que cet engouement correspond à un besoin identitaire grandissant face à la dissolution des cultures locales dans le processus de standardisation qui frappe les villes.

Les valeurs intrinsèques des vestiges et les possibilités offertes par leur utilisation rendent plus que jamais la question de leur intégration dans le système urbain incontournable. Alors que les motivations et les approches des différents protagonistes concernés par la gestion des ressources archéologiques (décideurs, spécialistes, citoyens, etc.) sont généralement différentes, ils partagent les mêmes objectifs : protéger, conserver, connaître et valoriser.

¹Laurier Turgeon, Jocelyn Letourneau, Khadiyatoula Fall, *Les espaces de l'identité*, Ed. La presse de l'Université Laval, Canada 1997, p226

²Ibidem p 231r



Photo n° 3: Place des martyrs, Alger, Algérie.

Ce site archéologique est situé dans un milieu urbain qui présente un noyau très animé.

Source : INRAP

2-5-2-Sites industriels :

Constituant une branche du patrimoine culturel, le patrimoine industriel concerne l'ensemble des biens matériels et immatériels, hérités du XIXe siècle voire du XXe siècle, se rapportant au secteur industriel : production, transformation et transport. « *Le patrimoine industriel (...) concerne les biens immobilier (bâtiments, sites aménagés et paysages), les installations, machines et outillages, ainsi que l'ensemble des produits issus de l'industrie* »¹. Il comprend les objets matériels : bâtiments et manufactures ; usines avec leurs machines, ateliers, entrepôts, les structures et infrastructures de transport...etc.

Il est défini aussi par Garcia Dorel-Ferré comme étant « *un champ de la connaissance historique qui associe l'étude du bâti, le milieu géographique et humain, les processus techniques de la production, les conditions de travail, les savoir-faire, les rapports sociaux, les modes de vie, et les expressions culturelles.* »². Ce patrimoine peut

¹M.F.Laborde. Architecture industrielle. Paris et alentours. Éd Parigramme. Madrid, 2007.p.14.

²Garcia Dorel-Ferré, Atlas du patrimoine industriel de Champagne-Ardenne. Les racines de la

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

donc être défini comme faisant référence à tout ce qui est matériel et immatériel qui a trait à l'industrie.

Avant toute chose, il est primordial de revenir sur une idée préconçue qui désigne les anglais quant à eux n'ont porté grand intérêt au sujet qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale suite aux grandes destructions qu'elle a occasionnées. Confrontés alors au dilemme de la reconstruction ou de la muséification de certains sites, ils ont défini le concept de l'*archéologie industrielle*¹

Concept dont la définition a été conforté par le TICCIH² au cours de nombreuses rencontres internationales sous le haut patronat de l'ICOMOS³.

Analogue de l'archéologie classique, l'archéologie industrielle consiste en l'étude d'un site circonscrit, clos et sans limite temporelle⁴. A travers des descriptions, des inventaires et des reconstitutions fidèles in situ ou sur des sites propices à la « muséalisation », elle nous permet de comprendre les vestiges de l'industrie dans toutes leurs dimensions (technique, histoire sociale et économique...). On peut alors l'assimiler à une science de production de monographies. Le musée en plein air d'Ironbridge⁵ toujours en Angleterre, reste l'exemple incontournable de la prise en charge du patrimoine industriel à travers l'approche définie par l'archéologie industrielle.

modernité. Centre régional de documentation pédagogique de Champagne-Ardenne, Reims 2005.

¹: L'archéologie industrielle telle que définit dans le Manuscrit auteur, publié dans "Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Arles : France (2007)" « est une méthode interdisciplinaire qui étudie toutes les preuves, matérielles et immatérielles, les documents, les artefacts, la stratigraphie et les structures, les implantations humaines et les paysages naturels et urbains créés pour ou par des processus industriels. Elle se sert des méthodes les mieux appropriées pour accroître la compréhension du passé et du présent industriel.».

²The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage, association fondue entre 1973-1978 par des experts reconnus sur la scène internationale. A l'origine de plusieurs colloques et de l'édition de la revue Industriel Héritage (Patrimoines de l'industrie), l'association est aussi consultante auprès de l'ICOMOS quant à la détermination des sites à faire figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

³Garcia Dorel-Ferré, Op. Cite.

⁴Maurice Damas, L'archéologie industrielle en France.

⁵Elément de référence inhérent au patrimoine industriel britannique. Lien internet : www.ironbridge.org.uk.

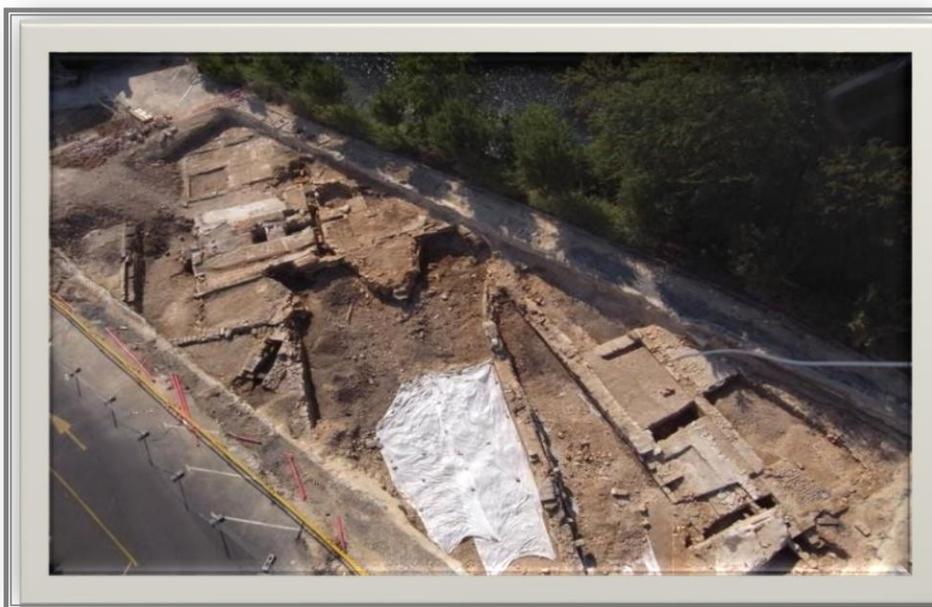


Photo n° 4: Moulin du milieu, Niort, Deux-Sèvres, France.
Ce(s) moulin(s) sont les témoins d'activités artisanales et industrielles notamment fonderie, tanneries, faïencerie.

Source : INRAP

2-5-3- Sites archéologiques inscrits dans des milieux ruraux :

Par définition, le rural est « *ce qui rapporte à la campagne, à l'agglomération humaine concentré en dehors de la cité* »¹. Le milieu rural se caractérise par une faible concentration de l'habitat ainsi que des activités tertiaires. Il est caractérisée par une richesse naturelle ; source principale de la production de denrées et de matières premières.

La présence des sites archéologiques en milieu rural les expose à des agents dégradant bien particuliers, les sites archéologiques fragiles et vulnérables, font face aux aléas naturels, en plus la difficulté de leurs repérage et la imprécision de leurs périmètre. La conservation des sites archéologiques en surfaces ou enfouis ; situés au sein d'un milieu rural est difficile à cause de leurs destruction par les moyens modernes de l'agriculture²

2-5-4-Sites situés dans des paysages culturels :

¹Dictionnaire Larousse.

²Perichon Robert, Peronnet Patrick. *Archéologie en milieu rural. Prospection et sauvetage à proximité du site d'Aulnat/Gandillat (Puy-de-Dôme)*. In : Revue archéologique du centre de la France. Tome 22, fascicule 1, 1983, pp.1-14.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

Il s'agit des sites archéologiques se trouvant dans un paysage culturel qui contribue à sa valeur patrimoniale. Ce sont souvent des entités vivantes, dynamiques et en perpétuelle évolution en raison des processus sociaux, économiques et culturels d'origine naturelle ou humaine qui y prennent place.



Photo n° 5: Le LHNC Kejimkujik , Nouvelle-Écosse .

Ce site archéologique a été désigné comme un paysage culturel commémorant la vie des Micmacs avec les vestiges archéologiques situés sur des lieux de pêche.

Source : www.lieuxpatrimoniaux.ca

2-5-5-Sites situés dans des aires naturelles protégées :

Le patrimoine naturel qui s'intéresse à l'environnement au sens large du terme ; recouvre toutes les règnes minéral, végétal et animal. Il englobe les monuments naturels qui touchent les formations géologiques ou biologiques de valeur exceptionnelle. Et encore les formations géologiques ou physiographiques : les habitats d'espèces animales ou végétales, au moment où ces foyers d'habitats relèvent une valeur universelle exceptionnelle. Et enfin les sites et les zones naturelles¹qui peuvent abriter des sites archéologiques d'importance historique et patrimoniale. Dans certains cas, la préservation

¹ La convention du patrimoine mondial culturel et naturel, Unesco, Paris, le 16 novembre 1972.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

des vestiges archéologique en plein milieu naturels pose des problèmes par rapport aux types et mesures d'interventions. Car il peut s'avérer difficile de préserver à la fois le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sans compromettre l'un ou l'autre.

Afin d'atteindre cet objectif, il faut qu'on effectue des recherches approfondies sur les conditions environnementales qui assurent la préservation des sites archéologiques sans détruire le milieu naturel ou s'y trouvent. La restauration écologique peut être une possibilité d'intervention.



Photo n° 6: Parc national Ivvavik, Yukon, Canada.

Ce site archéologique est situé dans des aires naturelles protégées.

Source : www.lieuxpatrimoniaux.ca

2-5-6-Sites subaquatiques, sites archéologiques submergés :

Les sites archéologiques subaquatiques peuvent reposer sous l'eau, en terrain humide ou dans un milieu intertidal. Cette catégorie regroupe des sites variés tels que : les épaves de navires et leurs zones de débris, des structures intertidales comme les fascines ou les passages de canots, ainsi que les ouvrages portuaires, les quais et les paysages submergés. Les sites se trouvant sur des terrains inondés par des réservoirs ou des hausses du niveau de la mer, font également partie des sites subaquatiques. Cependant, comme ils existent dans des environnements variés, les sites subaquatiques sont en général partiellement ou totalement submergés, que ce soit dans la mer, dans un lac, dans une rivière, un marécage ou une tourbière.

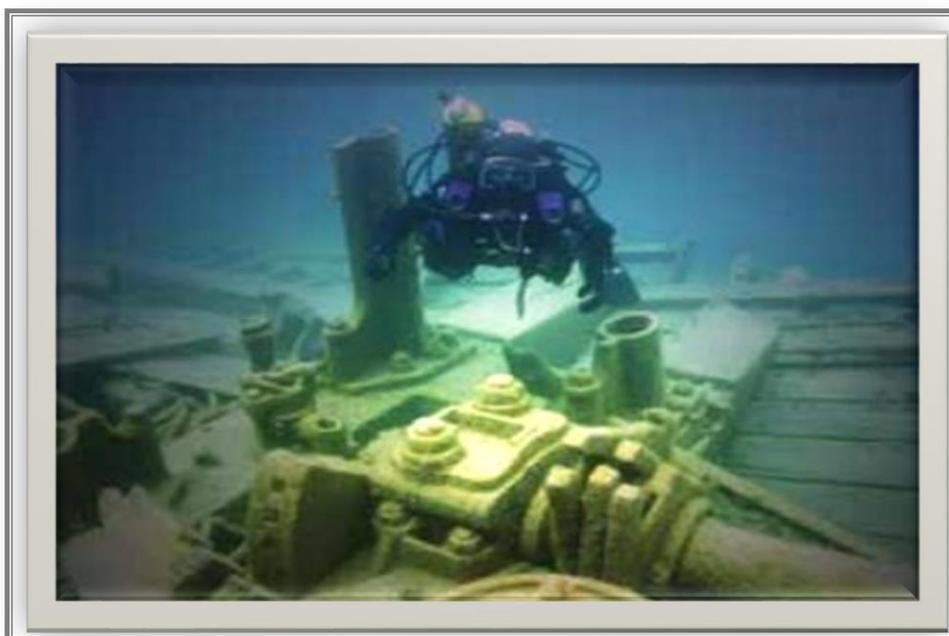


Photo n° 7: Park Marin National Fathom Five, Canada.

Ce site archéologique est submergé et fait partie d'une aire marine nationale de conservation.

Source: <http://www.pc.gc.ca/fra/progs/arch/page8/maimay/fathomfive.aspx>

2-5-7-Art rupestre et arbres culturellement modifiés :

Dans ce cas, les sites archéologiques comportent de l'art rupestre ou des arbres culturellement modifiés qui contribuent à leur valeur patrimoniale. Ces sites constituent des endroits plus sensibles aux effets de l'activité humaine et de l'environnement que la plupart des autres types de sites archéologiques parce qu'ils sont exposés et visibles. Les sites archéologiques à découvert ont généralement un lien étroit avec leur cadre naturel, et ils peuvent également avoir un lien avec la collectivité locale.

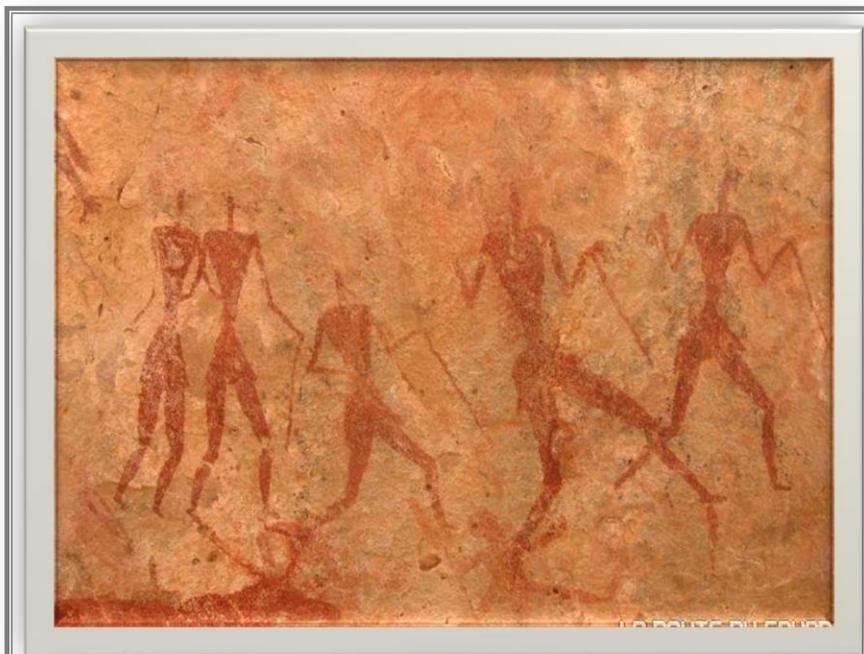


Photo n° 8: Tassili N'Ajjer, Algérie.

Ce site archéologique abrite l'un des plus importants ensembles d'art rupestre préhistorique du monde.

Source : http://www.laroutedusahara.com/sho/p/Art-rupestre_p3.html

2-5-8-Lieux sensible sur le plan culturel: sites archéologiques funéraires:

On parle des sites archéologiques sensible sur le plan culturel lorsqu'ils se situent dans des lieux sensibles culturellement. Dans ce cas, l'expression « lieu sensible sur le plan culturel » désigne les endroits qui revêtent une signification particulière pour une collectivité. Ces endroits comprennent les lieux de sépulture, les sépultures hors terre, les cimetières abandonnés, les lieux spirituels autochtones.

Chapitre I : concepts relatif à la ville et le patrimoine

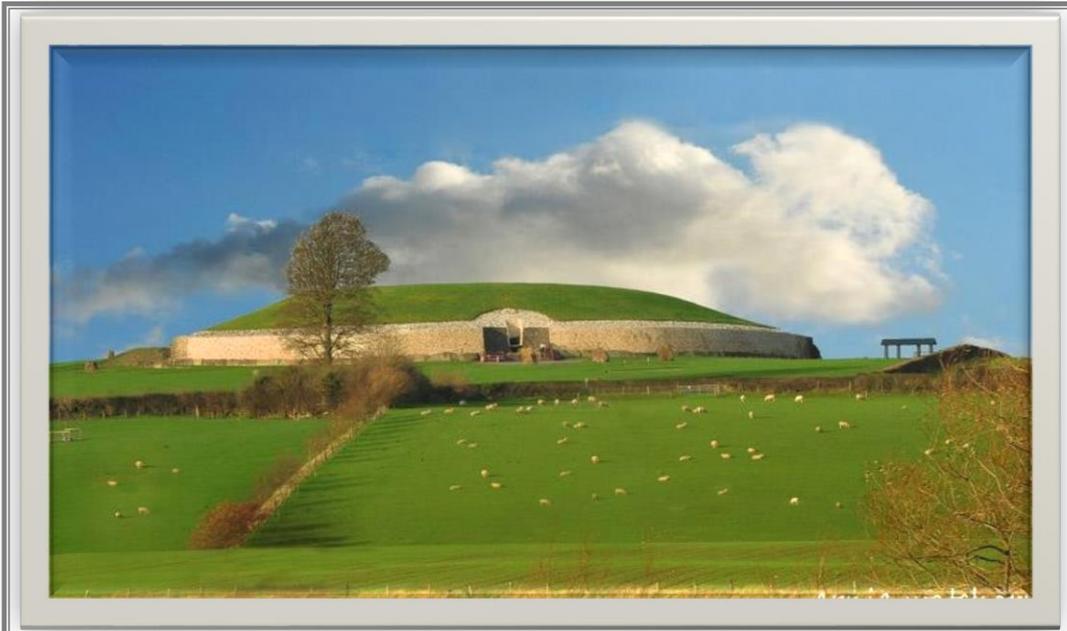


Photo n° 9: Dolmen de Brú na Bóinne, Comté de Meath, Irlande. Ce site archéologique fait partie d'un ensemble de sites funéraires préhistoriques datant de 3 200 ans avant J.C.

Source : <http://www.newgrange.com/guest-photos.htm>



Photo n°10 : Les vestiges archéologiques d'une nécropole punique (Kairouane, Tunisie).

Source : inarp

2-5-9-Lieux sacrés: lieux spirituels; nécropoles, lieux de sépulture et cimetières :

Les lieux sacrés recouvrent les nécropoles, les sépultures, les cimetières et d'autres sites qui revêtent un aspect spirituel pour une nation.

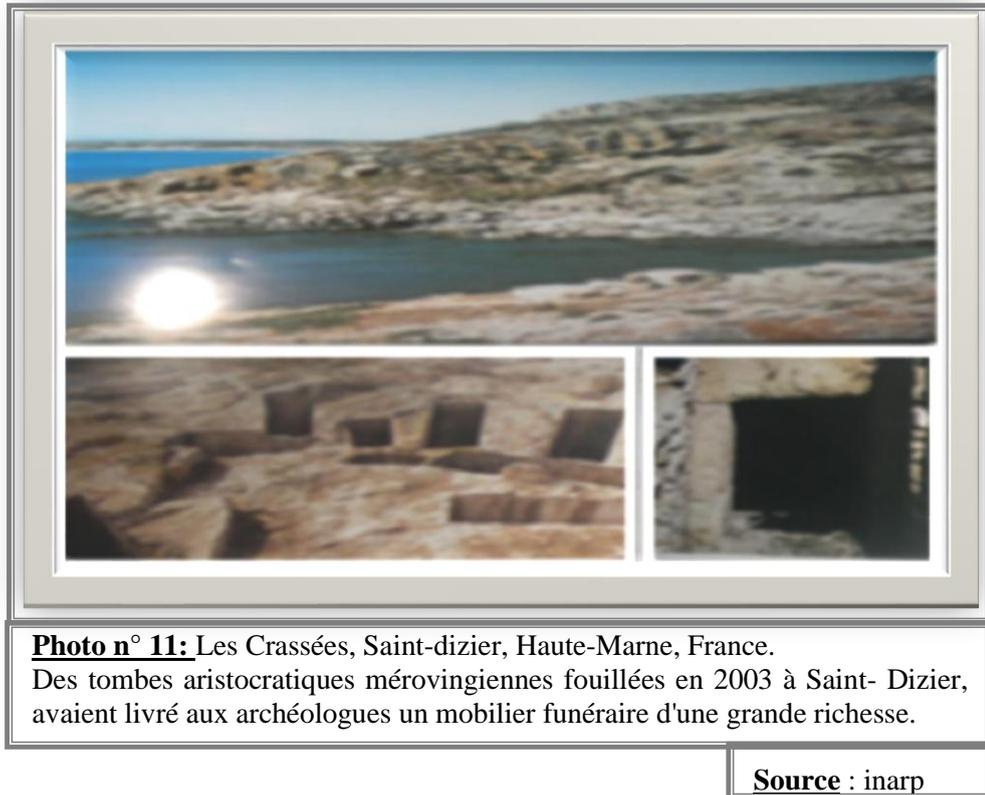


Photo n° 11: Les Crassées, Saint-dizier, Haute-Marne, France.
Des tombes aristocratiques mérovingiennes fouillées en 2003 à Saint- Dizier, avaient livré aux archéologues un mobilier funéraire d'une grande richesse.

Source : inarp

Les lieux sacrés font partie des sites archéologiques qu'on doit conserver, les lieux spirituels et les nécropoles englobent un témoignage significatif de la présence humaine depuis des milliers d'années. Les vestiges architecturaux et archéologiques de ces lieux reflètent d'une manière significative le développement socio-économique de certaines civilisations disparues. La matérialisation des pratiques religieuses et rituelles reflète la richesse architecturale de ces sites sacrés.

Conclusion :

Depuis qu'il a commencé à utiliser le feu et les outils résistants, l'homme a laissé des traces permanentes dans son milieu naturel. Le paysage a été, constamment, transformé par l'action conjuguée des forces naturelles et de l'homme. Ainsi, ces témoignages archéologiques, illustrant la vie de l'homme dans son milieu, peuvent être considérés comme une sorte d'informations en conserve.

De ce fait, le patrimoine archéologique constitue une preuve tangible du génie et de la force créatrice des premiers peuples, notamment ceux de la préhistoire, qui ont su occuper des lieux précis et produire une culture tout en veillant à protéger la nature. Ces empreintes matérielles ont pu faire face à l'usure du temps et transmettre les informations du passé aux générations actuelles et peut-être même futures si elles sont bien entretenues et préservées. Malgré son ancienneté, le patrimoine archéologique continue de prendre part aux relations humaines et participe toujours à leur enrichissement en tant que symbole identitaire¹. La matérialité du patrimoine archéologique : les sites archéologiques et le mobilier archéologique, joue un rôle social notable, une sorte de pont intergénérationnel qui assure le lien entre les anciennes et les nouvelles générations, entre les morts et les vivants. Les contemporains se repositionnent face à la présence de ce patrimoine dans leur quotidien, qui évoque leurs origines, leurs ancêtres posant le problème du lien qu'ils doivent entretenir avec le passé.

En guise de conclusion, nous pourrions dire que les sites archéologiques, se référant à « l'occupation humaine », permettent de révéler que les premiers lieux construits durant la période préhistorique sont bien ceux des morts tels que : un lieu d'inhumation, un cimetière où une sépulture peut constituer à juste titre un site archéologique. Les premières traces humaines sont liées aux pratiques rituelles funéraires. Aujourd'hui, les archéologues ont découvert une grande variété de sépultures et de sites archéologiques funéraires. Cependant, d'autres seraient en attente d'être révélés au grand jour et au public pour qu'ils aient un sens et une histoire.

¹ Blandin Bernard, la construction du social par les objets, Presses Universitaires de France 2002.

PREMIERE PARTIE

Concepts et enjeux de la ville patrimoniale

CHAPITRE I I

Les enjeux et les atouts de la ville patrimoniale

Introduction :

Patrimoine, ce concept qui désigne à priori une action d'un héritage transmis d'une génération à une autre, couvrait tout d'abord des objets de valeurs (trésor), puis il connaissait un élargissement considérable dans son sens, par l'intégration de tous types de biens matériels et immatériels.

Traces du temps antécédent et une part nécessaire de la mémoire des hommes, le patrimoine possède une valeur historique vigoureuse, dont il permettra de développer de nouvelles activités. En le transmettant aux descendance futures, l'héritier prend conscience de sa propre durée, et la durée prendra conscience de la valeur des œuvres de l'homme.

L'architecture produite depuis des siècles reste une mémoire considérable pour comprendre l'évolution des sociétés humaines. C'est de ce point de vue que le patrimoine architectural est indispensable au monde moderne pour comprendre d'où nous venons, et voir où nous voulons aller.

La conservation du patrimoine architectural traite des questions de la prolongation de la vie et de l'intégrité architecturale, la forme, le style, les matériaux constitutifs, les éléments décoratifs, "l'utilisation professionnelle d'une combinaison de la science, de l'art, de l'artisanat, et de la technologie comme un outil de conservation"¹.

De la conservation historique à la réhabilitations du bâti existant, l'intervention sur le patrimoine architectural apparaît comme une solution d'avenir du bâtiment. L'intérêt de la recherche est la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine, la perception des valeurs qui symbolisent l'œuvre. A travers ce chapitre, nous allons procéder à la déterminations des enjeux et les atouts relatif à la ville patrimoniale entre autre notre cas d'étude Tébessa.

¹ Martin E. Weaver & Frank G. Matero, *Conserving Buildings: Guide to Techniques and Materials*, New York, 1993, p 270.

1-Les Facteurs qui menacent le Patrimoine :

Le patrimoine archéologique se caractérise par une grande fragilité et vulnérabilité, dont l'identification de l'origine des différentes menaces de dégradation des sites archéologiques doit être le point de départ pour toute opération de protection et de mise en valeur de ces valeureux témoins de notre mémoire collective, « ...*intervenir seulement sur les effets du mal et non sur ses causes est une conception qu'on doit tenir à l'heure actuelle pour périmée* »¹

Les facteurs de vulnérabilité² des sites archéologiques sont multiples, par conséquent nous étalerons dans notre travail à dépister et à présenter les origines, plus au moins combinées des dégradations : l'action de la nature à travers ces multiples agents, l'action humaine par ces interventions directes ou indirectes et enfin l'action du temps due à l'âge de ces vestiges.

Nous résumons ici quelques-uns de ces facteurs de dégradation, ainsi que leurs mécanismes d'action et leurs effets :

1-1-Les facteurs liés aux actions naturels :

1-1-1- Les facteurs liés aux conditions atmosphériques :

L'air extérieur est rarement conforme aux conditions climatiques et hydriques requises pour la conservation d'un site archéologique, dont le tourisme anarchique joue aussi un rôle important dans la perturbation de son équilibre (sa pureté et son homogénéité). Ce qui constitue un facteur primordial d'altération des vestiges et provoque des dégradations assez notables dans les sites archéologiques. Nous allons apporter un éclairage sur les faits des composantes les plus actives dans l'air à savoir le gaz carbonique, la vapeur d'eau et les impuretés³:

¹Jacques Teller, la mise en valeur des sites archéologiques en milieu urbain APPEAR Contribution (1), Novembre 2003. (En ligne) http://www.in-situ.be/contrib_1_fr.pdf

²Taroni J. Evolution des doctrines en fonction de l'évolution des techniques. Acte d'un colloque sur « Les restaurations Françaises et la Charte de Venise »Ed. Caisse Nationale des monuments et des sites .Paris.1977.P- P 31-37

³Facteur de vulnérabilité : l'ensemble d'avènement, circonstances, contraintes qui agissent sur un site. L'action d'un facteur de vulnérabilité sur un site se traduit par un mécanisme de nature physique, chimique ou biologique. En effet les facteurs peuvent interagir, ce qui rend la prévention plus difficile. La vulnérabilité : Exprime le niveau de détérioration ou perte d'un objet architectural, soumis à un phénomène donné. Ce niveau est exprimé en un pourcentage allant de 0 (aucune perte) à 1 (destruction).Ces définition issue du

En commence par le gaz carbonique (CO₂) qui se transforme en présence de l'humidité en acide carbonique, cet acide attaque essentiellement les matériaux calcaires et pénètre dans le béton tout en créant des fissures.¹

En suit en parle de l'humidité H₂O : en plus des réactions chimiques de l'eau avec les composants de l'air. L'humidité résulte aussi des effets biologiques est cause aussi des effets mécaniques et physiques variés résultants des fissurations, décollements, soulèvement de la couche picturale. L'alternance des phases d'humidité et de sécheresse provoque le phénomène de dilatation et contraction des matériaux, cela réduit l'élasticité naturelle des matériaux et accélère leur vieillissement.

Enfin, il y'a aussi la pollution atmosphérique, dont les sources de la pollution sont rarement visibles et son action sur les sites archéologiques est généralement lente, mais son importance n'est pas à sous-estimer lorsque les solides minéraux et les impuretés organiques s'incrument à l'intérieur des objets et accélère leur dégradation, et attaquent les matériaux et les effets sont différents selon la nature du matériau.

1-1-2- L'action de la température :

La variation de la chaleur fournit par le rayonnement solaire et la perte de chaleur par rayonnement infrarouge et le phénomène de convection induisent des variations de la température. Cette dernière exerce des contraintes non négligeable voir même importante surtout dans les régions saharienne. Ces contraintes dites thermiques sont dues à l'écart de la température (T), le coefficient de dilatation thermique du matériau, son module d'élasticité (E), le confinement et la présence d'eau et cela sous l'équation.

Pour le calcaire, dont sont construits une grande majorité de nos sépultures et pour un écart de température de seulement 4°C, nous obtenons une contrainte de l'ordre de 0.336 MPA. De cette contrainte résulte la dilatation/contraction du matériau engendrant de ce fait des microfissurations ou bien une flexion déformante des éléments à faible épaisseur

Rapport

D11, projet APPEAR, juin 2004 : « typologie et prototypes de procédure méthodologiques relative à la politique de conservation », Commission Européenne, p6 sur 25.

¹Op.cit.205. « La muséologie selon Georges Henri Rivière » 1989.

comme les dalles¹. Dans le cas ou présence de l'eau il y'a deux facteurs de dégradations apparaissent:

- Exfoliation : due à la présence d'eau dans les couches superficielles de la pierre.
- Pression : due à la dilatation des molécules d'eau dans les pores de la pierre.
- Le gel-dégel : en présence d'eau le gel-dégel provoque également des contraintes sur les poires des pores, ce qui provoque à son tour des fissures macroscopiques.

1-1-3- L'action de la pluie :

La pluie constitue une force destructrice difficile à contenir par la violence avec laquelle les gouttes d'eau percutent la surface des matériaux. L'absence de surfaces protectrices étanches et le mode constructif rudimentaire (empilement de pierres) permettent une infiltration aisée de l'eau jusqu'au cœur des matériaux.

1-1-4- L'action du vent :

L'action du vent s'exerce sous deux phénomènes sur nos sites archéologiques. L'érosion éolienne en déplaçant les particules constitutives du matériau, ce phénomène est très perceptible pour les pierres en calcaire dont la formation est en sédimentation. Autrement dit des liaisons faibles entre particules. Cette action est encore très néfaste en présence de l'eau (humidité et pluie).

L'érosion éolienne peut provoquer la disparition même de monuments comme les tertres. L'autre phénomène est la désertification, étant un moyen de locomotion pour les particules de sable, ces dernières s'accumulent aux alentours des monuments à titre d'exemple les sépultures qui jouent un rôle de barrage à leurs détriments. Avec le temps et la force du vent, les sites archéologiques se retrouvent sous un amas de sable est donc invisibles.

1-1-5- Les catastrophes naturelles :

Elles peuvent être d'origine tellurique (les séismes, volcans) ou météorologiques (torrents, neiges...). Ces situations exceptionnelles provoquent des déplacements de fragments qui composent le site, ce qui contribue à la dégradation des monuments voir

¹Verdel.Th. Géotechnique et monuments historique, méthodes de modélisation appliquées à des cas égyptiens .Laboratoire de mécanique des terrains. Institut National Polytechnique de Lorraine. Février 1993.P45

même leur ruine.

En prend l'exemple du séisme de 1856 qui a également généré un tsunami et qui a inondé toute la ville de Djidjelli¹ (Algérie). Par conséquent le site archéologique de la pointe noire (Rabta) a perdu beaucoup de ces composants, « *de nombreuses cavités cylindriques trouant le plafond un peu partout* »². Et dont Mr Alquier a montré : « *elle était un accident géologique* »³ par ces conduits naturels de la terre est souvent tombée dans le caveau, recouvrant et brisant par son poids ossements et mobilier également ébranlés par les tremblements de terre qui se sont manifestés à Djidjelli.

1-1-6- La biodégradation :

La présence de micro-organismes, des insectes, de certains animaux (chauves, souris, oiseaux, reptiles...) et la croissance de plantes provoquent des dommages importants pour les monuments et les sites archéologiques. La formation d'algues sur la surface des pierres donne naissance à des fissurations. Des altérations chimiques dues aux déjections d'animaux désolidarisant ou disloquent la structure de la pierre.

1-2- Les facteurs liés aux actions humaines :

L'impact négatif que peut avoir l'homme sur ces monuments historiques est varié et il se situe à des niveaux très différents. Son action peut être directe ou involontaire et ça va de soit pour les raisons⁴

1-2-1- Les conflits:

Pour des raisons d'intérêts matériels soient-ils ou bien idéologiques l'homme peut aller jusqu'à la destruction des monuments, il suffit de voir le bombardement du tombeau de la chrétienne par le Day d'Alger à la recherche d'un trésor enfoui dans le monument et la tentative de renversement du tombeau de Medracen pour les mêmes raisons.

¹Nom antique de la ville de Jijel en Algérie

²Delmare, op.cit, pl12 fig4,5,6 reproduit par saladin, op.cit, fig.141,142,143 ; Gsell, fouilles de gouraya, p48, n°2.

³Alquier, une erreur de Renan (Mercure de France, 1929, p 727), et J et P Alquier, op. Cit, p, 4.

⁴Verdel. Th.Géotechnique et monuments historique, méthodes de modélisation appliquées à des cas égyptiens. Laboratoire de mécanique des terrains. Institut National Polytechnique de Lorraine. Février 1993. PP 51-54

A ce fait l'UNESCO a adopté en 1954, une convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé et qui oblige les états partis a cette convention d'introduire dès le temps de paix les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine culturel d'éventuels conflits armés.

1-2-2- La négligence :

Avant fait l'objet de sujet pour plusieurs études, avant que notre pays ait eu son indépendance, certains sites archéologiques ont subi des altérations en raisons de la qualité souvent médiocres des procédés de fouilles qui font perdre aux sites leur authenticité. On a recensé :

- Des fouilles sans restitution à l'état initial des sites après études.
- Des interventions hasardeuses sur les sites sans recherches approfondies sur le sujet.
- Absence de difficultés d'accès aux documents scientifique dont ces sites furent l'objet.
- Disparition d'objets ou déformation de la réalité des lieux.

1-2-3- L'ignorance :

Avec un nombre et une variété aussi exceptionnels, la méconnaissance de ce fragment de notre patrimoine par la majorité de la société, exception faite par les spécialistes et les assoiffés de la connaissance est un handicap majeur qui doit être pris très au sérieux pour toute opération de sauvegarde.

Nous avons constaté en regardons dans les programmes et les manuels de formation que ce chapitre de ce patrimoine de notre mémoire collective est omis. Même pour les architectes que nous sommes, les spécialistes de bâti. Hormis quelques monuments imposants par leurs valeurs, cette architecture est absente dans notre formation de base.

D'un autre côté, les populations qui côtoient au quotidien ces monuments et sites archéologiques n'ont reçu aucune sensibilisation quant à la valeur que représentent ces vestiges précieux, induisant ainsi le mal traitement des lieux et la dégradation des témoignages ayant survécus aux vicissitudes de la nature.

1-2-4- Le vandalisme :

Le vandalisme peut être défini comme étant : « *la tendance à détruire, à détériorer par ignorance ou malveillance des œuvres d'art* »¹. En effet les gestes de vandalisme peuvent se produire par ignorance (bousculade, geste maladroit, contact un peu trop prononcé avec les objets) ou intentionnellement comme le vol qui vise souvent les objets de valeur².

Il convient de rappeler que les sites archéologiques ont été considérés dans beaucoup de cas uniquement comme source d'approvisionnement en matériaux de construction. Citons à titre d'exemple l'attitude généralisée au moment de la colonisation française des terres algériennes qui assimilait : « *les sites archéologiques, et monuments à de véritables carrières à matériaux de construction* »³. D'autres impératifs poussent l'homme à détruire volontairement le patrimoine bâti. Le racisme envers les minorités ethniques et religieuses ; la destruction des Bouddhas de Bamiyan en Afghanistan en 2001 est représentatif à cet égard⁴.

1-2-5- Le pillage :

Ce phénomène peut être défini comme étant : « *l'acte de fouiller de manière illégale un site archéologique, ou considéré comme tel, le pillage induit une détérioration voir une destruction des sites archéologiques et des données y résultant* »⁵

Le pillage des biens archéologiques caractérise les communautés pauvres ; dont ils pillent les sites archéologiques pour satisfaire leur besoins. Les objets récupérés clandestinement des sites violés sont destinés à fournir les collectionneurs et les braconniers du patrimoine culturel,⁶ ce qui rend du mal à ce patrimoine fragile. Les objets archéologiques étant un héritage commun à l'humanité toute entière, la coopération

¹Robert Paul, 1985, Dictionnaire de la langue Française.

²IZZA née Guiri Fatiha, Les nouveaux modèles de la muséologie active appliquée à la présentation des sites archéologiques, cas du site archéologique de Tipasa (Algérie), université Mouloud Mammeri, Tiizi-Oazou, Algérie

³Nabila Oulebsir, les usages du patrimoine, Fondation de la maison des sciences de l'homme, Paris 2004, p18

⁴Les Talibans qui, depuis 1996 sont au pouvoir en Afghanistan, ont ordonné le 26 février 2001 la destruction de toutes les effigies de Bouddhas présents dans tout le pays.

⁵UNESCO 1956, *recommandations définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques.*

⁶Bulletin n°1-juin 2008(en ligne) <http://halte-au-pillage.org/halteaupillage01juin08.pdf>

internationale est essentielle pour énoncer et faire protéger ces biens ; plusieurs lois nationales et internationales ont été formulées.

Nous rappelons la préoccupation de l'UNESCO dans ce sens : en commence par la recommandation de 1956 qui définit les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques, afin de réviser la précédente une autre recommandation a été établi en 1964 dont le but d'empêcher et interdire le transfert illicite des pièces archéologiques, et enfin une convention agissant dans le même contexte conclure en 1970.

1-2-6- L'effet du tourisme anarchique :

Le tourisme¹culturel connaît ces dernières années une expansion exceptionnelle². Ou les sites archéologiques sont la direction privilégié chez un nombre considérable des touristes. La curiosité qui naît dans l'esprit des touristes à la vue de ces lieux d'histoire, les poussent à commettre des actes nuisibles à l'authenticité des sites (graffitis, déplacements d'éléments ou d'objets, vol, abandon de déchets sur les lieux...).

La présence de l'homme sur les sites archéologiques provoque des dégradations mécaniques graves causées par le frottement des chaussures des visiteurs sur les parcours, à titre d'exemple nous citons le cas des tombeaux égyptiens situés dans la vallée des Rois³, ce qui a amené les autorités à définir un nombre limité de visiteurs ou d'envisager carrément leur fermeture aux touristes⁴

1-2-7- L'urbanisation :

Depuis l'aube de l'histoire l'implantation de sites archéologiques (villes et monuments anciens qui sont devenues des ruines à nos jours) a été choisi de manière stratégique : villes côtières, terres fertiles, crêtes....etc. Ces critères encouragent les

¹Le tourisme est devenu la première industrie selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).Elle représenterait 12% du PIB Mondial et emploie plus de 200 millions de personnes (8% des actifs).Passant de 25millions de voyageurs en 1950 à près de 900 millions en 2007 , sa croissance est solide, voisine de 5%, si bien que les récentes projections prévoient le cap de milliard pour 2010 et prédisent 1,6 milliards en 2020.Le tourisme est envisagé comme un acteur majeur du développement et la lutte contre la pauvreté.

²<http://www.cyberpresse.ca/voyage/top-10/200911/23/01-924285-dix-endroits-menaces-par-le-tourisme-de-masse.php>

³Op.cit.Pedregal, P.D, Diekmann,A. Décembre (2004) : « Comment concilier la protection des sites archéologiques et leur ouverture au public ? ».

⁴<http://www.cyberpresse.ca/voyage/top-10/200911/23/01-924285-dix-endroits-menaces-par-le-tourisme-de-masse.php>

populations d'édifier des regroupements et même des villes aux abords de ces sites archéologiques. Connaissant que l'un des risques physiques majeurs encourus par le patrimoine archéologique résulte des programmes d'aménagement.

La croissance des villes s'accompagne inévitablement par les travaux d'aménagement et d'infrastructure (voiries et réseaux divers, autoroutes...etc.), ce qui introduit des conséquences néfastes sur les sites archéologiques.

L'obligation pour les aménageurs de faire procéder à une étude d'impact archéologique avant de définir leurs programmes doit donc être énoncée dans une législation adéquate. Le principe selon lequel tout programme d'aménagement doit être conçu de façon à réduire au maximum les répercussions sur le patrimoine archéologique doit être également énoncé par une loi.

1-2-8-Gestion insuffisante :

Les sites inscrits du patrimoine mondial sont tenus d'avoir un plan de gestion, mais de nombreux plans n'existent que sur papier et de nombreux sites non-inscrits n'ont pas de plan de gestion.

La mauvaise gestion peut également être la manière d'établir les méthodes de la sauvegarde et la protection des biens. Il peut y avoir un plan et des fonds disponibles, mais la restauration n'est pas conçue, et mal supervisée, ou mise en œuvre par des restaurateurs non qualifiés, et le résultat réel est la perte de tout ou une partie de l'intégrité culturelle défini le caractère original du site et de la valeur.

1-2-9-La spéculation foncière :

La spéculation foncière met en péril le patrimoine en particulier, la rareté et le prix des terrains dans les centres anciens font d'eux des entités propices pour la spéculation immobilière, pour rendre au foncier sa véritable dimension, il est demandé de mettre en coordination des actions par la préservation et la sauvegarde du patrimoine architectural et urbanistique.

1-3- Les facteurs liés aux actions temporelles :

1-3-1- Le vieillissement:

Un des facteurs principaux d'altération du patrimoine archéologique est le

vieillesse¹. Construits à des époques lointaines avec des techniques rudimentaires et sommaires, nos sites archéologiques succombent à leur vieillesse, des matériaux usés provoquant des effondrements structurels, des tassements dus à la masse des monuments notamment pour les tumulus simples avec ou sans ouverture sommitale.

L'état de dégradation et d'abandon du patrimoine archéologique est un facteur aggravant qui rend la lecture architecturale de ces sites sans prise en compte des transformations naturelles ou artificielles qu'elles ont subies, subjectives et surtout erronée.

La protection du patrimoine archéologique est une obligation morale pour chaque être humain. Mais c'est aussi une responsabilité publique collective. Cette responsabilité doit se traduire par l'adoption d'une législation adéquate. Depuis plus d'un demi-siècle, la protection des sites archéologiques avait fait l'objet d'efforts internationaux intenses.

2-La Protection du Patrimoine

Les monuments parcourent de longues périodes avant qu'ils viennent à nous, ils arrivent affaiblis dans leur structure, altérés par des transformations, sinon dégradés par l'homme et le temps.

La protection du patrimoine historique et culturel, sous toutes ses formes et de toutes les époques, trouve sa justification dans les valeurs que nous attribuerons à ce patrimoine. La perception la plus exacte possible de ces valeurs dépend, entre autres, de la crédibilité des sources d'information, la connaissance historique et sociale, la compréhension et l'interprétation par rapport aux caractéristiques architecturales, à son devenir ainsi qu'à sa signification, fondent le jugement d'authenticité concernant l'œuvre autant la configuration que la matière des biens concernés.

La protection du patrimoine culturel est régie par trois éléments importants :

- Les chartes, référence professionnelle dressée par des experts et contenant des orientations, critères et bases de la conservation.
- Les conventions et les accords, entre personnes, institutions ou états (exemple: Convention de l'UNESCO).
- Les lois, internationales et nationales établies dans les mesures adéquates de protection et

¹G.H Bailly, *le patrimoine architectural, les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée*, Ed Delta Vevey, 1975, p20.

de mise en valeur.

Le patrimoine culturel et naturel doit faire l'objet d'une législation spécifique, évolutive, elle doit, en revanche, répondre à beaucoup de problématiques, notamment, celles scientifique, économique et politique.

Le Comité du patrimoine mondial, composé de représentants des Etats parties à la convention, établit une liste des biens du patrimoine mondial et une liste du patrimoine mondial en péril. La "valeur universelle exceptionnelle" est déterminée par deux séries distinctes de critères pour les biens culturels (six critères plus un critère d'authenticité) et naturels (quatre critères plus des conditions d'intégrité). Ces critères, dont le maniement s'avère délicat, demanderont à être précisés et affinés.

Comment doit être Protégé?

2-1-Conservation :

D'après l'article trois de la charte de Venise : "la conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire ". De cette manière on peut enlever la nuance qui existe entre les deux termes "conservation " et " sauvegarde " pour comprendre que le premier n'est qu'un moyen pour atteindre le second.

a- Conservation¹:

Dans le domaine de l'architecture, la notion de conservation désigne le recours à des techniques et procédés matériels, servant à maintenir les édifices dans leur intégrité physique. La conservation vise à préserver l'objet architectural de l'altération et de la destruction afin d'en garantir la transmission. Elle exclut toute intervention qui amènerait des modifications et, de manière plus générale, toute atteinte à l'édifice. (Voir les articles 4 à 8 de la Charte de Venise).

Elle a pour effet de réconcilier toute nation avec son passé. Elle permet aussi d'honorer les ancêtres qui ont laissé des témoins caractéristiques d'époques disparues. D'ailleurs, M. Paul Clément confirme que "*ces vieux monuments parlent plus haut que les*

¹La Charte de Venise (voir note 2), mais aussi la Charte des Jardins Historiques adoptée en 1981 à Florence ; la Charte Internationale pour la Sauvegarde des Villes historiques ratifiée en 1987 à Washington et enfin, la Charte pour la Protection et la Gestion du Patrimoine Archéologique de 1989 à Lausanne

livres car ils sont ouverts devant tous les yeux."¹

D'après la charte de Venise, la conservation d'un monument implique celle d'un cadre traditionnel. Que tout changement nouveau ou toute destruction qui pourrait entraîner l'altération des rapports de volumes, et des couleurs ainsi tout déplacement d'une partie ou de tout le monument ne peut être tolérable, que s'il est justifié par un intérêt national ou international. Par ailleurs, les différents éléments composant le monument ne peuvent être séparés que si cette mesure pouvait assurer leur conservation. Le but de la conservation est la préservation de la signification culturelle d'un lieu, tout en impliquant des mesures de sécurité pour son affectation future.

b- Conservation intégrée :

A partir de 1970, une prise de conscience de plus en plus importante de l'opinion et des pouvoirs publics se fait en faveur de la conservation intégrée. Il existe un besoin réel de conserver les valeurs du monument faisant partie de la ville dans laquelle vit une communauté. Elle tente alors de conserver le monument dans son intégralité formelle. Le processus de conservation a évolué, il est passé de la conservation architecturale à la protection intégrale d'un tout matériel et immatériel, (humain, social, économique, naturel et bâti indissociable).

Il ne s'agit pas seulement de protéger d'une manière passive un certain cadre de vie précise, mais de lui apporter une amélioration conséquente, à travers une prise en charge effective des conditions de vie et du milieu dans lequel il se trouve. La conservation intégrée est le résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration et de la recherche de fonctions compatibles avec la substance en présence.

Son but est de conserver, restaurer ou réhabiliter des constructions ou des ensembles urbains. Elle porte son effort simultanément sur la valeur culturelle des édifices et sur leur valeur d'usage. Elle suppose que la conservation du patrimoine et l'aménagement du territoire fassent l'objet d'une politique et d'une législation coordonnées. L'idée d'intégrer le patrimoine ancien dans la planification urbaine est consécutive à l'extension du champ de la conservation, à partir du milieu des années soixante, aux ensembles et centres historiques. Ces derniers posent des problèmes plus

¹Paul Clerment, Düsseldorf 1896

complexes que les monuments isolés dans la mesure où la dimension patrimoniale et les enjeux sociaux et urbains y apparaissent liés. Du fait de l'action constante du Comité du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe (Déclaration d'Amsterdam 1975, Convention de Grenade 1985) et de l'ICOMOS (Charte des villes historiques 1987) la conservation intégrée constitue, aujourd'hui, une dimension importante de l'urbanisme.

2-2-La Sauvegarde :

La recommandation de Varsovie-Nairobi (Unesco, 1976) définit la sauvegarde comme étant l'identification, la protection, la conservation, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement.

L'action de la sauvegarde ne vise pas seulement à fixer l'état existant mais elle se soucie de créer une certaine animation sociale à l'intérieur de la ville traditionnelle, tout en lui conservant ses valeurs culturelles et symboliques. Elle se traduit aujourd'hui par la volonté de conserver le plus possible des maisons d'habitation afin d'élargir et faire bénéficier les différentes couches sociales une fois que leur mise en valeur de leur bien est faite est faite. Dans le domaine du patrimoine bâti, l'acceptation de sauvegarde est plus large que celle de conservation. D'un usage récent, elle est davantage liée au concept d'ensemble et à leur intégration dans la vie de la société contemporaine.

2-3-La Préservation :

Ce terme est défini comme étant une "action de protéger, prendre des précautions pour mettre à l'abri d'un mal éventuel. Le fait d'empêcher l'altération, la perte et d'assurer la sauvegarde".¹Ce terme est pratiquement synonyme de celui de sauvegarde. Il désigne toute action qui vise à assurer la protection du patrimoine architectural et naturel. Cette action prend en règle générale appui sur des dispositions légales. Elle vise à assurer la conservation dans la durée. Elle fait appel à des techniques d'entretien, de consolidation et de restauration.

C'est une opération qui se limite à la protection, à l'entretien et à la stabilisation éventuelle de la substance existante. Elle s'impose dans le cas où il y a un manque de données qui contraint les professionnels à opter pour une conservation de la substance du

¹Grand Larousse encyclopédique. en dix volumes, Edition Larousse, Paris, 1960-1964

lieu dans son état actuel car il constitue en lui-même un témoignage d'une signification culturelle. Ainsi, les techniques qui peuvent dénaturer cette valeur culturelle ne doivent pas être tolérées.

2-4-Réhabilitation :

Dans son acception première, la réhabilitation signifie l'"*action de rétablir quelqu'un en son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives*"¹. Françoise Choay précise que ce terme de jurisprudence désigne au figuré, l'action de faire recouvrer l'estime ou la considération. Par extension, le terme qualifie les procédures qui visent la restauration d'immeubles, d'îlots ou de quartiers anciens s'accompagnant de la modernisation des équipements. Il est fréquent que les enjeux patrimoniaux, économiques et sociaux soient imbriqués dans les opérations de réhabilitation.

Par ailleurs, moins coûteuses et plus économes en ressources que les démolitions-reconstructions, les réhabilitations d'immeubles d'habitation et de locaux industriels ou artisanaux se sont multipliées depuis deux décennies. Les intérêts patrimoniaux, urbanistiques et sociaux expliquent la faveur dont bénéficie ce type d'opérations qui présente l'avantage de pérenniser une substance bâtie qualitative sur le plan des usages et économique du point de vue des loyers.

Parallèlement, elle comprend divers travaux de conservation, ayant pour but la sauvegarde et la mise en valeur du tissu historique en leur présentant les commodités essentielles, car dans la majeure partie du temps, le patrimoine architectural est dans un état de vétusté avancée, dépourvu des moindres commodités d'hygiène et de confort.

a-Amélioration de l'état existant:

Il s'agit d'une intervention sur l'état technique et les équipements en consolidant les structures existantes, et en aménageant et en équipant les lieux par les équipements nécessaires, et en répondant aux aspirations nouvelles, afin d'apporter le confort nécessaire aux lieux en question

b- La Réanimation:

Une fois que le monument sera réintégré économiquement et socialement, et sa

¹opcit p 55

présence sera rendue indispensable à la satisfaction des besoins de notre civilisation, la conservation et son existence future seront garanties. Il en est de même pour l'ensemble historique. Donc il s'agit d'en affecter une fonction utile pour la société afin d'assurer sa conservation sans altérer l'ordonnance et le décor des édifices.

2-5-Restauration :

La notion de la restauration définit par "Eugène Violet le Duc" (architecte et théoricien français) en 1815 : "Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné".

Par contre "Cesare Brandi" (théoricien d'art italien) voit que "dans le cas des monuments historiques, la restauration première est celle qui considère l'œuvre d'art en tant que telle".

Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, définit la restauration comme une opération qui consiste à rendre, au moyen de techniques appropriées, leurs intégrité à toutes les parties l'ayant perdu, d'une œuvre d'art et en particulier, d'un édifice ou d'un ensemble d'édifices (14).

Ce type d'opération se caractérise par une mise en valeur en général d'immeubles ou groupes d'immeubles présentant un intérêt architectural ou artistique. Elle concerne le plus souvent des immeubles immobiliers classés conformément à la législation spécifique (législation Algérienne, l'Ordonnance N° 67/281 du 20 décembre 1967).

D'après l'article 9 de la charte de Venise 1964, "La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument".

2-6- L'adaptation:

Cette adaptation vient suite à la restauration de façon à ce que les modifications

apportées à la structure interne primitive du monument soient aussi minimales que possibles, et, que la structure externe soit également conservée. Mais si l'intérieur d'un monument a été complètement ruiné du point de vue architectural et artistique, il est alors possible d'envisager un changement en Permanence conformément aux exigences du temps actuel. Elle ne peut être tolérée que lorsqu'elle constitue l'unique moyen de conserver la signification culturelle d'un lieu. Et si, lors des travaux, on ne peut pas mettre l'accent et démontrer ces éléments significatifs et culturels, ils devront être préservés dans un lieu sûr, tout en envisageant une restauration ultérieure des lieux.

2-7-Rénovation :

De la latine *renovation*, ce mot signifie "*Action de remettre à neuf par de profondes transformations qui aboutissent à un meilleur état, rajeunissement ou modernisation*"¹. Le terme de rénovation est souvent employé de manière impropre. Dans l'usage courant, rénovation et réhabilitation sont ainsi fréquemment confondus. En urbanisme, le terme désigne des opérations de démolitions-reconstructions. La rénovation, à la différence de la restauration, est synonyme de perte de substance historique. Elle va, dans certains cas, de pair avec une réaffectation. Elle désigne des opérations tendant à améliorer une construction par des interventions parfois profondes, dites lourdes, pour prolonger leur durée de vie ou en modifier l'utilisation et en accroître la valeur vénale.

En effet, la restauration et la rénovation sont à différencier. Dans le premier cas, ce sont les objectifs de conservation de la substance historique qui déterminent la démarche. Dans le second, priment, au contraire, des préoccupations d'usages et de renouvellement de l'image de l'objet architectural ou de l'ensemble urbain. Les opérations de rénovation ne respectent pas la déontologie de la sauvegarde (conservation maximale de la substance ancienne, lisibilité et réversibilité des interventions...).

a- Renovation urbaine:

Ce terme, impropre mais consacré par l'usage, désigne des démolitions, en vue de reconstruire en partie ou en totalité des secteurs urbains occupés par des logements, des activités ou de façon mixte. La rénovation urbaine, pratiquée déjà à l'époque

¹Grand Larousse encyclopédique. en dix volumes, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.

haussmannienne, se répand à grande échelle en Europe dans les années cinquante à septante. Favorisée par la spéculation immobilière, elle reçoit la caution théorique de l'urbanisme du Mouvement moderne. Parmi les raisons qui motivent ces opérations, on peut citer l'insalubrité des quartiers anciens, l'inadaptation aux besoins contemporains, la recherche d'une meilleure occupation du sol ou encore des opérations viaries induites par l'augmentation du trafic automobile.

b- Renovation douce:

C'est un modèle d'intervention qui s'est développé en réaction aux démolitions-reconstructions des années cinquante à septante. Animée par un souci d'économie des ressources financières et matérielles, la rénovation douce tend à limiter les interventions et à conserver, éventuellement en les réparant, un maximum d'éléments. Elle porte en général sur la réhabilitation d'immeubles et d'ensembles d'habitations modestes.

Elle répond au désir de préserver des espaces urbains sédimentaires à forte valeur affective et au souci de maintenir un parc de logements économiques investi par les habitants dans certains cas, la rénovation douce va de pair avec une révision des processus de planification. Les décisions à prendre concernant la rénovation urbaine sont alors élaborées dans le cadre d'une procédure ouverte et, si possible, discutées sur place afin de renforcer la représentation des intéressés. Le quartier de Kreuzberg à Berlin constitue un des exemples les plus représentatifs de ce type d'opérations. Sur le plan local, on peut également citer le quartier des Grottes.

2-8-Restructuration:

Elle représente l'ensemble des dispositions et des actions (soit des actions administratives ou techniques), pour intervenir dans certaines parties de la ville existante figurant normalement dans un instrument de planification physique.

La politique de restructuration se doit de répondre aux exigences de récupération et de meilleure utilisation de l'espace urbain basées sur les changements qui se manifestent au niveau des activités économiques et du comportement social...

2-9- La Reconstruction:

"Action de reconstituer et de reproduire dans sa forme ou son état originel quelque chose qui a cessé d'être en tant qu'ensemble cohérent, dont il n'existe plus que des

éléments ou qui a disparu»¹Théo-Antoine Hermanès et Claude Jaccott et précisent que reconstituer s'emploie en matière de textes ou pour la reproduction sur papier ou en maquette d'une chose disparue. Pour Françoise Choay, la reconstitution sur la base de documents écrits et/ou iconographiques peut aussi porter sur des édifices ou un ensemble d'édifices disparus ou très endommagés. Elle précise que ce type d'opération était pratiqué surtout dans le cadre de l'archéologie classique du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle. Eugène Viollet-le-Duc, comme d'autres restaurateurs, a largement utilisé la reconstitution pour des monuments (Pierrefonds) et des ensembles (Carcassonne) du Moyen Age.

Dès 1931, lors du Congrès International des Architectes et des Techniciens des monuments historiques (Athènes), les reconstitutions ou restitutions générales ont été rejetées sur la base des arguments scientifiques et techniques au profit de conservations scrupuleuses et d'un entretien régulier. Aujourd'hui, les archéologues ne tolèrent plus que l'anastylose (recomposition de parties existantes, mais démembrées).

C'est une opération de reproduction de substances dont la constitution et les caractéristiques sont bien connues grâce à un témoignage matériel et, (ou) documentaire, tout en se limitant à la mise en place d'éléments destinés à compléter une entité incomplète. Les parties reconstruites doivent être facilement identifiables.

2-10- Restitution :

Du latin *restituere*, remettre en état, rendre, le terme restitution est définie comme étant l' "*Action de rétablir un texte dans son premier état, de reconstituer sur le papier un monument d'architecture dont il ne reste que des vestiges*"²En architecture, les notions de restitution et de reconstitution sont quasiment synonymes. Elles désignent des opérations qui consistent à refaire un objet à l'identique en vue de retrouver un état disparu. La restitution est acceptable dans des circonstances particulières. Par exemple, lorsqu'elle n'est que partielle et vise à préserver une cohérence d'ensemble. La restitution suppose que les travaux soient conduits dans le respect d'un état antérieur documenté de manière précise (fragments conservés par exemple).

Les termes restitutions ou reconstitutions à grande échelle ne sont envisageables

¹Grand Larousse

²Grand Larousse encyclopédique. en dix volumes, édition Larousse, Paris, 1960-1964

que lorsque les valeurs symboliques priment. Les destructions de la Deuxième Guerre mondiale ont ainsi suscité des restitutions à valeur symbolique, liées au sentiment national. Le centre historique de Varsovie en constitue l'exemple le plus célèbre. Sur le plan local, suite à un incendie, on peut citer la reconstitution partielle du Victoria Hall (1984-1987).

2-11- Entretien :

Cette opération fait référence à une action continue destinée à maintenir tout ou une partie d'un ouvrage sans modifications majeures de l'utilisation et de la valeur culturelle. Ce terme désigne un ensemble d'interventions simples et régulières qui permettent l'utilisation d'un bâtiment dans la durée.

2-12-Réfection :

Ce terme désigne, l'"*Action de remettre en état ou de refaire à neuf, que ce soit à l'identique ou non*"¹un édifice existant aux besoins contemporains en le modifiant.

Ces opérations de mise en valeur du patrimoine, ainsi défini, sont complexes et coûteuses. Elles nécessitent une prise en charge effective qui dépend en fait, des positions adoptées vis-à-vis de cet héritage que les anciens ont laissé. Ces attitudes différentes d'une société à une autre, d'un pays à un autre, laissant apparaître l'intérêt accordé à la mémoire et au fait historique voire le patrimoine.

3-Les organismes internationaux, chartes et recommandations internationales en matière de sauvegarde du patrimoine :

3-1-Les organismes :

Sur le plan international et après la seconde guerre mondiale, des organismes internationaux ont pris en charge la conservation des monuments historiques, poursuivant le travail mené par le premier congrès international d'Athènes sur la conservation des monuments historiques de 1931. Ils ont élaboré un ensemble de règles et recommandations, tout en cherchant à coordonner et compléter la législation en vigueur dans les pays développés.

Les premiers organismes en date, s'étant intéressés et préoccupés au patrimoine

¹opcit

historique sont essentiellement:

▪ **L'UNESCO** (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science, et la Culture):

Dont les recommandations de 1954 (La Haye)¹, définissaient la protection des biens culturels en cas de conflits armés. Se sont ajoutées celles de 1972 (Paris)² proposant des mesures scientifiques, administratives, juridiques, financières à prendre par les états membres pour préserver les monuments, ensembles et sites sur leurs territoires³

▪ **L'ICOMOS** (Conseil International des Monuments et Sites) : est une organisation internationale non-gouvernementale, qui se consacre à la conservation des monuments historiques et des sites dans le monde.

L'organisation a été fondée en 1965 suite à l'adoption internationale de la Charte pour la conservation et la restauration des Monuments et des Sites. Aujourd'hui, l'organisation compte des comités nationaux dans plus de 107 pays⁴.

L'ICOMOS joue un rôle international dans le cadre de la convention du patrimoine mondiale pour conseiller le comité du patrimoine mondial et l'UNESCO sur les propositions de nouveaux sites sur la liste du patrimoine mondial.⁵

-la défense des ensembles historiques (Caceres 1967, Tunis 1968).

-visage des rues des cités anciennes (Lausanne 1973).

-l'architecture contemporaine en milieu ancien (Budapest 1972).

▪ **L'ICCROM** (le Centre International d'Études pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels) : est une organisation intergouvernementale (OIG) qui se consacre à la conservation du patrimoine culturel. Ses membres sont des états indépendants ayant déclaré leur adhésion à l'organisation.

La décision de fonder le centre international d'études pour la conservation et la

¹MASON R, (2002), *Assessing values in conservation planning*, Methodological issues of cultural heritage, pp.3-4.

²La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé a été signée le 14 mai 1954 à La Haye, sous l'égide de l'UNESCO

³Paris, le 16 novembre 1972, Convention pour la protection des biens culturels et naturels. Acceptation le 23 décembre 1974.

⁴G.H Bailly, *Le patrimoine architectural*. Ed .Delta -Vevey- Suisse, 1975.P.31.

⁵<http://www.icomos.org> son rôle premier est d'examiner les problèmes techniques de la sauvegarde et s'est successivement intéressé.

restauration des biens culturels, a été prise lors de la neuvième conférence générale de l'UNESCO à New Delhi en 1956, dans le contexte d'un intérêt croissant pour la protection et la préservation du patrimoine culturel. Sur l'invitation du gouvernement italien, l'organisation s'installe à Rome en 1959.

Il s'agit de la seule institution du genre à bénéficier d'un mandat à l'échelle mondiale ayant pour objectif la promotion de la conservation du patrimoine culturel, à la fois mobilier et immobilier, sous toutes ses formes.

3-2-Les chartes et recommandations internationales :

Depuis les années 60, aussi bien des lois, des chartes et des conventions à l'échelle internationale ont été élaborées et elles évoquent la nécessité de prendre en charge le patrimoine historique.

*"Les chartes ne sont ni des lois, ni des règlements qu'il faut suivre au pied de la lettre, mais plutôt des outils qui permettent de comprendre les enjeux fondamentaux de la gestion des ressources patrimoniales "*¹. En effet, les chartes les plus signifiantes et qui sont en relation avec notre objet de recherche sont les suivantes :

- **La Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques(1931):**

Adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques², à Athènes en 1931.

Les résolutions qui furent présentés lors de ce congrès en matière de protection des monuments historiques sont les suivants:

-Au cas où une restauration apparaît indispensable par suite de dégradation ou de destruction, elle recommande de respecter l'œuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque.

-La conférence recommande de maintenir l'occupation des monuments qui assure la

¹Plan de gestion du patrimoine archéologique du secteur Est de la MRC de la Côte-de-Beaupré, Université Laval, 27 avril 2009, p10.

²G.H Bailly, Le patrimoine architectural, 1975.Ed .Delta -Vevey- Suisse.

continuité de leur vie en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique.

-Les techniques et matériaux modernes peuvent être utilisés pour les travaux de restauration.

▪ **Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites (Charte de Venise 1964) :**

IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964. Adoptée par ICOMOS, dont l'essence même vise à protéger les restes du passé, en 1965.

Son but était d'approfondir les objectifs de la charte d'Athènes 1931, selon cette charte, la notion des monuments historiques comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Les articles de la charte de Venise tournent principalement autour des deux notions : le monument historique et les sites monumentaux. Ils définissent également les concepts utilisés dans la préservation de chacun d'eux tels que la conservation et la restauration en ce qui concerne les monuments historiques, et les travaux des fouilles puis l'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à leur conservation.

▪ **Charte Internationale pour la sauvegarde des Villes Historiques (Charte De Washington 1987):**

Cette charte adoptée par ICOMOS vient compléter la "Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites" (Venise, 1964). Elle concerne plus précisément les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles. Or, celles-ci sont menacées de dégradation. La présente charte définit les principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de l'action propre à sauvegarder la qualité des

villes historiques, à favoriser l'harmonie de la vie individuelle et sociale et à perpétuer l'ensemble des biens, même modestes, qui constituent la mémoire de l'humanité.

▪ **Charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire(1999):**

La Charte du patrimoine bâti vernaculaire a été ratifiée par la 12e Assemblée Générale de ICOMOS, au Mexique, en octobre 1999.

Cette charte complète celle de Venise sur le patrimoine bâti rédigée en 1964. Elle témoigne de la formidable extension de la notion de patrimoine, qui, concernant le bâti, a longtemps été cantonné aux monuments historiques. Des éléments du quotidien et de la vie ordinaire sont aujourd'hui perçus et traités comme des éléments du patrimoine. Cette patrimonialisation des édifices, des objets, des paysages et des espaces est sans doute de plain-pied avec la logique du développement durable qui vise autant à faire durer les réalisations qu'à articuler le présent de la société avec son passé et son avenir dans une perspective de transmission et d'économie des moyens.

L'intérêt de cette charte, outre la définition qu'elle donne du patrimoine vernaculaire et les recommandations qu'elle fournit pour sa conservation, tient au fait que, sans jamais y faire référence, elle s'inscrit, par son objet même, dans les perspectives du développement durable, à l'époque même ou commençaient d'ailleurs à se développer dans certaines villes d'Europe des éco-quartiers expérimentaux.

Ainsi, à propos du patrimoine bâti vernaculaire, la charte précise :

- qu'il s'agit d'un mode de construction partagé par la communauté ;
- que la construction présente un caractère local répondant aux contraintes et aux ressources de l'environnement, que son style est cohérent ;
- qu'elle repose sur une expertise et des techniques efficaces transmises de façon informelle;
- que ce patrimoine bâti s'insère dans un réseau de sens culturel qui est lui-même un patrimoine;
- enfin que les conceptions, les techniques et les savoirs faire qui ont présidé à l'érection de ce bâti sont eux-mêmes des éléments patrimoniaux qu'il importe de sauvegarder et de transmettre.

Une bonne dose de pragmatisme transparaît aussi dans les principes et directives de la Charte sur le patrimoine bâti vernaculaire. L'objectif recherché n'est pas de faire appliquer une doctrine rigide en matière de conservation qui, à long terme, ne pourrait qu'aboutir à la perte de ce type de patrimoine. Les principes de la charte reposent au contraire sur l'engagement et le soutien de la collectivité et défendent l'utilisation et l'entretien continuel de ce patrimoine. D'une certaine façon, de tels principes cadrent avec le concept de "patine culturelle" décrit par Kingston Wm. Heath, car ils permettent aux habitants de façonner et modifier leur milieu bâti en fonction de leurs besoins¹.

Au lieu d'être normatifs, les principes de conservation de la charte peuvent être utilisés libéralement afin de maintenir des communautés vivantes.

Les changements apportés aux bâtiments vernaculaires sont acceptables s'ils respectent les valeurs culturelles et le caractère traditionnel des communautés. La charte affirme en outre que le patrimoine bâti vernaculaire fait partie intégrante du paysage culturel et que cette relation doit donc être prise en compte dans la préparation des projets de conservation. Elle reconnaît implicitement que des mesures de conservation rigides appliquées à un paysage culturel pourraient finir par entraîner la destruction de ce paysage (car il ne serait plus économiquement viable) ou par le transformer en musée.

L'objectif de la charte est le maintien et la préservation d'ensembles et d'établissements représentatifs, région par région. C'est pourquoi elle recommande que les interventions sur les structures vernaculaires soient menées dans le respect et le maintien de l'intégrité de l'emplacement, de la relation avec les paysages physiques et culturels et de l'agencement d'une structure par rapport aux autres. Mais, plus important encore, la charte reconnaît l'importance du maintien du savoir-faire traditionnel, car l'expression vernaculaire repose fondamentalement sur la pérennité des modes de construction et du savoir-faire traditionnels. La charte ne recommande que ce savoir-faire soit conservé, enregistré et transmis aux nouvelles générations d'artisans et de bâtisseurs par l'éducation et la formation.

¹Kingston Wm. Heath, *The Patina of Place : The Cultural Weathering of a New England Landscape*, University of Tennessee Press, 2001

▪ **Recommandation de Tunis (1968) : "l'étude de la Conservation, de la Restauration et de la Réanimation des Ensembles Historiques"**

Les participants au colloque organisé par le conseil International des monuments et des sites sur "les aspects particuliers de l'assainissement, de la restauration et de la mise en valeur des villes anciennes nord –africaines et asiatiques du bassin méditerranéen", réunis en Tunisie du 9 au 16 juin 1968, sur l'invitation du gouvernement tunisien, adoptent les mesures suivantes:

- Renforcement des structures et des moyens des services de protection monumentale par l'allocation ou l'augmentation d'un budget affecté aux travaux de sauvegarde des ensembles historiques et l'attribution des instruments d'exécution correspondants ;
- Formation et création de corps techniques chargés de la conservation dynamique des médinas et composés de représentants des disciplines qui doivent être associées à la réalisation des programmes, et notamment d'architectes, urbanistes, historiens, sociologues, économistes, juristes, ainsi que des techniciens correspondants. L'équipe ainsi constituée sera en mesure d'assurer la mise en œuvre de la politique d'adaptation des médinas à des fonctions urbaines actuelles, d'un caractère résidentiel, culturel, artisanal et commercial.
- Adaptation de la législation et de la réglementation de protection aux nécessités de la conservation dynamique des ensembles historiques, et création d'une législation de coordination entre la conservation des monuments et des ensembles, et le développement économique et social.
- Elaboration et mise en œuvre de plans de sauvegarde et de mise en valeur des médinas ayant pour objet d'assurer leur assainissement par la création de conditions de vie moderne...
- Intervention des mesures propres à assurer une rapide prise de conscience de l'opinion publique à l'égard de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel...
- Octroi de facilités fiscales et financières aux organismes et aux personnes propriétaires d'immeubles situés dans les médinas en vue d'en assurer l'assainissement et la conservation sous la responsabilité et le contrôle des autorités compétentes.

▪ **Recommandation de l'UNESCO (1972) concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel:**

La caractéristique la plus originale de la Convention de 1972 est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. La Convention reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux.

La convention définit le patrimoine culturel et naturel et elle fixe les devoirs des Etats parties dans l'identification de sites potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation des sites.

En signant la Convention, chaque pays s'engage non seulement à assurer la bonne conservation des sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national.

Aussi, elle explique le mode d'utilisation et de gestion du Fonds du patrimoine mondial et les conditions et modalités de l'assistance financière internationale.

▪ **Recommandation De Nairobi (1976) : "Sauvegarde des Ensembles Historiques ou Traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine" :**

Adoptées par la conférence générale de l'UNESCO (19^e session), qui s'était tenue à Nairobi du 26 au 30 novembre 1976, et concernaient notamment :

Sur les définitions :

- Ensemble historique ou traditionnel, tout groupement de constructions et d'espaces y compris les sites archéologiques et paléontologiques constituant un établissement humain en milieu urbain comme en milieu rural, dont la cohésion et les valeurs sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique, ou socioculturel.
- Parmi ces ensembles, qui sont d'une très grande variété, on peut distinguer notamment les sites préhistoriques, les villes historiques, les quartiers urbains anciens, les villages et les hameaux ainsi que les ensembles monumentaux homogènes, étant entendu que ces derniers devront être conservés dans leur intégrité.
- Environnement des ensembles historiques ou traditionnels, le cadre naturel ou construit qui affecte la perception statique ou dynamique de ces ensembles ou qui leur est rattaché de façon immédiate dans l'espace ou par les liens sociaux, économiques

ou culturels.

- Sauvegarde : l'identification, la protection, la conservation, la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement.

Sur les principes généraux :

- Les ensembles historiques ou traditionnels et leur environnement devraient être activement protégés contre toute détérioration, en particulier contre celles qui résultent d'un usage inapproprié, d'adjonctions parasites et de transformations abusives ou dépourvues de sensibilité qui porteront atteinte à son authenticité ainsi que celles dues à toute forme de pollution.

- Les travaux de restauration qui seront entrepris devraient reposer sur des bases scientifiques. De même, une grande attention devrait être accordée à l'harmonie et à l'émotion esthétique résultant de l'enchaînement ou des contrastes des différents éléments composant les ensembles et qui donnent à chacun d'eux une ambiance particulière.

Conclusion :

Affirmation du passé et mémoire, support et création continue, le patrimoine possède divers visages, qu'il soit architectural, archéologique, environnemental où paysage, œuvre de savoir-faire où symbole, il forme une norme de notre cadre de vie et de notre futur.

L'idée du patrimoine est une création occidentale soumise à des conventions et conditions diverses dans le but de clarifier le sens adéquat accordé à ce mot, autour duquel gravitent d'autres notions comme histoire et mémoire.

Le concept de patrimoine a beaucoup évolué dans le temps, il ne faut pas protéger uniquement les monuments mais tout l'ensemble du patrimoine, comme d'ailleurs était le but de la charte d'Athènes de 1931: la protection des monuments de valeur historique ou artistique particulière et leur environnement.

Selon les recommandations de "UNESCO" en 1972, la convention fait introduire un nouveau terme qui est "le patrimoine culturel", une notion globale mais liée avec les monuments, les ensembles et les sites.

La Charte internationale pour "la sauvegarde des villes historiques" Washington 1987 est un document qui est parti plus loin qu'un objet à sauvegarder mais plutôt de préserver le caractère historique de la ville et l'ensemble des éléments matériels et spirituels qui en exprime l'image.

De plus que la charte du Tourisme Culturel de 1999, favorise l'interaction dynamique entre le tourisme et le patrimoine culturel, elle encourage l'ensemble des initiatives qui visent à améliorer les conditions de gestion et de conservation du patrimoine.

Chacune des chartes et recommandations à sa manière, démontre l'intérêt majeur que porte la plupart des états au patrimoine historique et à la conservation de ce dernier. Intérêt croissant, car il ne se limite pas uniquement au monument isolé, ou historique, mais il atteint même celui de tout un environnement.

Pour conclure nous pourrions dire que la signification du patrimoine architectural et la légitimité de sa conservation sont maintenant mieux perçues. La continuité historique est essentielle pour le maintien de l'architecture de l'édifice qui permette à l'homme de trouver son identité et d'éprouver un sentiment de sécurité face aux mutations brutales de la société.

Le monument historique patrimoniale s'inscrit parmi les architectures à préserver, non seulement leur unité physique, mais aussi leur âme et mémoire. La conservation et la mise en valeur de l'édifice passe tout d'abord par une reconnaissance lui donnant un statut légitimant une patrimonialisation qui véhicule l'ensemble des moyens et valeurs exceptionnels dont le matériel et l'immatériel cohabitent.

DEUXIEME PARTIE

La ville de Tébessa, histoire et archéologie

CHAPITRE I : présentation de Tébessa dans son territoire

Introduction :

La ville de Tébessa est considérée comme une des plus anciennes cités de l'Est Algérien, construite par les phéniciens au 5^{ème} siècle avant JC. Les grecs lui ont donné le nom de « HECTOPINIA », Théveste est considérée une des plus grandes cités de la Numide dans l'Est Algérien, situé sur la route entre Carthage et Lambez, les romains lui ont donné plusieurs noms, et depuis l'an 146 avant JC date de la chute de Carthage et de l'ancienne Tébessa, devenu elle aussi une importante ville romaine considérée par le colonisateur comme une de ses bases en Afrique du Nord qui abritait le quartier général de la 3^{ème} division romaine d'Auguste à la fin de 1^{er} siècle de l'ère chrétienne.

Tébessa était une colonie de près de 30 000 habitants, les romains ont procédé à l'édification de plusieurs monuments témoins de leurs réalisations à l'instar de l'amphithéâtre, le temple de Minerve, la Citadelle, l'Arc de triomphe, l'ancienne Tébessa,...etc. ce au cours de la période (117-217).

Les Vandales ont conquis la ville au cours de 5^{ème} siècle, ils ont été chassés par un général byzantin pendant la période de l'empereur Justin qui l'a protégé avec une muraille, reconquise par les berbères en l'an 597, puis la conquête arabe en l'an 682 sous la commande d'Okba ben NAFAA¹. Avec la venue des Othomans Turcs en Algérie, Tébessa et malgré la chute de Constantine en 1837 aux mains des français, Tébessa faisant partie des Baylek de l'Est ne fut conquise qu'en 1851.

Tébessa est considérée aujourd'hui comme une grande ville, elle est classée à la quatrième catégorie (entre 150000 et 230000H)² d'après le réseau d'équipement national 1995, elle est le chef-lieu d'une Wilaya frontalière depuis 1974 constitué de 28 communes elle comptait environ 196 537 habitants soit 28,11% des habitants de la Wilaya.

A l'instar des autres villes algériennes, Tébessa a connu une urbanisation rapide (77-78), le taux de croissance a atteint 5,55%³ au-dessus de la moyenne nationale de l'époque, son environnement urbain a doublé au dépens des terres agricoles.

Tébessa, ville steppique est située sur les pentes Nord des montagnes Nememcha de l'Atlas Saharien et exactement les montagnes de Tébessa constitués des montagnes du

¹ Ali Soltani –Tebessa guide général- la nouvelle édition- Algerie-1999.

² L'état civil de l'APC de Tébessa.

³ Armature urbaine 87. Collections de statistiques, Numéro 04. Troisième trimestre 1988 ONS Alger.

Dokkane, THELA ET Anwal de la chaîne des montagnes Azmour, elle est distante de la frontière tunisienne de 39km, elle est traversée par les RN 10 et 16 ainsi qu'une ligne ferroviaire qui relie la mine de phosphate de Djebel El Onek à Annaba.

Administrativement, Tébessa siège d'une wilaya frontalière, limitée à l'Est par la Tunisie, à l'Ouest par Khenechela et Oum El-Bouaghi, au Nord Souk-Ahrass et au Sud Oued-Souf, elle comporte 28 communes.

Astronomiquement elle est située 8.07° longitude et latitude de 35.24°.

D'après la division de l'Ombury, elle a un climat méditerranéen et exactement dans la gamme semi-aride à hivers frais, les pluies tombent soudainement ce qui provoque des inondations causant des dégâts aux infrastructures et aux personnes accentués par la nature plate et argileuse du sol et le manque de couverture végétale. Le périmètre urbanistique en 1995 a atteint 9653Ha. Dans ce chapitre, nous abordons le cas d'étude à travers la présentation de la ville de Tébessa dans son contexte territorial et archéologique

1-La situation :

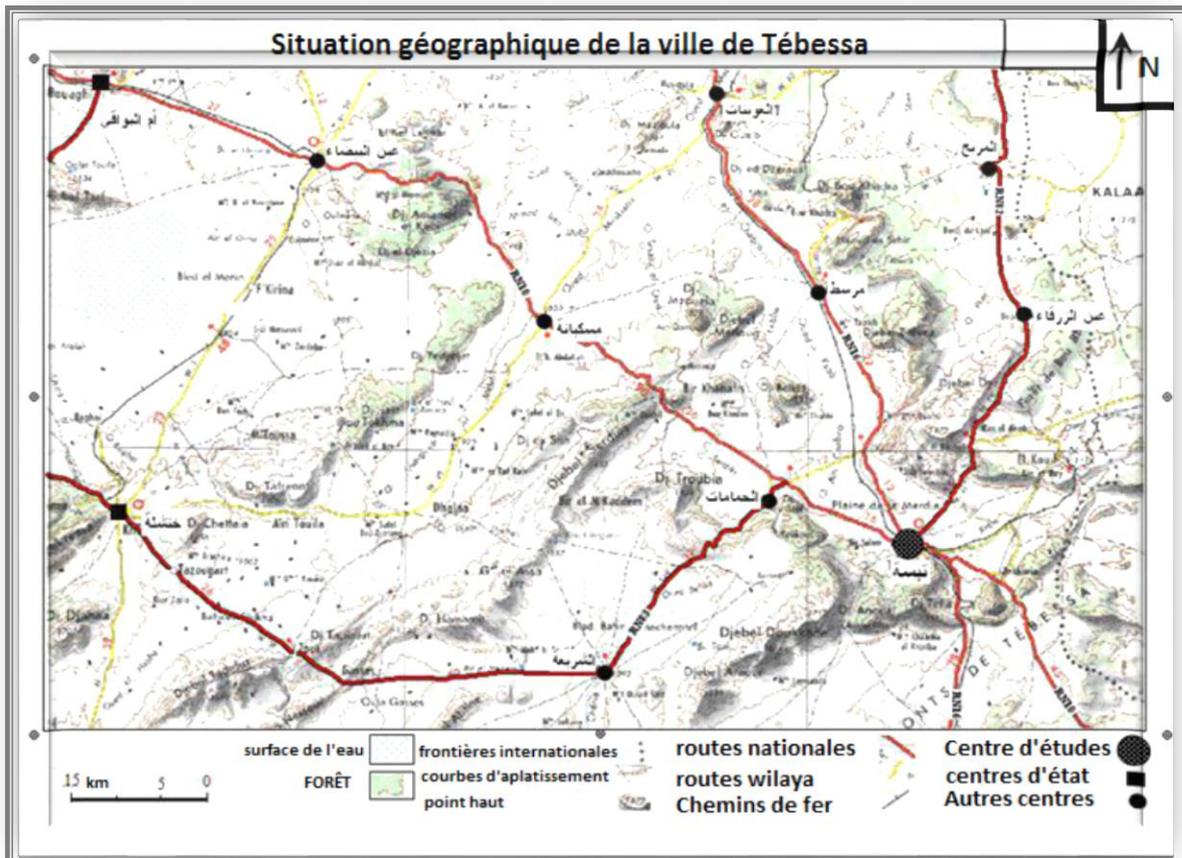
1-1-Situation Géographique :

De point de vue géographique la wilaya de Tébessa est située à l'extrême Est des hauts plateaux à 40 km de la Frontière Algéro –Tunisienne, elle s'élève à 960 m d'altitude.

La plaine de Tébessa est limitée par:

- Au Sud et sud-ouest : chaîne des montagnes Nememcha.
- Au Nord: Djebel Kouif et Djebel Dyr.
- A l'Ouest et nord-ouest: plaine de Morsott.
- A l'Est: Djebels Djebissa de la commune de Bekkaria.

Elle est traversée par les Oueds El Kebir et Chabro.



Carte n° 1: Situation Géographique de la ville de Tébessa

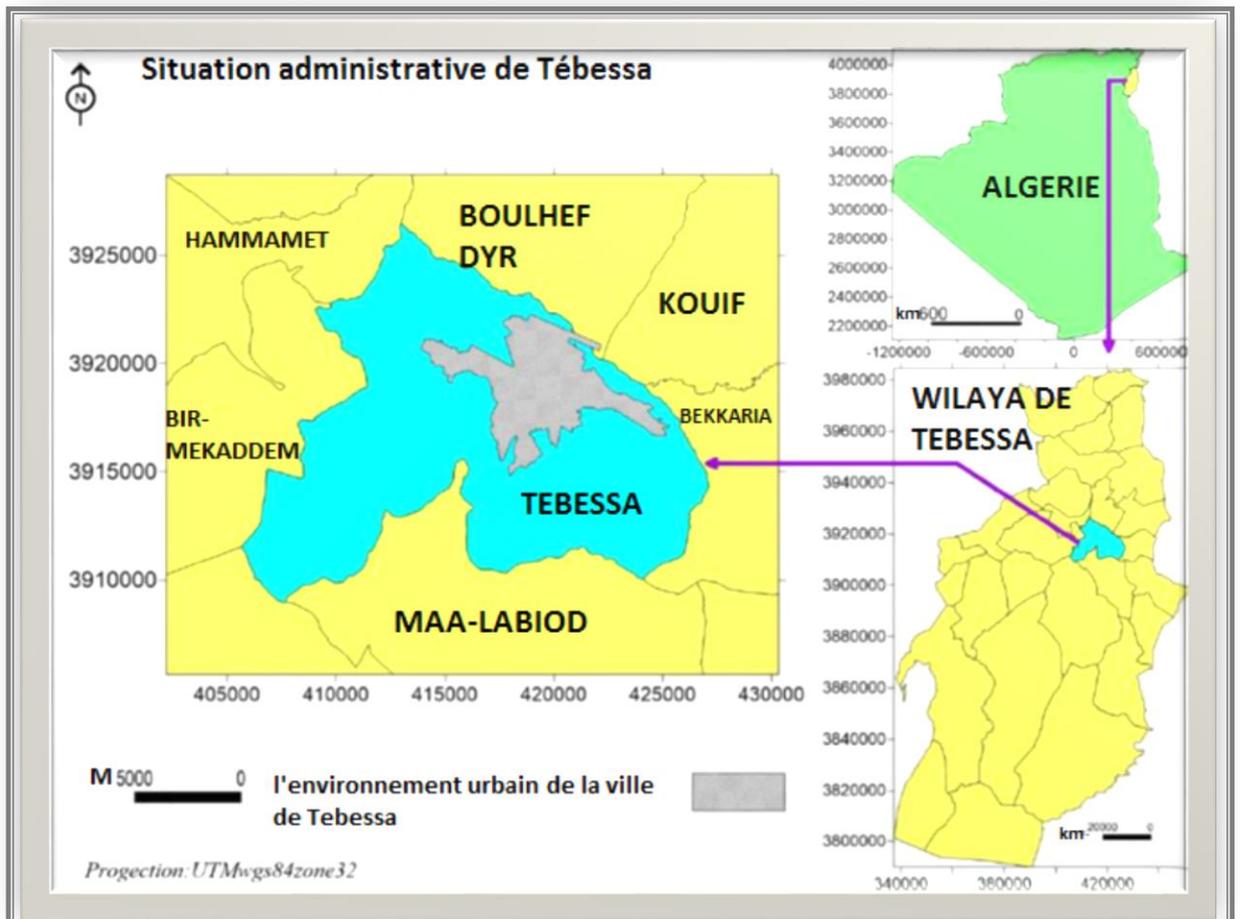
Source : la carte topographique de Tébessa ech : 1/ 500000 traité par l'auteur

1-2-Situation Administrative

La wilaya de Tébessa a été créée, lors du découpage du pays en 31 wilayas, en juillet 1974, Elle se situe à l'Est algérien :

Elle est limitée :

- Au Nord Par la wilaya de Souk Ahras.
- Au Sud par la wilaya d'El Oued.
- A l'Est Par la frontière Algéro- Tunisienne.
- A l'Ouest par lawilaya d'Oum El Bouaghi et la wilaya de Khenchela.



Carte n° 2: Situation Administrative de la ville de Tébessa

Source: projection UTMwgs 84 zone 32 traité par l'auteur

La wilaya de Tébessa couvre une superficie de 13 396 km² et se compose de:

- **12daïras:** Tébessa, Chréa, El Kouif, El Aouinet, Ouenza, Bir ElAter, Morsot, Bir Mokadem, Oum Ali, El Ma El Biadh, El Ogla, et Negrine
- **Et 28 communes:** Tébessa, Bekkaria, El Kouif, Boulhaf Dyr, Ain Zerga, El Meridj, Ouenza; El Aouinet; BoukhadraMorsot, Bir Dheheb , Hammamet, Bir Mokadem, Guorriguer, Bedjene, El Ogla, El Mezeraa, Cheria, El Ogla el Malha,
- El Malabiod; Lahouidjbet, Oum Ali, Safsaf el Ouesra, Bir El Ater, Thlidjene, Stah Guentis, Ferkane et Negrine

Elle est distante de:

- ✓ 618 km d'Alger.

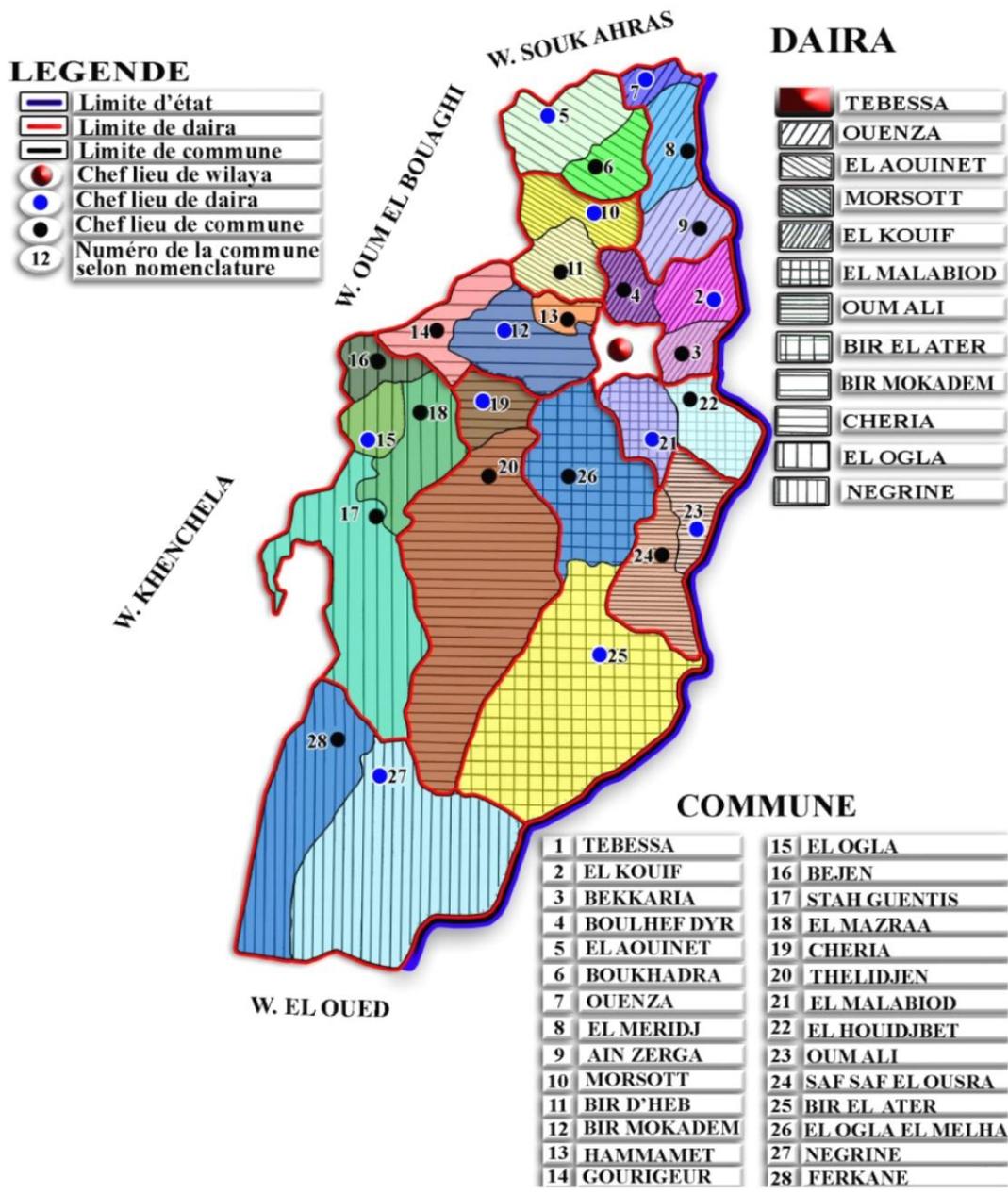
CHAPITRE I : présentation de Tébessa dans son territoire

- ✓ 190 km de Constantine.
- ✓ 233 km d'Annaba.
- ✓ 326 km de Tunis.

La commune de Tébessa s'étend sur une superficie de 184 km² son chef-lieu de commune, Tébessa, assure aussi le rôle de chef-lieu de Daïra et de wilaya.

La commune qui n'occupe que 1.37% du territoire de la wilaya concentre en son sein près de 30% de la population de ce même territoire ce qui explique sa polarisation.

WILAYA DE TEBESSA DECOUPAGE ADMINISTRATIF



Carte n° 3: Découpage Administratif de la ville de Tébessa

Source: D.P.A.T de Tébessa traité par l'auteur

2- Aspect général :

Le territoire du Cercle de Tébessa se compose de deux parties, de nature, d'aspect, et de climat entièrement différents: l'une, celle des Hauts Plateaux¹, ou se trouvent presque tous les terrains d'agriculture, zone de grandes plaines, d'altitude variable, formant un réseau complexe de larges espaces, et de longs défilés, au milieu desquels émergent des reliefs, et qu'entourent des massifs élevés, l'autre, celle du Sahara, beaucoup plus vaste, et comprenant surtout des terrains de parcours.

La transition entre ces deux parties a lieu d'une manière insensible; comme les degrés d'un colossal escalier, les immenses plateaux se succèdent en séries de gradins gigantesques, et viennent aboutir progressivement au Sahara par une suite de ressauts; dont les oasis de Ferkane et de Négrine occupent le dernier degré de 200 à 300 mètres de hauteur, les altitudes descendant ainsi peu à peu de 1100 à 150 mètres.

2-1-Les hauts plateaux :

la partie dite des * **Hauts plateaux*** qui mesure une profondeur, du Nord au Sud, de 130 à 150kilomètres environ, et une largeur moyenne de 90 kilomètres, est constituée par des reliefs montagneux immenses, très développés, surtout dans la partie septentrionale et occidentale; elle comprend une série de longues chaines ayant sensiblement pour la plupart la direction Sud-Ouest-Nord-Est, continuant vers l'Est l'ensemble des plissements parallèles du système orographique des monts Aurès dont ils sont cependant bien distincts. Ces hauteurs ont une altitude moyenne de 1200 à 1400 mètres avec des sommets s'élevant jusqu'à 1600 et 1700mètres.

Ces différents chainons parallèles limitent entre eux, vers l'Est, de grandes plaines d'une altitude moyenne à l'Ouest et au Nord de 900 à 1000 mètres; constituant les terrains de culture du Cercle de Tébessa, habitables en toutes saisons, et utilisables chaque année, tandis que, vers l'Est, s'étendent d'autres plaines formant des terrains de parcours. C'est dans cette région que se trouvent les sources les plus abondantes et les meilleures, sauf à l'Ouest où l'on ne rencontre que quelques puits disséminés.

2-2-La partie saharienne:

¹ Le terme de "Hauts Plateaux" pourra paraître impropre, attendu qu'il s'agit d'une région située dans le prolongement de l'Atlas Saharien; mais cette dénomination doit être acceptée, car elle est courante à Tébessa et justifiée par l'aspect général du pays.

La partie saharienne s'étend du Nord au Sud entre les dernières pentes des régions des Hauts plateaux et la région des Chotts, sur une profondeur de 40 kilomètres environ et une largeur moyenne de 50 à 60 kilomètres de l'Est à l'Ouest, c'est une région plate; sablonneuse, à ondulations à peine sensibles, où l'on rencontre quelques dunes.

L'espace est illimité, mais les parcours sont variables; et les nomades ne s'enfoncent pas périodiquement dans les mêmes profondeurs. L'aspect en est tout autre : au lieu (des montagnes dénudées et déchiquetées, revêtant au soleil les tons les plus chauds, les teintes les plus variées, des ravins abrupts aux berges profondément déchirées, des pentes vertigineuses, des découpures béantes... c'est une plaine immense, unie, aux horizons sans bornes, à l'aspect vague et bleuâtre ; l'œil perdu cherche vainement à en sonder les profondeurs : pas un accident de terrain, pas un bouquet d'arbres où il puisse un instant se reposer) Capitaine Baudot.

Aucun cours d'eau ne sillonne en permanence ces immenses étendues ; quelques sources faibles et intermittentes, quelques bassins naturels gardant les eaux pluviales, se présentent seuls à de longs intervalles ; la grande ressource en eau se trouve dans le sous-sol.

La transition entre ces deux régions, tout à fait distinctes; des Hauts plateaux et du Sahara se fait par une zone peu étendue, remarquable par son aspect profondément haché, découpé, bouleversé, raviné, ridé, et désigné par le terme arabe de *chebka* (filet). La constitution de son sol est due aux masses d'eau, qui se précipitent journellement du haut des montagnes bordant au Sud la région des Hauts Plateaux, creusent et déchiquent le sol pour disparaître ensuite, et former des courants souterrains existant parfois à peu de profondeur, l'eau affleurant rarement et presque toujours superficiellement.

3-Le climat :

3-1- Type de climat:

Le climat de l'Algérie est caractérisé par une grande variabilité des précipitations et des températures annuelles liées aux irrégularités topographiques et aux influences opposées de la méditerranée et du Sahara.

La région de Tébessa est située dans la zone des hautes plaines telliennes. Elle est caractérisée par un climat semi-aride de type continental avec un été très chaud et sec et un hiver très froid et humide.

Les données des précipitations et des températures recueillies pendant les dernières 30 années sont représentés dans les tableaux (voir annexe).

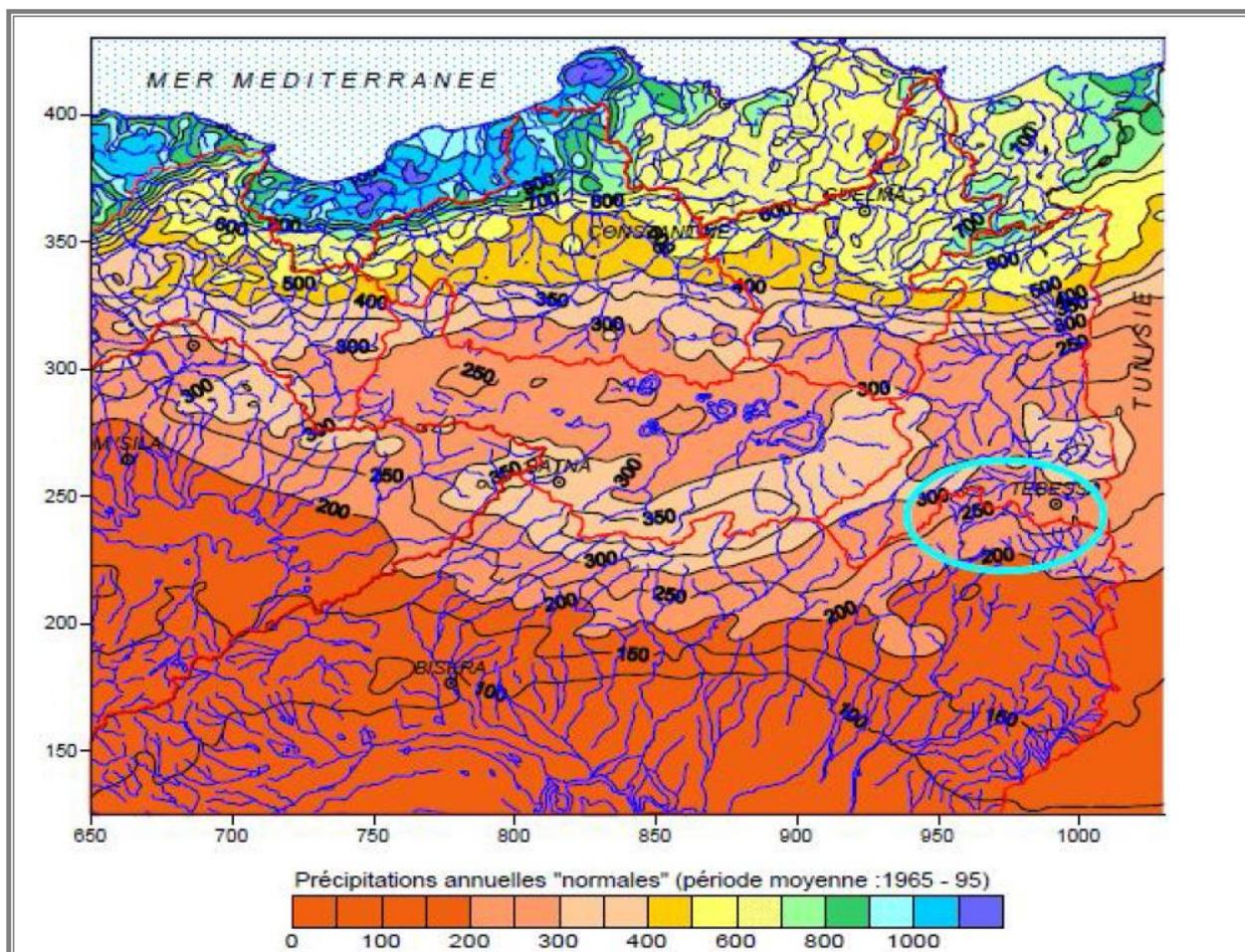
3-2-Pluviométrie

3.2.1. Les précipitations

L'étude pluviométrique présente un intérêt considérable en hydro-climatologie, car elle nous donne une description du régime des cours d'eau et celui des nappes aquifères. La précipitation est un facteur fondamental pour caractériser le climat d'une région. Elle nous renseigne également sur l'alimentation des eaux sous terraines. La région reçoit une tranche d'eau moyenne égale à 372.65 mm (voir tableau annexe).

3.2.2. Détermination de la lame d'eau moyenne précipitée

La carte ANRH des précipitations annuelles pour une période de trente ans allant de 1965 à 1995 (cf. figure 2.1) fait apparaître que la région étudiée se situe à proximité de l'isohyète 300mm semble être le plus représentatif de la région, cette valeur est inférieure à la moyenne calculée qui est de l'ordre de 372.65 mm. Le climat dans la région est de type semi- aride.



Carte n° 4: Carte des précipitations annuelles du Nord-est de l'Algérie – ANRH.

Source : direction de climatologie de Tébessa

3.2.3. Précipitations moyennes mensuelles interannuelles

<i>Mois</i>	<i>Sep</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Jan</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mar</i>	<i>Avar</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juil.</i>	<i>Aout</i>
<i>Moyenne mensuelle</i>	44.16	32.36	32.44	33.77	29.85	20.80	31.53	33.81	39.68	30.24	14.11	29.90

Tableau 2 : Précipitation moyenne mensuelle interannuel (1980/1981 - 2009/2010).

Source : direction de climatologie de Tébessa

L'observation du tableau 2 et la figure 1 permet de distinguer deux périodes :

- Le mois le plus arrosé est le mois de Septembre avec une précipitation moyenne mensuelle de **44.16 mm**.

- Le mois le moins arrosé est le mois de Juillet avec une précipitation moyenne mensuelle de **14.11 mm**.

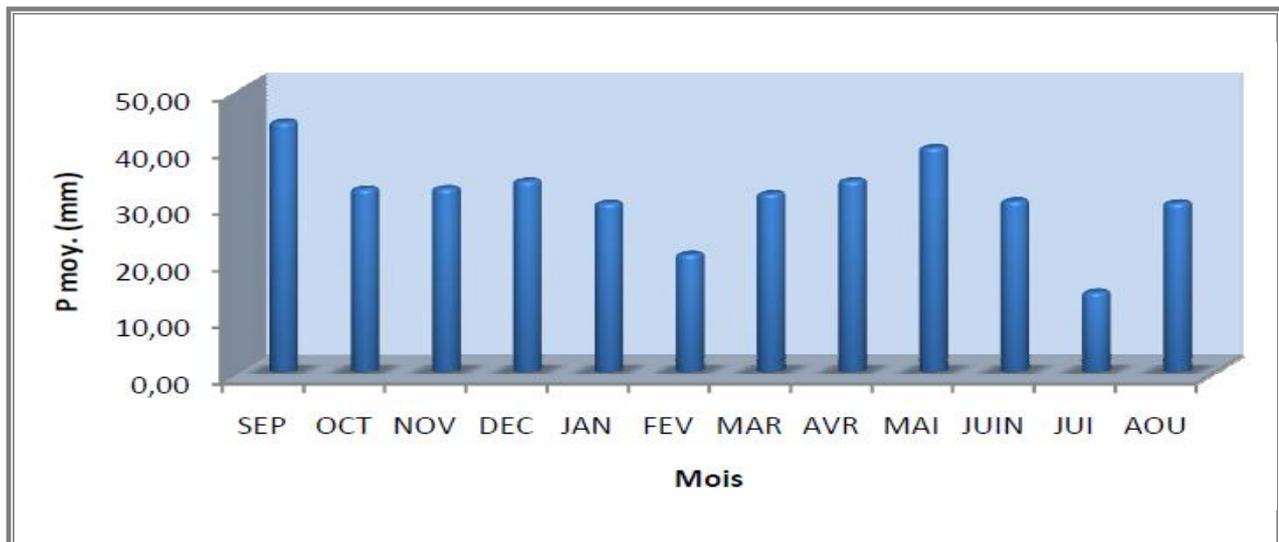


Figure 1 : Variation des précipitations moyennes mensuelles (1980/1981 - 2009/2010)

Source : direction de climatologie de Tébessa

3.2.4. Précipitations moyennes interannuelles

Selon les données relatives à la station météorologique de Tébessa concernant une durée d'observation de 30 ans (1980/1981 - 2009/2010), nous avons pu établir le graphique des variations interannuelles sur lequel nous constatons que :

- Le cycle pluviométrique le plus arrosé correspond respectivement à l'année (2003/2004) avec enregistrement de **611.80 mm** et l'année (1990/1991) avec **534.10mm**
- Le cycle pluviométrique le plus sec correspond à l'année (2003/2004) avec enregistrement de **611.80 mm** et l'année (1996/1997) avec **208.40mm**

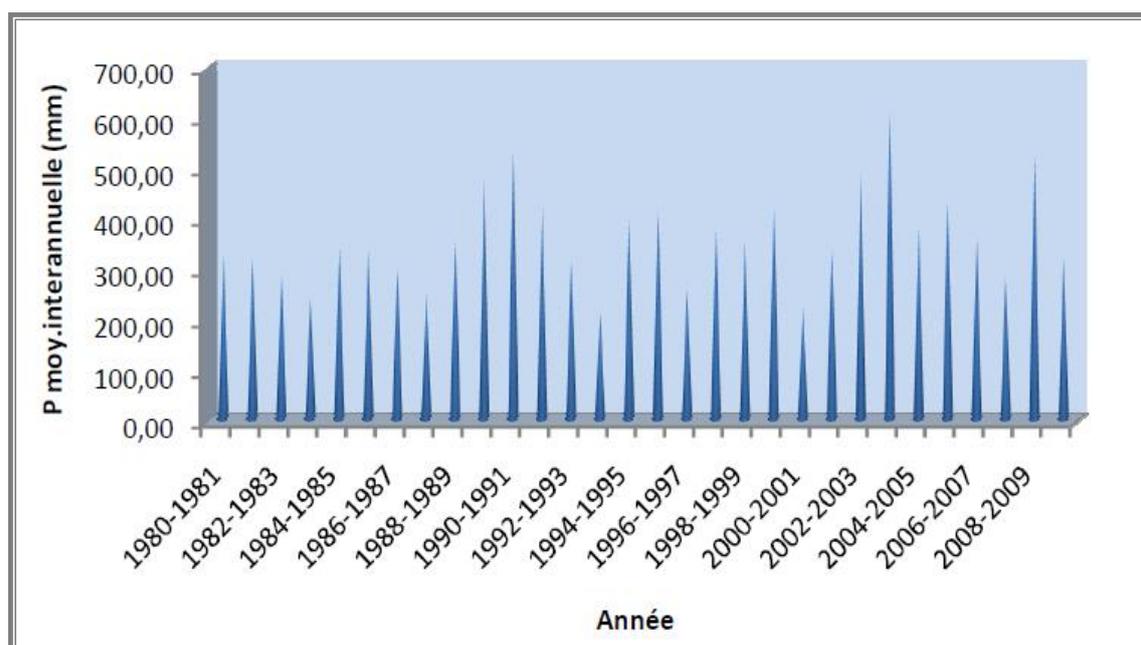


Figure 2 : Variation des précipitations moyennes interannuelles (1980/1981 - 2009/2010).

Source : direction de climatologie de Tébessa

3.2.5. Répartition saisonnière des précipitations :

L'étude inter saisonnière est le comportement hydrologique annuel du bassin versant. Le régime saisonnier des cours d'eau est directement lié au régime pluviométrique.

Saison	Automne	Hiver	Printemps	Eté
Quantités mm	108.96	84.42	105.02	74.25
Quantités %	29.23	22.65	28.19	19.93

Tableau 3 : Répartition saisonnière des précipitations (1980/1981 - 2009/2010)

Source : direction de climatologie de Tébessa

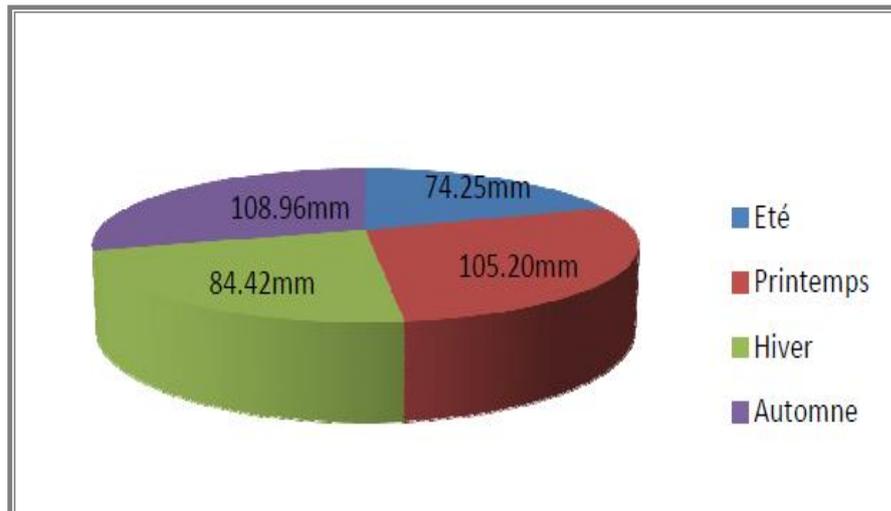


Figure 3 : Répartition saisonnière des précipitations (1980/1981 - 2009/2010).

Source : direction de climatologie de Tébessa

D'après l'observation du tableau 3 et la figure 3 on distingue deux domaines climatiques :

- L'automne et le printemps avec une lame d'eau importante successivement **108.96 mm** et **105.02 mm**.
- L'hiver et l'été dont la lame d'eau tombée est à peu près la même (**84.42 mm** et **74.25 mm**).

3-3-Températures :

La température est un élément fondamental du climat. Elle est liée à la radiation solaire. Sa variation influe sur la transformation des eaux en vapeur, que ce soit à la surface ou dans le sous-sol. De ce fait, elle influe sur le degré d'évapotranspiration et par conséquent elle agit sur le taux de salinité des eaux. Toutefois, la température a un rôle important dans la variation des composantes du bilan hydrologique.

Les mesures de températures indiquées dans la présente étude sont celles recueillies à partir de la station météorologique de Tébessa pendant une période de 30 ans (1980/1981 – 2009/2010).

3.3.1. Variation mensuelle interannuelle de température :

Les enregistrements des températures au niveau de la station météorologique de Tébessa (voir annexe) et la figure 4 montre que :

- Le mois le plus froid est le mois de janvier avec une température moyenne mensuelle de **6.80 C°**.
- Le mois le plus chaud est le mois de juillet avec une température moyenne mensuelle de **26.65 C°**.

L'influence de la température sur la qualité chimique se fait sentir pendant la période d'été, où on a une concentration des éléments par évaporation.

<i>Mois</i>	<i>Sep</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Jan</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mar</i>	<i>Avar</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juil.</i>	<i>Aout</i>
<i>Moyenne mensuelle</i>	21.52	17.20	11.54	7.80	6.80	8.10	10.83	13.87	18.66	23.71	26.65	25.75

Tableau 4 : Variation mensuelle interannuelle de température (1980/1981 – 2009/2010).

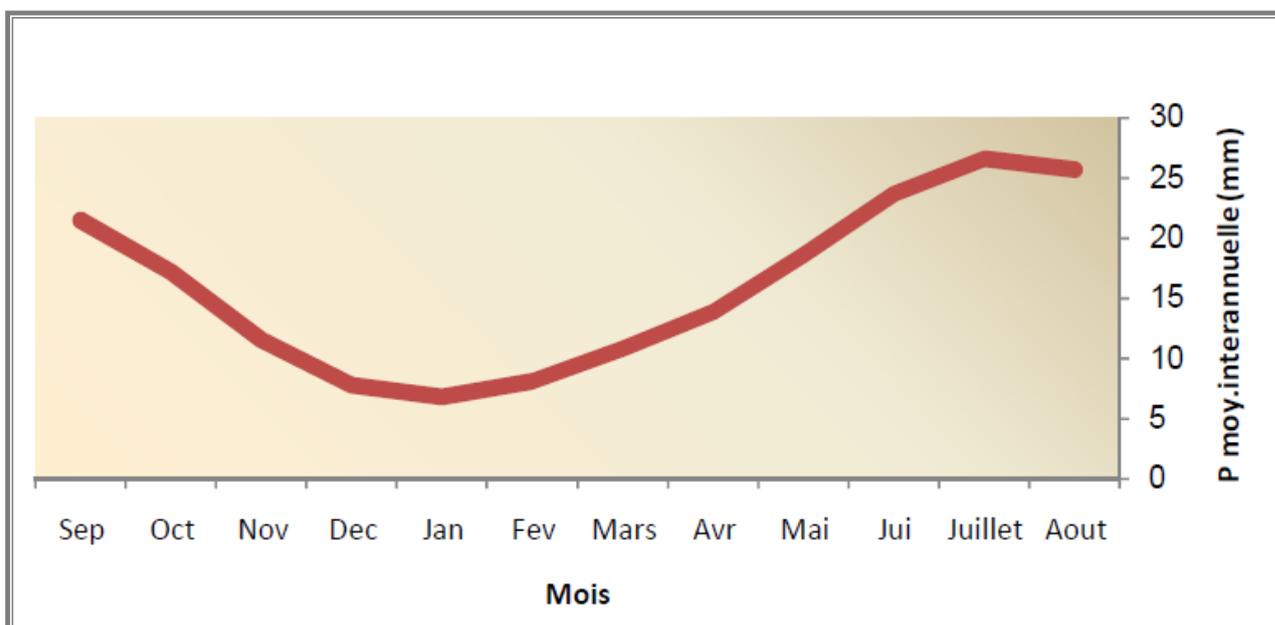


Figure 4 : Evolution mensuelle interannuelle de température (1980/1981 – 2009/2010).

Source : direction de climatologie de Tébessa

3.3.2. Variation moyenne inter annuelle de température :

Les mesures de températures moyenne interannuelle indiquées dans la présence étude constate que :

- L'année la plus froide est l'année (1991/1992) avec une température moyenne interannuelle de **14.50 C°**.
- L'année la plus chaude est l'année (2000/2001) avec une température moyenne interannuelle de **19.08 C°**.

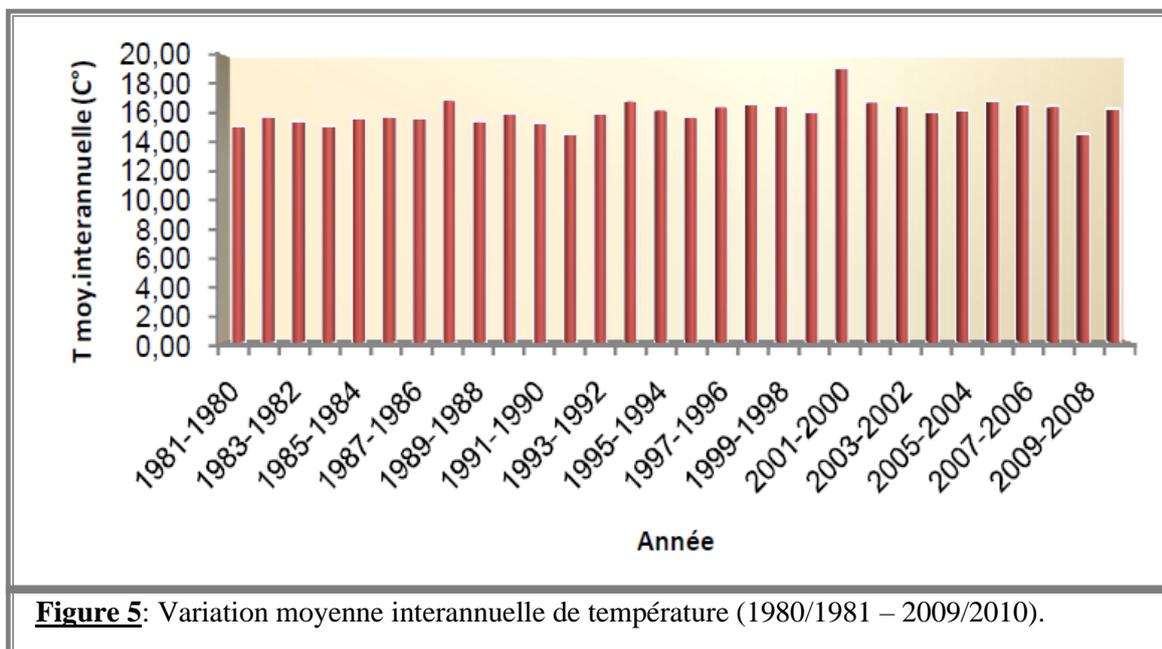


Figure 5: Variation moyenne interannuelle de température (1980/1981 – 2009/2010).

Source : direction de climatologie de Tébessa

3-4-L'humidité :

C'est un état de climat correspondant à la quantité de vapeur d'eau dans l'air et elle peut accélérer le phénomène d'altération chimique à la surface, comme d'oxydation.

3.4.1. L'humidité atmosphérique

Elle est l'une des éléments essentiels du cycle hydrologique, source de toutes les précipitations, elle conditionne outre, pour une large part, les taux d'évaporation du sol et de la couverture végétale, on distingue deux variantes d'humidité :

- ✓ **L'humidité absolue :**

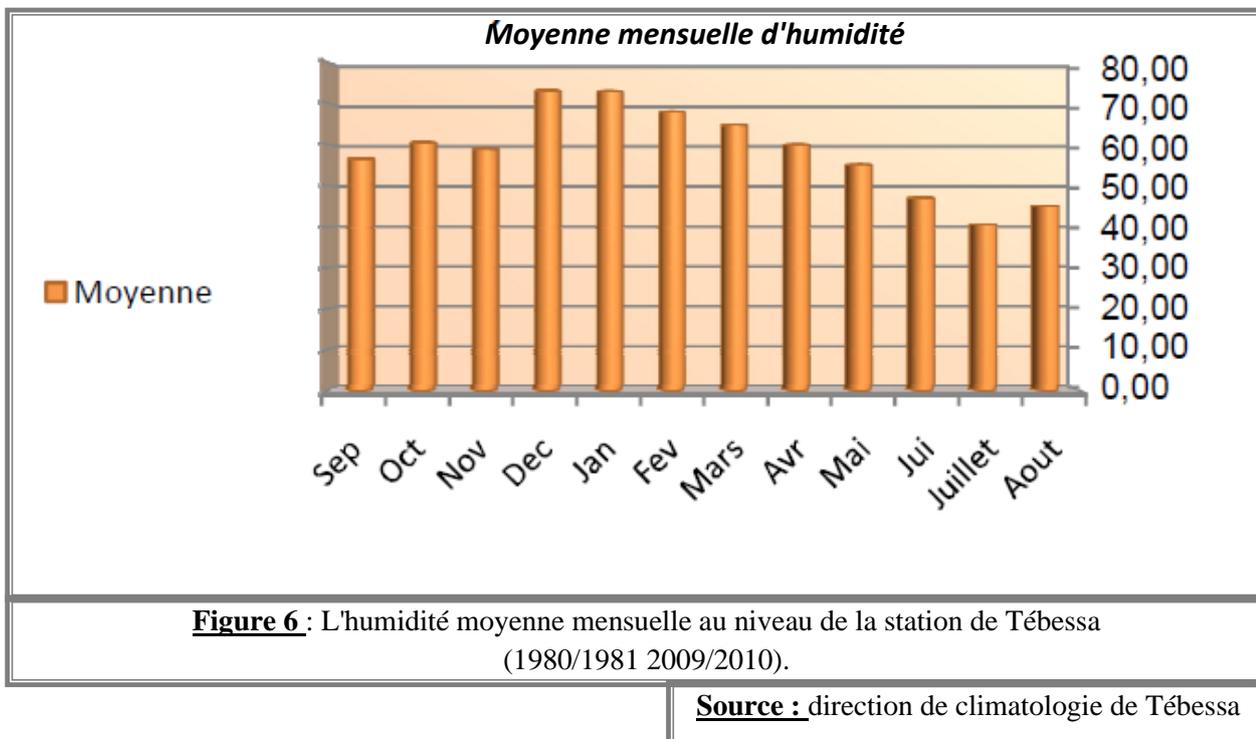
C'est la masse de la vapeur d'eau contenue dans un mètre cube d'air. Elle est exprimée en gramme par mètre cube.

✓ **L'humidité relative :**

C'est l'état plus au moins proche de condensation de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. Elle est exprimée en pourcentage.

Les données de l'humidité relative pour la station de Tébessa sont enregistrées dans le tableau (voir annexe) pendant 30 ans.

On remarque que l'humidité relative est presque moyenne peu variable durant toute l'année, le minimum observé au mois de juillet avec 40.50 %, le maximum est de 73.10% observé au mois de décembre.



3-5-Le vent :

D'après la station météorologique de Tébessa la distribution du champ de direction de vent est saisonnière hiver-été avec des vents prédominants :

- Les vents de direction W-NW (Ouest – Nord-Ouest) de septembre à avril, ce sont ces vents qui sont responsables des précipitations.
- Les vents de direction S-SW (Sud-Sud-Ouest) du mois de mai à aout se (le siroco), engendrant une forte (évaporation) évapotranspiration et une sècheresse abaissant l'humidité.

3-6-Phénomène particulier :

- Brouillard d'advection se formant en banc en fin de nuit, se dissipe généralement le matin entre 09 heures et 10 heures (10 jours en moyenne par an).
- Grêle : les jours de grêles en général sont rare 03 jours en moyenne par an.
- Orage : en moyenne 18 jours par an se produisant surtout les mois de juillet, aout, septembre parfois de régime saharien de mai à aout se produisant les après-midi de 15 h à 18 h accompagné de forte précipitation.
- Sirocos : fréquent en été accompagné de poussière en suspension et un vent chaud et sec soufflant de sud.

Synthèse :

La plaine de Tébessa possède un climat méditerranéen de type semi-aride, avec un hiver froid et pluvieux, et un été chaud et sec, influencé par des facteurs géographiques (éloignement de la mer, altitude et orientation des reliefs). La répartition des précipitations et des températures influe sur la chimie des eaux par dilution pendant la période pluvieuse, ou concentration lors de l'évaporation durant la période sèche.

- ✚ La température moyenne annuelle qui y règne est de **16.04°C**.
- ✚ Les précipitations moyennes annuelles, sur une période de 30 ans (80/81 – 2009/2010), sont estimées à **372.65 mm**.
- ✚ L'évapotranspiration réelle est estimée à **354.23 mm**, mobilisant **95.06%** des précipitations.
- ✚ Le ruissellement ne représente que **6.25%** des précipitations, ce qui représente **23.29 mm**.
- ✚ L'infiltration ne laisse percoler que **4.87 mm**, ce qui ne représente que **1.3%** des précipitations.

Ceci laisse penser que l'alimentation de la nappe ne se fait pas exclusivement à l'aide de l'infiltration efficace, mais aussi sur les calcaires fissurés qui bordent la nappe. Le régime des écoulements de l'Oued El Kébir a dépend de celui des précipitations.

4-Orographie :

Le système orographique du Tébessa est nettement accentué dans la partie septentrionale, dans le Sahara, au contraire, il est à peine indiqué.

Les massifs principaux du système des Hauts Plateaux ont un ensemble général très facile à caractériser: ils sont orientés du Sud-ouest au Nord-est, parallèlement les uns aux autres, bien distincts des chaînes de l'Aurès et reliés entre eux par des chaînes transversales sans orientation fixe. Leur aspect est bizarre: ce sont ordinairement des couches horizontales ou inclinées; qui s'allongent en étages successifs de bancs de pierres d'une teinte légèrement rougeâtre. Leur sommet se termine en point. Semblable au couvercle d'une soupière; et, présentant à chaque pas des lames enchevêtrées et des pointes menaçantes, ils se succèdent en offrant des gorges intermédiaires comme une série de coulisses d'un théâtre

Ils encadrent d'abord quatre grandes plaines de forme elliptique d'une altitude moyenne de 900 mètres, qui, juxtaposées parallèlement au 39° de latitude, sont orientées comme eux; puis, à l'est trois autres plaines d'une altitude moyenne de 1000 mètres, et d'orientation sensiblement différente¹; vastes étendues en partie limoneuses qui viennent se relier insensiblement au sud avec les premiers dépôts arénacés (sables et poudingues) du Sahara. C'est une longue suite de terrains tour à tour arides et fertiles.

Ces sept plaines viennent toutes s'appuyer et s'arc-bouter aux contreforts occidentaux ou méridionaux d'un immense plateau, d'abord un peu ondulé, puis formant une table presque horizontale qui présente cependant une légère inclinaison du nord vers le sud jusqu'au moment où il plonge sous les sables sahariens. C'est le plateau des Nemencha venant dominer le Sahara de 300 mètres environ, à sa fin, et lançant vers le nord et vers l'est, semblables à des antennes, ses hautes chaînes de montagnes qui séparent les plaines entre elles par des lignes continues de hauteurs, à peine échancrées en de rares points pour laisser passage aux rivières. Son point terminus est à l'est un peu avant la Tunisie.²

1-les montagnes :

Plaine de Gassés; plaine de Mechentel (ou plaine de Chéraïa), plaine de Télijdjéne et plaine de l'Arneb, est circonscrit par une vaste ceinture montagneuse ininterrompue, dont les chaînes principales sont:

¹ L'une d'elles est d'orientation nord-sud, les deux autres presque perpendiculaires à cette dernière.

² Les cartes au 1/200.000 d'Ain Beida et de Chéraï en particulier donnent une idée très exacte de l'orographie de ces plaines

1° Au nord-ouest et au nord: les chaînes du Tadinart, les contreforts orientaux du mont Mahmel situé sur le territoire du Cercle de Khenchela, les monts Kamellel et Gourrigueur¹, enfin les monts Troubia, Gaaga, Mestiri, Doukkan, Anoual, Tella et Bou Roumane, ligne de hauteurs formant la limite septentrionale du Cercl;

2° Au nord-est et à l'est: les monts Zebissa, El Hatba; Bou Djellal; Roujaia et Oussif;

3° Au sud-ouest et au sud: le plateau des Nemencha dont les hautes chaînes septentrionales prennent les dénominations de monts Djerrar, Ras Stah; El Atteuch et les monts Daich, cette dernière chaîne se reliant sur la limite occidentale du Cercle au mont Mahmel; et projetant vers le nord, les collines d'El Maiza (chèvre) et du Gorab (corbeau).

Son point de départ à l'ouest se trouve à la limite du Cercle de Khenchela sur le mont Tadinart (1.200 m. d'altitude). Elle est marquée par les monts Kamellel d'orientation Sud-ouest Nord-est (1.376m. d'altitude) et Gourrigueur (1.400m) et vient atteindre les monts Troubia.

La ceinture est continuée alors par le mont Gaaga (1.286m.) qui vient former, en arrière d'Youks-les-Bains, un grand cul-de-sac; semblable à un cirque étroit, bordé par des rochers découpés en aiguilles hardies et en immenses obélisques de granit, aux formes les plus fantastiques.

Le mont Gaaga est prolongé vers l'est par la montagne du Mestiri (1.232 m) limitant l'ensemble des plaines. La pente est tellement raide du côté d'Youks-les bain que les flancs des monts n'ont pas conservé un atome de terre végétale²; Sur un de ces sommets s'élève une tour dont la construction paraît dater de l'époque byzantine, elle a vue sur Tébessa, et du sans doute être utilisée, soit comme poste optique, soit comme poste d'observation, à proximité, s'étendent des tombeaux circulaires offrant tous l'aspect d'un tronc de cône aplati et que l'on peut attribuer aux races autochtones, ou bien aux immigrants venus en Afrique lors des premiers siècles de notre ère.

Du mont Mestiri; la bordure des grandes plaines gagne alors vers le sud-est, par les monts d'Hanouar (1.365 m) ceux du Doukkan.

¹ D'orientation perpendiculaire à la route nationale N°10 Tébessa à la Meskiana.

² Aujourd'hui encore les habitants de ce village, pour s'éviter la peine de porter chez eux le bois qui leur est nécessaire, vont faire leur coupe sur le haut des montagnes et jettent ensuite sur la pente leurs fagots qui arrivent à Youks-les-Bains avec la rapidité de l'avalanche. En raison de cette pratique séculaire, il s'est formé sur la déclivité du mont Mestiri une glissière qui porte le nom de "Chemin du Bois".

La zone des grandes plaines est alors limitée par le mont Anoual (point culminant à 1.615m), qui décrit une demi-circonférence autour de la ville de Tébessa, par les monts Tella, puis par les chaînes de Tenoukla, dont le sommet principal l'Osmor (1.615m.) se dresse crânement, il est caractéristique par sa forme de grand tronc de cône, terminé au sommet par un petit plateau rocheux incliné vers le nord.

Le mont Dayech (1.365m.) qui se relie au mont Tadinart précité par les hauteurs du Rorab (1.200m.), surplombant la source de ce nom.

Cette région fut autrefois un centre très peuplé, si l'on s'en rapporte aux ruines nombreuses qu'on y rencontre, les plus importantes couvrent l'ouverture d'un petit ravin pierreux dans lequel un ruisseau alimente un réservoir de dimension moyenne. L'aspect de ce lieu est bien celui de tous les villages de la basse époque, On y distingue d'abord, au sud du bassin, sur le flanc de la colline, le reste d'un petit fort, ou plutôt d'un rempart composé de pierres mal jointes...et plus loin de véritables tombeaux mégalithiques..., si bien qu'on pourrait dire qu'ils dominent dans cette localité romaine évidemment pauvre...force est d'attribuer cette construction à la période de transition pendant laquelle les derniers colons romains, les plus misérables, mêlés aux berbères, subsistèrent sans gouvernement, époque comprise entre le commencement du Vème siècle et l'invasion arabe, période pendant laquelle les Berbères se mêlèrent directement aux colons romains, puis les remplacèrent à mesure qu'ils disparurent, et enfin en recueillirent, les misérables restes dans leurs tribus ; en outre à droite du ruisseau...un groupe de pierres de grand appareil et d'arceaux grossièrement travaillés...-là était une église...à quelques pas de là s'élève une construction carrée entourée d'une sorte d'esplanade carrée également, à la façon des forteresses byzantines (M. masqueray).

2-les plaines :

A l'intérieur de cette vaste ceinture montagneuse, ils s'allongent les quatre grandes plaines, séparées elles-mêmes les unes des autres par des chaînes de hauteurs, et formant ainsi des cuvettes où se réunissent les eaux torrentielles. Ce sont:

- La plaine de Gasses en partie sur le territoire du cercle, en partie sur celui du Cercle de Khenchela.
- La plaine de Mechentel.
- La plaine de Telidjéne

- La plaine de L'Arneb.

D'une altitude variable entre 800 et 1.000 mètres, ces plaines proviennent, de surélévation anticlinales (ou dômes) débarrassés de leur toit, grâce à l'érosion qu'ils ont subies, la partie centrale de ces surélévations ainsi décapitées a été transformée en plaine par éboulements sans nombre et tous les dépôts alluvionnaires provenant du relief environnant, et seules les parois témoins du passé ont subsisté et formé ces ceintures montagneuses allongées en ellipse, crêtes continues enserrant de toutes parts une plaine intérieure. Depuis des milliers d'années, peut-être plus ces hautes chaînes n'assistent à la lente évolution des choses et des saisons.

Ces plaines renferment des terres de culture très fertiles, et donnent de bonnes récoltes en blé et en orge, quand la saison hivernale est assez pluvieuse.

On y trouve des sources d'un débit assez abondant, et « il est certain qu'à une période géologique, peu éloignée de la nôtre ces vastes plaines (de Guassés, de Mechentel, de Telidjéne) étaient d'immenses réservoirs d'eau sans-issu semblables aux chotts des hauts plateaux Algériens: un épais limon constitue leur sol, des débris de roches y avoisinant y sont empâtés, à peine roulés, ou même souvent anguleux » (M. J. Blayac).

La plaine de Mechentel est de toutes celles du cercle la plus importante. Majestueusement indéfinie, comme l'écrit M. Masqueray, d'une altitude de 1.089 mètre à Chéria; son point centre, elle est lisse et à peine bordée dans le lointain par de faibles ondulations. Au sud-ouest, le Mehlel, au nord, le Tasbent l'entourent d'une ceinture bleuâtre; au sud, la ligne d'horizon se brise en petits tronçons et fait pressentir les déchirures des eaux dans ce terrain et fait incliner vers le Sahara. Cette plaine très fertile est presque entièrement couverte de cultures de blé et d'orge.

La plaine de Telidjéne et son prolongement, la plaine de l'Arneb (1.190m) viennent ensuite; elles renferment aussi de terres de cultures, et pendant la saison estivale, sont peuplées par les Nemenchas ; mais elles ne sont pas entièrement cultivées, par suite du défaut d'irrigation.

Les plaines de Zora et de Guibeur, qui viennent se greffer sur la plaine de Mechentel sont aussi à signaler, car elles renferment quelques bonnes terres. Elles ont une altitude de 1.000 à 1.100 mètres, et sont couvertes de ruines, qui d'après les inscriptions,

semblent dater de l'époque où les chrétiens, fuyant les persécutions, se retiraient dans les contrées désertes, pour y construire au grand jour des édifices leur permettant de se livrer à l'exercice de leur culte.

A l'est de ce premier ensemble des quatre grandes plaines que nous venons d'étudier, s'étendent, comme nous l'avons dit plus haut, trois plaines, en partie limoneuses d'orientation variable, bordées par des montagnes qui continuent la direction des chaînes précitées, ou viennent se raccorder à elles.

Ce sont: les plaines d'EL Oussera de Regg et de Bersgan; les deux premières sensiblement perpendiculaires à la troisième, et en même temps à la frontière de Tunisie.

Leurs eaux, recueillies se dirigent presque toutes vers le sud-est de la région

La bordure montagneuse, circonscrivant ce second ensemble orographique, n'est pas aussi continue que celle du groupe précédent, mais cependant elle est très nettement marquée.

A l'intérieure cette bordure montagneuse que nous étudierons comme la précédente, s'étendent les trois plaines de Bersgan, d'ElOussera et deRegg. D'une altitude variant entre 900 et 1100 mètres, ces plaines sont moins vastes que les précédentes.

Au sud de ces deux régions de grandes plaines, et au Nord du Sahara proprement dit, s'étend une zone intermédiaire.

A l'ouest, entre l'oasis de Négrine d'une part et d'autre part, le Ong et la grande plaine limoneuse de Soukiyès, s'étendent des terrains chaotiques, bouleversés, formés d'un mélange de sable, de craies et souvent agglomérés en des blocs énormes. Ces masses semblent des falaises presque infranchissables, dont les chutes ont été provoquées par les avalanches d'eau tombant des montagnes.

La majeure partie des hauteurs, qui se prolongent entre Négrine et l'oasis de Ferkane et au-delà de Ferkane, et formée de marne multicolore dont les teintes varient du rouge vif au vert clair et au brun le plus foncé, de sables blancs au jaunes plus ou moins solidement concrétionnés et enfin d'épaisses couches d'alluvions.

Le mont Madjour est traversé par le col d'EI Melah suivi par la rivière de ce nom¹ et par les deux cols parallèles de Zarif: le Zarif Elsahel et le Zarif Elouahar². Cette montagne, où l'on trouve encore des bancs de phosphate très riches et des gisements de soufre atteignant à la surface même du sol jusqu'à 40 000, dû être exploitées du temps de l'occupation romaine. On y rencontre encore de nombreux puits verticaux à ciel ouvert creusés sur le flanc de la montagne, qui aboutissent à des galeries percées dans le sulfate de chaux. Ces galeries sont presque horizontales, et rayonnent dans tous les sens; des excavations pratiquées dans les parois des puits indiquent les emplacements, où les esclaves devaient en descendant mettre les pieds.

Puis au-delà, vers le sud, au pied de cette muraille, commence la région saharienne proprement dite.

Le système orographique en est à peine marqué: aux plateaux pierreux a succédé un sol doucement ondulé, formé d'un terrain marneux noirâtre qui s'étend parallèlement aux chaînes des hauts plateaux pendant 15 kilomètres environ du nord vers le sud, et ayant par suite moins d'étendue à mesure que l'on avance vers l'est.

Le terrain argileux se montre ensuite pendant 5 ou 6km, et est bientôt remplacé par des terres sablonneuses d'un niveau sensiblement inférieur au sol précédent, cuvette où le vent a amoncelé les sables. L'argile reprend ensuite; et, à une trentaine de kilomètres au sud du Négrine (6 kilomètres au Nord des chotts), se distinguent de petits monticules de sables dont l'altitude et la superficie augmentent progressivement en approchant des chotts.

D'une orientation est-ouest, ils ne présentent pas tout d'abord une solution de continuité, mais peu à peu les intervalles qui diminuent d'étendue, ils se soudent les uns aux autres pour former des dunes atteignant parfois les huit et dix mètres de hauteur.

5-Renseignements Géologiques:

Les formations géologiques de ce système montagneux s'étendent en une série remarquable de plissements distincts qui se succèdent régulièrement du nord au sud.

¹ Rivière d'eau salées et coupées en son milieu par une cascade de 20 mètres de hauteur.

² Cette dénomination vient de zeft : abîme, précipice, et de fait l'un des deux cols qui portent ce nom est très accidenté et effectivement impraticable, aussi porte-t-il le nom d'elouahar.

1. les assises les plus inférieures appartiennent au terrain **néocomien**, mais n'existent qu'à l'état de lambeaux excessivement réduits, au nord, près de l'oued Telidjéne et de l'oued Hallal, à Ain Guibeur et Ain Babouch ;
2. Au-dessus, chronologiquement, s'étendent les couches du terrain **crétacé moyen (cénonanien)**, dans toutes les chaînes de montagne sans exception, situées entre le mont Mestiri et Beccaria, et formant la limite septentrionale du Cercle de Tébessa, On rencontre aussi quelques îlots dans les monts Goulleul, Zora, et au sud-est, vers Oum Ali et le mont Chettabia ;
3. Puis s'allongent, beaucoup plus étendues en surface, les assises du **crétacé supérieur (sénonien)** donnant lieu à des alignements très nets, et découpant les grandes plaines du nord, C'est à ces formations qu'appartiennent les reliefs les plus importants des Hauts Plateaux: monts Kamellel, Abtine, Dokkan, Oum Debben, Djerrar, El Atteuch. Ces dernières couches crétacées renferment la plupart des sources. « Le sénonien, qui est si fréquent en Algérie, présente son facies normal, à sa base se trouvent des marnes avec quelques petits bancs de calcaires en plaques ; l'épaisseur de ce niveau n'est ordinairement pas inférieure à 50 mètres ; au-dessus reposent des calcaires souvent tendres, mais quelquefois très durs, en bancs réguliers se dilatant en grandes dalles, sur lesquelles on observe des empreintes nombreuses d'un fossile épelé (Inocérane), d'où le nom de (calcaires à Inocéranes), généralement employé pour désigner ce niveau supérieur du sénonien, qui atteint souvent plus de 100 à 120 mètres d'épaisseur. » (M. J. Blayac)
4. les terrains tertiaires; qui recouvrent les couches **crétacées**, sont représentés par deux formations d'âges différents: la première, **éocène inférieur (suessonnien)**, la deuxième **pliocène** :

a) Les couches suessoniennes : se développent dans toute la partie méridionale, sur une largeur de plus de 30 kilomètres; entre l'oued Guentis à l'oued Ghezenta et Bir El Ater à l'est,(c'est-à-dire à la sortie nord du défilé de l'oued Hallail ou El Mezeraa, par Terebeza, jusqu'à l'oued Mechera), le foug El Metleg au nord, Bir El Attouch et Bir Youdia au nord-est, enfin la chaîne du Ong depuis Bir El Ater jusqu'à Bou Doukkan, traversant ainsi le Cercle de l'ouest à l'est.

L'éocène inférieur ou suessonnien est le terrain le plus répandu dans la partie orientale de la chaîne saharienne. Il est directement superposé aux calcaires à Inocérames de l'étage précédent. Sa constitution est la suivante :

- Un niveau inférieur de 10 à 30 mètres d'épaisseur, formé de marnes brunes, parfois phosphatées, se prêtant bien à la culture des céréales.
- Un niveau supérieur épaisseur de 200 à 250 mètres qui comprend une série de bancs calcaires très compacts, offrant à l'érosion une plus grande résistance que ceux du sénonien. (M. J. Blayac)

b) Le terrain D'âge pliocène : succède immédiatement au sud aux couches suessoniennes et forme une longue bande régulière bordant au nord le Sahara et large de plus de 25 kilomètres de Ferkane à la Tunisie. Les assises inférieures sont des alternances très bigarrées d'argiles et de marnes sableuses gypsifères rouges, grises et vertes. Elles sont recouvertes par des conglomérats puissants d'éléments de volume variable et suivant les points, pouvant alterner avec des bancs de grès ou de sables. D'après Coquand, leur puissance est de 60 mètres. Elles forment une couverture résistante qui contribue, avec la facilité de dissolution des marnes gypseuses et salines, à produire cette orographie particulière.

5. Parallèlement aux précédents vers le sud et les recouvrant, viennent les dépôts alluvionnaires puissants de quaternaire ancien, Formés par une succession d'assises irrégulières d'éléments détritiques, galets, graviers, sables, couches argilo-calcaires, limons, gypse, ils se répartissent dans le Sahara, depuis le sud-ouest de Biskra (Oulad Djella) jusqu'à la Tunisie dans l'est, au nord du Chott Rharsa. On trouve aussi des dépôts de quaternaire ancien dans la plaine de Chéria et dans les steppes au nord et à l'est du mont du Bou Djellal.

6. Le terrain quaternaire récent, formé des mêmes éléments minéralogiques que le quaternaire ancien, avec prédominance des parties limoneuses et couches de gypse, se montre le long des cours d'eau dont les rives sont cultivables et, de l'est à l'ouest, depuis la zone d'El Arich jusqu'aux Chotts, et bien loin au sud des limites du Cercle de Tébessa.

6-Forêts et mines :

Cette étude orographique serait incomplète, si nous ne donnions pas un court aperçu des forêts qui, limitées aux montagnes, s'étendent uniquement sur leurs versants, et des gisements miniers que l'on a découverts dans le cercle.

6-1-Les forêts :

Improprement on leur attribue le nom de forêts; ce ne sont en réalité que des broussailles croissant confusément et étouffant tout ce qui voudrait grandir. De distance en distance, quelques arbres de haute futaie plane au-dessus de ses compagnes rabougris. Les forêts du cercle sont soumises au régime forestier.

Parmi les forêts soumises au régime forestier : celle des monts Sif (superficie de 2.028 h.), Mestiri (2.205 h.), Anoual (1.272 h.) et d'Ain Sid sur le versant sud du Doukkan (577 h.) sont les principales: leurs essences se composent surtout de futaies de pins d'Alep et de chênes verts.

Et aussi les forêts des monts Gourrigueur (684 h.) avec leurs taillis de chênes lièges et de chênes verts, d'Osmor (830 h.), de Tenoukla (54 h.), de Bou Roumane (900 h.), de Draà Bouiad (1.388 h.), de Troubia, de Gaaga (7.000 h.), d'Oussif (800 h.), de Bou Djellal (3.000 h.), d'El Betine (3.600 h.) aux futaies de pins d'Alep, avec sous-bois de chênes verts, des monts Faria (600 h.) et de Zeroug (800 h.), de Chettatib (14.080 h.) de Bou Gafer (1.425 h.), couverts de romarins et de genévriers, de broussailles de jujubiers, d'El Ma El Assoud (2.139 h.), de Bouchebka (978 h.), et du mont Chettabia (494 h.) sur la frontière tunisienne, avec taillis et futaies de pins d'Alep et de chênes verts. Mais il n'y a pas à compter sur leurs ressources en bois de construction, car on ne peut en retirer que quelques perches.

Toutes ces forêts n'ont pas pris le développement qu'elles promettaient: le pied et la dent du mouton sont les premiers agents de leur destruction, et c'est ainsi que l'on peut expliquer leur dépérissement; leur sol est aujourd'hui rocailleux, et dans certaines contrées, l'alfa a remplacé le bois, tandis que le chih a recouvert les dépressions plus humides; la végétation a pour toujours disparu de ces contrées, et l'eau, que rien ne retenait, s'est enfuie, rapide, enfin s'est perdue. La seconde cause de leur disparition doit être cherchée dans les incendies.

6-2-Les mines :

Le cercle est peu riche en minerais métallurgiques; cependant on y rencontre du plomb, du fer et du manganèse.

Les gisements les plus importants sont ceux d'Ain Guibeur et du mont Zebissa. Dans ce dernier massif, au lieu-dit Chabet er Rosas, on rencontre du plomb; le minerai se présente sous une forme de galène, sulfure de plomb. Il est très divisé, et paraît fort riche. Les traces d'argent sont insensibles.

A Ain Guibeur, chez les Brarcha, se trouve un vaste amas de carbonate de fer, un des minerais les plus riches que l'on puisse rencontrer; tout à côté existe du peroxyde de manganèse qui se présente sous forme de fragments épars.

Les gisements de phosphate sont nombreux; les plus connus se trouvent:

1. Au Coudiat tasbent kébir, situé dans la fraction des oulad saad, tribu des A'laouna, s'étendant sur une longueur d'environ 3.000 mètres et une largeur approximative de 500 mètres;
2. A Hamimat Souda et Hamimat Beida, dans le Telidjéne;
3. Dans les forêts du mont Gaaga qui font partie du domaine de l'Etat;
4. Dans les mamelons du Chabet Bir Touil, cultivée sur 250 hectares;
5. Dans les mamelons d'ain Troubia;
6. A draà Djeddour;
7. Dans le mont Madjour.

7-Faune et flore

7-1-Faune :

Dans la partie septentrionale du Tébessa, les animaux domestiques sont ceux de la région des Hauts plateaux algériens: chameau¹, cheval, âne, mouton, chèvre, chien², poule et pigeon.

¹ C'est en réalité le dromadaire, espèce de chameau à une bosse.

² Le chien arabe est à peu près de la taille d'un chien de berger; sa robe est jaune sale ou grise; son poil est long et épais, et sa queue très fournie et format panache. Il vit sur les fumiers de détritres immondes et d'excréments. Il est de bonne garde pour les Arabes, professe à l'endroit de l'européen une antipathie

Les animaux sauvages sont très variés. Comme mammifères, le lièvre et le chacal¹, qui sont très communs, le hérisson, le lynx, la gerboise, le porc-épic, le rat.

Parmi les oiseaux, beaucoup de carnassiers; différentes espèces de vautours: vautours chauves, condors, vautours communs; la chouette; le corbeau; des cigognes; plusieurs variétés de bécassines; le merle noir; des sarcelles; des canards sauvages; des ramiers; des tourterelles; la perdrix rouge en compagnies nombreuses; l'alouette huppée; des hirondelles noires, et des moineaux.

Les reptiles sont représentés par diverses variétés de couleuvres, par des vipères et des lézards communs; dans la plaine de Mdila, on rencontre encore les gros serpents dont parle M.Masqueray: " les uns, écrit-il. Sont noirâtres, de la "grosseur du bras, assez courts, et n'ont ni tête ni queue, " c'est –à-dire que leur tête et leur queue se terminent en grosses pointes arrondies. Quand ils sont irrités, ils se dressent et leur cou se gonfle. A ce signe, nous reconnaissons facilement le naja si fréquent en Egypte.... l'autre espèce est certainement le python, serpent d'une très grande longueur, peut-être gros comme la jambe ou la cuisse, et qui n'est pas noirâtre comme (la lefaa, vipère à corne), mais est tacheté et quelquefois rougeâtre; sa bouche est d'une ouverture démesurée.

Dans la classe des amphibiens, nous signalerons des grenouilles vertes et grises et des crapauds, et, dans celle des poissons, le " clerias lazera " ou barbeau.

Comme arachnides: diverses araignées, des scorpions jaunes, relativement peu dangereux; et, parmi les insectes parasites aptères, les trois variétés (poux, puces et punaises).

Dans la région saharienne, les animaux domestiques sont en assez petit nombre: nous y mentionnerons en première ligne le chameau. Sans y rencontrer l'éléphant et le sanglier des oasis dont parle Marmol, on y trouve des animaux sauvages variés. La gazelle², l'antilope à grandes cornes ou mécha, et le mouflon sont, avec le lynx et le lièvre³, les mammifères les plus communs; à mesure qu'on descend dans le sud, la couleur fauve

instinctive. Mais il est méprisé par son maître. Le lévrier du Sahara ou " Sloughi " employé aux grandes chasses du désert a une condition bien différente de celle du chien gardien; il est choyé et nourri.

¹ Le chacal tient du loup dont il a les instincts et les mœurs, et du renard dont il a la taille.

² La gazelle produit, grâce à la nature aromatique des plantes qu'elle mange, des crottes musquées, que les Arabes recueillent pour les fumer ou pour en faire des colliers à leurs femmes.

³ L'espèce en est petite; mais les herbes aromatiques dont il se nourrit lui donnent un goût exquis.

du pelage de ces mammifères suit les mêmes variations de teintes que le sol, et devient claire: c'est là un curieux exemple de mimétisme.

Le céraste (*cerastes aegyptiacus*), appelée encore vipère à corne, en raison des deux plaques sourcilières qu'elle porte sur son front, est aussi répandue que redoutée, car son venin peut donner la mort ; le poisson de sable ou *scincus officinalis*, d'une longueur de 20 centimètres environ, et d'une couleur rouge jaunâtre, se rencontre dans les dunes. Au moindre bruit, il plonge dans le sable avec rapidité, et s'y meut avec une facilité merveilleuse. Les sahariens en sont très friands ; ils le mangent pelé ou frit comme des poissons.

Les oiseaux qui dominant sont ici encore les oiseaux de proie ; les espèces qui aiment l'ombrage et les fleurs sont rares. A citer les vautours, l'aigle, le guêpier, la grande outarde, les flamands bleus et roses sur les lacs salés, le gommier, ainsi nommé du caractère particulier de son chant, le merle du Sahara, l'alouette huppée, et des moineaux dans les oasis.

Dans la classe des insectes, nous signalerons: parmi les névroptères, les libellules; parmi les diptères, les moustiques *culex* et *anophèles*¹; parmi les orthoptères, les sauterelles, se précipitant en nuage épais pour dévorer les récoltes; enfin, parmi les arachnides, la grande tarentule, diverses araignées, les scorpions noirs, et les scorpions jaunes.

7-2-Flore :

Ainsi que pouvait le faire prévoir la différence de climat entre ces deux régions, la flore du Sahara est plus pauvre que celle des Hauts Plateaux.

Dans cette dernière région domine l'alfa, (*stipa tenacissima*) qui, poussant en cercle sur de grands espaces en touffes séparées ayant la forme d'une corbeille, donne l'illusion d'une vaste mer (mer d'alfa), et couvre d'un gazonnement puissant un sol pierreux et impropre à toute culture. C'est une graminée vivace, toujours verte, aux feuilles très longues, minces et luisantes, à la pointe acérée. Sous son abri pousse toute une végétation

¹ Les *anophèles* paraissent devoir être rendus responsables de la fièvre qui l'été et l'automne sévit à négrine et à Ferkane.

secondaire, que broutent avec avidité les moutons¹, notamment le plantain (*plantago albicans*), et le *schismus marginatus*, herbes courtes et rabougries.

Dans les bas-fonds, où s'accumule une mince couche de terre végétale, pousse une plante très odorante appelée improprement thym; en réalité c'est une armoise, *l'artemisia herba alba*, ou chih en arabe. Le fol alfa ou *lygeum spartum*, au chaume moins élevé, moins touffu et de teinte plus sombre que l'alfa, le disse (*ampélodesmos tenax*), plante fourragère aux longues tiges vert tendre, et l'*hommaidia* ou oseille sauvage, le harra, moutarde sauvage aux fleurs blanches (*erucastrum leucanthum*), et le nessi (*aristida plumosa*) aux chaumes de vingt-cinq à trente centimètres, vivent dans les mêmes terrains.

Par places, on rencontre le sedra ou jujubier sauvage, dont les vastes buissons arrondis, épineux et impénétrables se couvrent au printemps de petites fleurs jaunes²; le kelil, ou romarin *rosmarinus officinalis*; le retem, variété du genêt (*retama retam*); le tamarix ou Ethel dans les lits des oueds; quelques beaux betoum; ou pistachiers térébinthes; le caroubier aux gousses nombreuses, aux formes trapues et à la grosse tête noire; le chêne vert (*quercus ilex*) au tronc contrefait; le genévrier (*tagga*)³ et le tuya aux baies rouges; le pin d'Alep au feuillage vert foncé; le lentisque, arbuste gracieusement arrondi en forme de ruche aux branches fourrées servant d'abri contre la chaleur; le hâd aux longs piquants, herbe favorite du chameau; la coloquinte, plante drastique et amère, aux fruits aussi gros que des pommes; le baguel, *anabasis articulata* (choulette); le *peganum Harmala* (harmel), herbe glabre à feuilles multiples très employée en médecine. Divers roseaux, *arundo donax*, *arundo phragmites*, le laurier rose (*nerium oleander*), une typhacée, la massette (*typha latifolia*), enfin la rose de Jéricho ou *anastatica Jerochumtina*, abondent dans les endroits humides.

La flore de Sahara est plus rabougrie, car l'extrême rareté de l'eau et la chaleur torride des jours ne laissent vivre que des plantes organisées spécialement : celles dont les feuilles, réduites le plus souvent à de fines aiguilles, limitent au minimum la surface d'évaporation. Cette remarque ne s'applique pas naturellement aux cultures des oasis.

¹ Ces derniers mangent rarement l'alfa, mais en revanche les chevaux, chameaux et bœufs en font leur nourriture. Les arabes font avec cette plante diverse, ouvrages de sparterie.

² Les soldats l'appellent "capota déchirator" car leur vêtements ont à souffrir souvent de ses égratignures. Les Arabes en mangent le fruit.

³ Ces essences sont amaigrées par les parasites qui vivent d'elles, les entourent et les étouffent.

On y rencontre le Chih précité ; le drin, (*arthratherum pungens*) plante fourragère la plus grossière du monde ressemblant à notre avoine par la forme de ses épis, et dont la graine sert à faire de la farine. Et aussi on trouve : le talhas ou acacia tortilis (gommier), grand arbre aux branches généralement courbées, et le tamarix ou tarfa. Dans les terrains salés abondent le guetal (*atriplex halimus*), le seffa (*aristida brachyathera* Cosson), bonne plante fourragère ; le zaita, (*limoniastrum Guyomamium* Dur), plombaginée aux tiges rameuses feuillées formant un arbuste très ornemental ; L'artha, arbrisseau aux feuilles minuscules, donnant en mai et juin des fleurs, très recherché des moutons et du chameau; la coloquinte, (*cucumis colocynthis*); le terfès, espèce de truffe blanche; dans les terrains tout à la fois sablonneux et salés, l'adjerem (*salsola lignosa*).

8- La chaine hydrographique:

Le plateau de Tébessa est caractérisé par l'abondance des Oueds qui descendent des montagnes situés au Sud de la ville et parmi les plus importants Oued Zaarour qui traverse l'ancienne ville, Oued Naguess qui passe lui aussi par le centre de la ville, Oued Raffana à l'Ouest de la ville et qui l'a traversé jusqu'à la zone industrielle, Oued Saki qui passe à l'Ouest de cette dernière.

Tous ces Oueds ne sont pas prolifiques en eaux et se déversent tous dans l'Oued El-Kebir de flux continu et qui descend de la partie Est de la ville jusqu'au Nord, pour se déverser en dernier lieu à Oued Chabro au Nord Ouest de la ville.

9-Voies de communication

9-1-Consistance des infrastructures :

9-1-1-Réseau routier :

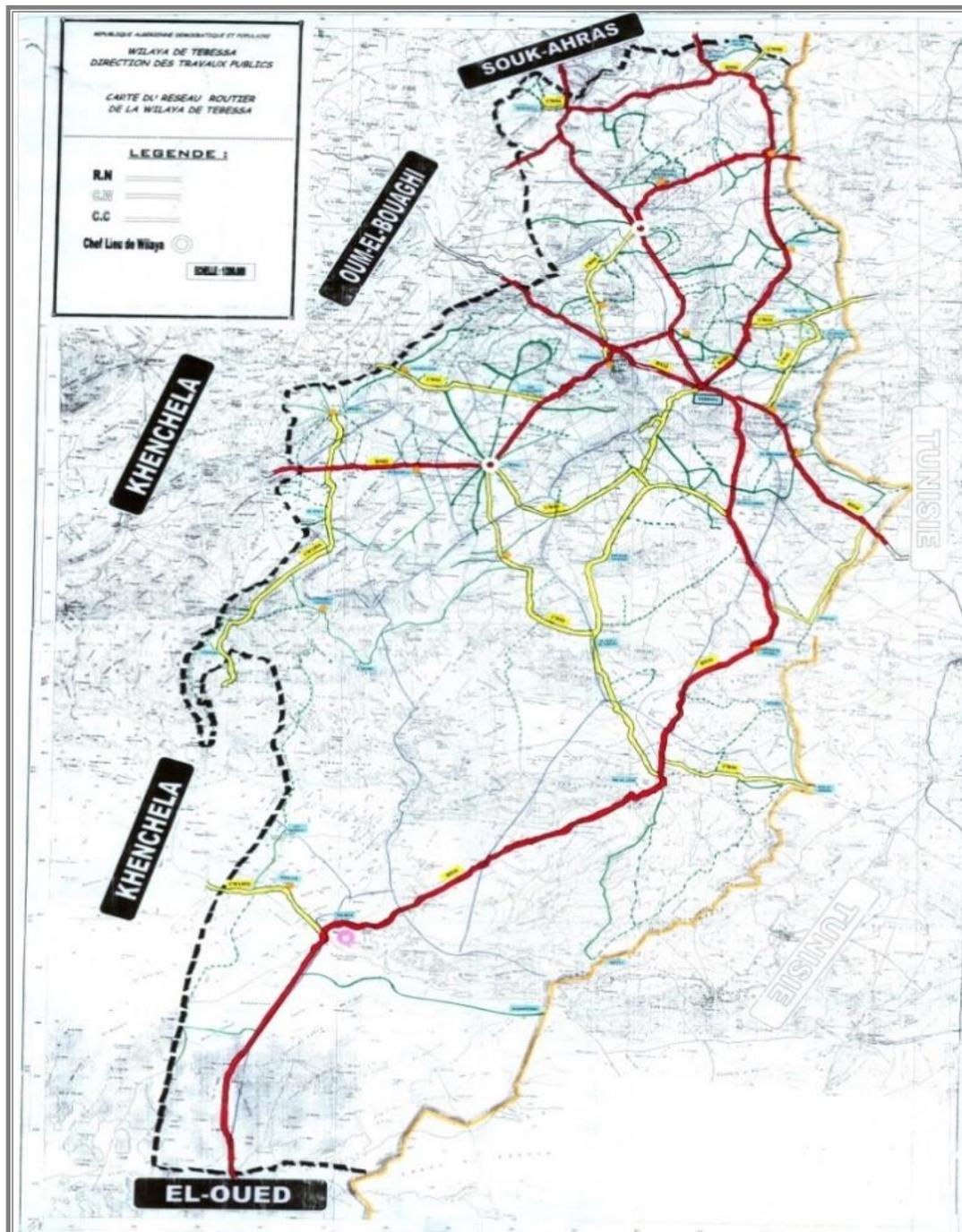
Pour une superficie de 13.878 km², la wilaya de Tébessa dispose d'un réseau routier (toutes catégories confondues) de 2849,5 km, soit une densité de 0.21 km/km² comme suit :

- 565 kms de routes nationales.
- 418 kms de chemins de wilaya.
- 972 kms de chemins communaux revêtus.
- 869 kms de chemins communaux non revêtus.
- Evitements : 25,5 km

Le réseau comprend **184** ouvrages d'art pour une portée de plus de **4** mètres réparties

comme suit :

- Ouvrages d'art sur RN : 83 u
- Ouvrages d'art sur CW : 45 u
- Ouvrages d'art sur CC : 56 u



Carte n° 5: Carte du réseau routier de la wilaya de Tébessa

Source : la direction des travaux publique DTP de Tébessa 2018

Route Nationales :

RN	LONGUEUR (Km)
RN 10	78,100
RN 16	258,700
RN 82	81,500
RN 82A	34,000
RN 83	71,100
RN 88	41,500
Evitement Hammamet (RN83)	4
Evitement Malabiod (RN16)	4,5
Evitement Bir El Ater (RN16)	10
Evitement Ouenza (RN82)	7
TOTAL	590,400

Tableau 5 : les routes nationales de la wilaya de Tébessa

Source : la direction des travaux
publique DTP de Tébessa

Chemins de Wilaya :

CW	LONGUEUR (Km)
CW01(Classé en RN en attente publication du décret)	121,000
CW 02	53,000
CW 03	27,000
CW 04	4,500
CW 05	50,500
CW 05 A	34,000
CW 06(Classé en RN en attente publication du décret)	6,000
CW 07	11,000
CW 08	24,000
CW 41	17,000
CW 149 A	50,000
CW 149 A (suite)	20,400
TOTAL	418,400

Tableau 6 : les chemins de la wilaya de Tébessa

Source : la direction des travaux publique
DTP de Tébessa

Chemin communaux :

	Longueur	Revêtus	Pistes
Tébessa	13000	4000	9000
TOTAL PAR DAIRA =	13000	4000	9000
El-kouif	84900	40000	44900
Bekkaria	25500	000	25500
Boulhef-dyr	72000	9000	63000
TOTAL PAR DAIRA =	182400	49000	133400
El-Malabiod	46000	11000	35000
El-Houijbet	51500	18500	33000
TOTAL PAR DAIRA =	97500	29500	68000
Morsott	76000	45000	31000
Bir d'heb	60000	17500	42500
TOTAL PAR DAIRA =	136000	62500	73500
AlAouinet	46000	20500	25500
Boukhadra	70100	29500	40600
TOTAL PAR DAIRA =	116100	50000	66100
Ouaneza	12500	12500	000
Ain Zarga	121000	65000	56000
El Meridj	82900	16300	66600
TOTAL PAR DAIRA =	216400	93800	122600
Bir Mokaddem	55200	49200	6000
Hammamet	26500	25500	1000
Gouriguer	85500	54500	31000
Chéria	78700	57200	21500
Thlijéne	138000	114000	24000
TOTAL PAR DAIRA =	216700	171200	45500
Bir el-Ater	122400	105400	17000
El-Ogla Malha	89000	14000	75000
TOTAL PAR DAIRA =	211400	119400	92000
Oum Ali	22700	9200	13500
SAfsaf El-Ouesra	63000	38000	25000

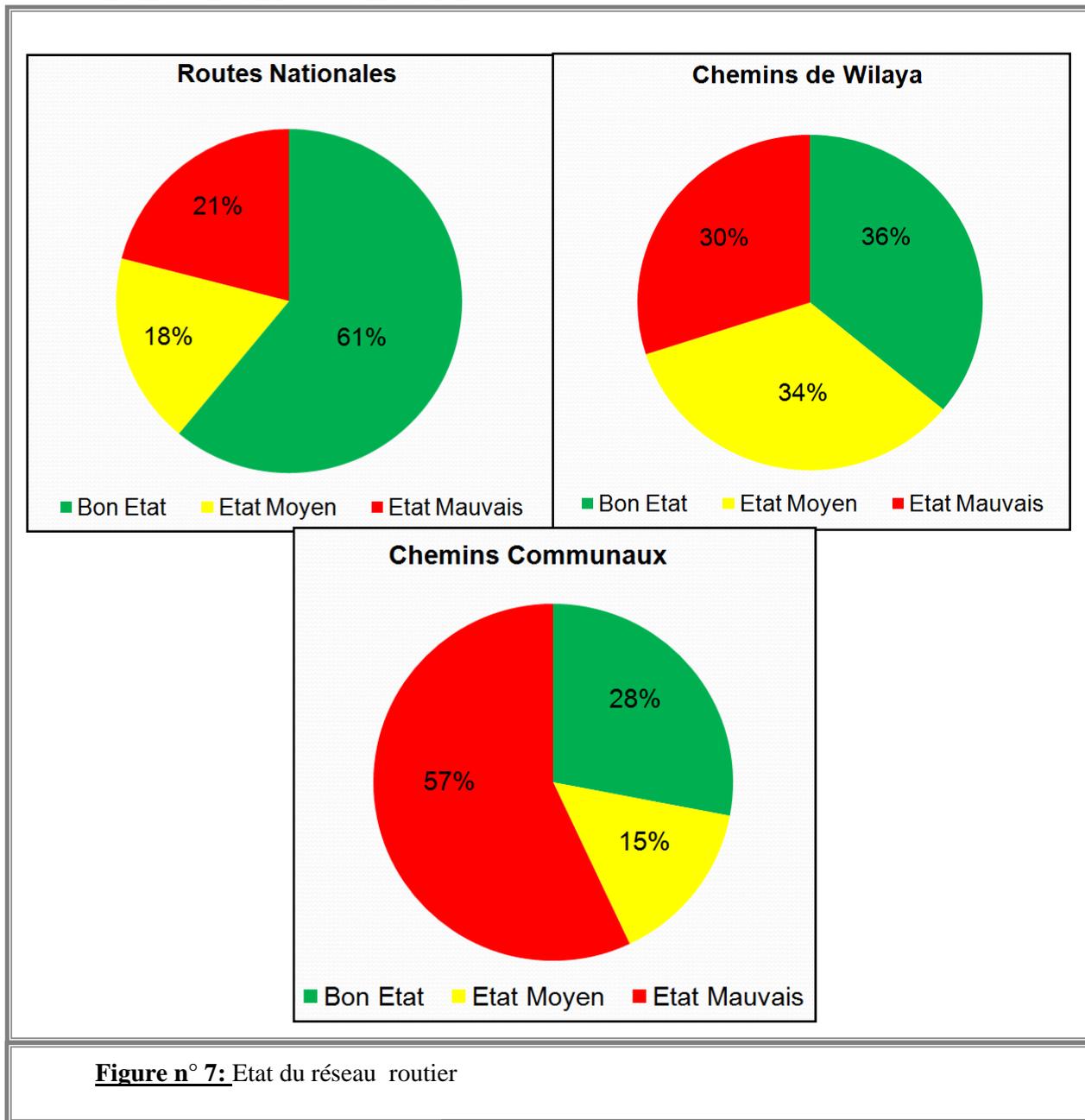
TOTAL PAR DAIRA =	85700	47200	38500
Negrine	52000	52000	000
Ferkane	46000	33000	13000
TOTAL PAR DAIRA =	98000	85000	13000
El Ogla	45700	15700	30000
El-Mazraa	64500	47500	17000
Bedjen	53500	30000	23500
Stah Guentiss	136500	38100	98400
TOTAL PAR DAIRA =	300200	131300	168900
TOTAL WILAYA =	1840600	972100	868500

9-1-2-Aéroport :

La wilaya de Tébessa dispose d'un aéroport de classe C, d'une capacité d'accueil de **450.000** passagers par an et comprend :

- des anciennes infrastructures qui viennent d'être renforcées en 2009 pour recevoir l'avion critique de type ATR72 composées de :
 - une piste secondaire 12/30 :2400x30 ml
 - un taxiway.
- des infrastructures construites fin des années **1980** et qui font actuellement l'objet de projet de renforcement pour recevoir l'avion critique de type BOEING 737-800 à raison de 10 mouvements/jour ou le 767-300 à raison de un (01) mouvement /semaine composées de :
 - une piste principale 11/29 :3000x45 ml.
 - un taxiway : 1400x25 ml
 - un parking avion de capacité 5 appareils.
 - trois bretelles A, B et C.

9-2- Etat Du Réseau Routier :



Source : la direction des travaux publique DTP de Tébessa

Consistance du réseau routier (RN- CW) :

ROUTES			Pk	Pk
	Début	Fin	Début	Fin
CW01	Oglat Ahmed	Bir Ater (Carref. RN16)	0+000	23+000
	Bir Ater (Carref. RN16)	Thlidjen	23+000	76+000
	Thlidjen	Chéria	76+000	96+000
	Carref. RN83	L.W. d'Oum El Bouaghi	96+000	121+000
CW02	Ras El Ayoun	El Kouif	0+0000	4+000
	El Kouif	Bekkaria	4+000	22+500
	Bouchebka	Oum Ali	22+500	48+000
	Oum Ali	Carref. RN16	48+000	53+000
CW03	Hammamet	Carref. Bir d'Heb	0+000	9+000
	Carref. Bir d'Heb	Morsott	9+000	27+000
CW04	RN16 (El Aouinet)	Mesloulou	0+000	4+500
CW05	RN16 (Elma Labiod)	Ain Z'guieg	0+000	18+500
	Ain Z'guieg	Chéria	18+500	50+500
CW05A	Ain Z'guieg (CW05)	Ogla El Melha	0+000	34+000
CW06	RN 82	Ain Sidi Salah	0+000	6+000
CW07	Carref. RN83	Bedjen	0+000	10+000
CW08	Tébessa	Z'guieg	0+000	24+000
CW41	Carref. RN82	Ras El Ayoun (CW02)	16+000	25+000
	Ras El Ayoun (CW02)	(Front. Algéro-Tunisienne)	25+000	33+000
CW49A	Carref. RN82	El ogla	0+000	12+000
	El ogla	Carref.CC Ain Ghrab-Djorf/Stah	12+000	22+000
	Carref.CC Ain Ghrab-Djorf/Stah	L .W. Khenchela	23+000	50+000
	L .W. Khenchela	Negrine	103+000	123+400

Route national :

ROUTES	Localité		Pk	Pk
	Début	Fin	Début	Fin
RN10	Ain Fodha	Carref. RN83	137+550	157+000
	Carref. RN83	(Université) CC AIN SARI	157+000	167+700
	Carref RN16	Bekkaria (Carref. CW02)	180+000	187+000
	Bekkaria (Carref. CW02)	(Bouchebka) Front. Alg.Tun.	187+000	215+650
RN16	L .W Souk Ahras	Carref. RN88	166+000	172+000
	Carref. RN88	CC. Boukhadra	172+000	187+000
	CC. Boukhadra	Morsott	187+000	196+000
	Morsott	Hamaima	198+000	208+000
	Hmaima	Carref. RN83	208+000	218+000
	Carref. RN83	Tébessa	218+000	227+000
	Carref. RN10	Elma Labiod	232+000	254+000
	Elma Labiod	Carref. CW02	255+000	275+000
	Carref. CW02	Saf-Saf El Ouessra	275+000	288+000
	Saf-Saf El Ouessra	Bir El Ater (CW01)	289+000	317+000
	Bir El Ater (CC Betita)	Negrine	322+000	381+000
Negrine	L.W d'El Oued	383+000	424+700	
RN82	L .W Souk Ahras	Ouenza	98+000	101+000
	Carref. RN88	CW06	106+000	112+000
	CW06	El Meridj	112+000	128+000
	El Meridj	Ain Zerga	130+000	145+000
	Ain Zerga	Carref. CW41	146+000	164+000
	Carref. CW41	Tébessa	164+000	178+000
RN82A	Frontière (Algéro-Tunisienne)	El Meridj	0+000	2+700
	El Meridj	Boukhadra	2+700	19+000
	Boukhadra	Carref. RN16	19+000	32+000
RN83	Carref. RN16	Carref. RN10	0+000	10+000
	Carref. RN10	Hammamet	10+000	11+300
	Hammamet	Carref. CW01 - Bir Mokkadem	13+500	31+100
	Carref. CW01 - Bir Mokkadem	Chéria	31+100	39+850
	Chéria	Mazraa	42+100	57+000
	Mazraa	Carref. CW 149A	57+000	64+000
	Carref, CW 149A	L.W de Khenchela	64+000	71+100
RN88	L.W. d'Oum El Bouaghi	Carref. RN16	169+000	181+500
	El Aouinet	(Ouenza) Carref. RN82	183+300	210+500

10-Industrie et commerce

10-1-Industrie :

10-1-1-L'industrie traditionnel :

La région de Tébessa est très connue par l'industrie traditionnelle comme :

Le burnous, et le haik¹ tissés par les femmes sur un métier semblable à celui qui sert au tissage des tapis, mais plus petit; la trame est passée à la main et serrée contre la partie déjà tissée par un peigne en fer; le felidj² dont le tissage est le même que celui des haiks, le tellis³, le djellal⁴, " la gandoura⁵, et des burnous dits " bidi⁶" qui étaient très renommés jadis, en raison de leur exécution supérieure.

Et aussi le confectionnement des tapis à laine courte, d'un assez beau travail. Ils utilisent d'un métier vertical, installé généralement à l'intérieur de la maison, et composé de deux rouleaux superposés, placés parallèlement au sol, et maintenus à un écartement de deux mètres au plus par deux tiges de bois. Entre ces rouleaux, les fils qui doivent servir au tissu sont doublés, suspendus verticalement sans discontinuité, et tendus entre les fils précédents. L'ouvrier place, au moyen d'une navette, les fils horizontaux simples de même couleur ou de couleur différente, les fait courir dans toute la largeur de tapis ou bien. Les arrêtent au tiers, au quart, selon les caprices du dessin et les tasse avec le peigne à dents⁷. Le filage de la laine est fait au fuseau. Les femmes sont surtout employées à ces travaux, sans avoir de modèles sous les yeux. Ils reproduisent des figures qu'elles ont vues, et seraient incapables, à moins d'un apprentissage préalable, de tracer des dessins nouveaux. Ces tapis sont utilisés, soit comme lits, soit comme couvertures.

¹ Manteau à capuchon, en laine blanche, fermé sur la poitrine.

¹ Pièce d'étoffe en laine unie à l'usage des hommes et des femmes, faisant deux fois le tour du corps et enveloppant la tête.

² Felidj, singulier de feloudj, voir page 112.

³ Grand sac à dessins variés ou les indigènes mettent les grains.

⁴ Couverture de cheval à haute laine à l'intérieur.

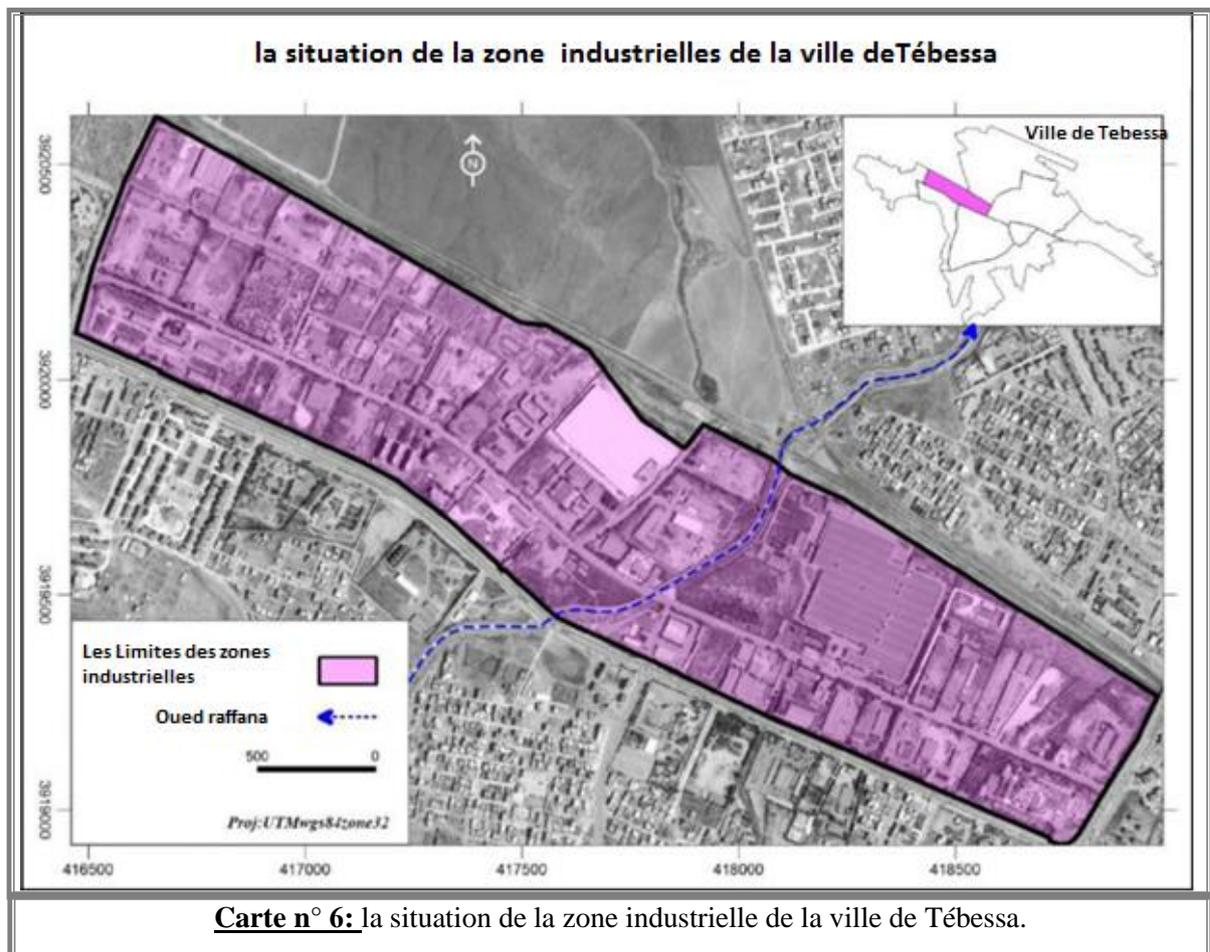
⁵ Chemise, sans manche, laissant le cou découvert.

⁶ Burnous très fin.

⁷ Morceau de bois à poignée recourbée, sur lequel sont fixées des pointes de fer, distantes, les unes des autres de quatre mm. environ.

10-1-2-La zone industrielle de la ville de Tébessa :

Elle a été mise en service le 01/01/2004 sur une superficie de 130.06 Ha et précisément 1305684.34m², la zone occupe tout le périmètre urbain, elle dépend des biens de l'état, 71 unités y sont implantées dont 39 sont actives (le gaz industriel, les produits chimiques, les hydrocarbures, le bois, les produits alimentaires sont entreposés au niveau de la zone.



Carte n° 6: la situation de la zone industrielle de la ville de Tébessa.

Source: Google earth, Traité par l'auteur.

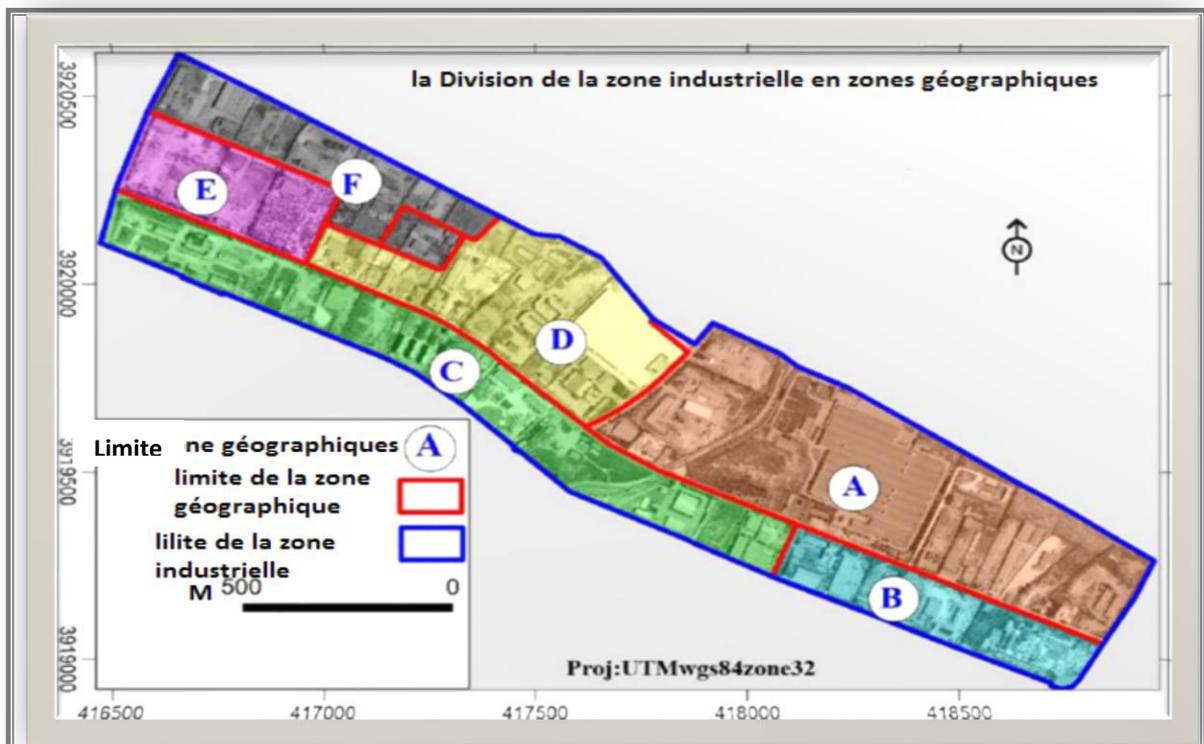
Les unités de production :

- Unité de montage des articles électroménagers, les déchets issus de cette unité sont constitués de plastique, bois, carton et polyptère.
- Unité de transformation de la friperie, les déchets sont constituées de produits textiles, ces dernières unités ont disparues et vont être remplacées par d'autres activités.

Les dangers technologiques industriels de la zone :

Les dangers technologiques dans la zone industrielle sont associés à la nature de l'activité et des produits traités au sein de l'unité industrielle ont été divisé en 06 zones géographiques (**voir la carte n°7**) établies à la fonction des zones de risque et du nombre des unités et la nature des matières premières utilisées. Les dépôts sont les plus répandus au sein de la zone ce qui engendre des dangers en relation avec ces activités (incendies, explosions, propagation des produits nocifs pollution), le plan vise à intervenir au niveau de la zone industrielle en fonction des détails d'utilisation des unités implantées au niveau de chaque zone géographique.

La zone géographique A : d'après les activités et les unités implantées dans cette zone constituée du stockage des déchets actifs des huiles askarel, les déchets des produits alimentaires, emballage des articles électroménagers en polystyrène, stockage des produits de la SONELGAZ, ou remarque que cette zone est exposée au risque du danger des émissions des produits nocifs et par la pollution du sol et de l'eau des faits des huiles askarel et des activités des unités d'électroménagères en plus du déclenchement des incendies et des explosions et spécialement au sein de l'unité précitée.



Carte n° 7: Carte de la division de la zone industrielle en zones géographiques.

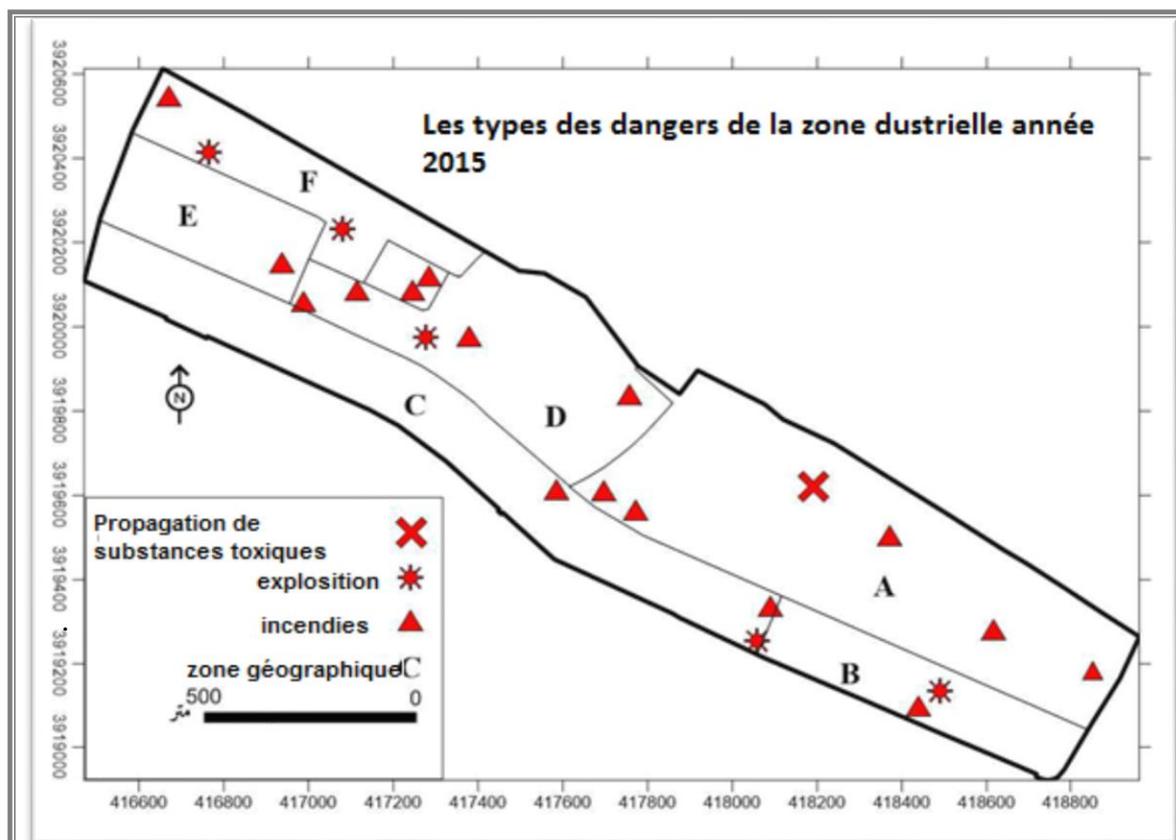
Source: la direction de l'industrie et des mines Traité par l'auteur.

La zone géographique B : elle reforme en son sein une unité de travaux publics qui utilisent de l'asphalte, du goudron, des hydrocarbures en plus de stockage d'autres produits qui l'exposent à divers dangers.

La zone géographique C : elle est considérée comme un entrepôt du gaz propane et de l'acétylène, et le carburant utilisé pour les activités minières, ce qui augmente les risques de danger considérablement.

La zone géographique D : plusieurs entrepôt y sont implantés ainsi que l'unité d'électroménagers qui utilise l'activité de l'emballage avec du polystyrène ainsi que le gaz pressé ce qui augmente les risques d'incendie et d'explosion en plus de la propagation des produits nocifs.

La zone géographique E : l'activité de transformation du polystyrène y est implantée, les produits utilisés sont les polystyrènes pour l'emballage, le carburant, les composants chimiques, tout cela expose ces unités aux risques d'incendies et d'explosions.



Carte n° 8: Carte des types des dangers de la zone industrielle année 2015

Source : la direction de l'industrie et des mines Traité par l'auteur.

La zone géographique F : Le parc de douane y est implanté qui reforme en son sein des produits exposés aux incendies, les explosions, la propagation des produits nocifs qui polluent les milieux naturels, la zone reçoit aussi l'activité de stockage et d'emmagasiner des produits alimentaires, du bois, des produits chimiques ce qui l'expose à plusieurs dangers.

Et comme signalé précédemment, la plupart des unités ont cessé d'activer et ils ne restent que quelques entrepôts de stockage, des parcs et une unité de montage d'électroménagers. Ceci est l'état de la zone industrielle de Tébessa après que l'état s'est désengagé de sa gestion après la crise économique et ses relents.

10-2-Commerce :

Dans la partie Saharienne surtout Négrine et Ferkane, leur principale richesse consistant dans leurs arbres d'oliviers et leurs palmiers dattiers.

Les variétés de dattes les plus remarquables récoltées à Négrine et à Ferkane sont: la deglet en nour (datte lumière) reconnue comme la meilleure, puis la haligue et l'hamari; les arbres qui les produisent. Sont des arbres à tige androgyne. La récolte a lieu en Novembre. Quand le palmier devient improductif, en été ; on recueille dans cette blessure la sève de l'arbre qui fraîche ou fermentée, constitue une boisson assez agréable ; c'est le « Lagmi » (vin de palmier. Bientôt de nouvelles branches apparaissent, c'est pour ainsi dire un nouvel arbre qui pousse sur l'ancien tronc.

On cultive aussi, sous les palmiers de Négrine et de Ferkane, des courges, des pastèques; le figuier et l'abricotier y prennent un développement considérable; le ricin et diverses espèces de tamarix y forment de véritables bosquets impénétrables; mais l'orge y est surtout cultivée; dans l'oasis de Négrine, on trouve quelques plants de tabac.

Ferkane se livre surtout à la culture de l'olivier: l'huile qui y est produite sert d'abord à la consommation de la population locale pour leur besoins personnels.

11-Vue archéologique sur Thevest :

La ville de Tébessa a connu la vie depuis plus de 12000 ans avant JC au cours de l'ère préhistorique ou communément appelé par les historiens par la civilisation

ATERIENNE (ville de Bir El-Ater en Algérie) et qui remonte à des temps plus anciens et la civilisation GAFSIENNE (Gafsa en Tunisie).

Réellement, la présence humaine dans la région de Tébessa sur la frontière Algero-Tunisienne remonte à des périodes très anciennes, les études archéologiques ont démontré plusieurs sites qui ont abrite d'anciennes civilisations en plus des ruines romaines, byzantines et numides. Des études approfondies des périodes de l'histoire de Tébessa n'ont pas été faites car cela aurait permis de démontrer la sécularité du peuple Algérien et ceci gênait la colonisation. Des sites comme Gastel (Ain Zerga), El-Malabiod, Tazbenete, les gravures rupestres de Dokkane).

Et à l'aube des temps et avec la venue des phéniciens sur les côtés Nord Africaines en l'an 1200A/JC (Annaba et Bejaia) sans avoir recours à aucune guerre. Après Carthage les phéniciens se sont emparés de Tébessa, et se sont mêlés à sa population (appelés Lybies), puis appelés les puniques et vers l'an 814A/JC. La ville a été construite vers le 5ème siècle A/JC à l'instar de Souk-Ahras par les phéniciens, elle est considérée comme une des plus anciennes villes de l'Afrique de Nord, elle a joué un rôle important comme centre commercial avec des échanges avec Carthage.

Tébessa a subi la domination de Carthage en l'an 250 A/JC elle a fait partie du conflit entre Rome et Carthage jusqu'à sa colonisation par les romains à l'aube du 2ème siècle A/JC. Dès lors et après la chute de Carthage, Tébessa est devenue une province romaine ou les 3ème bataillon romain d'Auguste a pris ses quartiers avec un effectif de 5000 à 6000 combattants, des groupes d'infanterie et de cavalerie d'environ 13000 combattants. Un siège de ces troupes a été transféré à LAMPEZIUS pendant le règne d'Adriane en l'an 122.

La ville a connu la sureté et la prospérité sous le règne de l'empereur VESPASIEN (69-75), c'était la 2ème ville romaine après Carthage, son important rôle commercial a duré jusqu'au 5ème siècle sous le règne des empereurs (Domitanis, Trajan, Hardian et Septime siphon).

Pendant le règne de son fils Antonin CARACALLA (212-217), qui était connu par sa droiture et l'égalité qu'il a instauré parmi les citoyens de la ville de Tébessa, la région a connu la prospérité économique, le développement agricole et commercial ainsi que la stabilité sécuritaire. L'expansion urbanistique a connu un boud formidable avec la

réalisation des routes, la construction de l'Arc de triomphe de Caracalla, les romains ont réalisé plusieurs édifices encore témoins de leurs réalisations à l'instar de l'amphithéâtre, le temple de Minerve, la Citadelle, les sept ponts sur l'Oued Zaarour, la 1^{ère} Cathédrale Chrétienne en Afrique en l'an 256 ainsi que l'antique Tébessa.

La religion chrétienne s'est répandue dans la région de Tébessa et ses environs depuis le début de la colonisation et exactement pendant le 4^{ème} siècle. Après le conflit entre les romains et les chrétiens qui vu la domination de ces derniers des ravages et des conflits pour l'autorité se sont opérés et plusieurs doctrines ont vu le jour, l'armée s'est retirée et les vandales sous la houlette de (GENUSRIK) se sont emparés de la ville et ont détruit les réalisations romaines pendant les 4^{siècles} derniers, puis se sont remis à reconstruire ce qui a été détruit d'après les découvertes de Mr Alberime à Bir-Elater de 43 actes de ventes et achats ainsi que le cimetière situé entre la frontière de DRAA Limame et l'école de Dr SAADANE qui date de la fin de 4^{ème} siècle et au début du 6^{ème} siècle, avant cela témoigne de la présence des vandales combattus par les autochtones en l'an 493, Tébessa s'est libéré en l'an 535.

Après les vandales, ce fut au tour dès l'ère byzantine ou l'empereur Justinian a envoyé ses armées sous le commandement de Bilizarius à Tébessa qui a vaincu les vandales qui se sont repliés vers Bône et de vers Byzance. Le roi Solomon qui est aussi un envahisseur et qui a été combattu par le roi des Aurès en ses temps VEDIAS avec 3000 combattants ce qui l'a poussé à construire des murailles pour se protéger lui et son armée en utilisant la main d'œuvre locale ainsi que les prisonniers, il a aussi ramené des ingénieurs de Carthage, la construction englobe l'ancienne ville, la basilique ainsi que 50 tours de contrôle, mais malgré tous ces fortifications, la domination byzantin prit fin avec l'emprisonnement et la mort de SOLOMON en l'an 546 par le prince ANTLAS chef des tribus des Frechiches et des Nememcha sur les rives d'oued ZAAROUR sous les murs construits par SOLOMON lui-même.

La région vu la succession de plusieurs civilisations en commençant par l'ère préhistorique comme la civilisation Atérienne (période 7500-50000), puis romaine qui a laissé plusieurs édifications des vandales, les byzantins en des périodes courtes, puis la conquête musulmane en l'an 647.

La ville de Tébessa a vu l'islam en temps d'Othmane ben Affan qui a envoyé Abdallah ben Djaafar à l'aube des conquêtes islamiques de l'Afrique du Nord qui a tué le roi de Setif Jerjir le byzantin chrétien et qui a vu la fuite de ses troupes dans une bataille à Sbitla qui dépendait de Tébessa, ses troupes se sont ralliées à la KAHINA.

TEBESSA a été conquise par Okba ben Nafaa après des campagnes et après la conquête de CARTHAGE en l'an 682 sans avoir mené de bataille et après que Abdallah ben Djaafar peut ouvrir la partie Est de la ville. Il est à noter qu'au cours de la 1^{ère} campagne pour la conquête de Tébessa, la ville était aux mains d'El-Kahina, la 2^{ème} campagne a vu la victoire des musulmans en 703 dans une bataille près de Meskiana, la Kahina a été battue et tuée près de Bir-El-Ater.

Après la conquête islamique, la ville a été sous l'autorité des Khalifat Omiade, Abbasside, Fatimide, Hillal et enfin les Mowahidines, après la division de l'Afrique du Nord en trois petits états, Tébessa est devenue dépendante de l'état Hafsîd en Tunisie pour une durée de trois siècles. À l'orée de l'an 1573, Tébessa est devenue une partie du BAYLEK de l'Est dépendant de l'autorité turque.

Après la chute de Constantine en 1843 et le départ des Turcs vers la Tunisie, la ville a été abandonnée à elle-même et sans armée régulière jusqu'à sa colonisation par les Français de l'an 1842 jusqu'à 1851 par le général SAINT ARNAUD, suite à la confusion et la division qui traversait les tribus en ces temps-là.

Tébessa vient de son ancienne appellation THEVEST, c'est un nom Numide ou Berbère, les romains l'ont appelé Thévest de son nom grec Thévestis et qui veut dire la lionne. Les grecs l'ont comparé à THEBES en Egypte. Vu ses multiples richesses, les arabes l'ont appelé Tébessa son nom d'aujourd'hui.

Tébessa est habitée depuis la conquête musulmane par des tribus berbères arabisées dont la plus importante est la tribu des NEMEMCHA qui s'est mis du côté de la culture arabo-islamique dès le milieu du 10^{ème} siècle chrétien avec la poussée des Beni-Helal sur le Maghreb islamique, les Nememchas sont divisés en Alaouna par rapport aux hauteurs des montagnes et les Bararchas par rapport aux basses prairies, Tébessa est aussi habitée par les tribus des Oueled Sidi Yahia ben Taleb, elle aussi est divisée en plusieurs Arouches, puis il y a la tribu arabe de Sidi Abid en sus d'autres tribus à l'instar de Oueled Darraj, Oueled Melloul, Zaghalmâ et le Frechiches.

Au début des années 60, Tébessa apparaissait pour ceux qui venaient de la route de Constantine comme une citadelle car elle était comprise au sein de l'ancienne muraille byzantine en plus de cinq (05) quartiers situés en dehors de la muraille : la Zaouia, Bab Ziatine, la Basilique, le Faubourg, et le quartier de la commune, au centre de la ville il y'avait la place « Carnot » avec un bassin d'eau et une statue de marbre « Jeanne d'arc », un grand arbre de myrtille (mure) qui a été enlevé plus tard. Dans la ville, il y'avait deux mosquées El-Atik et la mosquée de la Medrassa en plus de la mosquée de Sdi ben Said.

La ville joint de sa muraille, ses tours, ses portes romaines à l'exemple de la porte de Caracalla, porte de Solomon, porte de Chala avec à ses côtés une tour avec une grande horloge, la porte de Constantine à l'Ouest a été édifiée par le colon français malgré qu'elle était une petite ville, Tébessa était belle de ses petites ruelles propres avec un sympathique hôtel de ville (mairie), le jardin limitrophe, ainsi que ses petites boutiques.

L'explosion démographique qu'a connu la ville à l'instar d'autres villes algériennes et l'expansion urbanistique n'a pas été homogène que ce soit en Intra-muros ou en extra-muros ce qui a dénaturé la ville qui a perdu son charme, ce qui devrait donner à réflexion aux décideurs pour un avenir radieux de la cité.

Conclusion :

En conclusion de ce chapitre relatif à notre cad'étude, nous pourrions dire que la population de Tébessa s'est appuyée durant toute sa riche existence et sa longue histoire civilisationnelle comme tous les Algériens sur les activités professionnelles qu'elle soit agricoles, professionnelles, artisanales ou commerciales.

Tébessa était réputée depuis toujours comme était une région agricole très riche de par la diversité de ses fruits et légumes, céréales et autres....., elle avait un système agricole très organisé d'un point technique et immobilier, elle avait aussi un système spécial pour l'irrigation et la distribution de l'eau par l'ensemble des agriculteurs et des habitants, ses terres étaient aussi très riches de par ses couvertures végétales, forestières ainsi que ses herbes, Tébessa regorgeait aussi de plusieurs races et genres d'animaux, oiseaux et animaux sauvages à l'instar des lions et léopards¹.

Tébessa entretenait de bonnes relations commerciales avec la Tunisie, la Lybie et le l'orient arabo-islamique, elle constituait une des plus importantes routes commerciales intérieurs notamment la route intérieur sahraoui qui arrivait jusqu'au orient et qu'empruntaient les caravanes de Hadès qui venaient d'Andalousie, de Maghreb, de l'extrême Algérien, la Maurétanie et ce suite au recul de vaisseaux islamiques dans la mer méditerranéenne devant le danger des vaisseaux des croisés, elle avait aussi des relations commerciales très solides avec sa capitale politique Constantine, des caravanes y passaient de Constantine vers la Tunisie formées de plus de 500 chameaux pourvus de plusieurs offres commerciales, il était de même vers le Sud Algérien et le Sahara².

Avant la colonisation française, la société Tebéssienne était divisé en trois classes sociales distincte, la première classe est celle des « Karaghila »qui reregnaitet qui

¹Boujemaa Hichour, les trônes de la région de Tébessa, journal Al-Nasr, n°6082, Dimanche 13 juin 1993,p8, et Mohammed Seghir Ghanem, le système d'agriculture et d'irrigation dans la région de Biskra et la frontière eurasiennne, p15 et 16. Et Nacer-eddine Seidouni, étude et recherches, p56, un bulletin officiel périodique publié par l'état de Tébessa qui comprend toutes les statistiques officielles de l'état.

² Mohammed Seghir Ghanem, le système d'agriculture et d'irrigation dans la région de Biskra et la frontière eurasiennne, p15 et 16. Et Ahmed Aissaoui, Tébessa histoire et passé, le journal Algérien le soi, n) 1218, lundi 28 juin 1989, p11. Et Nacer-eddine Seidouni, étude et recherche dans l'histoire de l'Algérie, p66. Voyage Alortellani, p444, un bulletin officiel périodique publié par l'état de Tébessa qui comprend toutes les statistiques officielles de l'état en terme de population, de superficie, de richesse, d'avtivités professionnelles, agricoles, indistruelles et commerciales de la population, et histoire politique et culturelle de la région, avec un auteur inconnu, le livre Uyoun al-Istibsar, enquête Ismail el-Arbi, fondation national du livre, p320.

regroupait les soldates, les gardes et les gardiens et qui lui revenait le rôle de faire régner la loi dans la ville, la fermeture des portes chaque soir à partir de 17 heures jusqu'au lever du soleil, l'éclairage des quartiers et l'entrée de ses portes, elle tenait aussi la gestion des impôts, taxes et redevances, les naissances et décès des citoyens, les actes des propriétés, les Wakfs, la justice, la prison et l'application des peines. La deuxième classe est celle des habitants de la ville de « Karaghila », des commerçants, les enseignants de Coran, les artisans et ouvriers, les propriétaires des terres agricoles. La troisième classe c'est celle des esclaves qui étaient achetés pour travailler dans les champs et jardins hors de la ville ou à l'intérieur de la ville¹.

Au début de la colonisation en 1942, la population de Tébessa dépassait pas 2000 habitants, les familles ne dépassaient pas 40 patronymes d'après les registres Ottomans².

Tébessa était confinée en les murs de sa muraille, la majeure partie de ses habitations, maisons et ruines était à l'intérieur de la muraille et était dans un état de délabrement, les habitations ne dépassaient pas les deux étages d'après les rapports français de l'époque et les photos prises durant la 1^{ère} guerre mondiale, la plus haute construction était le minaret de la seule mosquée de l'époque et le temple de Minerve détruit³. Maintenant, elle est devenue une ville importante dans l'armature urbaine de l'Est algérien caractérisé par un patrimoine urbain et architectural très important.

¹ Archive de Ministère de la défense Ex Provence, Ministère Français des affaires étrangères et des archives d'outre-mer.

² Les deux mêmes sources précédentes

³ Photos, manuscrits, documents et archives sur la ville, arabe et français

DEUXIEME PARTIE

La ville de Tébessa, histoire et archéologie

CHAPITRE II : évolution urbaine

Introduction :

Tébessa ou bien l'ancienne Thevest est la petite belle ville qui a forgé son histoire depuis les aires de la préhistoire jusqu'à notre ère contemporaine. La ville a connu plusieurs civilisations qui prouvent sa force et son efficacité dans la mobilisation du mouvement historique de l'époque ancienne, moyenne et récente.

Tébessa se situe entre les deux latitudes 30-32 au nord et les deux longitudes 5.54 à l'est, elle est protégée par un barrage naturel qui la préserve des conditions climatiques et les divers actes humains. Elle se localise entre les bras de la montagne de « Doukane », qui est l'une des branches de la haute chaîne montagneuse « des Aurès »¹.

Tébessa a été citée par les plus anciennes ressources historiques grecques, tels que : Bolitte et Diodor de Sicile qui l'a décrit en disant : « ... elle était la plus grande ville libyenne, nommée Ecatempulus, puis Hanoune le Carthaginois l'a dominée durant la première guerre punique entre Rome et Carthage ». Ensuite, Tébessa a été conquise par les carthaginois vers **250 A.J.C** vu la richesse de ses fermes et les nombreux troupeaux. La ville demeure sous la domination carthaginoise pour plus d'un demi-siècle².

Le sens du terme (Hécatompile) est inconnu, cependant, son site astronomique mis par Moll, selon sa référence, nous a mené à confirmer que Thevest d'aujourd'hui est la même ville qui porte le nom de Tébessa, mais les autres sources anciennes ne citent pas cette dénomination qui est à l'origine berbère, nommée par les Autochtones, Tébessa est connue comme la ville aux cent portes³.

Lorsque le leader carthaginois (Hercule) arrivait à cette ville, il l'a comparée à la ville pharaonique de « Tiba » ou « Taba » vu sa richesse, il lui a donnée le nom de « Thébis », puis les Romains ont donné le nom « Thévistis » à la ville qui était considérée comme la deuxième grande ville après Carthage. Sa dénomination est devenue

¹ IM.Moll, mémoire historique et archéologique sur Tébessa et ses environs. Annuaire de la société Archéologique de la province de Constantine. Alessi et Arnolet éditeurs. Constantine. Paris(1860-1861)p27.

² Mohammed Seghir Ghanem.....

³ Serre de Roch, Tebessa (Antique Thevest). Les presses de l'imprimerie officielle.Alger 1952O, p-p (10-11).

« Theveste »¹ et a gardé ce nom jusqu'à l'arrivée des musulmans au huitième siècle qui ont transformé cette dénomination à Tébessa, et depuis, la ville porte ce nom.

La ville de Tébessa a joué son rôle de civilisation telle une porte de l'âme orientale et les poumons du monde Arabe, sous les murs enrobés du nectar de l'ancienne histoire de ses habitants, entre ses pierres on respire l'odeur des différentes civilisations qui nous racontent l'histoire de l'homme et de la vie, ainsi que ses ruines, ses pierres, ses tombeaux, ses maisons, ses palais, ses murailles et ses tours qui nous racontent son histoire éternelle d'après les caravanes des voyageurs qui l'on visité. Dans ce chapitre , nous allons présenter l'évolution urbaine de notre cas d'étude avec l'utilisation d'une démarche appropriée qui est la typomorphologie.

1- Période préhistorique :

De tout temps, le site de Tébessa semble avoir été affecté par les agglomérations humaines.

A l'époque de l'âge de la pierre, une population nombreuse y vivait, comme le témoignent les dolmens, les cromlechs des monts du Dyr², Osmor³ et Troubia, pierres brutes dressées sur le sol, tantôt isolées, tantôt par groupes, et les ateliers de silex que l'on rencontre en maints endroits, monuments d'un autre âge, produit d'une civilisation encore à son berceau. Si l'on parcourt les derniers versants du djebel Osmor, l'on est surpris de voir de loin en loin des dolmens, des menhirs, semblables à ceux de Bretagne, mais de plus petites dimensions. Sur la ligne de jonction des montagnes et de la plaine, le pied foule à chaque instant des débris de silex provenant des ateliers préhistoriques établis en ce point, les dolmens du Djebel Osmor sont généralement édifiés sur les crêtes des collines séparant les vallons descendant de la chaîne principale. Ils se composent ordinairement d'une grande dalle reposant sur des pierres plantées verticalement dans le sol.

Beaucoup de ces dolmens sont en partie démolis, soit par les éléments, soit par les conquérants successifs, trois d'entre eux sont fort remarquables par leur bon état de

¹ Pierre Castel, Histoire et description d'un territoire Algérien, Tome II, Henri Paulin, Paris, sans date d'édition, p.6

² Se reporter au chap IV. Les monts du Dyr.

³ Pour toutes les dénominations. Du cercle se reporter au 1er volume.

p. Castel.- tébessa

CHAPITRE II : évolution urbaine

conservation se trouvent sur les pentes à droite du chemin conduisant au col de Tenoukla, ils renferment des petites chambres rectangulaires, Les corps devaient y être placés dans la position accroupie, Les autres dolmens des environs sont édifiés sur la montagne elle-même.

Les silex se rencontrent un peu partout dans la plaine, au pied des montagnes, dans le lit des torrents. Autour de la ville même, le long des remparts, le sol est jonché de débris et d'éclats de silex provenant de la taille des objets utilisés à l'âge de pierre, en s'éloignant de la ville, on constate la présence de nombreux terrains bordant le chemin de Tenoukla et dans les champs situés près du chemin des trois chênes. (M. Duprat)

C'est à Oum Ali que se trouve l'un des plus importants ateliers de la région de Tébessa, sur une colline s'élevant non loin de la route; le silex à bout arrondi y prédomine.

Mais il est impossible de préciser le caractère de peuplades d'autrefois, car l'incertitude la plus grande règne sur les temps primitifs de l'Afrique. Il est vrai que dans les récits légendaires, notamment dans ceux d'Homère, la notion de la berbère (l'Algérie future) se trouve plusieurs fois relatée (M. E. Mercier), mais les détails à l'appui sont trop vagues pour que l'histoire puisse les utiliser et pour que nous puissions faire la moindre déduction susceptible d'être appliquée aux populations qui se sont succédé sur le territoire qui devait former plus tard le Cercle de Tébessa.

Dès le XII^e siècle avant Jésus-Christ, les Phéniciens explorent bien les côtes d'Afrique, mais ne pénètrent pas dans l'intérieur; ils constatent que la race africaine a comme caractère social et politique, le fractionnement en communautés, sous l'autorité de chefs particuliers obéissant dans certaines occasions à un chef suprême, sorte de roi des rois (M. E. Mercier). Après la fondation de Carthage, au commencement du X^e siècle, les seuls indigènes réellement soumis sont ceux de la Tunisie actuelle; les Phéniciens n'essayaient pas de s'introduire à main armée dans les tribus, car ils n'ont rien à retirer d'hostilités interminables dans lesquelles les eut forcément entraînés le désir d'étendre leur domination effective. Pour sauvegarder leurs comptoirs, ils ont à soutenir bien des luttes contre les indigènes, dont l'esprit turbulent et inquiet s'accommode assez mal de relations continuellement paisibles, mais ils se bornent à exercer sur les tribus de l'ouest de la Tunisie actuelle l'influence qu'un peuple très avancé doit finir nécessairement par obtenir, au moins à faible distance, sur des population barbares; cette conduite leur permettra

d'ailleurs de trouver dans leurs voisins des alliés disposés à leur envoyer des auxiliaires lorsqu'ils le désireront (M. P. Flatters).

Pendant cette période assez vague, la population du Tébessa dû être indépendantes, se gouverner elles-mêmes, et présenter le spectacle de tribus plus ou moins isolées, agissant sans lien et sans coordination. Hérodote a bien, vers l'an 420 avant Jésus-Christ, entendu dire que, bien loin du lac Triton (le Djerid), il existe une montagne fabuleuse nommée Atlas, et dont les habitants se nomment Atlantes ou Altérantes, mais ses données ne sont pas précises.

La puissance de Carthage s'étend alors sur les tribus du Tell de la Tunisie; les tribus indigènes environnantes lui envoient bientôt des mercenaires pour l'aider à soutenir sa lutte contre Rome. C'est à dire cette époque sans doute que les phéniciens pénètrent dans l'intérieur, et comprenant l'importance stratégique de ce point (la Tébessa actuelle) situé en sentinelle avancée au pied des derniers contreforts du massif montagneux de l'Aurès ou une population turbulente les menaçait dans leurs possessions par des incursions incessantes (M. Duprat), y créent un centre commercial et militaire en même temps, et s'établissent aux environs. Cette installation nous est d'ailleurs confirmée par la série de tombes creusée d'après la méthode phénicienne, que l'on aperçoit sur l'une des dernières pentes du mont Osmor¹. En gravissant la cote de cette montagne, écrit M. Duprat, on trouve à une vingtaine de mètres du chemin les premières tombes. Placée près de l'enceinte de la grande ville de Theveste, cette nécropole a dû être utilisée par les gens pauvres de cette cité qui trouvaient là des tombeaux en parfait état de conservation.

La première guerre punique se déroule; et, pour la première fois, les Romains mettent le pied sur le territoire de Carthage qu'ils appellent d'abord Afrique "Ifrikia" laissant à l'Algérie actuelle, et par suite, au territoire du Tébessa, le nom donné par les grecs de "Libye".

Bientôt l'appellation d'Afrique devient générale, la géographie en est faite pour la première fois par les Romains, et le territoire qui constituera le Cercle à sa partie septentrionale englobée dans le royaume des Massyliens (M. H. Tauxier). Elle est habitée par des peuples désignés sous le nom générique de "Numides" parce que, d'après Strabon,

¹ A droite du chemin conduisant au village de la zaouia de Tébessa au chemin d'Ain Tenoukla, presque en face de la source d'ain El Bled.

CHAPITRE II : évolution urbaine

ils se plaisent à mener une vie errante sans fixer leurs demeures nulle part, allant sans cesse, d'après Salluste, de-ci de-là, à la recherche des meilleurs pâturages; ce sont en réalité les Musulmanes, dont le territoire se prolongeait sur une partie de celui des Nemencha (Capitaine Ragot). Quant à la partie méridionale du Tébessa, elle fait partie de la Gétulie, ce pays, d'après la table de Peutinger de l'édition Desjardins, embrassant le M'Zab, la région de l'Aurès et venant atteindre celle du Djérid.

Dès la fin de la première guerre punique (240-237), Carthage, qui avait licencié ses mercenaires, est obligée d'envoyer contre eux une colonne expéditionnaire pour mettre fin à la guerre atroce et dévastatrice qu'ils ont commencée dans toute la région située au Sud-Est de Carthage. Cette colonne va jusqu'à Theveste (Diodore, lib. XXVet Polybe, lib. L, 73) (M. E. Mercier) et, pour la première fois, nous trouvons dans l'histoire mention de la ville qui sera plus tard le chef-lieu du Cercle dont nous étudions l'histoire. Cette occupation nous est d'ailleurs confirmée par l'historien allemand Mommsen dans son histoire romaine: "Au temps de la première guerre punique, écrit-il, la grande ville des indigènes Theveste (près de la source de la Medjerda) est conquise par Carthage" (T. II, ch. I, traduction Alexandre). Par suite de cette prise de possession effective de Theveste qui dû avoir lieu vers 250 avant J-C, mais qui dura cinquante ans à peine le territoire soumis à Carthage s'enfonçait au Sud, traversant la Medjerda, puis se dirigeait au Sud-Est vers le sommet du golfe de Gabès, laissant au-delà les Numides (M. E. Mercier). Le territoire du cercle actuel passait donc en partie sous la domination carthaginoise. Mais Theveste était-elle à cette époque, comme le prétend Mommsen, ce qu'on appelait alors une grande ville? Nous ne pourrions l'affirmer puisque, au moment de la prise de possession de l'Afrique par les Romains, témoigne Salluste, en l'an 45 après Jésus-Christ, aucune ville importante n'existait dans cette région.

Le deuxième acte des guerres puniques se joue; les tribus campées sur notre territoire. Prennent part à la rivalité de Syphax et de Massinissa, assistent à la bataille de Zama (202 avant Jésus-Christ) et continuent à errer sur les Hauts plateaux et dans le désert, ne perdant aucune occasion de faire des incursions dans le Tell et de chercher à s'y établir au détriment des anciennes populations (M. E. Mercier).

Après le troisième acte des guerres puniques, an 146 avant Jésus-Christ, Carthage est anéantie. Aussitôt on voit affluer la troupe avide des négociants de toute sorte, des

CHAPITRE II : évolution urbaine

chevaliers romains, commerçants ou fermiers de l'Etat qui envahissent bientôt tout le trafic de la nouvelle province aussi bien que des pays numides et Gétules fermés jusqu'alors à leur entreprise (M. G. Boissière). Theveste voit donc arriver les premiers Latins, et son territoire est englobé dans le royaume de Micipsa, qui s'étendait du Molochath aux Syrtes, c'est-à-dire de la province d'Oran actuelle à la Tripolitaine (M. E. Mercier). A la mort de Micipsa, le territoire de Theveste, qui fait partie de la Numidie, échoit à Jugurtha, dans le partage, Jugurtha obtint la partie de la Numidie, voisine de la Maurétanie (qui, pour nous, est la montagne, pays des Nemencha), la plus fertile et la plus peuplée.

Vers l'année 100 avant Jésus-Christ, Gauda, frère de Bacchus, roi de Maurétanie, ayant livré Jugurtha, se trouve ainsi maître du territoire compris entre le méridien de Saldoe et la limite de l'Afrique propre, c'est-à-dire à peu près la province actuelle de Constantine; le territoire du Cercle passe donc sous sa souveraineté, mais est, comme par le passé, habité en grande partie par les tribus Gétules indépendantes comptées au nombre des alliés libres de Rome à la suite des traités passés avec ces derniers.

En l'an 46 avant Jésus-Christ, il est sous la souveraineté de Bacchus. Le royaume de ce prince correspondait très sensiblement " au pays occupé à titre traditionnel par la confédération des Nemencha" ayant "pour limites marquées: au nord l'oued Mellégue....; à l'ouest la Meskiana, la Djafaa, le Chélia; au Sud le Chott; à l'Est les collines et escarpements qui de Galaat es Senam descendent presque vers Neftah", ligne de démarcation très nette du territoire qui formera le Cercle en 1852.

En l'an 44 avant Jésus-Christ, la Numidie, ayant perdu son autonomie, devient l'Africa Nova; elle englobait les plaines et les montagnes de l'intérieur des Hauts Plateaux, le pays des oasis du Djérid, laissant aux cités indigènes leur organisation, à charge cependant de payer les tributs qui leur étaient imposés. Le Cercle fait par suite partie de la province romaine, mais de l'an 31 à 27 avant Jésus-Christ il passe momentanément sous la souveraineté du fils de Juba II, à l'époque où la Numidie est constituée en une sorte de fief indigène. Lorsque Auguste divise l'Afrique en quatorze provinces, le Cercle rentre sous la domination romaine, toujours occupé comme par le passé par les grosses confédérations des Gétules et Musulmanes; elles sont établies sur la limite du désert, ne sont pas soumises et ne veulent pas respecter la frontière romaine théorique qui, jusqu'à Trajan, ne dépassera pas la ligne de Theveste à Lambèse.

2- Occupation romaine:

Vers l'an 25 avant Jésus-Christ, Auguste, désireux de défendre le sud de ses possessions contre ces tribus turbulentes, organise une légion permanente, la III^e Légion "Augusta", qui, jusqu'à ce jour, avait séjourné en camp volant sur le territoire africain; il place son quartier général à Theveste au pied oriental de l'Aurès, à cheval sur les routes de la province de Carthage, de la Numidie et de la région des oasis, protégeant aussi le pays colonisé contre l'invasion des Gétules. Ce fut le commencement de l'essor de l'humble bourgade qui dès lors devint un poste militaire important. Cette installation de la III^e légion devait donner à Theveste une grande importance¹, car, d'après, tout autour du camp allait se grouper rapidement une agglomération de population civile de toute sorte, complétée ensuite par l'arrivée de riches familles et de colonies créant des propriétés aux environs.

La III^e légion Augusta qui s'installe à Theveste forme un véritable corps d'armée comptant 8.000 hommes de troupes romaines, divisées en infanterie et machines de guerre, en tout dix cohortes de cinq cents hommes plus une cohorte de onze cents hommes et vingt-deux escadrons. Elle renferme dans son sein tous les services spéciaux et aussi toutes les ressources qui lui sont nécessaires. A ces 8.000 hommes viennent s'ajouter 6.000 hommes de troupes auxiliaires indigènes, dont le camp spécial s'installait généralement à proximité de celui de la légion. En quel point de Theveste exactement cette légion dresse-t-elle son camp? Est-il constitué comme celui qu'on a retrouvé à Lambèse ou elle s'installera plus tard? Aucun archéologue n'a pu en découvrir trace.

Vers l'an 20 avant Jésus-Christ, les Gétules, qui avaient accentué leurs incursions dans le nord, entraînent les musulmanes; la grande majorité des habitants du Cercle se met en insurrection, et tout ce qui porte le nom romain est massacré. Rome entreprend alors contre eux des expéditions en règle, exécutées successivement par Taurus, Pétrus et Atratinus, mais comment réduire à la soumission des gens qui furent devant la force et trouvent un refuge assuré dans les profondeurs du désert?

En l'an 17 avant Jésus-Christ, les incursions et les agressions se multiplient Juba II est battu, et la révolte s'étend sur toute la ligne des Hauts Plateaux, malgré la présence à Theveste de la III^e légion. Les musulmanes se soulèvent à nouveau, trente-quatre ans plus

¹ L'époque exacte de la fondation de Theveste a été l'objet de nombreuses discussions: les uns la font remonter un siècle avant l'ère chrétienne; les autres, dont le capitaine Moll, à un siècle après.

CHAPITRE II : évolution urbaine

tard sous la conduite de Tacfarinas; du nom des peuplades que cite Tacite, on peut conclure que l'insurrection éclate entre la petite Syrte et l'Aurès, et que, par suite, le Cercle se trouve encore cette fois au centre des opérations.

En 42 après Jésus-Christ, Claude réorganise l'Afrique. La partie septentrionale du Cercle continue à faire partie de la Numidie, et se couvre de colonies semblables à ces **loca opulentissima** que décrit Salluste dans son **Bell. Jugur**. De villes et de châteaux dans lesquels l'armée romaine, mettant en valeur le sol après l'avoir conquis, se procure des provisions en abondance. La partie méridionale, au contraire, est habitée comme précédemment par les populations indigènes, Gétules de la montagne, réunies en tribus, établies à plusieurs kilomètres au-delà de la limite de l'occupation romaine, et toujours prêtes à envahir le Tell pour le piller. Celles qui avoisinent le point de Theveste, sans être complètement soumises, reconnaissent cependant l'autorité de Rome, et, leur territoire servant d'Etat tampon, sont placées sous la surveillance d'un délégué de l'administration qui reçoit le titre de princeps, ces principes étaient choisis parmi les personnages: on leur envoyait comme insignes de l'autorité qui leur était confiée un bâton d'ivoire et un manteau rouge. Mais la colonisation latine n'était pas encore arrivée parmi eux.

Au moment de cette réorganisation de l'Afrique, Theveste s'était bien accrue grâce à sa force militaire, et était devenue la ville principale de l'Afrique avec Carthage, relevée récemment de ses ruines. Par décret de Vespasien, elle est érigée en cité, et sous Trajan, c'est-à-dire au commencement du II^e siècle¹, elle est la résidence du légat commandant la III^e légion Augusta, sa population atteignant déjà 35 à 40.000 habitants.

Septime Sévère la transforme en colonie, sans doute vers la fin du II^e siècle; et c'est sous le règne de cet empereur, qui affectionnait beaucoup l'Afrique où il était né, qu'elle atteint son apogée, et devient une des colonies les plus influentes, c'est après Carthage la plus considérable de l'Ifrikia (le kitab El istibchar). Sa population compte à cette époque plus de 100.000 habitants, accrue, il est vrai, de nombreuses colonies étrangères².

Ses limites devaient au moment de cet apogée être les suivantes:

¹ Ou peut conjecturer que les colons romains s'établirent dans le Cercle dès le II^e siècle (M.Masqueray).

² Témoins les différents emblèmes dénotant l'existence d'une importante colonie égyptienne qui ont été retrouvés à Tébessa par le commandant Farges.

CHAPITRE II : évolution urbaine

Au Nord, la Koubba de sidi Djaballah et la Nécropole découverte au sud de la ferme dite "Merdja". A l'Ouest, l'arc à une baie; Au sud, la Nécropole du faubourg Zigliera; A l'Est, enfin, la source d'Ain El Bled et son conduit;

La limite de la cité romaine est actuellement bien marquée, au nord-est par un blocage formant un réservoir pour les eaux, et, au sud-est, près de la mosquée de Sidi Abderrahman, par un autre blocage qui retenait à l'entrée de la ville les eaux de la rivière Zarrour (qui coule du sud-ouest au nord-est), permettant sans doute l'alimentation de la source d'Ain Chehla et le nettoyage de l'oued par des chasses d'eau périodiques.

L'oued avait d'ailleurs ses rives endiguées avec des pierres de taille, et on peut dire qu'il était limité par des quais; l'importance du quartier est encore marquée aujourd'hui par les vestiges de huit ponts qui traversaient l'oued Zarrour.

Le centre de Theveste était sensiblement l'arc de triomphe de Caracalla actuel, point de croisement du **Cardo maximus** et du **Decumanus maximus**. Le Cardo allait du théâtre au grand escalier de la Basilique. Le Decumanus maximus partait du point culminant des jardins byzantins actuels, traversait l'oued Zarrour sur une voie qui est encore marquée par un cailloutis romain, et aboutissait à la muraille réunissant l'arc de triomphe ouest (porte du 11^e de ligne) à la voie ferrée actuelle. L'altitude de la cité devait être celle de triomphe de Caracalla, c'est-à-dire sept à huit mètres au-dessous du niveau de la ville actuelle¹.

Theveste était surtout alimentée en eau par les deux sources précitées, sises l'une à l'est, Ain El Bled, l'autre au sud, Ain Chehla; les eaux étaient amenées à la ville par un aqueduc et des conduits souterrains en maçonnerie.

De nombreux monuments, datant de l'époque de la splendeur de theveste, furent chevés sous les règnes bienfaisants des empereurs Septime Sévère et Caracalla; leurs ruines subsistent encore; ils ont déjà été décrits sous toutes leurs faces. Nous nous contenterons de les esquisser. Ces sont: **le cirque, le Forum, la Maison Romaine, Huilerie Bersgam, Arc de Caracalla, Le Temple de Minerve, les Bains Romains, Tbessa El-Khalia, la Basilique,**

¹ Le pied de l'arc de Caracalla se trouve actuellement à 0,30 cm. Au-dessus du dallage romain.

CHAPITRE II : évolution urbaine

Cet aperçu de quelques monuments de Theveste situés, grâce aux recherches de savants archéologues, parmi lesquels nous citerons en première ligne l'abbé Delapart, nous donne une idée de la splendeur et de la puissance qu'atteignait cet ancien poste militaire.

En parcourant ces vestiges, on peut se représenter Theveste, comme M.G. Boissière revoit Lambèse, on peut voir en imagination ce centre populeux tout animé de ce double courant de sa population civile et militaire, tout paré des embellissements dont le décoraient à l'envi les édiles qui en avaient la charge aussi bien que ces légionnaires, infatigables bâtisseurs, habiles ouvriers des travaux de la paix comme de ceux de la guerre, qui s'étaient de plus en plus mêlés et associés à l'existence, à la fortune de leur cité d'adoption.

Les environs de cette grande cité et, par suite, la partie du Cercle qui se trouvait en Numidie se ressentirent de cette prospérité qui se maintint, jusqu'à l'invasion arabe. "De riches moissons couvraient les plaines; les vignobles et les bois d'oliviers occupaient les coteaux et les flancs inférieurs des montagnes. Les crêtes de ces dernières fournissaient du bois de toutes espèces, entre autres le cèdre dont on faisait ces tables de luxe, si renommées dans l'antiquité qu'on les payait plus cher que de grands domaines. Sur les rocher, on trouvait ces limaçons à pourpre servant à teindre des étoffes de toute sorte: les vêtements confectionnés avec ces étoffes étaient tellement estimés que les empereurs les donnaient en cadeaux d'honneur aux fonctionnaires publics dont ils voulaient récompenser les services" (Capitaine Moll). Theveste était une des places, écrit ce même officier, servant d'entrepôt pour le commerce actif que les Romains entre tenaient avec l'Afrique centrale, au moyen de caravanes, et dont les branches principales étaient, comme on sait, les pierres précieuses, la poudre d'or, l'ivoire, les esclaves noirs, et les bêtes féroces destinées soit aux cirques et aux amphithéâtres, soit à faire l'ornement des jardins publics et particuliers. Des colonies militaires, civiles ou commerçantes, avaient fait goûter à ce peuple les mœurs et la civilisation romaines¹, et la conquête était tellement consolidée, qu'il suffisait d'une légion avec le corps d'auxiliaires qui lui était attaché pour maintenir l'ordre dans toute la vaste contrée qui s'étend depuis l'Atlantique jusqu'à l'Égypte, et depuis la Méditerranée jusqu'aux dernières chaînes du Grand Atlas (M. Duraux de la Malle).

¹ Au temps de la prospérité de Rome, ce pays pacifié, cultivé comme un de nos plateaux de France, n'avait pas à redouter d'invasions subites. Les maisons privées et les fermes disséminées en tous lieux le prouvent surabondamment (M.Masqueray).

P. Gastel.- Tébessa, II.

La principale source de richesse devait, avec les céréales, être l'olivier; mais l'amandier sauvage, dont on trouve encore aujourd'hui un grand nombre dans le ravin d'Ain El Amba, occupait aussi une place considérable dans la contrée à cette époque; la zone des palmiers était presque exclusivement militaire. Ce territoire si admirablement colonisé ne s'étendait que jusqu'à une ligne devant correspondre au parallèle de Theveste: c'était, la forteresse armée, la barrière au-delà de laquelle Rome cherchait constamment à refouler les populations Gétules; au-delà s'allongeait une autre zone dite " d'occupation" dont la limite extrême était celle de la Numidie, et qui devait correspondre approximativement au parallèle de l'oasis de Négrine et au poste d'Ad Majores¹, ou commençait la contrée des Gétules: sous les Antonins, c'est-à-dire à l'époque la plus florissante de la domination romaine, ce qu'on appelait réellement la Numidie s'arrêtait à l'Aurès et au sud de la Numidie, se trouvait la Gétule (Capitaine Ragot).

Le Cercle faisait donc partie, presque en entier, de cette zone armée et vigilante, de cette frontière militaire formée autour de la province d'Afrique (la Tunisie actuelle) qui l'enfermait et la protégeait comme par une large ceinture; et Theveste, qui était sous les ordres du légat de l'empire, se trouvait à la limite même de l'Afrique et de la Numidie: la voie qui menait de Carthage à theveste, construite en 123 par la III^e légion, reliait, dit un des milliaires qui la bordent, la capital du proconsul aux frontières de la Numidie " a Karthagine usque ad fines Numidiae provinciae".

Cette importance qu'avait prise Theveste en avait fait un point de croisement et de bifurcation de nombreuses artères un populeux et vivant carrefour d'où s'éloignaient huit "voies" (M. G. Boissière). C'étaient:

1° Route de Theveste à Cirta (Tébessa à Constantine) :

Construite en l'an 122 sous l'empereur Hadrien par P.Metilius Secundus, cette route contournait le marais d'Ain Chabrou, inclinait légèrement vers le nord, passait au pied du mont Bekfif, près de la ruine de ce nom, suivait la vallée formée par les hauteurs Halloufa et de Mezouzia, traversait le foug el khechioua, et allait rejoindre les ruines d'ElBouma. (Ce chemin est connu dans le pays sous le nom d'ancienne route de Constantine.)

¹ Voir le chap. IV du I^{er} volume.

2° route de Theveste à Mascula (Tébessa à khenchela) par le versant du nord de l'Aurès :

a) Une première voie passait par Refana ou l'on rencontre des ruines de la première époque, Trik El Karetta, Ain Saharidj, ksar Tébinet, curieux par les ruines d'une huilerie établie dans un fort élevé à l'époque du Haut Empire, puis le col d'Ain saboun. La route gagnait alors le plateau de Tasbent, joli site où s'élevait un petit village: aujourd'hui, on y rencontre encore un mausolée à étages, en ruines, se dressant à une hauteur de douze mètres, tombeau d'un indigène nommé Aumasgar, et quelques pierres ayant dû faire partie de fermes ou de moulins à huile; elle courait alors directement sur Henchir Metkidès dont les ruines, d'après le capitaine de Bosredon, paraissent correspondre à l'ancienne station de Tymphas, se dirigeait sur Henchir bou Said ou devait être placée la station de Vegesala, sur Tazougart et de là sur Khenchela.

b) Une deuxième voie, postérieure à la précédente et ayant, d'après la table de Peutinger, une longueur de 58 milles, passait par Ain Chabrou, Youks-les-Bains, Ain Boucheguifa, Mekimen, Henchir el Kelb et Mascula¹. (Le lieutenant-colonel Lucas assimile Youks à Ad Mercuriam; ce serait plutôt la colonie " Ad Aquas Caesaris".)

c) Une troisième voie enfin quittait la route de Constantine à hauteur d'Ain Chabrou, (route de Theveste à Vico Aureli), et allait rejoindre Henchir Baghai au nord de khenchela en passant par Youks-les-Bains et Henchir Hammacha. En ce dernier point, on aperçoit encore les ruines d'un moulin à huile, et un édifice rectangulaire qui pourrait bien être un petit temple. Il faut dire pourtant que cela n'est pas certain et que nous avons le droit de nous demander s'il ne s'agit pas d'un grand mausolée... cet édifice est d'un joli aspect, quoique la construction soit assez médiocre, et ne semble pas indiquer une date antérieure à la seconde moitié du III^e siècle. La voie courait ensuite par le col de Gaaga, passage assez fréquenté qu'il convenait de garder.

3° Route de Theveste à Thagaste (Tébessa à Soukharas) :

¹ On trouve encore à Youks-les-Bains, à l'entrée de la gorge resserrée entre les croupes rocheuses de Tasbent et du Mestiri, nombreuses ruines s'étendant sur une superficie de huit hectares environ. Ce sont doute les vestiges d'une réunion d'établissements agricoles, appelée " proedium". Une source thermale de 20° de chaleur, légèrement sulfureuse, jaillit à peu de distance, et dut, à l'époque romaine, être utilisée, et on en juge par les restes de construction qui l'entourent (d'où le nom d'Henchir et lamma); un fortin de 14 m. 80 de côté se dresse à quelques mètres; son sous-sol comprend neuf salles qui devaient être des celliers dans lesquels on descendait par des trappes.

CHAPITRE II : évolution urbaine

Cette voie gagnait d'abord une localité située à 10 kilomètres au nord de Tébessa et qui devait être Mova¹, puis Gounifida, remarquable par ses traces de voie encore très apparentes, et atteignait le centre populeux de Vazampus², situé à 30 kilomètres de Théveste, sur la route de cette cité à Thibili (itinéraire d'Antonin et tables de Peutinger). La voie continuait ensuite sur Aiounet el Diab qui devait être le point correspondant à Flavia Marci, Mdaourouch, (l'ancienne Madaure, où saint Augustin fit ses premières études), et de là un chemin courait sur Thagaste (Soukahras) et Hippone (Bône), un autre sur Tipasa (Tifech) et Cirta. Un embranchement devait conduire de Morsot à Haidra; il passait sur le pont de Gastal dont une des arches est encore fort bien conservée.

4° Route de Theveste à Carthage (Tébessa à Carthage)

A 2.5 km Au nord-est de Theveste, cette voie passait sur un pont de quatre arches, jetés sur un affluent de l'oued Meskiana, et gagnait le ksar gourai actuel, (emplacement sans doute d'Ad Mercuriam). C'était la première station sur la route de Carthage, au débouché de la plaine de Tébessa, et au pied des derniers contreforts sud du mont Dyr³. La voie se dirigeait ensuite sur Ammedara (Haidra tunisienne actuelle), puis Carthage.

De Theveste à Ammedara, la route qui comptait 26 milles, c'est-à-dire 38.520 km, est encore indiquée d'une façon très nette par les fragments des bornes milliaires; construite avec beaucoup de soins, elle fut réparée en l'an 119 sous Hadrien par la III^e légion "Augusta".

5° Route de Theveste à lamboesi (Thébessa à lambèse) :

Cette voie, indique dans la table de Peutinger, courait sur le versant de l'Aurès, se dirigeait de l'est à l'ouest parallèlement à la frontière méridionale de la Numidie, et relevait par des postes spéciaux les fortifications formant la double ligne de défense qui couvrait le Djérid. Elle passait par Ubaza Castellum, suivait l'oued Hallail, coupait à Mdila la route de

¹ Le hameau qui s'élève sur son emplacement est désigné aujourd'hui sous le nom de kissa. On y aperçoit des ruines nombreuses de moulins de fermes, un mausolée en assez bon état et " une porte enterrée jusqu'à la naissance de l'arcade ... cette porte n'est pas isolée; peut-être représente-t-elle l'entrée d'une place ou d'une aire de temple. A l'époque byzantine, elle fut incorporée dans une grossière muraille (M.Csell).

² Le centre de colonisation de Morsot s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de Vazampus. M. G. Barry y a retrouvé d'abord des hermes d'une étendue considérable avec un nombre étonnant de piscines et de salles renfermant un gymnase, une bibliothèque, des salons de réunion et des promenades, et ensuite deux basiliques élévées presque côte à côte, et appartenant sans doute l'une aux orthodoxes, l'autre aux donatistes, aussi enfin deux mausolées très curieux.

³ On y aperçoit aujourd'hui les ruines d'un fortin byzantin construit avec des matériaux romains et devant être, d'après M. Girol, un poste d'observation.

CHAPITRE II : évolution urbaine

Mascula à Ad Majores, gagnait ce dernier poste, puis enfin Ad Medias, Badias, Thabudeos, Gemellae et englobait ainsi, au sud comme au nord, cette immense région montagneuse s'étendant de Theveste à Lambèse, "territoire habité par une population grossière toujours prête à l'insoumission" (Capitaine Ragot).

Les voies 2 et 5 bordaient, au nord et au sud, le plateau des Nemencha, toutes deux, traversant une région fertile et bordée de villes et de villages. Les Romains ne bâtirent pas dès l'abord sur ce plateau occupé par les Berbères; ils partagèrent ce pays en "latifundia" qui relevaient des grands propriétaires de Theveste, de Typhas, de Vegesela, d'Ad Majores et qui se morcelèrent après l'arrivée de nouveaux colons.

6° Route de Theveste à Thusdrum (ou Thysdrum) et Thene :

Elle passait par khanguet et Mouhad

7° Route de theveste à Tacape (Gabèse) par Capsa (Gafsa) :

Elle traversait le col de Tenoukla, dont l'entrée était gardée, comme celle du col de Beccaria, par un poste romain, puis la plaine de l'Arneb, El Maa Labiod et Bersgam. Elle fut construite en partie par la III^e légion, en l'an 14 avant Jésus-Christ, et en partie par l'empereur Trajan; elle franchissait l'oued Tenoukla sur un pont.

8° Route de Theveste à Hippone: Cette voie empruntait le tracé de la route n° 3 jusqu'à Thagaste.

Cette prospérité de Theveste et de ses environs avait excité la convoitise des pillards voisins, et les empereurs avaient dû assurer leur protection d'une façon plus efficace. Au commencement du II^e siècle, Trajan avait reculé plus au sud la limite méridionale de la province romaine: la frontière avait été descendue jusqu'au Djérid, et un poste créé Ad Majores, point stratégique qui commandait les routes du sud et de l'est

Son successeur, Hadrien, estimant que le danger s'était déplacé, et que c'étaient au contraire les indigènes de l'Aurès qui devenaient l'ennemi le plus redoutable, avait transporté, en l'an 123, le quartier général de la III^e légion à Lambèse, laissant à theveste un détachement.

CHAPITRE II : évolution urbaine

En 222-235, sous Alexandre Sévère, on constate la présence d'une garnison romaine à Ghadamès; la frontière de la zone d'occupation est donc reculée, et tout le Cercle fait partie de la province de Numidie.

En 237, la Numidie ayant été saccagée à la suite de la proclamation des Gordiens, la III^e légion Augusta qui avait pris fait et cause pour l'usurpateur est licenciée. Les Maures et les Gétules profitent du désarroi général, mettent au pillage les villes à leur portée, et le détachement de Theveste ne peut assurer la sécurité de tout le cercle; le pays est en proie à l'anarchie. La III^e légion "Primigenia", accompagnée de ses troupes auxiliaires, occupe alors la Numidie jusque vers l'an 253, époque à laquelle la III^e légion recouvre son existence.

En 228, les Quinquegentiens, ayant envahi et ravagé la Numidie, sont déportés; en 297, sous Dioclétien, l'empire romain est reconstitué à nouveau: le Cercle fait partie de la Numidie militaire, Numidia Nova (Numidia Miliciania:M.A. poule) dont Lambèse est le chef-lieu et les villes principales: Theveste, Madaure et Timgad; mais ses limites ne sont pas arrêtées au sud, et ses tribus, tout en acceptant la souveraineté du peuple-roi, continuent à vivre dans l'indépendance, et à rester Gétules. A la fin du IV^e siècle, les vastes plateaux des Nemencha, aux magnifiques moissons, quoique compris dans la province de la Numidie, faisaient partie cependant du pays Gétule.

Au III^e siècle, les persécutions contre le christianisme ensanglantent l'Afrique. Theveste, où, cette nouvelle religion avait été introduite dès la deuxième partie du II^e siècle, siège d'un évêché¹, n'est pas épargnée; et le 12 mars 295, l'un de ses notables, Maximilien, subit le martyre pour ne pas avoir voulu accepter son incorporation; sainte Crispin en 301 a le même sort. En 350, un concile donatiste siège à Theveste, et au synode de 411 figures l'évêque thevestin urbicus. Le chef-lieu futur de notre cercle joue donc un rôle important dans les discussions politiques et religieuses qui troublent l'Afrique à cette époque, et le cercle doit se ressentir de tous ces à-coups.

Au commencement du IV^e siècle, vers 311, Maxence saccage la Numidie; un grand nombre de cités sont livrées aux flammes; le pays gémit dans la plus épouvantable terreur. Les campagnes même n'échappent pas à la fureur du vainqueur qui se fait livrer les

¹ Dès 255 nous voyons Lucius, un de ses évêques, assisté au concile de Carthage.

CHAPITRE II : évolution urbaine

réserves de grain et porte la dévastation partout. En 312, Constantin fait relever les cités détruites, et répare les maux causés par son prédécesseur. De 305, époque où les persécutions se ralentissent, à 375, les luttes religieuses des Donatistes désolent la Numidie et par suite le cercle; des bandes nombreuses établissent leur quartier général à Tamagus (Timgad)... et se mettent à faire des incursions dans le pays, saccageant tout ce qu'elles peuvent atteindre.

Le quinquagésime Gildon, nommé gouverneur de l'Afrique et proconsul romain, se détache de Rome en 395 et se déclare restaurateur de l'indépendance du peuple indigène; son frère Mascizel est alors envoyé contre lui, et Gildon à la tête de ses 70.000 Gétules subit une sanglante défaite en 398 sur la rivière Ardali (oued Irougli) entre theveste et ammedara (Haidra).

Le résultat de cette victoire fut de faire réunir à l'empire d'occident toute l'Afrique, et par la suite le territoire du cercle.

3-Occupations Vandale :

En 429, le Comte d'Afrique Boniface, irrité de voir l'impératrice régente Placide accueillir les calomnies que propageait contre lui Aetius, propose à Genséric, chef des vandales, de partager avec lui les provinces africaines que Rome lui a confiées. L'Afrique est alors le théâtre des plus affreuses dissensions entre les orthodoxes, les circoncillions et les Manichéens.

Les Vandales accourent au nombre de 80.000 sous la conduite de Genséric, suivis de leurs alliés, Alains, Suèves et Goths, et, malgré l'opposition de Boniface dont la première intention avait été de ne leur laisser qu'une partie de l'Afrique, ils envahissent la Numidie dont ils prennent possession. Cette province est saccagée, et Theveste est, à cette époque, détruite presque de fond en comble. Le cercle est occupé par les vandales, et Genséric abandonne aux "berbères les frontières du sud que les romains défendaient depuis si longtemps contre les invasions". Cet état de choses est sanctionné d'une façon définitive en 442 par un traité signé entre Valentinien et Genséric: ce dernier obtenait le territoire le plus riche et le mieux colonisé désigné sous le nom d'Abritant; la limite de ses possession passait à l'ouest de Theveste, le royaume précité était formé du territoire situé sur les deux rives du Bagrada (Medjerda) dans lequel était comprise la "ville de Tébessa" (M. E.

CHAPITRE II : évolution urbaine

Mercier). Le cercle devient donc domaine royal vandale; la région septentrionale est englobée dans l'Abaritane et le reste du territoire continu à faire partie de la Gétule ainsi la domination vandale se substituait en Afrique à celle de Rome.

Les occupants du sol sont laissés propriétaires de toutes les terres d'un moindre rapport qui sont surchargées d'impôts (Capitaine Moll), les terrains ayant été accaparés par les deux fils de Genséric (M. E. Mercier), mais de crainte que les places ne servent de points d'appui aux insurgés ou aux Romains, les villes, et parmi elles Theveste, sont démantelées; notre cité ne fut cependant pas renversée de fond en comble, comme l'attestent l'arc de triomphe de Caracalla et le temple de Minerve, mais les riches patriciens l'abandonnèrent peu à peu, soit pour retourner dans la mère patrie reprendre le rang et l'influence qu'ils avaient perdus sous la domination étrangère, soit pour échapper aux incursions des Maures que les successeurs de Genséric furent impuissants à repousser. Les maisons abandonnées tombèrent en ruines, mais elles ne furent pas renversées de main d'homme.

Le cercle tout entier se ressent de ces émigrations; envahi par les vandales, dont le siège réel de la puissance se portera dans la Numidie orientale, il est occupé militairement (M .P . Flatters) et sa décadence commence.

Pendant le règne de Genséric, toutefois, c'est-à-dire jusqu'en 447, la décadence n'est que relative, car ce prince entretient la bonne intelligence entre les Maures et les vandales (Capitaine Moll), partageant le butin après chaque expédition, entre ces deux peuples d'après des lois et règlements bien définis et scrupuleusement exécutés; mais aussitôt l'avènement du cruel Hunéric, l'Aurès et les Maures se mettent en insurrection. Theveste démantelée reste ouverte aux incursions des Maures, et tout le cercle est victime de leurs déprédations.

Sous gundamond, 484-496, l'insurrection continue: "c'était une suite continue de petites guerres de partisans", écrit M. Marcus dans l'histoire des vandales, "dont le haut plateau bordé au sud par l'Aurès, au nord par le petit Atlas, à l'est par le Bagrada ou Medjerda et à l'ouest par le chott (dit du Hodna et par le cours inférieur de l'Agebbi (au sud de Biskra) furent le principal théâtre. Les attaques des Maures avaient lieu sur un vaste arc de circonférence dont Carthage occupait le centre, ou à peu près, et dont les deux extrémités étaient placées d'un côté entre Sétif et Constantine, de l'autre entre Capsa et

Présidium (au sud de Gafsa) " aussi pour se garantir contre ces attaques, les habitants de Theveste se voient dans la nécessité de se fortifier par quartier, par groupes de maisons, à l'instar de ceux d'Hadrumète dont nous parle Procope, établissant des tours de flanquements aux angles des forteresses séparées, ainsi constituées. De là doivent dater les nombreuses tours éparses, sans ordre apparent, qui existent encore dans les jardins de Tébessa autour de l'enceinte de la citadelle byzantine et sur l'emplacement de la ville romaine primitive (Capitaine Moll).

Sous Trasamond, 496-523, l'effort des maures se tourne principalement vers la tripolitaine; le cercle jouit donc d'une tranquillité relative, mais éphémère, car, sous Hildéric, les vandales, défaits par le roi maure Antalas dans la plaine de la Byzance, se retirent dans la Proconsulaire¹; theveste est de nouveau saccagée sans être détruite et le cercle voit ses campagnes incendiées et pillées.

4 -Occupations Byzantine :

Bientôt la désunion se met dans les rangs des vandales; Justinien, maître de l'empire d'orient, envoie de Constantinople une armée sous les ordres du général Bélisaire pour conquérir l'Afrique. Il s'empare de Carthage, chasse l'usurpateur Gélimer, et prend possession du royaume de Genséric; un assez grand nombre de guerriers sont tués, d'autres, envoyés comme prisonniers en Orient de sorte que, de cette nation essentiellement militaire, il ne reste que peu d'éléments qui se fondent bientôt dans la population coloniale. L'élément vandale est ainsi extirpé, aucune assimilation ne s'étant faite entre les colons romains et leurs envahisseurs, les indigènes s'étant toujours tenus à l'écart des étrangers établis sur leur sol. Après son succès, Bélisaire réorganise l'Afrique, mais l'ancienne administration des vandales est maintenue.

Bélisaire quitte l'Afrique, et le cercle est de nouveau ensanglanté: "les berbères, après avoir détruit les garnisons de la Byzacène et de la Numidie, brulaient et ravageaient tout le pays Iabdaz, roi de l'Aurès, avait fait irruption dans la Numidie à la tête de 30.000 combattants, et emmené comme prisonniers un grand nombre d'habitants de la contrée".

Lorsque Solomon, nommé en 538 au gouvernement de l'Afrique, arrive en Numidie, theveste n'est plus qu'un monceau de ruines. Ce général assure d'abord la

¹ D'après le capitaine Moll.

CHAPITRE II : évolution urbaine

conquête du cercle; car, "depuis la mort d'Alunerie, tout ce qui formera Tébessa avait vécu dans une complète indépendance, Pacific l'Aurès et entour de murailles toutes les villes, pour s'en servir comme points d'appui contre les tribus rebelles. Theveste est restaurée, comme en témoigne une très belle inscription, encastrée dans le fronton de la face nord de l'arc de triomphe de Caracalla¹, sous le règne de Justinien et de Théodose, après avoir chassé de l'Afrique les vandales et détruit la race maure, Solomon a relevé la cité de theveste de ses ruines: **Theveste Civitas a Fundamentis AEdificata Est.**

Le titre de second fondateur de theveste que nous avons donné à Solomon appartient donc de droit à ce général (Capitaine Moll).

Sur les ruines de la ville romaine, Solomon fait construire une citadelle byzantine qui existe encore et dont l'intérieur toujours habité est devenu la ville moderne. A part le manque de fossé, cette citadelle est un type de la fortification du VI^e siècle.

Cette fortification de la ville s'étendait jusqu'aux premiers contreforts du mont osmor englobant ainsi prudemment la source d'Ain chehla; mais deux points aussi importants avaient été laissés à l'extérieur; le bassin d'irrigation de sidi ferradj et la basilique.

Le bassin d'irrigation fut alors entouré d'une muraille défensive flanquée d'une tour; la basilique fut englobée dans une enceinte en pierres, coudée par rapport à l'axe de la grande nef, de façon à obtenir un flanquement (c'est d'ailleurs le type des enceintes fortifiées byzantines): mais, comme on donna à cette enceinte moins d'épaisseur qu'à celle de la ville, on édifia des tours intérieures pour permettre aux défenseurs de s'y réfugier en cas de brèche, et pour leur donner accès; on la compléta par des pied-droit avec chemin de ronde en bois. La basilique proprement dite devenait ainsi le réduit central, l'ennemi se trouvant pris de flanc et d'arrière.

En 543, une révolte général des Maures et l'envahissement du sud du cercle par les Levathes (ou louata) de Tripolitaine, rappellent Solomon qui accourt avec toute son armée, et prend theveste comme base d'opération; mais quelques jours plus tard, il est tué sous les

¹ M. Letronne la fait remonter à 539.
P. Castel- Tébessa

CHAPITRE II : évolution urbaine

murs de cette ville, après avoir été abandonné par une partie de ses troupes auxquelles il avait refusé le partage immédiat du butin fait (Procopé: Bell. Vand. Liv. II, chap. XXI).

Une période d'anarchie suit sa mort. Les Berbères cherchent à reprendre le dessus et ses successeurs ont à lutter contre les tribus indigènes et contre l'insubordination des troupes. Les impôts sont augmentés, et le pays ruiné se dépeuple si rapidement que, d'après, Procopé, l'Afrique perd sous le règne de Justinien cinq millions d'hommes.

En 548, le nouveau gouverneur de l'Afrique, Jean Troglita, rétablit le calme avec le secours de Cutzinas, chef des peuplades confédérées de l'est de l'Aurès, et, avec l'aide des tribus du cercle, les levathes sont repoussés.

Après lui l'anarchie recommence, les Maures reparaissent, conduits par des chefs habiles, gagnant du terrain, et préparant l'anéantissement de la domination romaine en Afrique".

L'histoire du cercle devient alors très obscure dans la seconde moitié du VI^e siècle pendant la période de paix dont jouit l'Afrique sous le règne de l'roglita. Il cherche à se relever de son épuisement, ayant été comme toutes les campagnes, absolument ruiné et offrant l'aspect d'une "immense solitude; les citoyens opulents s'étaient réfugiés en Sicile, à Constantinople et dans la mère-patrie; les Maures eux-mêmes étaient devenus, selon Procopé, de véritables esclaves.

De 574 à 579, Gasmul inquiète nos populations par ses incursions; theveste est obligée de se protéger en entourant la citadelle byzantine par une deuxième enceinte irrégulière partant de la tour n° 9 et finissant près du cirque¹; puis, en 597, les Maures se révoltent à nouveau et le cercle passe sous leur autorité.

A partir de cette époque, les écrivains sont presque muets sur l'histoire de Tébessa jusqu'à l'invasion arabe. Les Maures sont maîtres de Theveste, et c'est de cette cité, qu'ils partent habituellement en expédition sur le Kef, et ensuite sur Carthage.

¹ Les restes de cette enceinte, bien moins forte que celle de la citadelle byzantine, entourent à peu près les jardins actuels.

5-Occupations Musulmane :

En 647, une armée de 20.000 Musulmans commandée par Abdallah ben Djafar se dirige sur l'Afrique Byzantine. Le roi de Sétif se porta au-devant d'eux à la tête d'une puissante armée, mais il fut battu et tué à la première rencontre. A cette nouvelle, les habitants de la ville de Sétif se rassemblent autour de la ville de leur roi pour tenir conseil, et il fut décidé que, pour ne pas tomber entre les mains des nouveaux conquérants, on s'enfuirait dans quelque région éloignée. Toute la population de Sétif, conduite par la princesse que la légende nomme Bent el Abri la fille du géant – se mit aussitôt en route, passant par kenchela, Guibeur, Telidjéne, Darmoun, et fit une première station dans la montagne qui appartient aujourd'hui au sidi Abid. Là, on creusa des puits, et on éleva quelque construction. Mais bientôt les environs de l'oued el Ater ayant, reconnus préférables pour un établissement, les fugitifs s'y installèrent définitivement et y creusèrent le grand puits qui porte encore le nom de bir el kahena ou bir el Ater.

Cependant les arabes, ayant en connaissance du lieu de refuge des Romains de Sétif, allèrent les attaquer, et les massacrèrent tous dans une sanglante bataille ou il mourut autant de monde d'un côté que de l'autre¹.

Les Musulmans étaient à une journée et demie de marche au sud-est de Tébessa, mais n'étant plus assez nombreux pour essayer de s'y établir, ils quittèrent le pays, et désignèrent du nom de Berbères les indigènes du pays qu'ils venaient d'envahir; ils y avaient laissé, un de leurs principaux guerriers qui formera la souche de la race noble des Harrar des Hanencha².

En 666, Sidi Okba ben Nafa, premier omniade, s'établit à kairouan qui devient le centre de la domination musulmane, et, à la fin de l'année 681, entreprend la conquête de la berbère. A la tête d'une nuée d'Arabes, il pénètre sur le territoire du cercle, et dirige tout d'abord son armée sur Theveste, capitale d'une vaste contrée soumise à un roi très puissant

¹ M. Féraud tiendrait ces renseignements du Gaid El Hafsi ben Gaba des Nemencha.

² Une légende qui a cours dans la contrée rappelle le passage d'Abdallah ben djafar près de Bir el Ater. Ce général musulman était, d'après la tradition locale, monté sur une jument aux performances rares et accompagné d'une sloughi de toute beauté. Ce coursier avait une allure si rapide qu'il n'avait pas le temps de toucher terre et, quand il y était obligé pour prendre son élan, son appel était si brusque que le sabot y creusait le rocher. A 600 mètres au nord-ouest du bordj de bir el ater. On montre actuellement dans le roc les trois empreintes du sabot de cette jument et celle d'une des pattes de la sloughi; nous les avons relevées.

CHAPITRE II : évolution urbaine

dont les forces s'élèvent à 180.000 hommes: aucun des chefs du pays n'ose lui tenir tête et nul dans l'ifrikia ne l'égale en courage et en succès.

Dès que cette grande cité est aperçue dans le lointain, l'air retentit de cris de joie, et les troupes s'avancent, tenant dans mains leurs bannières déployées. L'armée de Theveste sort de l'enceinte de la ville; les guerriers des environs sont mis sur pied, et bientôt ces forces chrétiennes, s'élevant à 100.000 combattants, sont rangées dans la plaine. Les Arabes ont à leur tête de généraux déjà célèbres: Abdallah ben Djafar, Fodail, Refa et Soliman.

En apercevant au loin les bannières du christ portées par ces hommes tout bardés de fer, dont les chevaux n'ont point de jambes et dont l'éclat de l'armure ne permet point de distinguer le guerrier de son casque, de sa cuirasse ou de la lame de son sabre, les musulmans ont un moment de frayeur; mais, sautant à cheval, ils se portent au-devant de l'armée de Thveste. Tout d'abord, les escadrons arabes sont ébranlés comme les rochers d'un torrent par le choc d'une première rencontre et la croix pénètre dans les escadrons de l'islam; bientôt la victoire, désigne ses élus. Après avoir broyé 5.000 cavalier africains, comme la meule fait le grain, l'armée de Sidi Okba reste maîtresse du champ de bataille, et l'ennemi est taillé en pièces aux cris de: Allah Akbar, dieu est grand!

La bataille continue par un combat singulier comme c'était la coutume, entre Abdallah ben Djafar et le neveu du prince régnant à Theveste, l'enjeu est la main de la fille du maître de la cite. Abdallah est vainqueur, et aussitôt musulmans et chrétiens se précipitent les uns contre les autres; les défenseurs du Christ sont culbutés, et laissent sur le champ de la lutte 5000 morts, tandis que, dans la partie adverse, 200 à peine sont tués.

Vers cette même époque, la grande tribu berbère des Haouara de la branche de Branès, qui formera plus tard les confédérations importantes des Hanencha et des Nemencha, faisait son apparition sur le territoire du cercle.

Habitant depuis une époque très reculée la province de Tripoli, ils avaient immigré partiellement dans l'Aurès à une date que l'on ignore¹, s'étaient établis au pied de ce massif sur les bords de l'oued Bedjer, dans le mont Chechar, et avaient bâti près d'El Hamra un

¹ Ibn khaldoun croit qu'il y aurait été seulement amené par Abdel ouahed ibn rostem, seigneur de Tiaret, vers 811 après Jésus-Christ, et ensuite dispersés. En tout cas, il est certain qu'au x^e siècle plusieurs fractions de cette tribu y étaient installées, et qu'au moment de l'invasion hilalienne, au XI^e siècle, les Hilal se mélangèrent à eux.

CHAPITRE II : évolution urbaine

village dont les ruines portent encore le nom de Thakelet Allemouch, dénomination qui signifie village des Nemencha¹. " Il est construit en cailloux, n'est pas très grand, mais l'importance historique en est considérable. La tradition veut qu'il ait été habité, dans des temps très reculés, par les Nemencha. Au nord d'El Hamra et de Thakelet Allemouch, on rencontre une série de petits villages construits sur des gradins et qui, d'après la tradition, furent occupés par des Nemencha au temps des Romains. Les berbères contemporains des Romains habitaient ces villages, sortes de cités ouvrières, ayant le costume indigène actuel, le burnous de Branés." Et les Nemencha disent: «lorsque sidi Abdallah et les autres saadats conquièrent nos montagnes à l'islam, nos ancêtres occupaient les villages bâtis sur le flanc et au-dessus du Djebel Tarit (M. Masqueray).

¹ Le nom de nemencha viendrait du terme générique de lemencha substitué à l'époque turque à la véritable dénomination de cette confédération, qui serait d'après le kitab el Adouni, les Aouassi. "Les chefs des souafa, que nous vous interrogés dans notre excursion dans la partie nord-est du Sahara disent tous lemouchi et non nemencha et certifient que c'est par un I, et non par un N que ces noms doivent s'écrire" (M. Féraud).

Cette dénomination de lemencha leur aurait été donnée à la suite des circonstances suivantes:

Après s'être soumis au gouvernement ture, les aouassi se révoltèrent à plusieurs reprises et assassinèrent leur chefs in vestes par le souverain d'Alger.

Les troupes nombreuses envoyées contre eux leur livrèrent divers combats meurtriers et les dispersèrent dans la montagne. Mais le pacha, toujours inquiet au sujet de ces population remuantes, demandait souvent de leurs nouvelles en disant: " telemouchi? " Expression arabe qui signifie : " se sont-ils rassemblés?" de la viendrait le nom de lemouchi au pluriel lemencha. Après avoir rapporté cette version, M. Féraud ajoute: cette légende comme du reste presque toutes celle que racontent les arabes, est tant soit peu puérole. Du reste elle paraît manquer de fond, car le Razavuat (traduction de M.Sander Rang) mentionne l'alliance des Nemencha, qu'il désigne déjà sous ce nom, avec kseir El Dine. Or tout fait supposer que ce manuscrit a été écrit quelques années après la mort de ce personnage, c'est-à-dire peu de temps après l'établissement des turcs dans la province de Constantine, "et par suit avant que les Aouassi se fussent soumis à ces derniers.

Une version non moins fantaisiste de cette même légende et expliquant l'origine de la dénomination de nemencha a été trouvée dans une note de M. Le commandant de Saint-germain, datée de 1845, c'est-à-dire recueillie par cet officier supérieur au moment où il s'occupait de la pacification des nemencha.

Lorsque les gens de cette tribu occupaient dans la partie est de la province le pays de Sened, une partie d'entre eux habitait sous la tente, les autres étaient groupés dans un village. A une époque indéterminée, un sultan arriva dans la contrée et demanda aux habitants " la bane et la mère du blanc, " en d'autres termes " l'œuf et la poule". Ce langage figuré exprimait-il que le sultan voulait le capital et le revenu ou une contribution s'élevant à la totalité des biens de la tribu; toujours est-il que cette exigence provoqua de la part des habitants de la tente, plus exposés que les autres, une démarche près de leurs frères du village. Les premiers de aux seconds de leur venir en aide en partageant avec eux la contribution imposée. Ces derniers, à l'abri de leurs maisons, après s'être engagés à les aider, ne se pressaient pas de tenir leurs promesses. Les autres revenaient à chaque instant à la charge, interpellant leurs voisins par le mot "lemouchi", expression arabe qui peut se traduire par " A-t-on rassemblé" ou " A-t-on réuni?" sous-entendant leur part de la contribution; à la fin les gens du village, ayant changé d'avis, finirent par se moquer d'eux et par leur répondre par la même expression: "lemouchi, lemouchi." Voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir, les gens de la tente s'éloignèrent du pays, mais le surnom les suivit et, au pluriel, lemencha servit à désigner la tribu. Une tradition d'origine turque les fait descendre d'une population germanique. Le point de départ serait le suivant:

Les arabes désignent les Allemands sous le nom de Nemsas ou Menemsas. Dérivé, croit-on, du mot Nemitzos, Nemitzia par lequel les Byzantins désignaient les Germains. Cette similitude de noms de Menemsas et de Nemencha aurait alors fait attribuer par les Turcs aux Nemencha cette origine germanique; mais rien n'est venu confirmer cette supposition.

CHAPITRE II : évolution urbaine

En 683, Sidi Okba ben Nafa ayant soumis une partie de l'Afrique est tué près de Biskra. Les populations berbères, commandées par Koceila, se révoltent alors, et proclament leur indépendance; le cercle reste jusqu'en 688 sous l'autorité de ce chef indigène, et la paix et la tranquillité succèdent aux pillages et à la dévastation.

Koceila est remplacé par Dina (ou Damia) femme berbère, de religion israélite, appartenant à une tribu de l'Aurès et que les Arabes dénomment la Kahena ou la prophétesse. Le cercle passe alors sous sa domination bienfaisante, et son souvenir est encore très vivace dans l'esprit des indigènes, qui en différents endroits, montrent des traces de son passage. En 698, elle défait, à quelques kilomètres de la limite septentrionale du cercle, le gouverneur Haçane, et soumet complètement l'Ifrikia. Mais prévoyant le retour des Arabes, la Kahina veut étaler devant eux le désert ; et, dans cette intention, elle envoie des agents dans toutes les directions "ruiner les villes, renverser les édifices, détruire et incendier les jardins" (M. E. Mercier). Aussi, dit Ibn Khaldoun, cette vaste région qui, depuis Tripoli jusqu'à Tanger, offrait l'aspect d'un immense bocage à l'ombre duquel s'élevaient une foule de villages touchant les uns aux autres ne présente plus que des ruines. Le cercle est le plus dévasté, car il se trouvait sur la voie la plus directe susceptible d'être suivie par les Arabes se rendant de Kairouan, leur ville principale, vers l'Aurès, où s'était réfugiée la Kahina; c'est ce qui explique d'ailleurs la ruine totale de certains établissements dont nous ne voyons plus aujourd'hui que les vestiges à fleur de terre.

En 703, Haçane marche de nouveau contre la Kahina, et, cette fois, en est victorieux. La bataille se livre, admet-on généralement, dans la région de l'oued Meskiana, et la reine, entraînée dans la déroute, est poursuivie par les Arabes; elle est atteinte par ses vainqueurs près du puits de Bir et Aterou elle mourut; ce dernier prit alors le nom de bir el Kahina¹. L'Afrique devient alors musulmane (M. E. Mercier), et les Berbères habitant le cercle embrassent l'islamisme.

Il fait partie successivement du vaste empire des Khalifes (684-780), dont les souverains se succèdent rapidement après de courts règnes terminus par l'assassinat, de

¹ Pendant cette poursuite la kahena campa dans le col de sahel (col du mont zarif), à proximité des deux puits dont l'un, à moitié effondré et à 8 mètres au-dessus du lit actuel de l'oued, indique le niveau probable de cette rivière à cette époque.

CHAPITRE II : évolution urbaine

l'Etat des Aglebites (780-909) sous la domination desquels Abou Abdallah vient "enlever la Meskiana et Tébessa" (M. E. Mercier).

En 909, Tébessa passe sous la domination des Fatimides; et, 33 ans plus tard, la partie septentrionale du cercle est ravagé par les Nekkariens et les Nememcha sous les ordres de Abou-Yazid, Tébessa capitule sans coup férir et, d'après M. Dupart, une partie de la muraille byzantine actuelle est démantelée. 972 voit alors la chute complète de l'empire Fatimide; les derniers souverains de trace arabe ont quitté la berbère, partout le peuple berbère a repris son autonomie (M. E. Mercier).

Le cercle fait ensuite partie de l'Etat des Zéirites (972 à 1150). En l'an 1000, Felfoul ben Khazroun, chef mag'rouien, pénètre sur notre territoire, marche contre Tébessa, mais est repoussé (M. E. Mercier). En 1056, a lieu la grande invasion des Hilal que la dynastie des Fatemides envoie guerroyer contre Kairouan pour les écarter de son royaume; semblables, dit ibn khaldon, à une armée de sauterelles, abimant et détruisant tout ce qui se trouvait sur leur passage, les Hilaliens arrivent en Afrique avec leurs femmes et leurs enfants. Leur fraction mère (les Athbedj) vient occuper le versant oriental de l'Aurès et ils s'établissent en grand nombre sur le territoire du cercle, dans la plaine de Mdila, et sur tout le plateau qui s'étend entre Khenchela et Négrine, donnant leur nom à la vallée de l'oued Hallail et refoulant vers l'ouest tous les colons romains et berbères des villes et des villages.

L'invasion hilalienne a laissé, aujourd'hui encore, des traces profondes dans l'esprit des Nemencha, et les indigènes se plaisent à retracer, de mémoire, les légendes¹ héroïques, de la Djazzia et de Diab el Helaili, qui se rapportent, par tant de traits, à ce genre d'existence².

Elle mettra trois siècles à s'établir, rompant la nation berbère, mais se fondant bientôt au milieu de l'élément indigène, et les souverains berbères ne parviendront à ressaisir le pouvoir qu'en semant la discorde parmi les envahisseurs qui seront envahis à leur tour.

¹ Voir à l'appendice I une légende hilalienne.

² Se reporter à la page 312 du XXXVI^e vol. De la revue Africaine: les oulad rechach (capitaine vasière).

CHAPITRE II : évolution urbaine

En 1152, le roi des Almohades, Abdel Moumen, ayant poursuivi jusqu'à Tébessa les Hilaliens qui avaient marché contre lui, s'empare de leurs campements et, partout, les petites royautes appuyées sur les Arabes sont anéanties; le cercle passe alors sous sa souveraineté.

Un insurgé du nom d'Ibn R'ania, fortement attaché aux souverains Almoravides, prend possession en 1202 de Tébessa et de tout le cercle qui gémissent sous sa tyrannie; mais En nacer le fait rentrer sous la domination des Almohades.

Le révolté réapparaît, et, en 1207, est encore une fois mis en déroute par Abou Mohammed à Ain Chabrou, à onze kilomètres au nord de Tébessa.

L'empire almohade suit bientôt les autres dans sa chute; et le cercle passe alors sous la souveraineté des Hafside. Pendant plus de 300 ans, il reste sous leur domination et est occupé:

1° sur les Hauts plateaux, par la race berbère des Houara comprenant les nouvelles tribus arabisées des Nemencha et des Hanencha. "Il se trouve des Houara sur les plateaux depuis Tébessa jusqu'à Badja (à la fin du XIV^e siècle). Ils y vivent en nomades, et sont comptés au nombre des Arabes pasteurs de la tribu de Soleim auxquels, du reste, ils se sont assimilés par le langage et l'habillement, de même que par l'habitude de vivre sous la tente. Comme eux aussi, ils se servent de chevaux pour montures, ils élèvent des chameaux, ils se livrent à la guerre et ils font régulièrement la station du Tell dans l'été et celle du désert dans l'hiver. Ils ont oublié leur dialecte berbère pour apprendre la langue plus élégante des Arabes, et à peine comprennent-ils une parole de leur ancien langage" (Ibn khaldoun).

a) Au sud-ouest, à l'ouest et au nord, s'étendent les Nemencha, que, vers l'an 1535, le nouveau pacha d'Alger attachera à sa cause en leur envoyant des présents et en leur promettant des subsides. Il conclura même un traité avec eux, et, se méfiant de leurs instincts pillards, aura bien soin de leur imposer comme conditions, non seulement de respecter ses sujets, mais de n'établir leurs campements que sur les bords du Sahara ou dans les plaines éloignées des villes (sonder Rang).

b) A l'est, campent les Hanencha¹ dont les seigneurs ont leur château fort au Kalaat essenam, et qui pratiquent le culte de Moïse. A cheval sur la frontière tunisienne, les

¹ Descendants d'Hannach précité, qui, d'après ibn khaldoun, les commandait vers 1238.

CHAPITRE II : évolution urbaine

Hanencha devinrent très puissants, et exercèrent leur domination sur le pays compris entre Guelma, la Kef et les Hauts Plateaux jusqu'à l'Aurès oriental: les populations berbères et arabes établies dans l'aire ci-dessus délimitée se soumièrent à leur souveraineté, ou devinrent de fidèles alliées. Ils ont deux cheikhs: le principal, El Mederssi ben Nacer ben Ahmed Merdez, commandait 1000 lances et avait ses douars situés dans un lieu qu'on appelle Tébessa et qui renferme 15 maisons. La principale de leurs tribus est celle des chabbia, sorte de marabouts, et en même temps vaillants guerriers qui formeront le projet de se rendre indépendants du gouvernement hafside; dans ce but, ils rassembleront autour d'eux toutes les populations arabes et berbères du cercle, y compris les Nemencha, et formeront ainsi, avec les populations remuantes de l'ifriqia ralliées à leur cause, une puissante confédération qui sera maîtresse pendant quelque temps, de tout le plateau des Nemencha. Leurs campements habituels se trouvent au pied du mont Dyr, et ils ont " une grande prédilection pour Ain chabrou et la plantureuse vallée de la Meskiana, à proximité de Tébessa; c'est là, du reste, qu'ils installeront les Dreids, garde particulière de leur chérif, qui fonderont le village de oukès", existant encore aujourd'hui et situé à 19 kilomètres au nord-est de Tébessa¹.

- c) Au sud-est enfin, sur le territoire que traversera plus tard la frontière tunisienne actuelle, habite la tribu des oulad sidi Abid, formée de l'agglomération d'indigènes descendant du grand marabout de ce nom. Leur origine. Tout à fait authentique, remonte au VIII^e siècle de l'hégire, c'est-à-dire vers l'an 629 de notre ère².

2° Dans la région saharienne, le cercle est occupé par les tribus toujours indépendantes des Gétules refoulées vers le sud.

6 -Occupations Turque:

Vers 1573, probablement au moment de la prise de Tunis par Sinan Pacha, le Cercle passe sous la domination des Chabbia; ils essaient de les surprendre à Ain Chabrou, à quelques kilomètres au nord de Tébessa; mais, vigoureusement commandés par Abd Essamed, les chabbia ne se laissent pas entamer. Une réaction a lieu; abd Essamed s'étant rendu impopulaire quelques années plus tard, les tribus qu'il avait sous son autorité se soulèvent et massacrent les chefs des chabbia; presque en même temps les Turcs en

¹ Les gens du pays écrivent tantôt Akès, les Européens qui toujours

² Voir à l'appendice I la légende et l'origine des oulad sidi abid.

CHAPITRE II : évolution urbaine

exterminent un grand nombre dans la plaine de Guibeur¹, et anéantissent leur puissance devenue trop redoutable. Chaque agglomération du cercle cherche alors à se constituer en tribu et à reprendre son autonomie: les Hanencha se groupent autour d'un de leurs notables, khaled, les Dreids se maintiennent quelque temps à oukés, les Nemencha enfin, qui ont pris pour chef rezgui ben Amara Rechachi, s'avancent vers le Djérid, et y font quelques razzias heureuses².

Le Cercle fait alors partie, jusqu'à notre occupation, du beylik de Constantine pendant longtemps les hanencha, le gouverneront et nos tribus devront suivre tour à tour la fortune de ces seigneurs; puis leur puissance déclinera, et ce seront les Nemencha qui resteront les maîtres incontestés tout-puissants.

Dès l'occupation des Beys, la partie orientale de l'Afrique est ensanglantée par les luttes des Turcs d'Alger et des Turcs de Tunis; les Hanencha, soumis aux événements, servent et trahissent tour à tour les deux partis, suivant leurs intérêts; ils subissent des alternatives diverses, et le théâtre de leurs luttes est le cercle, placé à cheval sur la ligne d'opération³ qui est l'ancienne route de Carthage à Cirta par Theveste. Les tribus, livrées à elles-mêmes, profitent de l'anarchie générale pour lutter les unes contre les autres, afin d'étendre leur domination; on est obligé d'occuper Tébessa par une nouba; cette milice, relevée au commencement de chaque printemps, était sous les ordres d'un agha en nouba, et se composait de deux sefra ou escouades de vingt-neuf hommes; un corps de bombardiers (Bombadjia) et un corps de canonnières fixés à demeure la complétaient⁴.

En 1637, les Hanencha prennent part à la révolte générale de la province contre la domination turque; puis en 1729, ils embrassent, avec les Nemencha, la cause du neveu du bey Hossein, qui voulait détronner son oncle. Le Bey ayant résolu de tirer une vengeance éclatante des Hanencha, dont les trahisons avaient été si fatales à ses sujets, marche contre eux, au mois d'avril 1729. Ceux-ci appellent alors à leur secours tous leurs alliés, mais ils

¹ Voir I^{er} vol, chap. II.

² Ce sont ces expéditions qui seraient l'origine de l'inimitié qui a toujours existé entre les Hammama et les Nemencha.

³ Dans la plaine de tébessa on voit encore la petite localité de kouchada ou, après une attaque infructueuse. Le Bey de tunis dut, dans sa retraite, abandonner deux pièces de canon. (On rencontre aujourd'hui à kouchada les ruines d'un fort byzantin.)

⁴ Dès leur arrivée, les turcs formant cette nouba contractèrent avec les indigènes du pays des mariages qui furent dissous, lors de leur départ, par voie de répudiation ou de divorce à l'amiable. De ces mariages naquirent des enfants qui formèrent le noyau turc des koulougis, majeure partie de la population actuelle de tébessa (M. Vyssetles).

sont battus, et Oukès détruite, malgré le concours dévoué que leur fournissent les Oulad sidi yahia ben Taleb.

C'est la première fois que nous trouvons mention de cette tribu dans les annales du pays: elle s'était formée par l'agglomération d'éléments divers, réunis sous le nom d'un marabout local¹.

En 1739, ben Aziz, cheikh des Hanencha, ayant été massacré, les Nemencha d'abord, les oulad sidi Yahia ben Taleb et les autres tribus sous la tutelle des Hanencha ensuite, profitent de cette occasion pour chercher à se placer sous le protectorat de Tunis. De nombreux et violents combats ont lieu dans la petite plaine qui sépare Beccaria de Tébessa; mais à l'époque brillante de Brahim ben Bou Aziz, les populations de l'est de l'Aurès sont rendues tributaires et ce sultan étend son pouvoir jusqu'à El Feidh (c'est-à-dire à 34°30 de latitude), dominant même une partie du Zab chergui. Ce n'est pas sans peine qu'il parvient à soumettre les Nemencha et à réprimer leurs fréquentes révoltes. Il leur livre plusieurs combats, parmi lesquels celui de l'oued Montana, près de ferkane, est resté célèbre.

Quant aux oulad sidi yahia ben taleb, il les expulse en 1775 du Dyr, et les poursuit jusque sur les versants de l'Aurès.

Lorsque la puissance des Hanencha décline, les Nemencha deviennent les maîtres de tout le cercle. Leur pouvoir s'étend sur le mont Cherg, sur Tébessa, le mont Chechar et toute la partie du Sahara comprise entre le Djerid, le Souf et le Zab Chergui. Mais pas plus sur eux que sur les Hanencha, le gouvernement Turc ne peut exercer une autorité réelle. Indépendants et excessivement versatiles dans leurs promesses, ils sont réputés pour leur caractère insubordonné et leur habitudes de pillage. Leur soumission aux Beys de Constantine ne dure jamais au-delà du temps nécessaire à l'approvisionnement en grains, aussi ne paient-ils jamais l'impôt en entier. Du reste, les quatre mille fantassins et les deux mille cinq cents cavaliers qu'ils peuvent mettre sur pied les rend respectables, et l'étendue immense de leur territoire leur permet d'accepter ou de refuser le combat et de choisir le moment et le lieu favorable pour l'attaque. En résumé, ils ne sont jamais soumis.

¹ Voir la légende des oulad sidi Yahia ben Taleb à l'appendice I.

CHAPITRE II : évolution urbaine

Après la prise d'Alger, en 1830, les Nemencha sont encore plus insoumis. Durant quatre ans ils ne paient pas une obole d'impôt. En 1834, el Hadj Ahmed apprenant que toute la tribu est réunie dans la plaine de l'Arneb, auprès d'Ain Saboun, fait monter sur des mulets 1.500 hommes d'infanterie environ, réunit 3.000 chevaux des tribus alliées, puis, par une marche forcée, et grâce, dit-on, à la complicité de Rezgui, caïd des Hanencha, tombe brusquement sur les rebelles. Les douars des Alaouna et des Brarcha sont les premiers surpris et enlevés, mais les agresseurs perdent leur temps à piller les premières tentes, et les douars les plus éloignés peuvent s'enfuir, tandis que les guerriers des Nemencha reprennent l'offensive. El Hadj Ahmed ramène 30.000 moutons et 200 chameaux. Plus de cent cinquante Nemencha, hommes et femmes, ont la tête tranchée.

En résumé, pendant toute cette occupation des Beys, les tribus du cercle, livrées à elles-mêmes, restent dans l'anarchie et le gouvernement turc ne peut exercer sur elles qu'une suprématie illusoire. Les Hanencha perdent une grosse partie de leur influence et disparaissent. Les oulad sidi Yahia ben Taleb traversent, à partir de 1827, une période d'abaissement, et vont chercher un refuge dans l'Aurès, car leur nom n'est cité nulle part¹. Les oulad sidi aibid seuls, par suite de leur caractère maraboutique et de leur prestige religieux, demeurent des gens de Zaouia plutôt que des hommes de poudre et évitent de se trouver en guerre, comme les Nemencha, avec les tribus voisines.

7 -Epoque coloniale:

Jusqu'au 31/05/1842, date de la campagne française, Tébessa est restée sous la domination Othmane (province) du bey de Constantine comme notifié dans le rapport du commandant de cette dernière conservé aux archives Ex en Provence et au ministère de la guerre en France et ce suite à l'insistance de ses notables sujets d'attaques répétées de la part des tribus voisines².

Les habitants des Tébessa ont été contraints à demander l'aide du commandement français basé à Constantine après cinq mois de son occupation car la protection Othomane

¹ En raison de leur origine religieuse, les oulad sidi Yahia ben Taleb furent longtemps exempts de tout impôt, mais, il y a un siècle environ et jusqu'à l'époque de l'occupation française, les Turcs les obligèrent à payer une redevance annuelle, légère, il est vrai, puisqu'elle ne se composait que de 5.000 Fr en argent et 500 moutons à la garnison de Constantine.

² Archives du ministère de la Défense Française archives Ex en Provence, l'histoire générale de l'Algérie T4, P 190.

CHAPITRE II : évolution urbaine

basé à Tébessa est composé de 370 hommes dû se réfugier à KELAAT SENANE (Tunisie) au Nord-Est de Tébessa ou se trouvant la plus proche garnison Othomane après l'arrêt des ordres du bey Ahmed de Constantine et le manqué d'information sur sa chute et son occupation par les français ce qui a encouragé les tribus voisines à les attaquer et les spolier de leurs biens.

Comme indiqué précédemment et sur insistance de ses notables le commandant français a envoyé une division de reconnaissance en 1838 qui s'est arrêtée sur la route de Tébessa vers Oum El-Bouaghi.

En 1839 une deuxième compagnie s'est arrêtée à l'entrée de la ville de Meskiana, en 1841 une nouvelle compagnie menée sur Tébessa a échoué après les escarmouches avec les tribus sur la route ce qui a poussé les français à rebrousser chemin et organiser la célèbre compagnie de 1842.

Tébessa a joué son rôle de résistant pendant l'ère colonial française à commencer par sa participation efficace à la révolution "Rahmania" qui a vu l'exécution de son chef Mohammed chirif Errahmani en 1872 puis sa participation à l'insurrection (1916-1917) menée contre l'occupant français appelé la révolte des tribus ou la révolte des Aurès¹.

Tébessa a connu le mouvement réformateur illuminateur au début du 20eme siècle et la fondation du 1ere école libre en 1913 et l'apparition de plusieurs savants et à leur tête le penseur (Malek Bennabi) et le rôle important qu'il ait joué dans le lancement de la grande guerre de libération qui a vu l'émanation d'une des plus grandes batailles de la révolution².

Tébessa a connu au début du 20eme siècle une renaissance culturelle, réformatrice, politique très importante³ que Malek Bennabi a évoqué dans ses mémoires en parlant de son enfance à Tébessa et des conflits qui existaient entre le leader politique national libre

¹ Abou El Kacem Saad-Allah, études et recherches sur l'histoire d'Algérie, Maison Ouest islamique, Bierut, 2ème édition, 1992, T2, P240.

² Docteur Charles Robert, Troubles révolutionnaires dans les Oras et Namamsha 1916/1917, Magazine El-Assela 62,63, Octobre et Novembre 1978 P8, et Ahmed Aissaoui, Ibid P11.

³ Journal Algérien Ennajah (1919-1956), centre d'archive Constantine.

CHAPITRE II : évolution urbaine

(Abbas ben Hammana) et le leader (Ibn Allaoua) qui était un fervent supporter de l'administration française¹.

Malek Bennabi a aussi mis en exergue le rôle de la mosquée El-Atik et son Cheikh réformateur (Slimane Ben Tayar Elbaydaoui) qui grâce à lui a débuté la campagne de sensibilisation et de réforme.

L'année 1913 a vu la création de la 1ere école arabe islamique libre en Algérie² (l'école seddikienne) fondée par Abbas ben Hammana et Ali Mizzabi (Journal Esseddik).

Tébessa compte parmi ses illustres hommes réformateurs, le chikh Seddik ben Khalil Derbassi, le chikh Assoul Laibidi et le chikh Mohammed Tayeb ben Mabrouk Bacha.

Une des actions qui mérite d'être citée et qui dénote le degré de conscience de la population de Tébessa et notamment son élite cultivée et leurs sentiments provenant de l'âme islamique inclusive, l'envoi d'une lettre de soutien au congrès islamique du Caire en 1926 appelée congrès des Califat Islamique, à son président et au MUFTI officiel des musulmans Algériens (Elmouloud Ben El-Mouhoub), tout en les avertissant sur les dangers de le non-désignation d'un nouveau califat.

En 1937, quelques notables ont fondé un club culturel où se réunissaient les jeunes musulmans chaque soir pour discuter des sujets intellectuels, littéraires, culturels et artistiques, son siège était situé au centre-ville (Club des Jeunes Musulmans Algériens).

Une élite d'intellectuels, écrivains, poètes à l'instar Mostapha Zmourli, Seddik Saadi, Abd-El azize Khaldi, Brahim Mezhoudi, Mohammed Chebouki était membre de ce club.

A l'occasion du (5ème anniversaire de la création de l'association ETTAHDIB de Tébessa qui a bâti l'école du même nom des garçons et filles et la construction de la mosquée en libre du club des jeunes musulmans et de la bibliothèque, une conférence s'est tenue en présence de Chikh Larbi Tebessi qui a fait une intervention portant sur le rôle de

¹ Malek Ben nabi, Mémoires du Témoin du Siècle, dar Elfeker, Damas, quatrième édition, 1984, P27, 79,80....

² Debbouze, Renaissance Algérienne, P 262.

la réforme islamique éducative et morale jouée par l'association des ulémas entrecoupées de poèmes de Brahim Mezhoudi.

Les notables de Tébessa ont fondé l'école ETTAHDIB des garçons et filles en 1932, la mosquée libre en 1936 puis le club des jeunes musulmans en 1937 et l'association EL WATER des arts et de la musique en 1938 et une équipe sportive en 1939¹.

Avec ces élites cultivées une nouvelle ère de conflit culturel avec l'occupant français a été enclenché en attendant le déclenchement de la révolution armée du 1er Novembre 1954 et le recouvrement de l'indépendance le 05 Juillet 1962².

8-Epoque postindépendance(1962 à nos jours) :

- La période allant de (1962 – 1972), la ville de Tébessa n'a pas connu une grande expansion après l'indépendance, les habitations abandonnées par les colons ont été exploitées, quelques quartiers de la ville ont connu une extension par la construction de nouvelles habitations des déplacés ruraux à la recherche du travail, la surface du domaine consommé a atteint en cette période 39.33Ha.
- La période allant de (1972 – 1988), Durant cette période promu au rang de wilaya en 1974 a bénéficié de plusieurs projets importants pour un dynamique nouvelle de développement, et comme certitude à ces changements, plusieurs habitations ont été réalisées par les privés sans autorisations et d'autres dans le cadre des ZHUN, le nombre d'habitations a atteint 8959 qui est le double de tout ce qui a été réalisé précédemment, plusieurs autres édifices ont vu le jour comme le siège de la wilaya, l'Aéroport, l'Université,.....
- La période d'après 1988, l'extension urbanistique a continué, surtout vers le côté Ouest de la ville à cause des autres parties de la ville, l'extension urbanistique a été
- procédé de la planification des projets d'habitation ont été élaborés ou la prédominance des cités collectives prévalu, les autorités ont veillé à les doter de toutes les infrastructures nécessaires, l'urbanisation s'est poursuivi tout le long de

¹ Mostapha Zemorli, l'équipe de scouts de l'espoir de Tébessa, journal El-Bassayer, première série, troisième année, numéro 152, 11/02/1939, P7.

² Ali Haouem, tondons Algérien, journal El-Bassayer, première série, troisième année, numéro 104, 18/03/1938, P3.

CHAPITRE II : évolution urbaine

la route de Constantine. Cette période a aussi connu un développement économique par le contrôle de l'urbanisme et la création des ZHUN et les grandes agglomérations. Un changement dans l'extension vu le changement du central vers le linéaire vers le Nord-Ouest et qui est dû aux obstacles naturels.

Conclusion

En fin de ce chapitre, nous avons retenu que phénomène d'évolution de la ville de Tébessa nous a permis de dire que la ville était habitée par l'homme depuis 12000 ans A/JC sous la civilisation Atérienne, plusieurs civilisations s'y sont succédées à l'instar des phéniciens (5ème siècle A/JC), Tébessa est une des plus grandes cités sur la route de CARTHAGE-LAMBEZE après la chute de Carthage, elle est devenue une ville romaine très importante d'une capacité de 30000 habitants, les romains y ont édifié plusieurs monuments à l'instar de l'amphithéâtre, le temple de Minerve, la Citadelle, l'arc de Triomphe et l'ancienne Tébessa, elle a été envahie par les vandales qui ont été chassés par un général byzantin en l'an 535 au temps de l'empereur Justinien qui a érigé une muraille pour la protéger, elle a été reconquis par les berbères en l'an 597 puis se fait la conquête musulmane en l'an 682. Puis ce fut au tour des Ottomans, puis elle est tombée aux mains des français en l'an 1851.

Les différentes civilisations qui se sont succédées dans la ville de Tébessa lui ont donné une dimension temporelle et une place importante afin a permis l'enrichissement de son patrimoine historique qui nécessite davantage de recherches et d'études afin de lier la ville et toute la région vers un niveau civilisationnel plus élevé. Nous pouvons dire également que la ville de Tébessa a connu plusieurs étapes d'urbanisation durant des périodes déterminantes de l'histoire. Ces périodes ont marqué le cachet patrimonial de la ville de Tébessa.

TROISIEME PARTIE

Diagnostic et recommandations de la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Introduction

Le problème le plus important de l'antique Tébessa est que tout Tébessa moderne est construite sur le site antique donc la ville moderne de Tébessa s'est implantée directement sur le site antique dont, il reste quelques très beaux monuments : le temple de Minerve, l'arc de Caracalla, les remparts byzantins et la basilique chrétienne. La ville moderne, très dépendante de sa situation de place militaire coloniale, s'est structurée autour des remparts byzantins sur lesquels sont venus se greffer les casernes puis les quartiers administratifs. L'habitat s'est développé en tache d'huile le long des principales voies de circulation : route de Constantine, route d'El Kouif et route d'Annaba.

L'expansion de la ville se traduit par une identification importante des terrains du centre-ville et une extension rapide sur les terrains périphériques. Si le rythme actuel se poursuit, il n'existera plus, dans quelques années, aucun terrain susceptible d'être fouillé. Des modifications urbanistiques importantes sont en cours d'étude et vont remodeler entièrement la ville : création des voies rapides, déplacement des casernes, assainissement, implantation de nouveaux bâtiments administratifs. Elles vont se faire au détriment des richesses archéologiques enterrées. Dans ce moment important de la thèse, nous allons faire une exploration approfondie de la ville par un diagnostic précis afin d'apporter des réflexions précises sur la ville de Tébessa.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

montagneuse par ses reliefs constitue un barrage protégeant la ville contre les différentes tornades de sable, et surtout contre les attaques de l'ennemi pendant les guères. Ces montagnes constituent également une source essentielle pour les matériaux de construction, tels que le bois, le marbre et les différents minéraux.

A cette époque la ville romaine de Théveste avait un réseau routier large permettant le transit des convois sahariens vers l'Afrique centrale, ces convois assuraient le transport des pierres précieuses, de l'or et de l'ivoire, ainsi que des animaux sauvages et des céréales afin de les exporter vers Rome.

L'une des caractéristiques de la ville romaine est qu'elle contient : un Forum, une église, un Temple, un grand Monument, un Amphi théâtre, Cimetière, les bains romains, Maison Romaine, Aqueduc, une Basilique, et une ville comme Tébessa el-Khalia.

Grâce à tous les facteurs climatiques, économiques et politiques cités, les romains ont pu édifier à l'époque une très grande ville prospère¹.

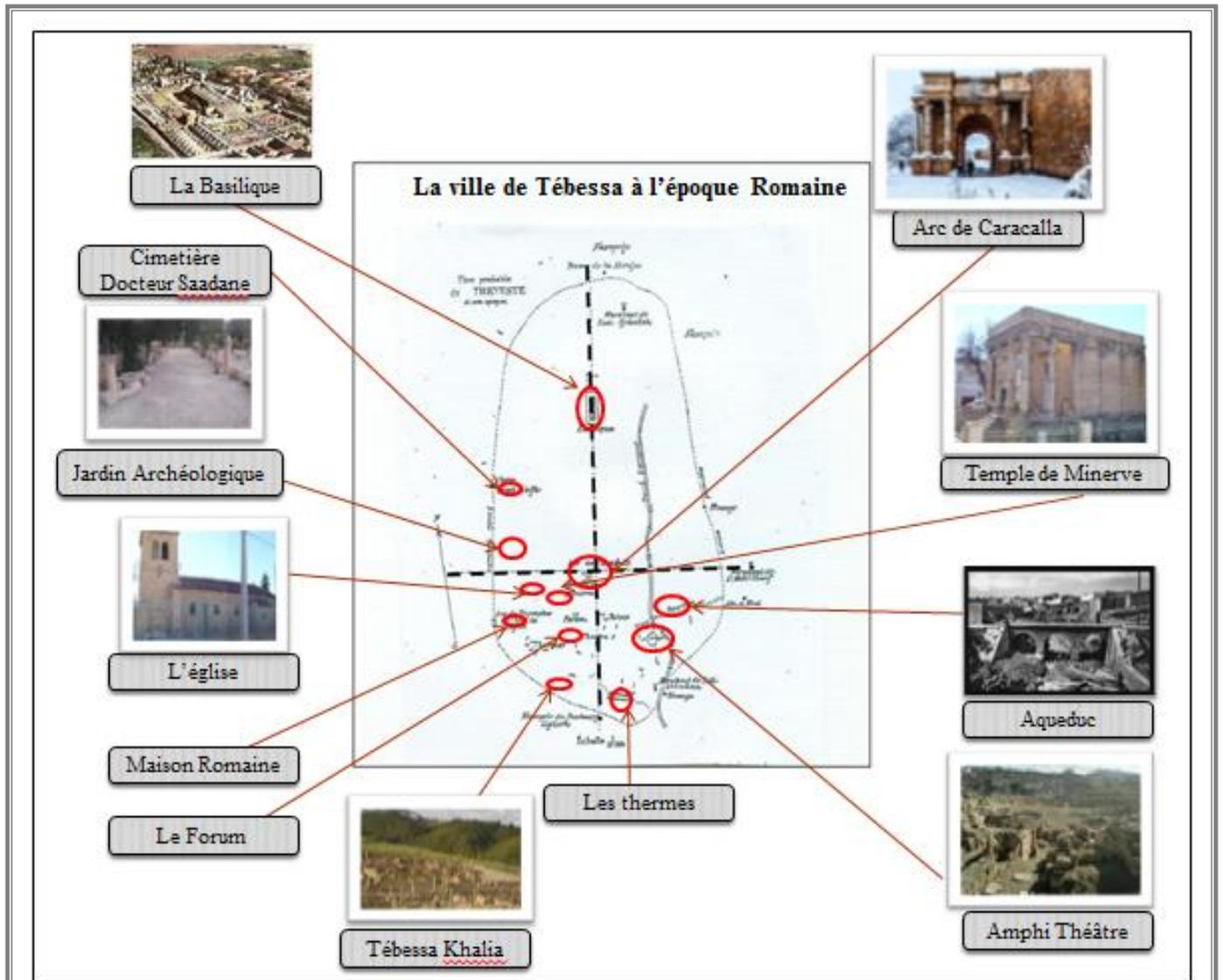
¹ Edité par l'auteur

CHAPITRE 1 : Diagnostic

1-2 Typologie de la ville romaine :

A l'époque romaine la concentration démographique à Théveste suivait l'intersection des deux axes **Cardo Maximus** et **Decumanus Maximus**, ainsi nous remarquons que la répartition de la population a été d'une façon anarchique comme le montre la **Carte n°10**

D'ailleurs l'implantation des monuments romains été aussi d'une façon aléatoire.



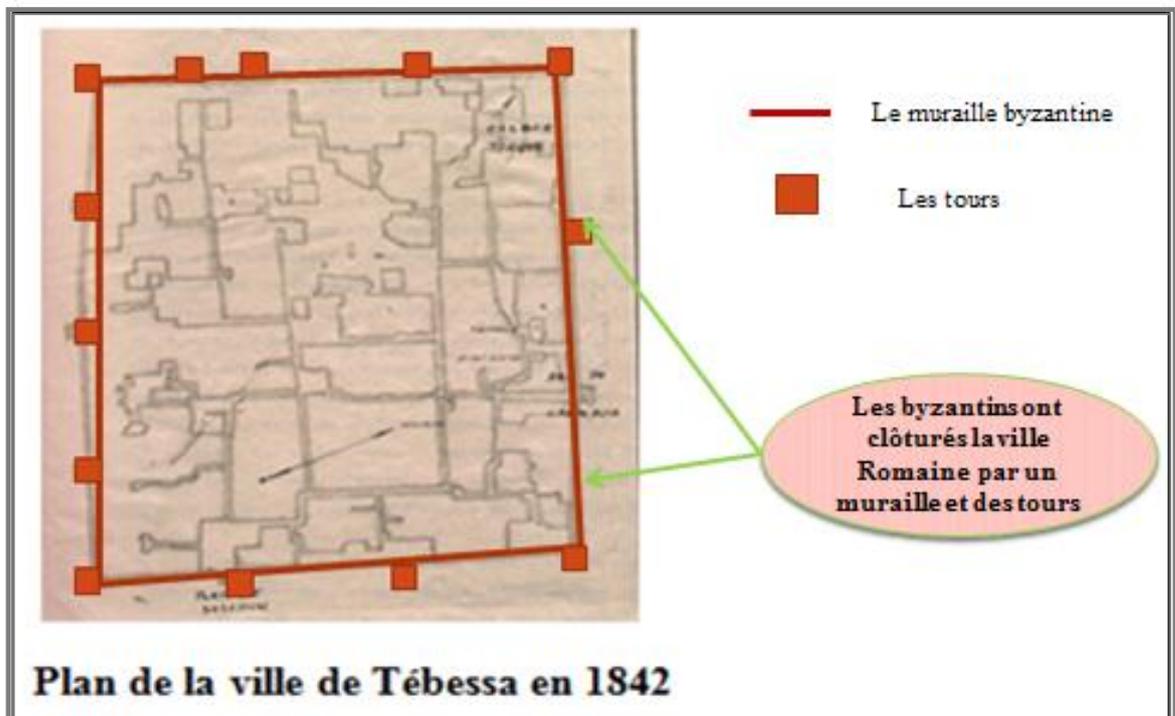
Carte n°10: les monuments les plus importants de la ville Romaine.

Source : ouvrage Tébessa mystère de la région, traité par l'auteur

1-3 L'évolution urbaine de la ville byzantine par rapport à la ville romaine :

La position et la typologie :

Comme illustré dans la **carte n°11**, nous observons qu'une fois l'empire romain d'orient subsiste sous le nom d'empire byzantin, les byzantins à Théveste ont construit un haut muret défensif de forme parfaitement cubique contenant différents arcs, dont l'entrée principale est appelée « l'Arc de Caracalla ». Ce dernier fait partie des rares vestiges romains les plus conservés et les plus importants en Algérie¹.



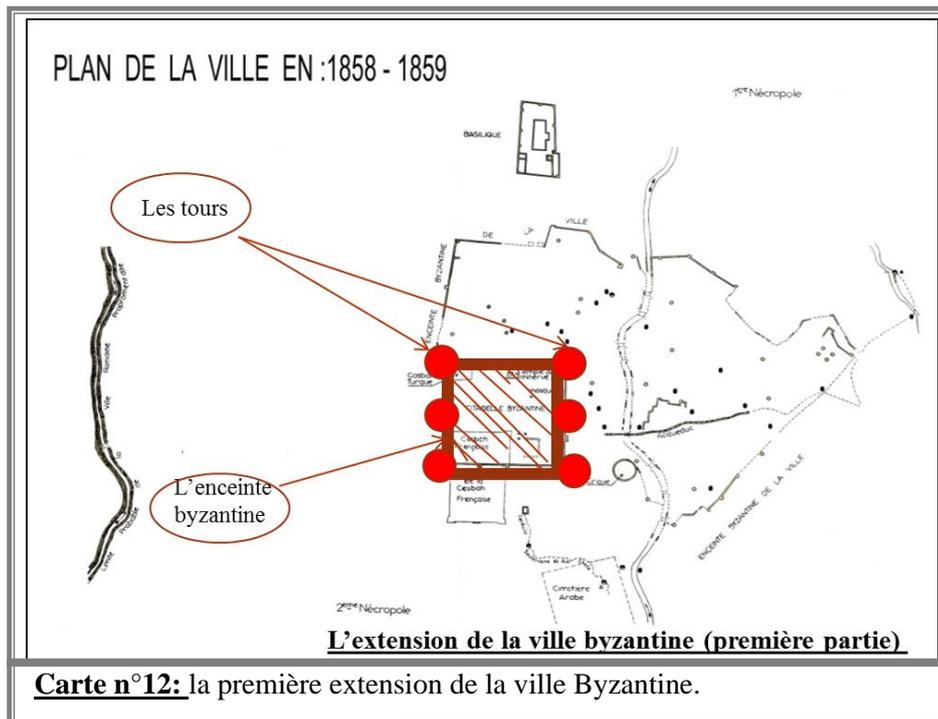
Plan de la ville de Tébessa en 1842

Carte n°11: la ville de Tébessa à l'époque Byzantine.

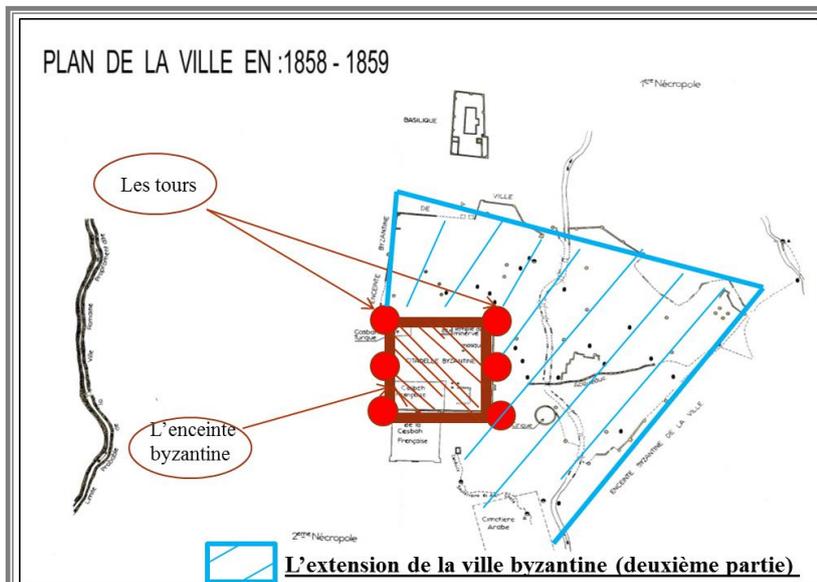
Source : Source : Enquête urbaine sur la ville de Tébessa en 1842, traité par l'auteur

¹ Edité par l'auteur

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Source : Source : Enquête urbaine sur la ville de Tébessa en 1859, traité par l'auteur

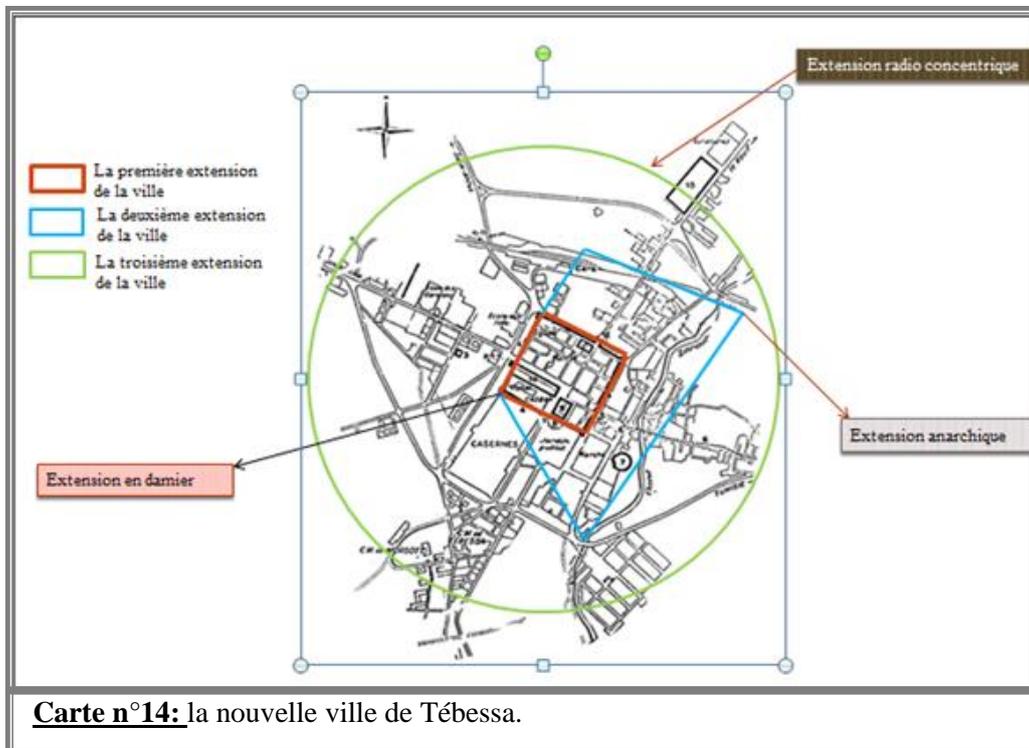


Carte n°13: la première extension de la ville Byzantine.

Source : Enquête urbaine sur la ville de Tébessa en 1859, traité par l'auteur

CHAPITRE 1 : Diagnostic

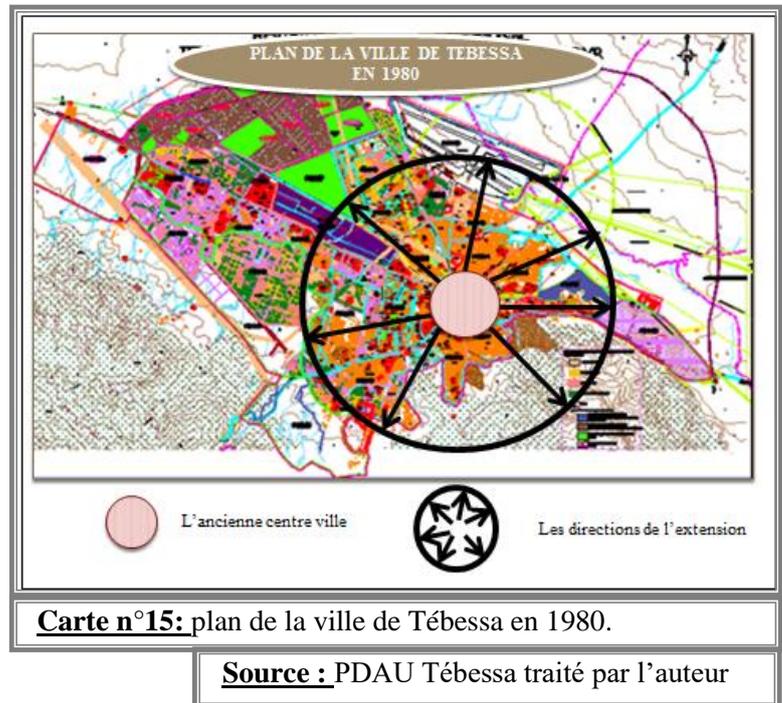
Quant à la troisième extension urbaine de la ville (la nouvelle ville) a été radio concentrique autour de l'ancienne centre-ville (la ville Romaine et byzantine) et à cette époque été dirigée principalement vers le Nord puis l'Est ensuite le Sud et cela en allongeant les montagnes autour de la ville¹.



Source :

¹ Edité par l'auteur

2-Formation de la ville de Tébessa et caractéristiques



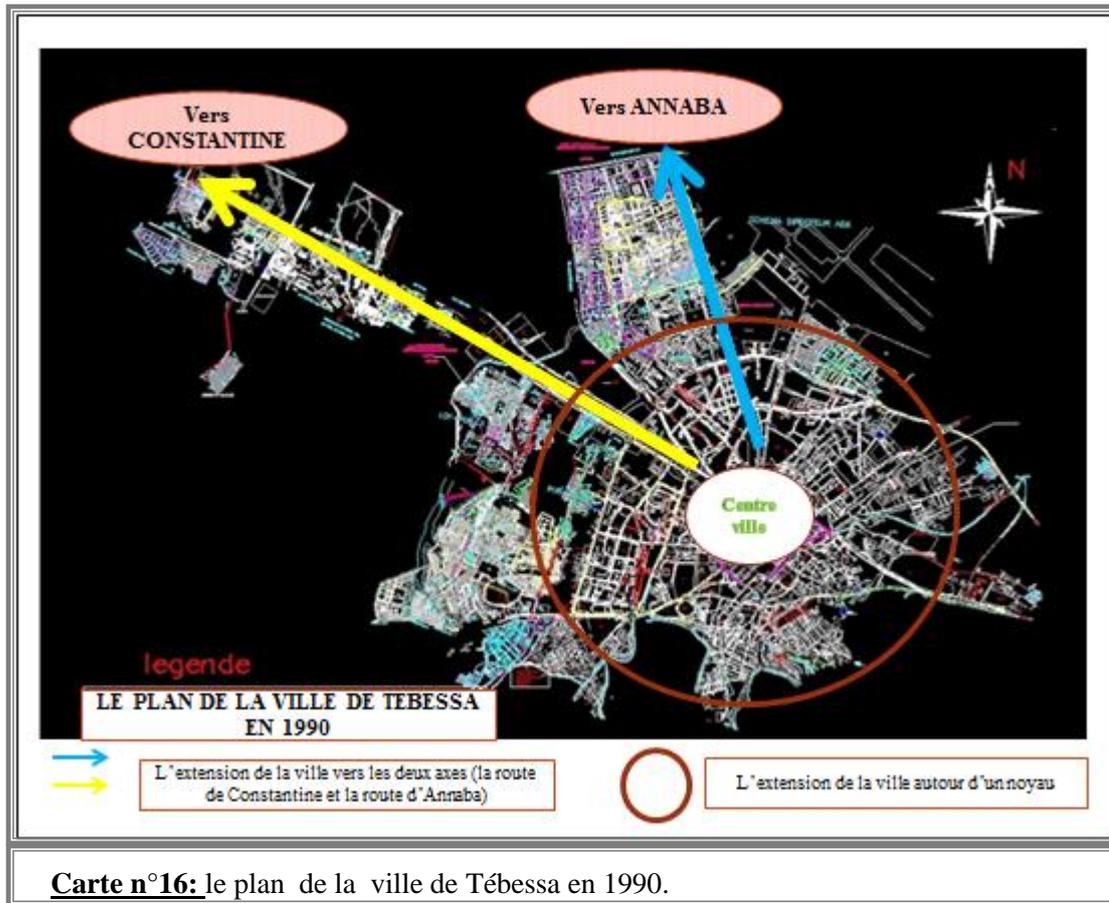
Carte n°15: plan de la ville de Tébessa en 1980.

Source : PDAU Tébessa traité par l'auteur

Dans l'avant-dernière étape, on constate que l'expansion urbaine prend le sens de l'étalement vers les deux axes la route de Constantine et la route d'Annaba, après s'être étendue autour du noyau¹.

¹ Edité par l'auteur

CHAPITRE 1 : Diagnostic

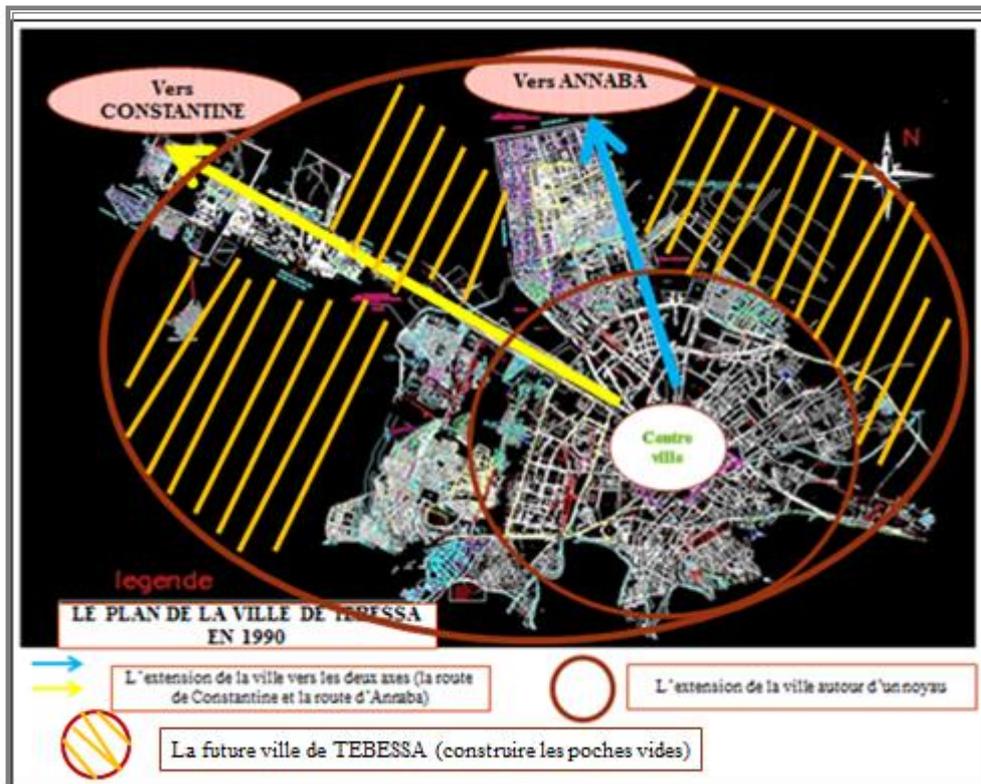


Carte n°16: le plan de la ville de Tébessa en 1990.

Source : PDAU Tébessa traité par l'auteur

Quant à la dernière étape (pour la future ville de Tébessa), après les agrandissements qu'a connus la ville (extension explosive), on constate que la ville est devenue dans l'étape de rassembler les bâtisseurs de tous les espaces existants et de revenir ainsi à la première étape d'expansion urbaine qui est radioconcentrique.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

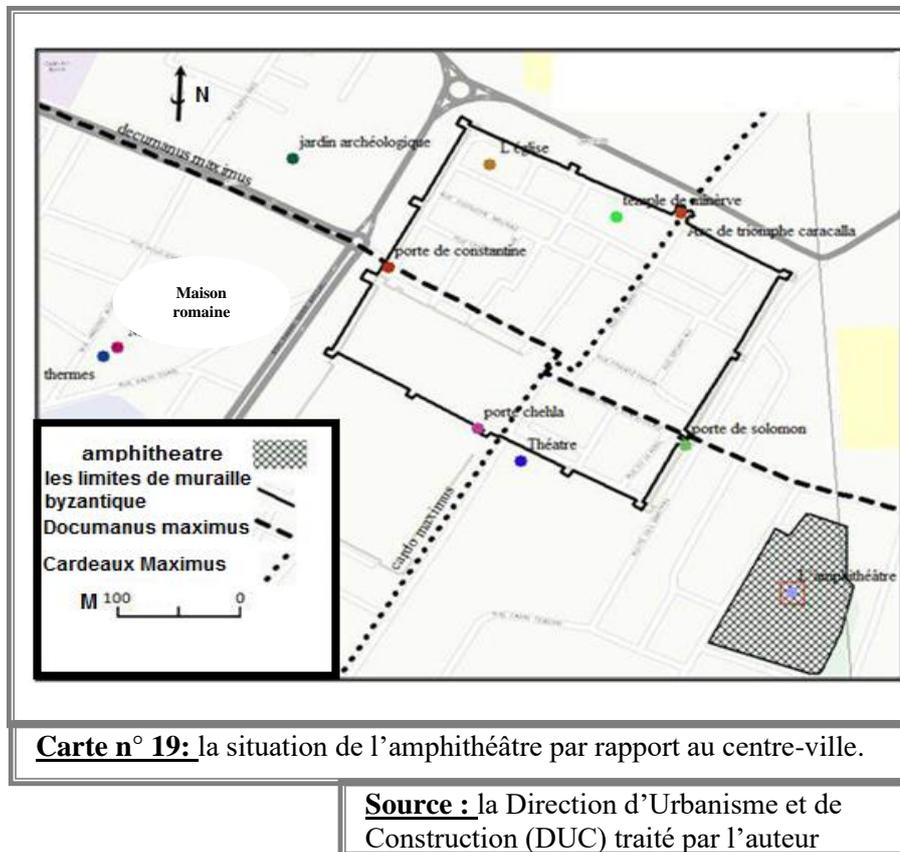


Carte n°17: le plan de la future ville de Tébessa.

Source : PDAU Tébessa traité par l'auteur

3-1- L'amphithéâtre (Le cirque)¹

Il fut édifié vers l'an 75 ou 80 après Jésus-Christ, près de la rive occidentale de l'oued Zarrour, dans un élargissement de la vallée jusque-là assez étroite.



Dans une étude faite en 1859, le capitaine Moll (des Services du Génie) écrivait : « Une arène circulaire de 45 à 50 mètres était entourée d'un massif de maçonnerie qui se terminait intérieurement par 15 ou 16 rangées de gradins en pierres de taille et contre lesquels s'appuyaient extérieurement un certain nombre d'escaliers conduisant vers les places. Nous avons constaté l'existence de deux de ces escaliers. Deux entrées conduisaient à l'intérieur de l'arène, placées vis-à-vis des extrémités d'un même diamètre : l'une était sans doute pour les bêtes féroces, l'autre pour les gladiateurs ou les victimes. Celle-ci consistait en deux voutes juxtaposées, construites en tuf et passant sous le massif même de la maçonnerie qui soutenait les gradins. La seconde n'existe plus que par des vestiges à peine visibles, mais une fouille en a fait découvrir les pieds droits.

¹ Sur le prolongement de la face sud de l'enceinte byzantine actuelle, à 150 mètres environ de la tour n°1 qui forme le saillant sud-est de cette enceinte.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Sept mille (7 000) spectateurs pouvaient être reçus dans l'amphithéâtre.

Ce nombre donne une idée de l'importance de la ville, et la construction elle-même nous montre le développement progressif de la population.

Les derniers gradins étaient en pierres de taille finement bouchardée, tandis que les gradins inférieurs étaient en pierre de tuf taillée grossièrement.

Le monument a donc été agrandi une fois au moins. Le tuf est impropre à tout ouvrage de la finesse et de l'élégance, et il faut qu'une cité soit à ses débuts pour l'employer autrement que comme remplissage à la construction de ses monuments. »



Photo n° 12: les pierres des gradins de l'amphithéâtre.

Source : traité par l'auteur



Photo n° 13: les gradins de l'amphithéâtre en 2018.

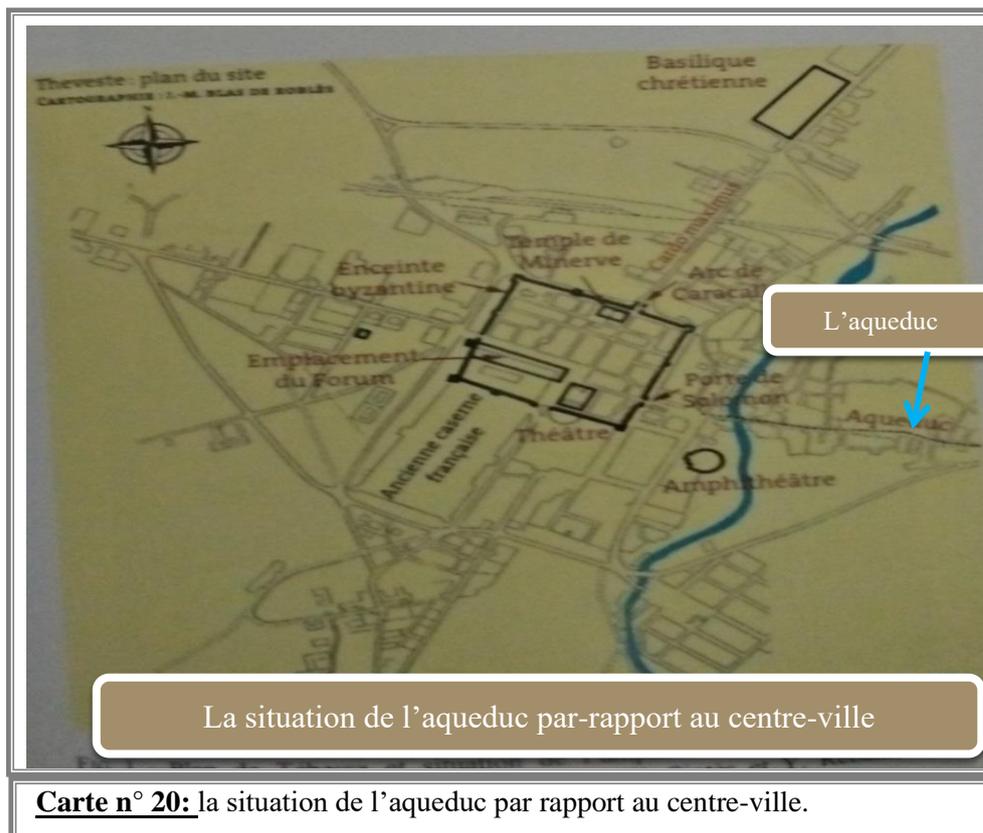
Source : traité par l'auteur

Des constatations aussi nettes seraient actuellement difficiles. L'ensemble est enfoui dans la terre et bien encombré par des voisins envahissants. Une prospection sérieuse aura lieu toutefois, lorsque certaines questions juridiques auront été réglées.

Quelques gradins et la double porte (celle des gladiateurs) pourront être assez rapidement dégagés.

3-2- L'Aqueduc (les sources):

En aval du cirque, à 100m environ, le visiteur remarquera sous le grand pont moderne, une arcade, plus modeste, plus grossière et surtout plus archaïque.



Carte n° 20: la situation de l'aqueduc par rapport au centre-ville.

Source : traité par l'auteur

C'est le pont qui continue l'aqueduc romain. Celui-ci est à quelques centaines de mètres plus loin vers l'Est.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Il descend de la montagne en construction massive sur des arcades, visibles surtout des jardins de la face Nord.

L'aqueduc est en majeure partie formé de pierres de tuf, la canalisation recouverte en dalles de calcaire. Le tracé est en ligne sinueuse, pour briser la puissance destructive du courant, assez fort à cause de la pente.

Cet aqueduc doit compter parmi les plus anciens monuments de notre ville, puisqu'il répond à des besoins primordiaux de la vie. Il amène l'eau des sources d'Ain-el-Bled et des Jardins qui, captées dès les premiers âges de l'occupation romaine, alimente encore la ville.

En remontant le tracé, on arrive au château d'eau (de construction moderne) il reçoit par une canalisation romaine de grosses dalles encore en place, l'eau qui surgit à 150 mètres plus loin, à 9 mètres sous terre environ. C'est la source d'Ain-el-Bled (à l'époque coloniale).

Enfin, dans le secteur Sud-Ouest, nous avons relevé des traces indiscutables de conduites romaines qui amenaient l'eau de Mizeb jusqu'à la ville. La canalisation était à ciel ouvert par endroit.

Le touriste que la curiosité aura conduit le long de l'Aqueduc romain pourra, sans trop de fatigue, faire une incursion rapide dans le domaine de la Préhistoire.

A quelques centaines de mètres à l'Est du Château d'eau, en avant de la blanche koba de Sidi-Mohamed-Chérif, à l'extrémité de la tranchée que suit la route stratégique, (aujourd'hui route nationale), s'étale sur chaque flanc un magnifique gisement préhistorique du Capsien supérieur : c'est « l'escargotière » dite « de Sidi-Mohamed-Chérif ».



Photo n° 14: l'aqueduc à l'époque coloniale.

Source : le site web
Wikipidia



Photo n° 15: l'état actuel de l'aqueduc de Tébessa en 2021.

Source : traité par l'auteur

3-3- le forum :

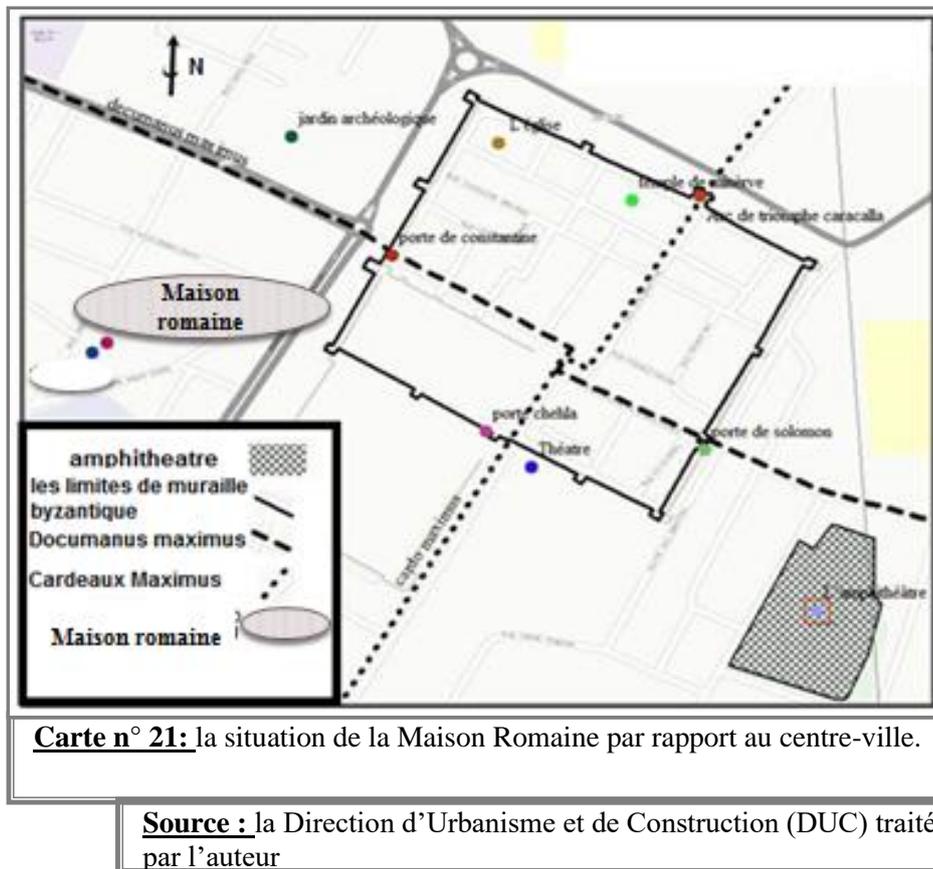
Il était situé sur l'emplacement des promenades d'aujourd'hui. Sa situation n'a jamais pu être déterminée d'une façon très exacte. Des fouilles ont donné d'autres découvertes intéressantes.

3-4-La Maison Romaine

Au retour, en descendant le **decumanus** suivi par la rue actuelle avant de déboucher sur le forum, dont notre place de la casbah est l'héritière, à gauche une dernière artère mérite notre attention.

Elle se dirige vers le rempart et présente sur son côté droit une puissante construction romaine de la belle époque. Connu sous le nom de "Maison romaine" ce bâtiment est entièrement établi en pierres de taille finement travaillées et disposées en assises très régulières.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Il occupe presque toute la longueur de la rue en direction Nord-Sud, s'étendrait à l'Ouest et irait jusqu'à l'esplanade où se trouve le monument aux morts. Mais dans cette direction, il est assez difficile d'en déterminer l'étendue, à cause des masures arabes et des constructions européennes qui l'enveloppent.

Sa hauteur est encore de 6 à 8 mètres au-dessus du sol. Une corniche exécutée avec soin forme entablement sur la face extérieure.

Moll écrit en 1859: " L'absence totale d'ouvertures sur le dehors, à l'exception d'une porte principale et de deux petites portes de dégagement, nous fait présumer qu'il y avait une cour intérieure entourée sans doute d'une colonnade. Il ne se composait pas d'un simple rez-de-chaussée, on voit encore dans les pierres les entailles faites pour recevoir les poutrelles qui soutenaient un étage supérieur".

L'aspect actuel est un peu modifié, du fait de quelques nouvelles ouvertures et aussi du délabrement par endroit.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Sur le même alignement, dans la rue Solomon, et en connexion avec ce bâtiment, dans l'intérieur des boutiques, à quelques mètres en retrait des portes, se trouve une série d'arcades indiscutablement romaines, supportant un premier étage.

La place de ces arcades indique la limite du **decumanus**, sensiblement plus large que la rue actuelle. On a écrit que cette belle construction aurait servi peut-être de résidence pour le légat qui habitait Théveste. Mais une découverte faite à l'angle Nord-Ouest permet une autre hypothèse.

En 1926. On a tiré du sol un énorme bloc d'entablement qui porte le début d'une dédicace à Vespasien et à Titus.

Ce bloc serait un élément d'une vaste basilique civile dont la colonnade ornait le Forum vers l'Ouest et dont la " Maison romaine» aurait constitué la partie postérieure.

La vérité sortirait sans doute d'une prospection plus large, qui ne peut malheureusement se faire sans une expropriation préalable forte couteuse.

3-5-La Huilerie de Bersgan :

L'huilerie est située sur la route reliant Tébessa à Bir El-Ater à environ 35km au sud de la ville et à 1 km de la route bitumée.

Il est fort probable que cette grande huilerie était partie des biens des riches familles romaines régnautes et on estime sa réalisation du temps de l'empereur TRAJANUS quand il était à la tête du 3ème régiment groupe d'August vers 98-117 ou 122 à El-Malabiod et il est connu que les romains ont saisi les terres fertiles, et ont creusé les puits, construit les caniveaux, les barrages d'eau sur les oueds, ont ramené l'eau qui coulait deux mois de l'année aux chaudières.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Photo n° 16: une partie du mur effondré dans l'huilerie de Bersgan de Tébessa.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa.

Une grande partie de l'armée et de la population ont été utilisés pour l'agriculture en général et pour l'olive spécialement, car nos terres étaient réputées pour ce genre d'agriculture de Negrine à Rass El-Oyoune, des résultats satisfaisants ont été enregistrés au vu des vestiges d'environ 200 huileries de Bersgan (il n'est pas surprenant qu'ils exportaient les huiles pour Rome).

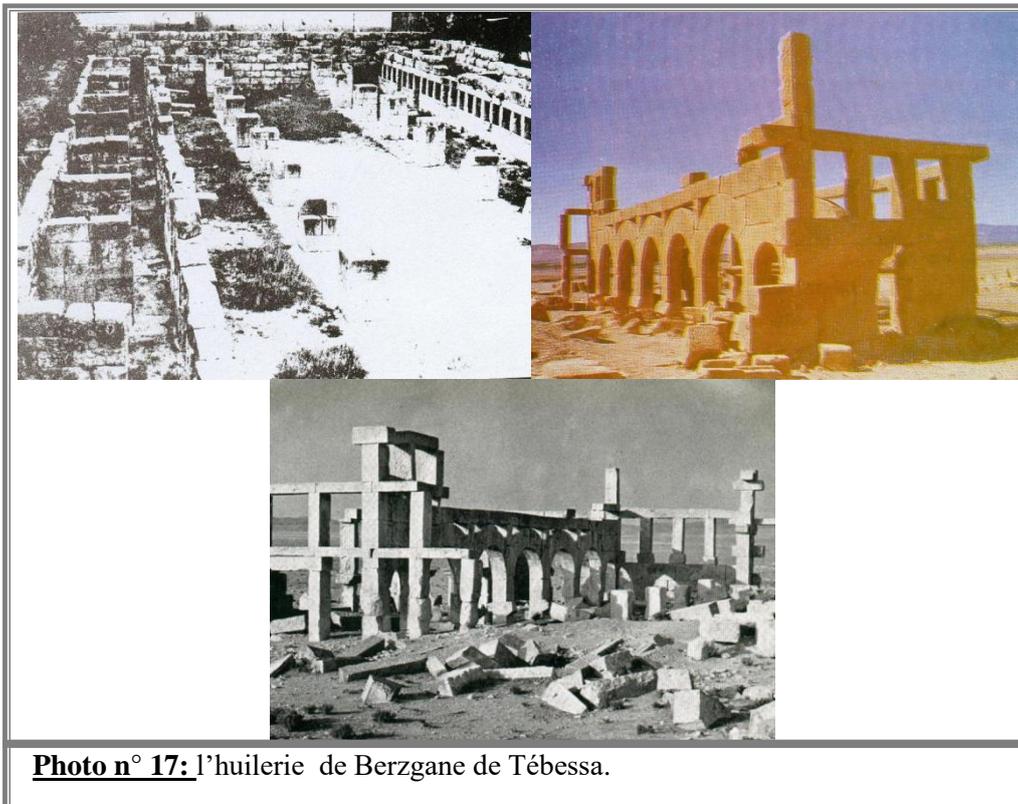
On ne peut pas deviner son plan d'origine ni ses surfaces, il apparaît d'après les vestiges qu'elle comptait trois étages ou plus, on estime la surface construite de 800m à 2000m² et la surface cultivée à 40hectares.les pierres utilisées pour la construction étaient énormes et sculptées, il y'avait aussi de petites et moyennes pierres.

Pour sa conception, elle est divisée intérieurement en quatre parties parallèles, avec les murs sur toute la façade, sur chaque partie se trouvent sept dalles qui peuvent être des portes ou entrées d'une largeur de 2.50m et sur le haut de chaque côté se trouvent six huileries à l'origine qui dénote de l'abondance de la production et la prospérité.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Les mesures posées pour sa conservation et sa restauration :

Elle a été classée en 1980, et un budget conséquent lui a été alloué.



Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa.

Son importance :

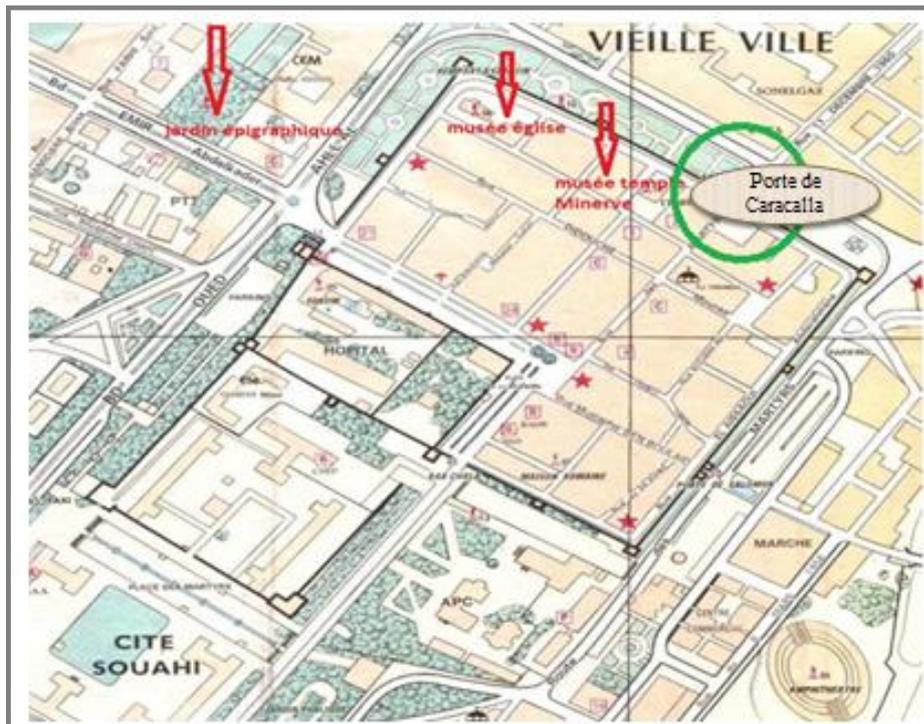
C'est l'un des témoins qui peuvent nous éclairer sur la vie économique à travers toute la région du temps des romains et qui donne raison à ceux qui déclaraient que le voyageur des frontières de la Lybie jusqu'au Maroc marchait sous l'ombre des arbres et que la KAHINA les a brûlés pour qu'ils ne soient pas exploités par les arabes croyant qu'ils étaient des colons.

La destruction de ce monument :

Malgré le danger qui menace ce monument et sa décomposition à cause des phénomènes naturels et l'intervention humaine il est resté inébranlable.

3-6-Arc de Caracalla

A 450 mètres au Nord-Ouest du cirque fut construit, vers l'an 211 ou 212 après Jésus-Christ, et terminé vers 214-215, un arc de triomphe dit « Arc de Caracalla ».enserré de droite et de gauche par l'énorme rempart byzantin, il garde une allure et une majesté saisissantes.



Carte n° 22: la situation de la porte de Caracalla par rapport au centre-ville.

Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

Il était du genre de ceux appelés (quadrifons), c'est-à-dire du type des portes à avant-corps, de la forme d'un carré parfait, chaque face représentant un arc de triomphe ordinaire à une seule arche. D'après cette disposition, il devait de toute nécessité s'élever au milieu d'une place. Nous l'avons déjà situé, au croisement du Cardo et d'une voie décumanus importante, sinon la plus grande.

C'était un véritable chef-d'œuvre d'architecture, qui doit être rangé parmi les monuments les plus remarquables et surtout les plus rares, de l'antiquité romaine. « Avant sa découverte, écrit Lettonne, il existait un seul arc debout présentant le même caractère : c'est l'arc de JANUS Quadrifrons, à Rome ; mais celui de Tébessa est infiniment plus

CHAPITRE 1 : Diagnostic

riche et plus élégant ». Le massif du monument se compose de quatre pieds - droits réunis deux à deux par des arceaux de 4,60m de portée, avec une hauteur sous clé de 8,30m.

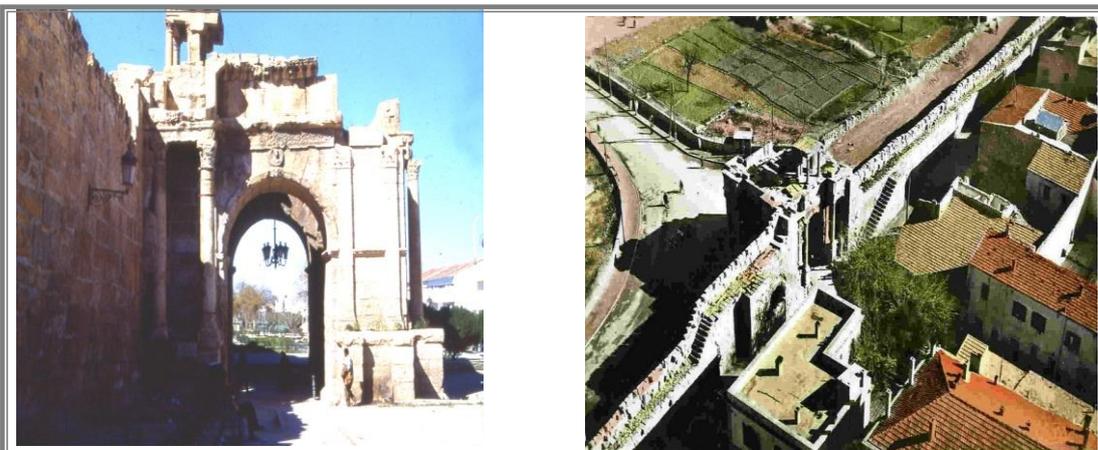


Photo n° 18: l'arc de triomphe (porte de Caracalla) de Tébessa à l'ancienne époque.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa.

Chacun des pieds droits est un carré de 3,17m, et l'ensemble des quatre est également un carré de 10,94m de côté. En avant de chaque façade s'élèvent quatre colonnes d'ordre corinthien, deux de chaque côté de l'arceau. Le nombre total des colonnes entourant l'édifice est égal à seize.

Chaque base est formée d'un socle assez élevé avec deux décrochements à l'avant, à l'aplomb desquels sont dressées les colonnes. Une archivolté orne les arcades.

Les colonnes sont des fûts monolithes de 5,73m de hauteur, sans cannelures. Le pied-droit Nord-Est a perdu, en avant, la colonne de droite, et sur la face Est, les deux colonnes. La hauteur de l'entablement jusqu'au dallage de base est de 10,93m.

C'est, à 1 centimètre près, la distance qui sépare deux faces opposées. L'ensemble de l'Arc constitue donc un cube parfait.

La voûte intérieure était constituée par de longues dalles, dont les extrémités s'engageaient dans les murs des façades. Elle était divisée en caissons richement ornés.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

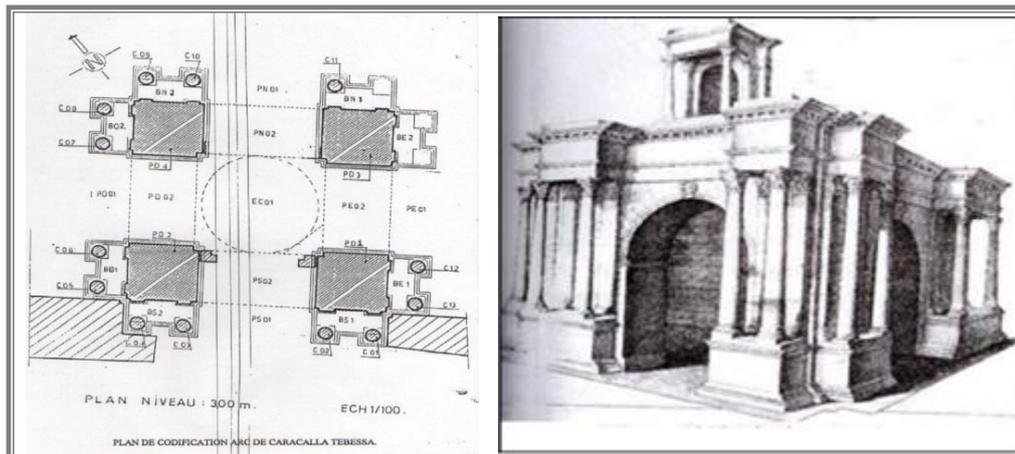


Photo n° 19: le croquis et le plan de codification arc de Caracalla de Tébessa.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa.

La décoration de l'ensemble est elle-même très belle, parfois surchargée. Le reproche que l'on fait à celle du Capitole : trop touffue et parfois peu soignée.

Au Sud, au-dessus de l'entablement, un attique sert de piédestal à un petit édicule formé de deux colonnes et deux pilastres, et recouvert de larges dalles. Ce tétrastyle a suscité une controverse curieuse.

Une inscription que nous analysons par la suite dit qu'une deuxième construction semblable devait exister.

Girole croit qu'au-dessus de chaque face s'élevait un pareil édicule, ce qui porterait le nombre à quatre.

Gsell a écrit dans le même sens et imagine que ces tétrastyles disposés en croix devaient s'appuyer à une construction centrale en coupole qui a disparu depuis.

L'arc de Tébessa, dit-il, est un des exemples les plus anciens d'une coupole sur plan carré.

A la clé de voûte de trois arcades, un médaillon circulaire enferme un buste en haut-relief : celui de la face Nord n'a jamais été sculpté. Dans celui de côté Sud, la figure martelée est méconnaissable : on distingue à peine, au-dessous, un mufle et lion. Le

CHAPITRE 1 : Diagnostic

médaille de l'Est représenterait, selon Gsell, une Minerve : on voit parfaitement l'égide. Au-dessus à la clé de l'archivolte, est sculptée une tête de Méduse.

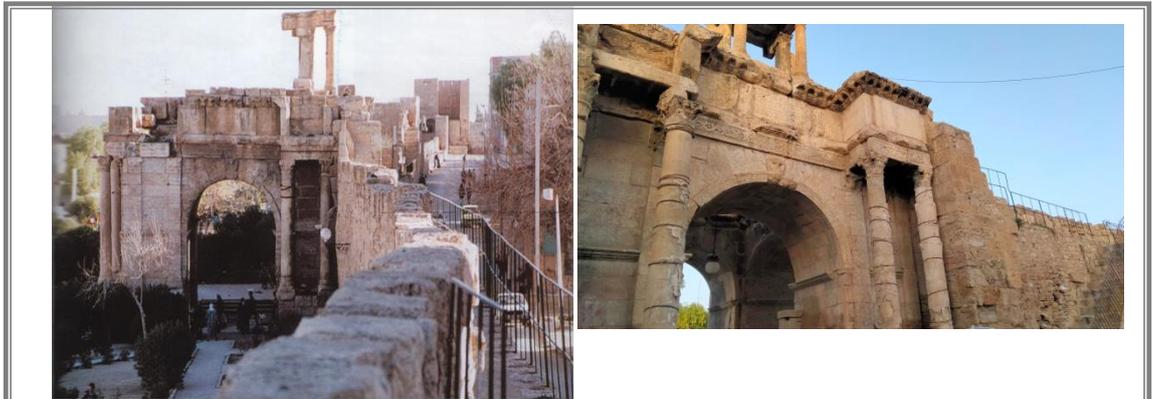


Photo n° 20: l'arc de triomphe (porte de Caracalla) de Tébessa.

Source : traité par l'auteur en 2022

Le médaillon de l'Ouest, mieux conservé, offre le buste d'une femme portant une couronne tourelée, coiffée de longues boucles frisées retombant de chaque côté des joues et sur le front, parée d'un riche collier. Au-dessous, un aigle, les ailes déployées, tient un foudre dans ses serres. « C'est sans doute, dit Gsell, la Divinité protectrice de la ville, la (Fortuna) de Théveste. »

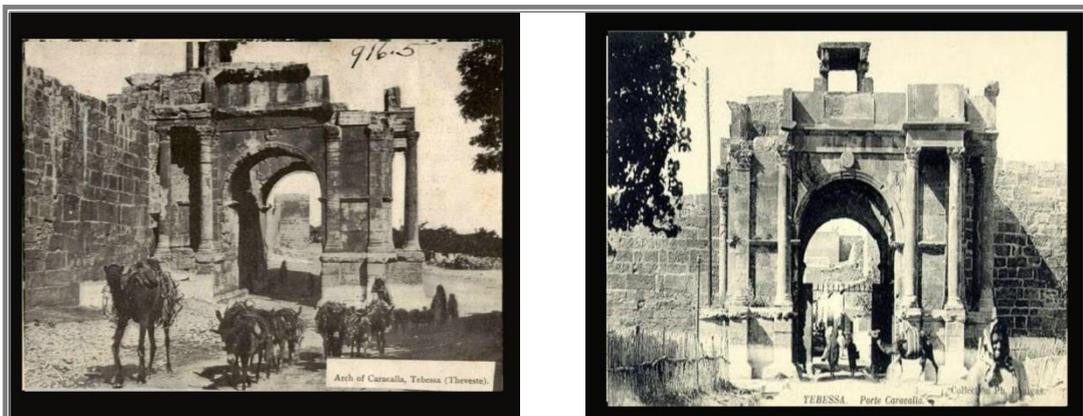


Photo n° 21: l'arc de triomphe (porte de Caracalla) de Tébessa à l'époque coloniale.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa.

Chacune des façades de cet arc de triomphe était consacrée à un membre de la famille impériale de Septime Sévère.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

La façade Ouest, dont une partie de l'inscription est encore très visible aujourd'hui, était consacrée à Julia Domna, femme de l'empereur Septime Sévère et mère des empereurs Bassianus Caracalla et Publius Septimus Geta, et le tétrastyle la surmontant renfermait la statue de Julia Domna.

La façade Est était dédiée à Septime Sévère, père de l'empereur régnant Bassianus Caracalla, qui lui-même y figure sous les noms de Marcus Aurelius Antonius. Son tétrastyle abritait la statue du premier de ces deux empereurs (Inscription très bien conservée).

La façade Sud était consacrée à Caracalla lui-même avec un édicule renfermant la statue de ce prince (son inscription est presque illisible).

La façade Nord enfin, qui avait été élevée en l'honneur de Geta, devait être surmontée de sa statue, mais ce prince ayant été assassiné pendant la construction de l'édifice, l'architecte dut changer cette disposition.

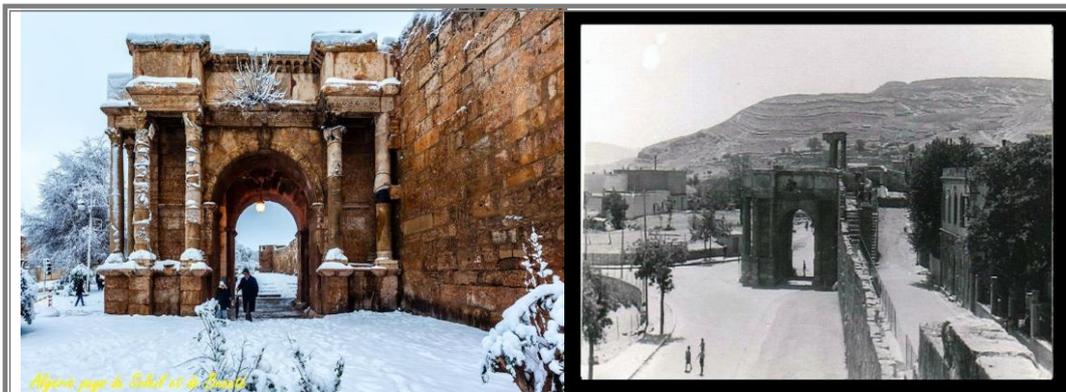


Photo n° 22: l'arc de triomphe (porte de Caracalla) de Tébessa.

Source : site web

On admet aujourd'hui que cette quatrième face fut dédiée à Minerve, et que son tétrastyle renfermait la statue de cette déesse. M. Girole a retrouvé en effet cette statue avec les trois autres surplombant les autres faces.

Cet arc de triomphe était un don testamentaire de Caius Cornelius Egrilianus, commandant la 14^e légion Gémina, comme l'établit une inscription encore très nette gravée sur un des pieds droits de ce monument.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

3-7-Temple de Minerve :

En descendant la rue qui, du Forum, se dirige vers le Nord, on tombe sur une maigre place, ornée pourtant d'une merveille.

A une époque postérieure à la construction de l'arc de Caracalla fut élevé un temple de l'espèce dite « péristyle pseudo périptère » (Letronne), qui existe encore aujourd'hui, appelé communément temple de Minerve. « Chez les Romains, les plus beaux monuments des villes étaient la demeure des Dieux », a dit Gsell.

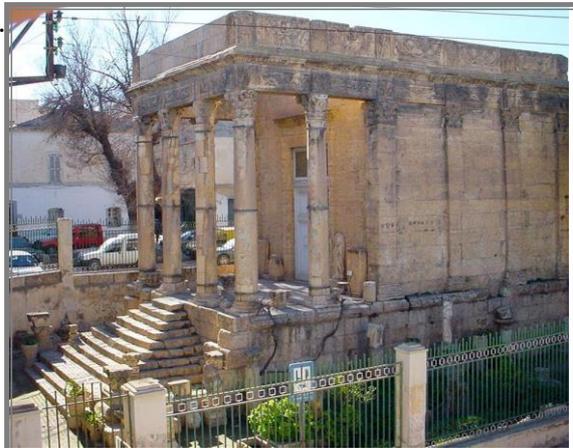
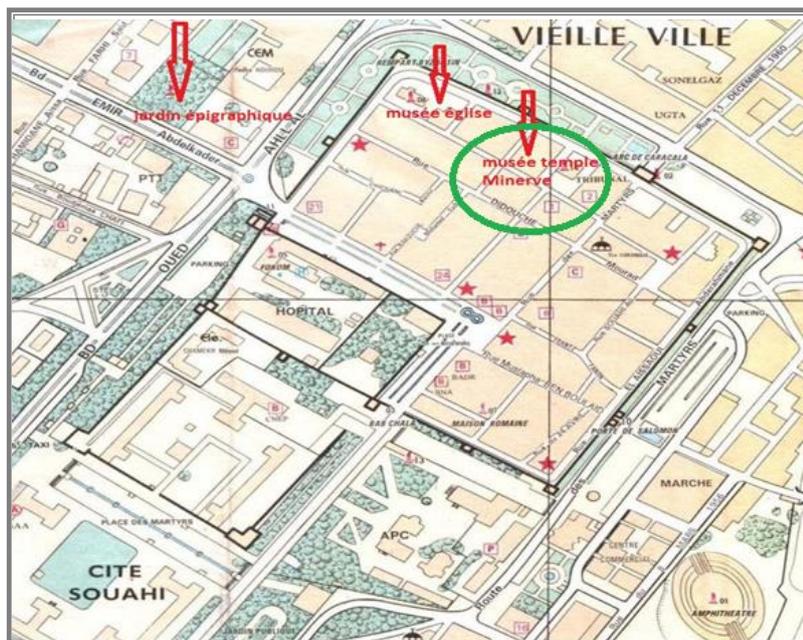


Photo 23 : le Temple de Minerve de Tébessa



Carte n° 23: la situation de Temple de Minerve par rapport au centre-ville.

Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

Celui de Théveste serait le plus beau parmi ceux qui ont survécu. Il est souvent comparé à « la maison carrée » de Nîmes, dont il n'aurait pas toutefois l'élégance et les heureuses proportions.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Le **naos**, ou sanctuaire, est placé à quatre mètres au-dessus du sol, sur un soubassement formé de trois caveaux voutés aujourd'hui comblés. Il est long de 19 mètres environ, sur 9 mètres de large. On y accède par un escalier dont la reconstruction actuelle, en dispositif pyramidal, ne concorde pas avec celui d'origine.

Une grande porte fait communiquer la **cella** et le **pronaos**, qui sont de même niveau. Le pavage actuel en mosaïque est récent ; le premier devait être également luxueux. Le mur avant du **naos** était tombé, l'intérieur divisé en gorbis, à l'arrivée des Français ! Ceux-ci l'ont eux-mêmes utilisé de la façon la plus électrique : successivement bureau du Génie, logement d'officier, cantine, magasin à fourrage, prison, ex...et enfin église.

Ce dernier avatar l'a sauvé : l'inoubliable abbé De la part, après avoir fait construire son lieu de prière, a réussi à convertir le Temple en Musée.

Des fouilles ont permis d'établir qu'un portique entourait le sanctuaire. Il reste encore sur la rue Caracalla, ou ancien Cardo, le mur de façade et la porte principale.

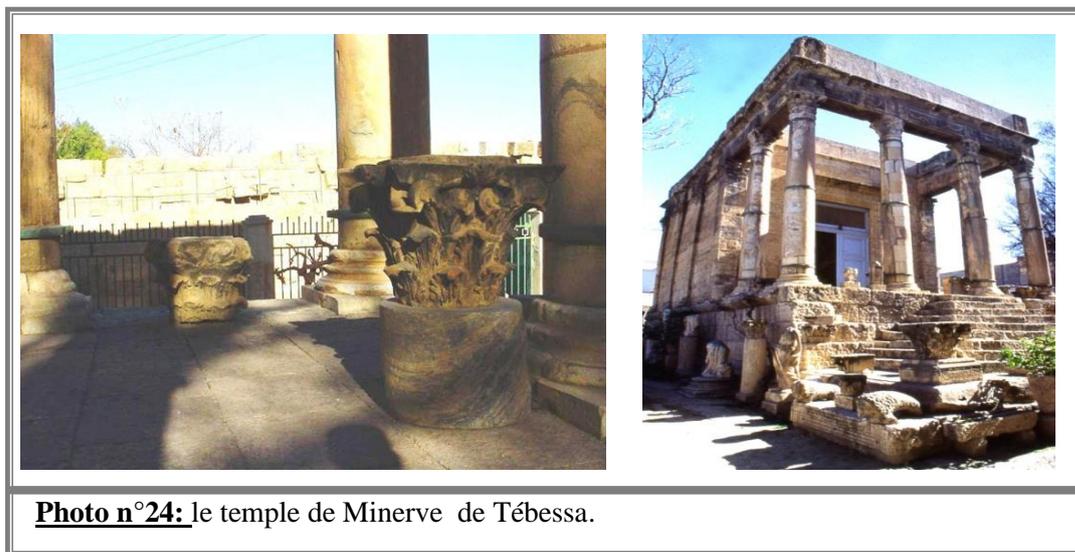


Photo n°24: le temple de Minerve de Tébessa.

Source: traité par l'auteur.

Le marabout de Sidi-ben-Saïd est maintenant installé en avant du **naos**. On voit dans la cour le dallage romain, et les fidèles utilisent l'ancienne porte de Temple. A côté, le bâtiment du palais de justice de paix continue cette emprise.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Quatre énormes colonnes monolithes en marbre blanc veiné de bleu, sans cannelures, forment le front du monument. De chaque côté, une autre colonne semblable s'élève. Les murs de la **cella** sont ornés de pilastres à demi-engagés. Colonnes et pilastres sont couronnés de chapiteaux corinthiens.

Au-dessus court une frise architravée surchargée de sculptures assez médiocres. Aux points d'appui des colonnes et des pilastres, des panneaux carrés sont ornés de bucranes parés de bandelettes. Entre les panneaux, s'étendent des métopes rectangulaires portant tous le même motif : un aigle, vu de face, les ailes étendues, tient dans ses serres deux gros serpents qui s'éloignent à droite et à gauche et enlacent des ceps de vigne.

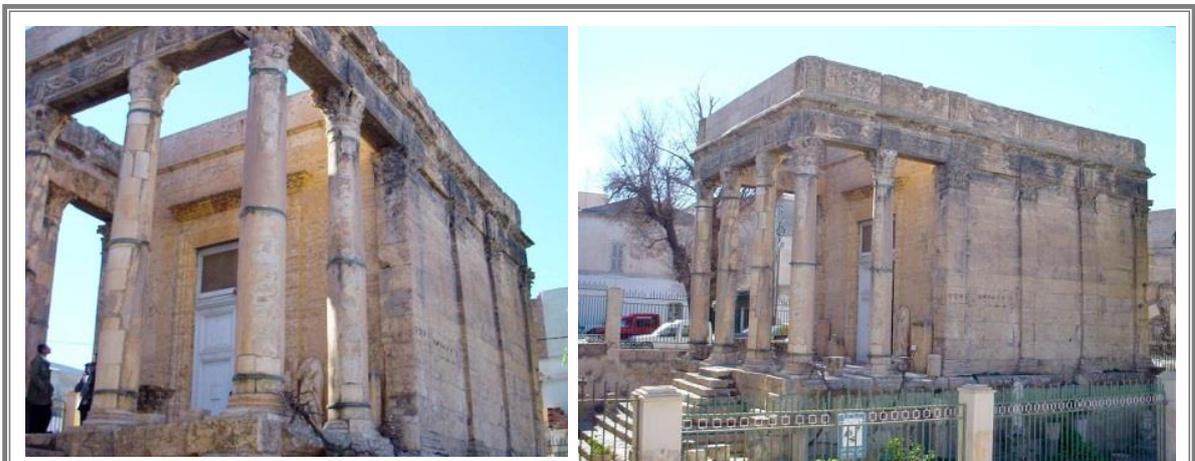


Photo n°25: le temple de Minerve de Tébessa.

Source: traité par l'auteur.

Au-dessus règne une corniche très simple, décorée de pirouettes, d'oves, de denticules, etc...

La partie supérieure est formée d'une attique où se retrouvent toutes les divisions de l'architrave en prolongement vertical.

Les panneaux situés au-dessus des bucranes contiennent soit un trophée, soit des guerriers armés, soit une Divinité. « On y distingue Hercule appuyé sur sa massue, Bacchus couronné lierres, les Dioscures, etc..., etc... » Gsell.

Les métopes des intervalles n'ont pas tous les mêmes motifs. Quatre portent des cornes d'abondance croisées ; deux extrêmes ont une tête de Méduse; d'autre encore ont

CHAPITRE 1 : Diagnostic

des rosaces avec des festons entrelacés. Cette disposition architecturale, quand les Temples semblables se terminent par un fronton triangulaire, a laissé supposer que des statues surmontaient la façade principale, « et qu'il y en avait peut-être même au-dessus de chaque colonne et de chaque pilastre » Moll.

La simplicité est un peu sacrifiée à l'excès d'ornementation, mais l'œuvre reste très gracieuse et réellement belle.

L'oiseau qui se trouve dans les métopes de l'architrave a longtemps été pris pour une chouette : l'oiseau de Minerve. Et c'est ce qui a fait dire que le Temple était dédié à cette déesse. Il est pourtant facile d'y reconnaître l'aigle, l'oiseau de Jupiter « et l'oiseau de Rome ». Et -ajoute M.Leschi- rien « dans les panneaux de l'attique ne convient à Jupiter, ni à Junon, ni à Minerve, les dieux d'un Capitole. On peut donc croire fort bien que ce Temple fut dédié à Hércule et à Bacchus, les dieux protecteurs de Septime-Sévère. »

« Le décor est bien incontestablement de l'époque des Sévères. »

Gsell pense qu'il fut utilisé probablement comme église byzantine. De fait, ces dernières années, nous avons découvert entre l'escalier et la porte de la rue, toute une série de tombes à sarcophages de basse époque.

Mais des dalles funéraires, datables par la rédaction fautive de leurs épitaphes, trouvées à gauche et en arrière de la **cella** trop exigüe n'a pu recevoir tout le riche mobilier recueilli dans les fouilles. Les murs portent de superbes mosaïques : le fond est couvert par l'immense

panneau de « la naissance d'Aphrodite. »

Le panneau gauche est orné de la « Métamorphose de Daphné ». Puis on voit des sujets de chasse, un bestiaire, une inscription funéraire, et la célèbre mosaïque dite « de l'abbé Del part ».

Le sol a été recouvert d'un ensemble représentant Neptune et des sujets marins.



Photo26 : le temple de Minerve

Source: le département archéologique de la

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Source: traité par l'auteur.

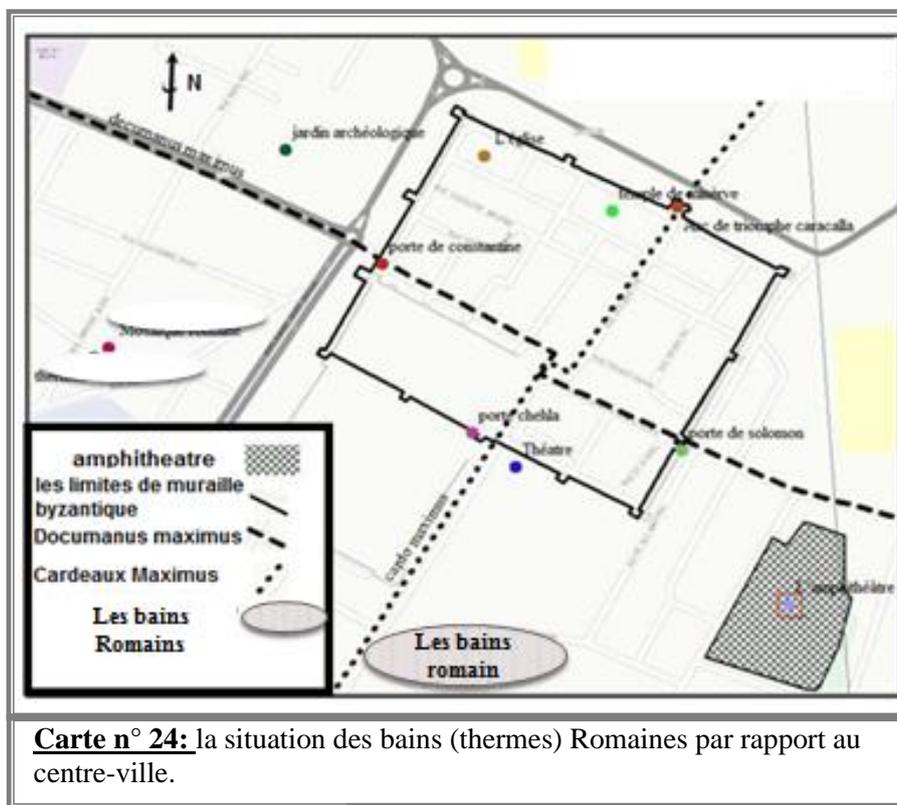
Les vitrines, les étagères sont littéralement bourrées de lampes, de poteries, de débris de sculptures, de tout un mobilier excessivement varié. Un splendide sarcophage de marbre, le « Sarcophage des musés », étale sa masse vers le fond.

Dans la cour, sur les escaliers, partout c'est un même encombrement de stèle, de chapiteaux, de sculptures parfois assez rudes mais souvent très belles.

3-8-Les bains (thermes) Romaines:

En 1886, le commandant français ALLOTE DE LA FAYE a découvert au cours des fouilles effectuées au quartier des cavaliers situé à 200 m du Nord-Ouest de la ville des couloirs des thermes romains et des salles couverte de mosaïques superbes de grandes surfaces (100x180) parmi lesquelles une grande salle de forme T et qui comporte deux salles semi circulaire, la salle1 rejoint la salle2 par une porte. Au bas d'une des salles semi circulaire se trouve une autre porte qui s'ouvre sur la salle1 du côté opposé de la grande place qui permet d'entrer vers d'autre chambre des salles 3 et 4.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

Les côtés de la salle 1 (avec les bassins de natation 9.80x5.20m), les côtés de la 2^{ème} salle (11.60x2.30m) comportent plusieurs parties de la salle incluant les piscines rectangulaires du grand bassin (5.20x1.50m) et du petit bassin (2.80x1m), il se trouve aussi une autre grande salle sous la forme d'un cercle (7m de diamètre) qui couvre toute la façade d'une voûte qui repose sur de grandes colonnes qui donnent sur la surface semi circulaire sous la salle 1 sur une profondeur de 30cm ou a été découvert un cours d'eau sale formé de tuyaux fabriqués de plomb et qui permettent l'évacuation l'eau de pluie et de lavage vers des distributeurs qui se versent dans le rejet principal.

À la fin des fouilles MAITROT DE LA MOTTE CAPRON a établi son rapport complété par d'autres plans en 1911 qui donnent des explications complètes sur toutes les salles avec les mesures des thermes.

La salle 2 de forme rectangulaire (11.50x3.50) ouverte sur un de ses cotés sur un bassin ou piscine semi circulaire (2.50m de largeur), un canal passé sur 1m du dessus du sol qui amène l'eau aux grands et petits bassins.

Les eaux :

Elles proviennent d'un puits de 20m de profondeur construit de pierres sculptées et ornées de 4 têtes sur son fronton.

La salle 1 meublée de mosaïque comme de thème extérieur et les salles 3 et 4 qui comportent les vestiges (Hypocaustes), la salle 3 s'appelle (Caldarium), la salle 4 s'appelle (Auditorium).

La salle 6 communique avec les salles 5 et 7, elle est ornée de décoration de mosaïque représentant des oiseaux et des roses et une voute couverte de verre portant des oiseaux et des couronnes de fleurs, les salles 7 et 8 se trouvent en bas des autres salles (profondeur de 30cm) et sont couvertes de marbres.

Dans la salle 8 a été découvert des surfaces couvertes de marbres et de couronnes de style corinthien avec des décorations (Dauphinoise).

MAITROT DE LA MOTTE CAPRON considéré que les salles 5, 6, 7 et 8 étaient destinées au culte des dieux APOLON et DIANE, et à la gauche des simples salles destinées aux simples citoyens.

A l'intérieur, les thermes étaient décorés des belles mosaïques de diverses couleurs et motifs artistiques et mythiques choisies pour couvrir les plafonds, les voutes et les murs, d'autres dessins pour le revêtement des sols des salles, des bassins, des jardins, des balcons, des maisons d'après les goûts et la façon de penser de la population en ce temps-là.

Une catégorie de la population rurale vivant loin de la mer aime le poisson et les vagues pour honorer la déesse de la mer à l'instar de ce qui se trouve dans le temple de minerve.

Donc les thermes au temps des romains c'est comme les cafés ou les clubs des temps modernes, ils y passaient la plupart de leurs temps à se baigner, à jouer ou faire du sport.

Dans nos musées, on observe plusieurs modèles qui rassemblent entre les différents places et ruines qui représentant l'ère romaine et qui sont toujours debout et qu'on peut

CHAPITRE 1 : Diagnostic

visiter à l'instar de l'ancien palais couvert de mosaïque et des scènes du couronnement de la déesse VENUS.

Je n'exagère pas je confirme ce qu'ont déclaré les voyageurs, les historiens et les chercheurs que Tébessa est une marre de mosaïques.

Les mosaïques ont été découvertes par des chercheurs qui ont établis des plans de leurs emplacements suite à des travaux effectués.



Source : traité par l'auteur en 2022

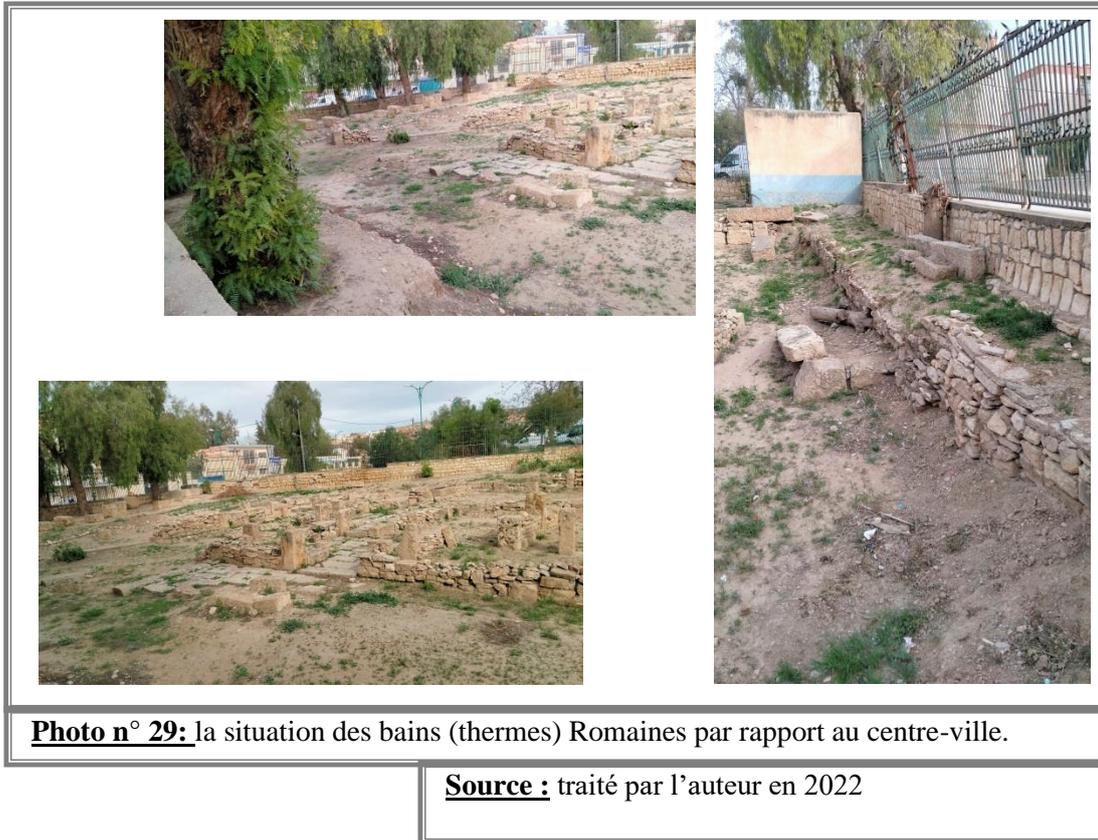
A titre d'exemple, je citerai la découverte d'une maison romaine en 1939 sur la rive d'Oued ZAAROUR à l'est du mur byzantin ainsi qu'une autre maison romaine en 1953 couverte de mosaïque à l'occasion de la construction de l'hôpital Khaldi Azzouz à l'ouest de la muraille connu sous le nom de la mosaïque BONA SILI.

Il a été découvert des tableaux dans la place situé entre l'école Docteur Saadane près de chemin de fer au nord de la muraille à l'intérieur du cimetière, ainsi que des maisons couvertes de mosaïque représentant des dessins de bateaux et de divers paysages à l'instar du tableau des amoureux entre les arbres et à proximité de cet endroit a été découvert l'ancien palais en 1972 qui contient 12 salles couvertes de mosaïques dont 8 sont encore conservées et classifiées.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

A l'Ouest de la muraille a été découvert des maisons et un cimetière contenant 49 cercueils couvert de mosaïques, il a été aussi découverts à l'Ouest et l'Est du mur byzantin deux thèmes couverts en 1980/82.

Ceci est petit aperçu des découvertes couvertes des mosaïques.



3-9-Tébessa El- Kkhalia :

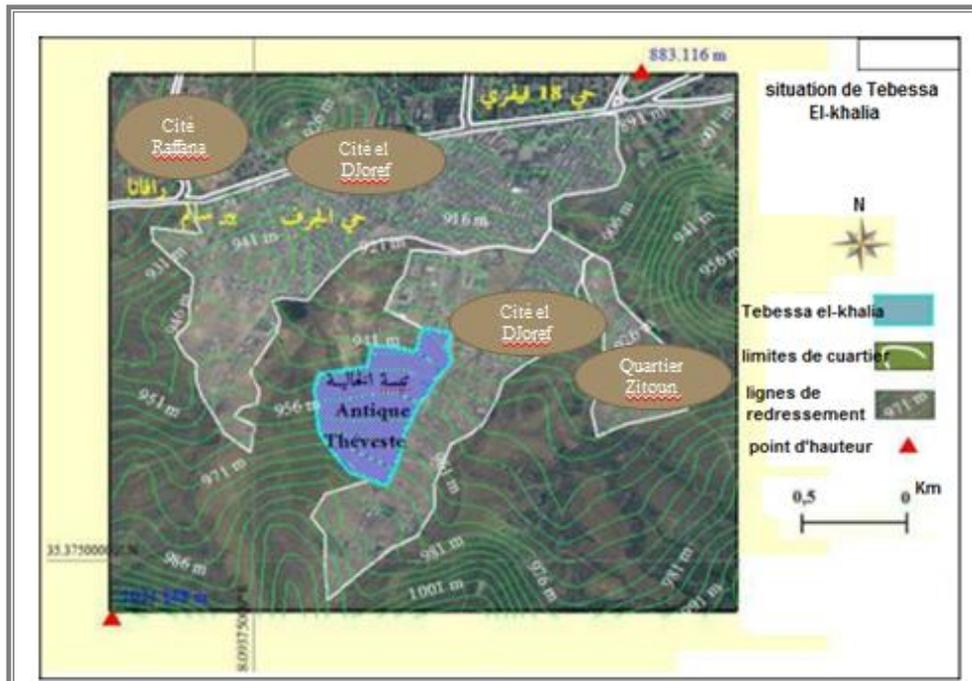
Au Sud-Ouest de la ville de Tébessa¹, à trois Kilomètres des remparts sur les premières pentes de de la montagne, un éperon de terre porte un ensemble de ruines que les indigènes nomment « Tébessa El- Kkhalia », c'est-à-dire le vieux Tébessa. Son existence fut signalée en 1866². Les principales fouilles furent faites par le commandant Chédé³, à qui revient le mérite d'avoir donné la première description du site : il a reconnu les vestiges d'une enceinte rectangulaire, d'une première basilique et d'un édifice plus tard identifié

¹ N°144 de la feuille 29 (Thala) de l'Atlas archéologique de l'Algérie de S.Gsell (Alger – Paris 1911).

² Girol, loco laudato.

³ Chédé, art cité, p 271, mentionne des fouilles à la basilique I avant son arrivée à Tébessa. Il n'en existe pas de compte-rendu ; l'état des lieux ne permet pas de s'en faire une opinion favorable. Elles ont dû consister essentiellement en des vols des pierres.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Carte n° 25: la situation de Tébessa El-Khalia.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa traité par l'auteur

comme une autre basilique, d'une grande salle circulaire qu'il prenait pour un temple rond, de murs d'enclos et de canalisation souterraines.

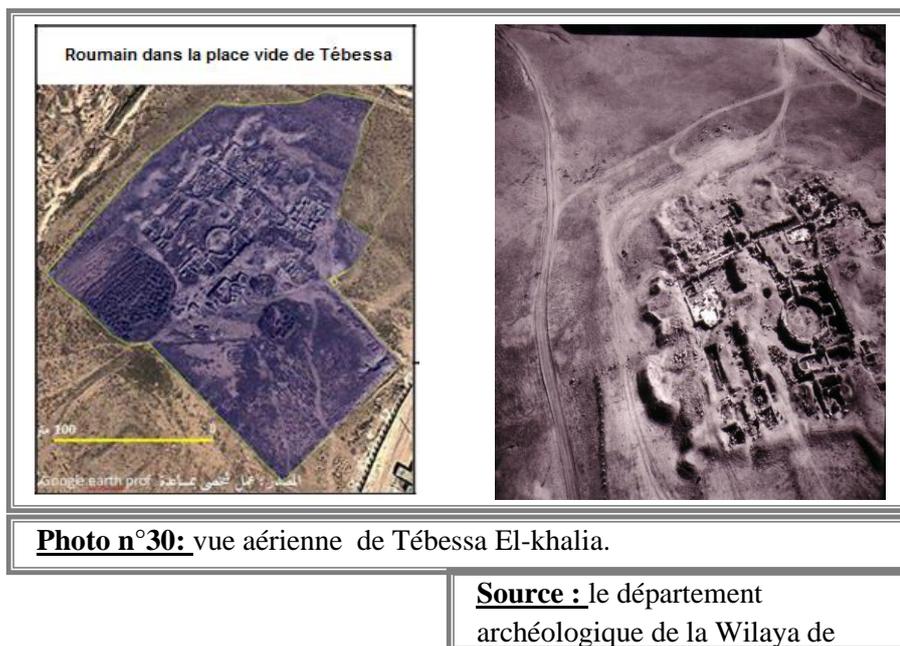
Selon la volonté de L.Leschi (directeur des Antiquités d'Algérie), décida d'entreprendre un nouveau travail, il a donc effectué ensembles deux campagne de fouilles en Mai-Juin et Septembre-Octobre 1952¹. Depuis lors, deux nouvelles campagnes de fouilles ont eu lieu en 1953 et 1954 ; bien que le déblaiement du site soit encore loin d'être achevé et qu'on puisse attendre de la poursuite des travaux des éléments nouveaux, les résultats obtenus permettent aujourd'hui de se faire une idée plus précise de ce qu'a été Tébessa El-Khalia.

L'ensemble comprend actuellement :

¹ Cf. M.E.F.R, 1954, p.165-187 : Nouvelles recherches à Tébessa El-Khalia.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

LA ROTONDE : située au centre des ruines, elle n'est pas un édifice isolé, mais une partie d'un tout. En effet le mur d'opus quadratum¹ (L=1m) qui la constitue, forme, et cela sans solution de continuité, l'enceinte de l'area, un raccord avec l'issue Nord-Est de la rotonde, le couloir qui forme cette issue, la rotonde elle-même un couloir de sortie au Sud-Ouest et la moitié d'une grande salle rectangulaire. Il s'agit là, semble-t-il, des éléments essentiels du site et jusqu'à présent des plus anciens. La rotonde, sans ornement extérieur, enferme une salle ronde (D=16,40m) que décorait une colonnade placée sur une banquette



(h=0,40m l=0,65m). Cette rotonde a deux accès qui se font face : un corridor aboutissait au Nord-Est à une place qui a été dallée², l'autre pourvu de deux portes latérales conduit, dans l'état actuel du monument, à l'établissement thermal. Au Sud-Est se greffe une queue d'aronde qui contient une piscine rectangulaire terminée en abside (L=3,70m) ; une pierre creusée, placée au milieu du mur de l'abside, était le déversoir de la canalisation aujourd'hui disparue qui alimentait cette piscine ; l'eau était évacuée par un égout qui court sous la salle et qui passait sous un regard situé au centre de celle-ci. Sur la paroi Nord-Ouest, en face de la piscine se trouvait gravée une grande inscription.

¹ Ce mur est formé de deux rangées de gros blocs de longueur variable de 0,49 de largeur et 0,52 de hauteur, dimensions fréquentes en Afrique

² La plus grande partie de ce dallage semble avoir disparu.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

L'AREA : la place située à l'issue Nord-Est de la rotonde communiquait librement, semble-t-il, avec un grand espace (99,50m x 117m) limité par une enceinte. Ce grand enclos d'un hectare ne contient qu'un petit bassin rond dont la bordure devait porter six colonnes et dans l'angle Nord-Est une petite huilerie à deux pressoirs de date incertaine. Une inscription métrique considérée comme funéraire¹ qui a été trouvée sur le mur d'enceinte, parle de « odoratos nemorum recessus », « lectis floribus » et « gratis frondibus », ce qui autorise à considérer cet espace comme une sorte de parc ; divers sondage n'y ont rencontré qu'une épaisseur variable de bonne terre, car le carré de murs constitue une terrasse à flanc de pente.

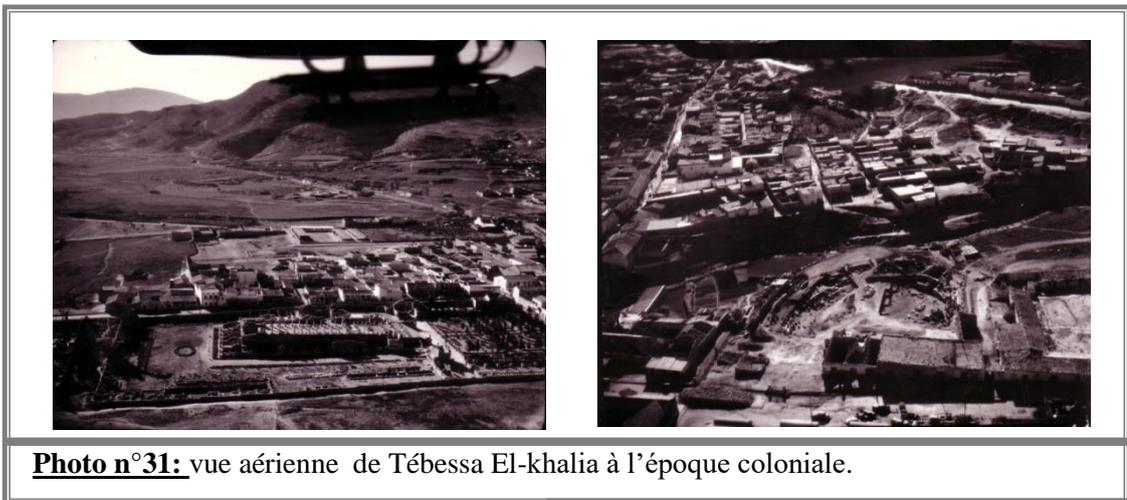


Photo n°31: vue aérienne de Tébessa El-khalia à l'époque coloniale.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa traité par

L'ENCEINTE : de l'area est constituée dans ses parties primitives par le mur d'opus quadratum : trop étroit pour porter un chemin de ronde, dépourvu de tours, il n'a sûrement pas eu à son origine une destination militaire. L'enceinte de semble pas avoir eu de porte, mais le carré n'a jamais d'être fermé et un vaste passage semble avoir existé à l'angle Nord. Ces caractères font de l'area une dépendance de l'élément central du site la rotonde. Cette enceinte a subi des destructions et des réparations ; l'une d'elles a une importance spéciale : un mur qui ne présente qu'une rangée de gros blocs, remplace l'ancienne enceinte sur le côté Nord-Est le long une dizaine de mètres, puis après un angle droit va rejoindre la basilique II fermant ainsi l'accès oriental du site ; il était percé d'un portail et d'une petite porte.

¹ S.Gsell, I.L. Alg, I, Paris, 1922 n° 3550 ; Bücheler, Carmina latina epigraphica, n°469 ; Cholodniak, carmina sepulcralia latina epigraphica 2ème édition, n°174; inscription a pu appartenir au mausolée détruit par le commandant Chédé, (Const, XXII, 1832, p, 271, 7°).

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Photo n°32: l'ancien plan de Tébessa El-khalia.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

Adjonction faite au monument déjà existant. Le corridor Sud-Ouest débouche dans une salle rectangulaire terminée à ses deux extrémités par des absides inscrites dont l'une est occupée par une piscine (7,90m x 4,40m) et l'autre, séparée du centre de la salle par une rangée de dalles, a dû recevoir une affectation particulière. Cette salle est composite, car elle est bâtie pour une part en grand appareil comme la rotonde, pour le reste avec l'appareil de petits moellons caractéristique des thermes. A ce frigidarium succède un petit édifice (12,50m x 8m) divisé en quatre pièces qui étaient construites sur hypocaustes et devaient être les étuves et salles chaudes.

LE CRYPTOPORTIQUE: au Nord du site se trouve une longue galerie (extérieurement 26m x 7,50m) dont les murs aveugles sont formés de pierres de chaînage encadrant des panneaux de petit appareil. Sa partie centrale n'est pas encore fouillée ; elle semble avoir été dallée et peut-être a-t-elle eu des colonnes. Il s'agit d'un cryptoportique qui s'ouvrait sur l'extérieur au Nord-Est par une large porte et aboutissait à un petit édifice (5,40m x 7,50m), non déblayé, qui communiquait indirectement avec la place située à l'issue Nord-Est de la rotonde. Une ligne de murs joint cryptoportique et rotonde et semble clore de ce côté la place. Dans l'ensemble monumental, cet édifice est évidemment une dépendance et une adjonction, bien postérieur au monument principal.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Un côté des ruines romaines du site de Tébessa Al-Khaleh et l'extension de l'urbanisation autour de celui-ci vers l'est



Photo n°33: un côté des ruines de Tébessa El-khalia.

Source : le site web

L'HUILERIE: une grande huilerie à six pressoirs prend appui sur le cryptoportique dont elle réutilise le mur Nord-Ouest pour se fermer au Sud-Est ; son mur Nord-Ouest a presque disparu ; au Nord-Est il reste quelques assises de gros blocs que surmontent des panneaux de petit appareil séparés par des pierres de chainage, s'élève encore à près de trois mètres. Au milieu de ce dernier mur s'ouvre une grande porte (2,35m) qui était l'accès principal de l'huilerie. En allant du Nord-Est au Sud-Ouest on trouve :

- Contre le mur en gros appareil, un remblai antique, nécessité par le désir de placer les pressoirs plus haut que les cuves de décantation qui sont montées sur pieds, et de constituer derrière les pressoirs une terrasse de manipulation ;
- Huit piliers destinés à tenir les têtes des prela ;
- Six piliers carrés (1,10m x 1,10m) qui devaient porter les plaques des pressoirs ;
- Les six cuves de décantation, ou du moins ce qui en reste ; elles mesuraient un peu moins de 5 mètres cubes (2,30m x 2,10m x 1m) ;
- Les six contre-poids de cabestan.

Au coin de la troisième cuve se trouvait un baquet de pierre tronconique (H=0,80m) qui était la partie basse d'un moulin à olives. La particularité de cette huilerie est qu'un large escalier sépare les cuves en deux groupes de trois et permettait d'atteindre les pressoirs et de les charger par derrière. Deux autres huileries à six

CHAPITRE 1 : Diagnostic

pressoirs de cette région, au Ksar Tébinet et à Bersgane¹ ne possèdent pas cette particularité, sans doute parce qu'au lieu d'être complètement closes du côté opposé à la grande porte, comme l'est l'huilerie de Tébessa El-Khalia, elles possèdent des fenêtres d'accès qui permettaient l'approvisionnement des pressoirs du côté de la tête des prela. Il faut encore noter l'importance de cette installation quasi-industrielle qui pouvait contenir dans ses cuves de décantation près de 30.000 litres d'huile. L'huilerie est postérieure au cryptoportique, puisqu'elle réutilise un de ses murs.

Le site comporte enfin quatre édifice chrétiens² :

LA BASILIQUE (I) : implantée au Nord-Ouest du site parallèlement à la rotonde et aux thermes, elle est rasée presque au niveau du sol ; c'était la plus vaste des quatre églises actuellement connues sur le site (plus de 40m de long) ; elle était bati en **opus quadratum** comme la grande basilique de Tébessa. Le chœur et les sacristies s'inscrivent dans un rectangle ; le chœur est un trifolium dont les trois absides (ouverture 6,20m, profondeur 3,20m) entourent un carré de 8,50m de coté ; les sacristies sont disposées de part et d'autre de l'abside centrale. La nef dépassait 2(m de long ; elle était triple comme l'indiquent les soubassements de deux rangées de colonnes. Le mur de façade a disparu. Il semble que la basilique IV dont le **presbyterium** est bati à l'emplacement présumé de cette façade à un niveau un peu plus élevé, ait été édiflée après la ruine de la basilique I.

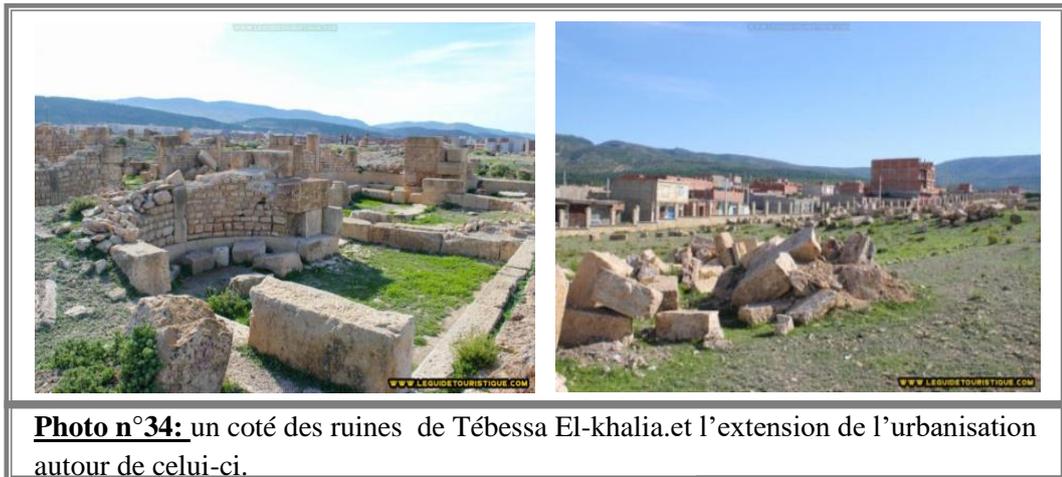
LA BASILIQUE (II) : située au Nord-Est du site, plus petite que la basilique I, elle est faite d'un petit appareil renforcé aux angles de grand blocs plats. Elle forme un rectangle (18m x 25m). on entre d'abord dans un narthex (7m x 18m) dont la partie droite contient la base d'une tour autour de laquelle s'amorce le départ d'un escalier, et la partie gauche deux bassins de pierre. Ce narthex a subi des remaniements et reçu des Byzantins, qui avaient transformé l'église en fortin, une porte ronde monolithe qui roulait entre deux murs. Le reste de l'église est un carré de 18m de coté où s'inscrivent autour de la triple nef (deux rangées de trois colonnes divisent ce rectangle de 12,50m

¹ Ksar Tébinet à 1 350m, d'altitude, n°147 de la feuille 29 dans l'Atlas archéologique (cf S.Gsell, Monuments antiques de l'Algérie, Paris 1911 I p 89 n.letII, p. 31 n.f). Sur Bersgane cf. S.Gsell, opIIplanp, 29, texte.

² Les numéros qui leur sont ici attribués correspondent à l'ordre de leur découverte : I, ch. Chédé, Rec. Const, 1882, I.I, p 279. II, partiellement connue auparavant, mais identifiée par Ch.Lalout, quelques fouilles à Tébessa El-Khalia, extrait du Troisième congrès de la Fédération de la société savante de l'Afrique du Nord, tome II, p.445-453 dans Rev. Af, n°372-373, troisième-quatrième trimestre 1937, tome LXXI. III, découverte en 1952 (cf, M.E.F.R. 1954, I.I).IV, découverte en 1954.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

sur 8,50m) trois absides formant triconque et quatre chapelles terminées par des absides qui s'appuient sur les deux absides latérales de la triconque. Ainsi sont combinés le plan basilical des nefsla tri conque et suite de la disposition de celle-ci autour du **quadratum populi**, un plan cruciforme de type grec. La décoration de cette église était riche : **hermulae**, cancels portaient des rinceaux stylisés, un décor végétale plus naturaliste (pied de maïs, sarment, pampres, vrilles de vigne) et parfois animal (serres d'oiseau, paon, quadruplé de sous un pin, poisson)¹



Source : le site web

LA BASILIQUE (III) : une nef unique irrégulière (8m et 8,80m selon le coté) batié avec degros blocs (abside en petit appareil avec pierres de chainage) ; au centre de cette abside que des cancels séparaient de la nef, se trouve encastré dans le dallage le reliquaire (une modeste boîte de pierre) ; quatre trous indiquent l'emplacement des pieds sur l'autel placé au-dessus du reliquaire. On pénètre dans la basilique III par le coté Nord-Ouest : un bassin semi-circulaire précédait la petite porte ; un autre bassin, taillé dans un bloc, est encastré dans le dallage au bas de la nef ; un troisième, dans le mur de l'abside, semble une adjonction très tardive qui suppose une destruction partielle

La disposition bizarre des deux églises incite à croire que c'est la basilique III, ou tout au moins son abside, qui est la partie la plus ancienne : faut-il y voir quelque **memoria**, objet d'une grande vénération ?

LA BASILIQUE (IV) : elle ne comporte pas d'indice chrétien, mais sa place qui la fait postérieure à la basilique I, la composition de l'ensemble des ruines ne permettent guère

¹ Cf. ch. Laout, I.I. M.E.F.R, 1954, p 184

CHAPITRE 1 : Diagnostic

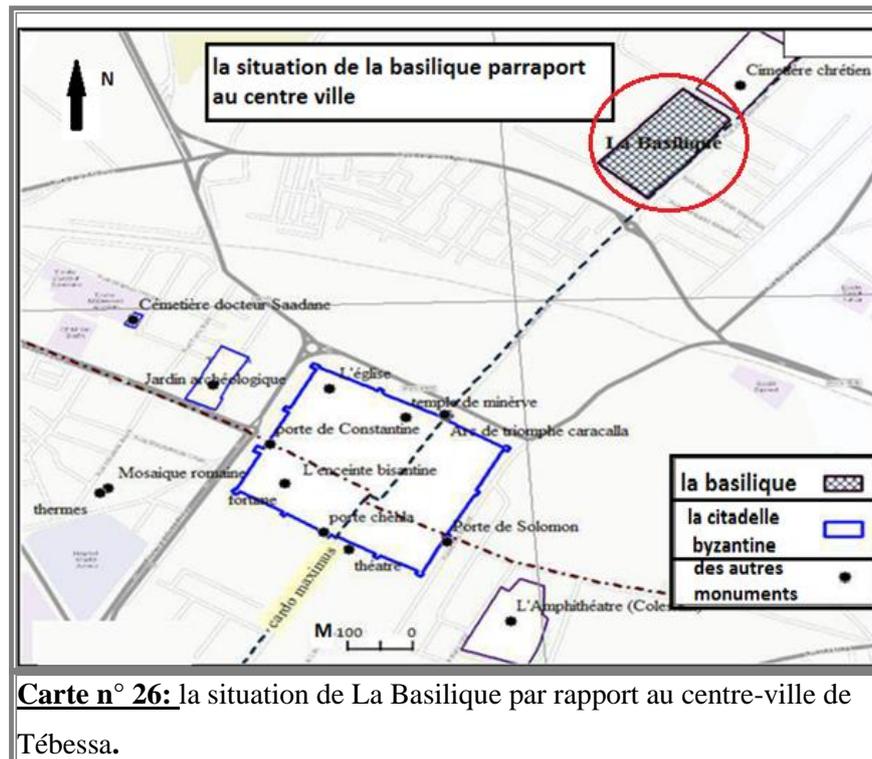
d'y voir autre chose qu'une quatrième église. C'est une triple nef (14,40m x 9m) dont les murs sont réduits à une seule assise de gros blocs ; une abside prolonge la nef centrale. Une rue dallée sépare cette église d'une construction rectangulaire (8,40m x 6,40m) : façade à la basilique IV s'ouvre une petite exèdre mosaïquée dont l'axe est le même que celui de la basilique ; cette symétrie semble établir un lien entre les deux édifices. Le reste de la construction est occupé par une toute petite pièce carrée et une grande pièce où l'on a trouvé un moulin à blé, de nombreux fragments d'amphores et une cuve de pierre (pétrin ?) ; la pièce a été antérieurement mosaïquée et cette boulangerie semble une réutilisation tardive (byzantine ? berbère très ancienne ?) sans doute contemporaine d'une époque où la culture de l'olivier cédait la place à celle du blé et où les ruines de Tébessa El-Khalia étaient devenues un centre d'habitation.

3-10-La Basilique :

A huit cents mètres au nord de l'arc de Caracalla, à l'extrémité septentrionale du *cardo maximus*, s'élevait une basilique¹, édifice public, admet-on aujourd'hui, spécialement réservé aux juges pour tenir leurs audiences et en même temps forum civil servant aux assemblées populaires, aux comices, au cens. C'était, un tribunal ; une salle de pas perdus, une bourse, un lieu de conversation et de flânerie, édifice ouvert à tous, où marchands, banquiers, avocats, juges, plaideurs et promeneurs se donnaient rendez-vous, où se rendait la justice, et où s'opéraient les transactions commerciales.

¹Les archéologues sont d'avis contraire sur la destination de la basilique; certains croient, avec le capitaine Moll, qu'elle fut élevée pendant la période byzantine et servait de monastère ou de couvent fortifié ; d'autres, tels que M.Gsell, estiment que cette basilique remonte « aux premiers temps du Bas Empire, à l'époque consécutive au triomphe du christianisme » quelques uns, dont un missionnaire des Pères Blancs qui a affirmé dans un article du *Nuoro Bulletin di archéologia cristiana* qu'elle daterait du temps de saint Augustin et que ce serait l'évêque Palladius qui l'aurait fait élever, lui assignent une date postérieure. D'autres enfin, et avec eux le capitaine Méquesse, MM. Girol et Duprat affirment que la basilique fut construite par les Romains. M. Girol lui assigne pour date la fin du 1^{er} siècle de notre ère, le capitaine Méquesse, poursuivant les travaux déjà faits et s'inspirant des découvertes de ses prédécesseurs, conclut que la construction de la basilique doit dater de la période romaine proprement dite, et a été consécutive à celle de l'arc de triomphe, c'est-à-dire entre 211 et 214. Et dédiée à Julia Domna ; mais aucune découverte probante ou argument solide ne sont venus ratifier ces hypothèses.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

Son aspect était grandiose. Un vaste escalier, prolongeant le Cardo, donnait accès dans le vestibule de la basilique, d'où on avait sur la ville romaine une superbe perspective : en face l'arc de triomphe de Caracalla, derrière, en ligne droite, la colonnade du théâtre¹, et sur la droite, le temple de Minerve.

Entre le mur du vestibule et la dernière marche supérieure de l'escalier, s'étendait le narthex, large palier dont la partie antérieure devait être ornée d'une colonnade supportant une frise. On pénétrait dans le péristyle ou vestibule (l'atrium des maisons romaines) par trois portes, celle du milieu étant plus élevée. Ce vestibule de forme carrée devait être bordé d'un portique couvert en terrasses que soutenaient des colonnes, et laissait en son milieu un espace rectangulaire à ciel ouvert.

Au centre de cette cour dallée de marbre se trouvait le labarum, grande vasque monolithe de forme gracieuse, revêtue d'applications de marbre de couleur, et contenant de l'eau pour les ablutions des gens fréquentant la basilique.

¹On peut aujourd'hui se rendre compte de cette perspective en montant jusqu'à la gare.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Photo n°35: une photo aérienne pour la basilique de Tébessa à l'époque coloniale.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

Trois portes donnaient ensuite accès au péristyle dans le corps principal de l'édifice. En franchissant celle du milieu on pénétrait dans l'aire intérieure du prétoire, bordée sur les deux côtés par deux rangées de colonnes de marbre blanc et de granit bleu ; en pénétrant par celles des côtés, on entrait dans les nefs latérales qui devaient être recouvertes de terrasses formant extérieurement un beau promenoir autour de la nef centrale et communiquant avec celui surmontant le portique de l'atrium ; leur plafond était orné de mosaïques aux émaux multicolores¹.

¹ M. Gsell estime que, sous la forme la plus ancienne, l'édifice n'avait pas de tribunes. Portes monumentales, l'allée, les portiques et le forum vénale au 1^{er} siècle de notre ère : mais il nous suffit de constater avec M. Gsell que ces parties ont dû être ajoutées dans la suite. Car elles sont sans aucune liaison avec le corps de l'édifice et de plus disposées suivant une orientation un peu différente, leur axe s'inclinant à gauche par rapport à l'axe du monument. Ces deux portiques étaient en outre sans aucune liaison avec les deux murs limitant le grand escalier.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

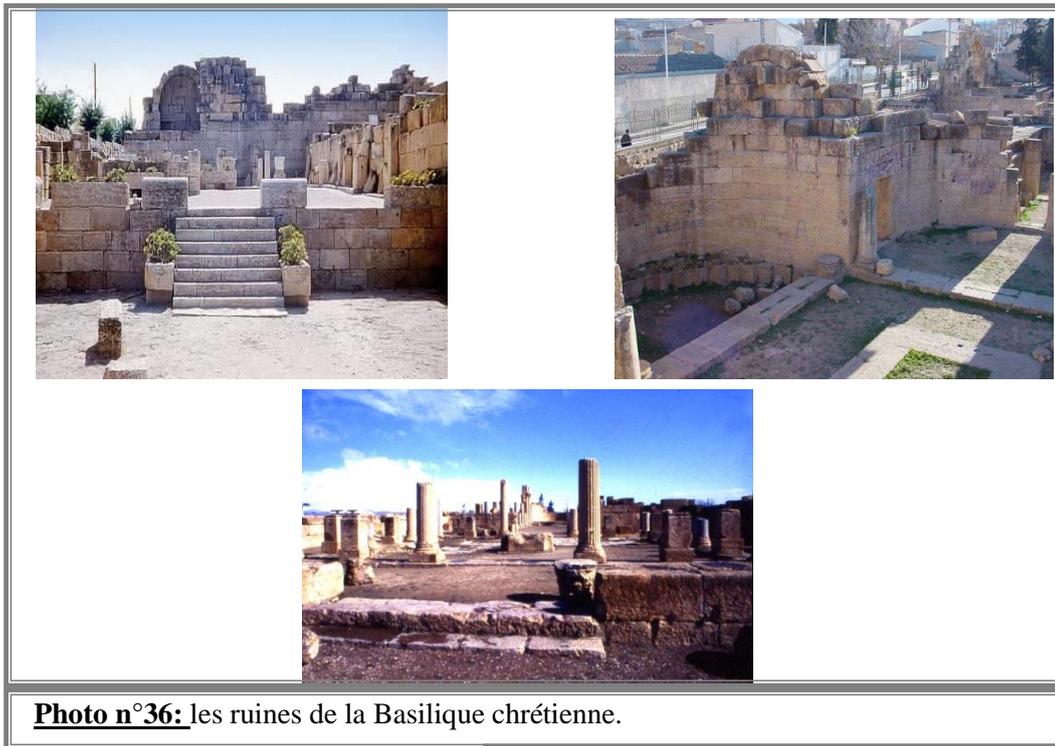


Photo n°36: les ruines de la Basilique chrétienne.

Source: photo réelle traité par l'auteur.

La grande nef devait avoir une toiture à deux pentes avec cloisonnements visibles de l'intérieur, et son sol, comme celui des nefs latérales, était recouvert par une très belle mosaïque aux dessins géométrique : rosaces, carrés, guirlandes ; l'aire intérieure se continuait par un vaste espace réservé qui se sanctionnait à la basilique : les commerçants y exposaient leurs marchandises, et les gens de la ville et de la campagne s'y rencontraient. Ce forum étant sans doute devenu insuffisant, on en changea plus tard la destination, et on dut partager l'area en quatre compartiments et la transformer en forum bohrium exclusivement destiné aux bestiaux, en même temps qu'autour de la basilique civile devaient être construites des boutiques pour y loger les marchands et les artisans éloignes de l'ancien forum vénale. Ces espaces rectangulaires furent ensuite transformés en quatre bassins destinés à contenir de l'eau, ayant pour but de maintenir le long des promenoirs une humidité produisant une fraîcheur relative, fort agréable pendant l'été ; peut-être servaient-ils de viviers.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Photo n°37: les ruines de la Basilique chrétienne.

Source: photo réelle traité par l'auteur 2020.

On voit encore au sud-est du forum vénale le bassin de décantation où venaient se déverser les conduits. Leur eau était certainement amenée de l'oued Zarrour, car on trouve dans cet oued, au nord et à 200 mètres du pont de l'aqueduc, un barrage en béton et une prise d'eau¹.

Au forum furent annexées des écuries construites en même temps. Elles devaient donner un abri commode aux montures des gens de la campagne venant à la basilique traiter leurs affaires et communiquaient directement avec le marché².

Lorsque le culte chrétien fut officiellement reconnu par Constantin, la basilique dut être affectée, comme toutes les autres et sans le moindre remaniement, à l'exercice du nouveau culte ; son nom lui-même ne fut pas changé³. L'aire intérieure du prétoire devint la nef de la basilique chrétienne, et l'espace réservé fut affecté au chœur.

¹ Il est regrettable que nous n'ayons pas eu le temps de contrôler les parties intermédiaires de cette canalisation, dont les deux extrémités sont très nettes, et qui devaient arroser la partie sud de Theveste.

² La destination de ce bâtiment a été très discutée. M. Gsell croit que « nous sommes en présence d'un réfectoire » car les bêtes auraient, été trop rapprochées les unes des autres. D'autres archéologues estiment qu'elles servaient de logement pour les troupes. Mais si nous ajoutons aux remarques déjà signalées par certains archéologues sur les mangeoires et les fenêtres, la constatation faite sur le pavage de l'une de ces chambres, strié comme celui de nos écuries, de façon à empêcher le sol d'être trop glissant et en pente descendante des mangeoires vers la paroi opposée, nous serons convaincus que ces bâtiments furent réellement affectés à des écuries.

³ D'après M. Girot, la basilique n'aurait été transformée en église chrétienne qu'après la période byzantine.



Photo n°38: les ruines de la Basilique chrétienne.

Source: photo réelle traité par l'auteur 2020.

Au centre, on éleva l'autel ; sur les côtes, on dressa les bambous, petites tribunes où les prêtres montaient pour lire les livres saints et prêcher, laissant près de l'autel, d'un côté les moines, de l'autre les vierges vouées à Dieu. L'abside, en outre, devint le sanctuaire : des voiles et de riches tentures, relevés pendant les offices, fermèrent cette partie de l'édifice où nul, fût-ce l'empereur lui-même, ne pouvait pénétrer ; là se dressait le siège ou trône de l'évêque (cathedra) face aux fidèles et, à droite et à gauche, en demi-cercle, les sièges destinés aux prêtres ordonnés. Le siège de l'évêque était assez haut pour que le pasteur pût surveiller l'assemblée, tout en étant vu par elle ; les prêtres faisaient face aux fidèles. Les chambres réservées aux juges furent transformées en sacristies.

Dans la salle triflée, la piscine fut comblée, et céda la place d'abord à un baptistère, puis, dans la suite, à un autel. Le sol du réservoir fut également ramené au même niveau que celui des pièces adjacentes et servit de réserve pour les trésors de la basilique chrétienne, et, plus tard, de lieu de sépulture pour les personnes de distinction¹.

¹ M. Gsell croit que cette salle triflée était une chapelle, un mémorial consacré à une dévotion particulière, et que primitivement la piscine devait occuper le milieu.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Les boutiques des marchands continuèrent à être occupées par ces derniers ou, furent utilisées comme cellules pour les moines du couvent¹.

Outres ces principaux monuments très bien conservés qui ont fait dire Tébessa est sans contredit, de toute l'Algérie, la localité qui offre les plus beaux restes d'architecture romaine. On a découvert, en différents points de la ville, les vestiges de certains autres édifices.

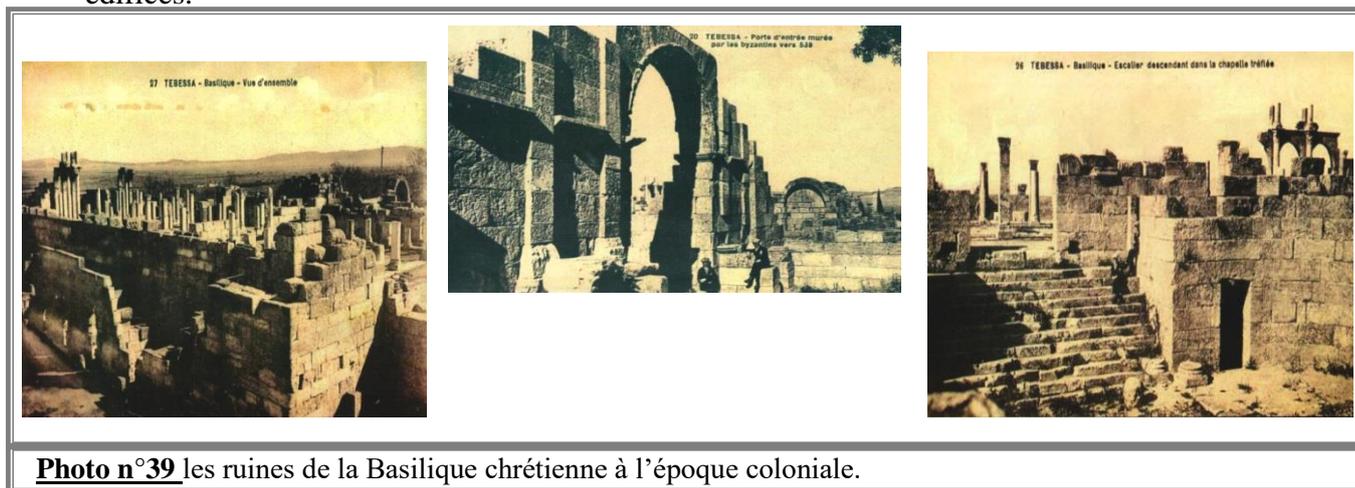


Photo n°39 les ruines de la Basilique chrétienne à l'époque coloniale.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

Les catacombes de Theveste :

Les catacombes sont des excavations souterraines utilisées depuis l'antiquité et qui servent initialement de leur sépulture pour les corps Non brûlés.

¹ Quand Solomon et les Byzantins arrivèrent à Theveste, le fort pénale dut être restauré et toutes les constructions furent enveloppées d'une vaste enceinte en pierre, coudée par rapport à l'axe de la grande nef, comme nous le verrons plus tard, le mur fut garni à l'intérieur et sur l'un des côtés, par vingt-sept cases distinctes servant de magasins à fourrage.

Vers l'an 543, à l'époque où Solomon fut tué sous les murs de Theveste et où la contrée fut mise à feu et à sang par les Maures, la basilique dut être pillée et saccagée, mais, d'après M. Girol, ne fut pas détruite. Les chrétiens voulurent la restaurer et, sans doute pour permettre au culte d'être célébré, élevèrent provisoirement contre le mur d'enceinte une chapelle triflée, réduction en miniature d'une basilique chrétienne avec vestibule, nef, chœur, abside et chambre latérale servant de sacristie, ensemble parfaitement retrouvé et existant encore aujourd'hui.

A l'invasion arabe, les immigrants crurent à l'existence de caveaux renfermant des trésors et creusèrent des puits, mais ne purent rien découvrir. Les Maures refoulés dans le sud, continuèrent à inquiéter Tébessa et à razzier les environs : aussi les Arabes construisirent des goubis dans la basilique pour se servir de ses murs comme remparts. Dès la disparition des Maures, la basilique dut être abandonnée et fut utilisée comme cimetière. Elle s'écroula alors peu à peu, d'après M. Girot, sous l'action du temps.

Aujourd'hui encore, grâce aux nombreuses fouilles qui ont été faites, la disposition de ses ruines permet de la reconstituer assez facilement et de se reporter à l'époque où les patriciens et les plébéiens se pressaient sous ses portiques pour acclamer Caracalla.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Le Mot Catacombe vient de latin ecclésiastique (catacumbae) leur apparition ou techniquement dit les premières sont creusées au IIème siècle en dehors des anciennes murs des villes ou les chrétiens célébraient leur Culte sur les tombeaux des martyrs (Eglise de catacombe).

Un arcosolium (pluriel : arcosolia) est un type de tombe utilisé depuis l'Antiquité, notamment dans les catacombes à l'époque paléochrétienne: elle prend la forme d'une niche semi-circulaire avec un arc creusé au-dessus du cercueil, le plus souvent un sarcophage. Il est souvent présent dans le cubiculum, la chambre funéraire. L'arcosolium porte fréquemment un décor peint, sur la lunette et l'intrados de l'arc.



Photo n°40: l'entrée principale de la Catacombe.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

Theveste garde un témoignage extraordinaire dans ce genre, la catacombe de la Basilique qui a donné l'acte avant la délibération du choix de terrain deux siècle avant. Le terrain ou la catacombe et creusée dans un terrain de Tuf qui donne la facilité de perforer des galeries souterraines.

Les études Anciennes et la première découverte :

En mai 1944 une fouille qui a fait la découverte d'une voute bétonnière couvrant une large Galerie plongeante.

C'était l'ouverture de ce souterrain, d'une catacombe qui s'étend à 9metres de profondeur moyenne sous l'esplanade ou elle forme une crypte importante. La galerie part en dérivation sur la droite, passe sous la Grande allée, sous l'Escalier monumental, côtoie le corps principal vers l'Est, s'étend sous la première église ou Chapelle triflée, s'incurve à Gauche et rentre sous la Grande nef vers une autre crypte qu'un sondage laborieux en cour nous fait supposer à la hauteur du maitre-Autel.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Cette catacombe ouverte sur plus de deux cents mètres. Un premier sanctuaire fut érigé sur les tombes de l'arcosolium. Tous les sanctuaires des premiers âges étaient placés ainsi.

Les fouilles de ces tombeaux nous à donner aujourd'hui d'après SEREE DE ROCH.

Au fond : un corps d'adulte avec deux enfants en avant un adulte et un enfant. La construction nous dit que les morts appartenaient à des familles Nobles ou que leur disparition méritait un hommage particulier :

Les tombes juxtaposées sont faites de belles plaques de marbre recouvertes de grosses dalles en calcaire blanc reliées entre elles par des tenons à queue d'aronde en plomb durci.

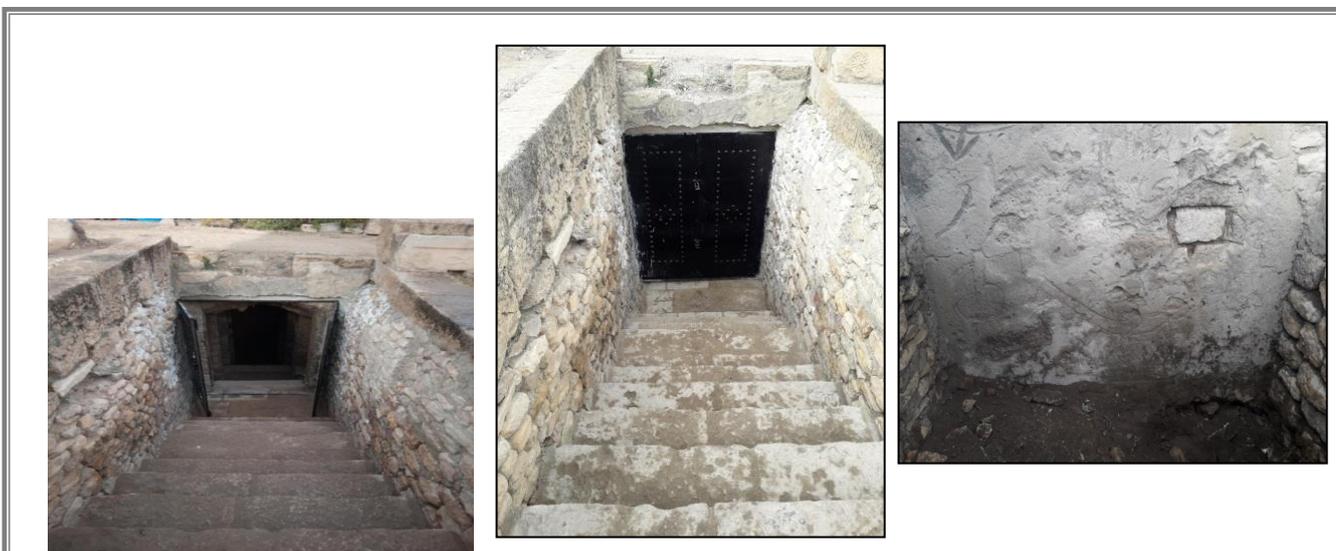
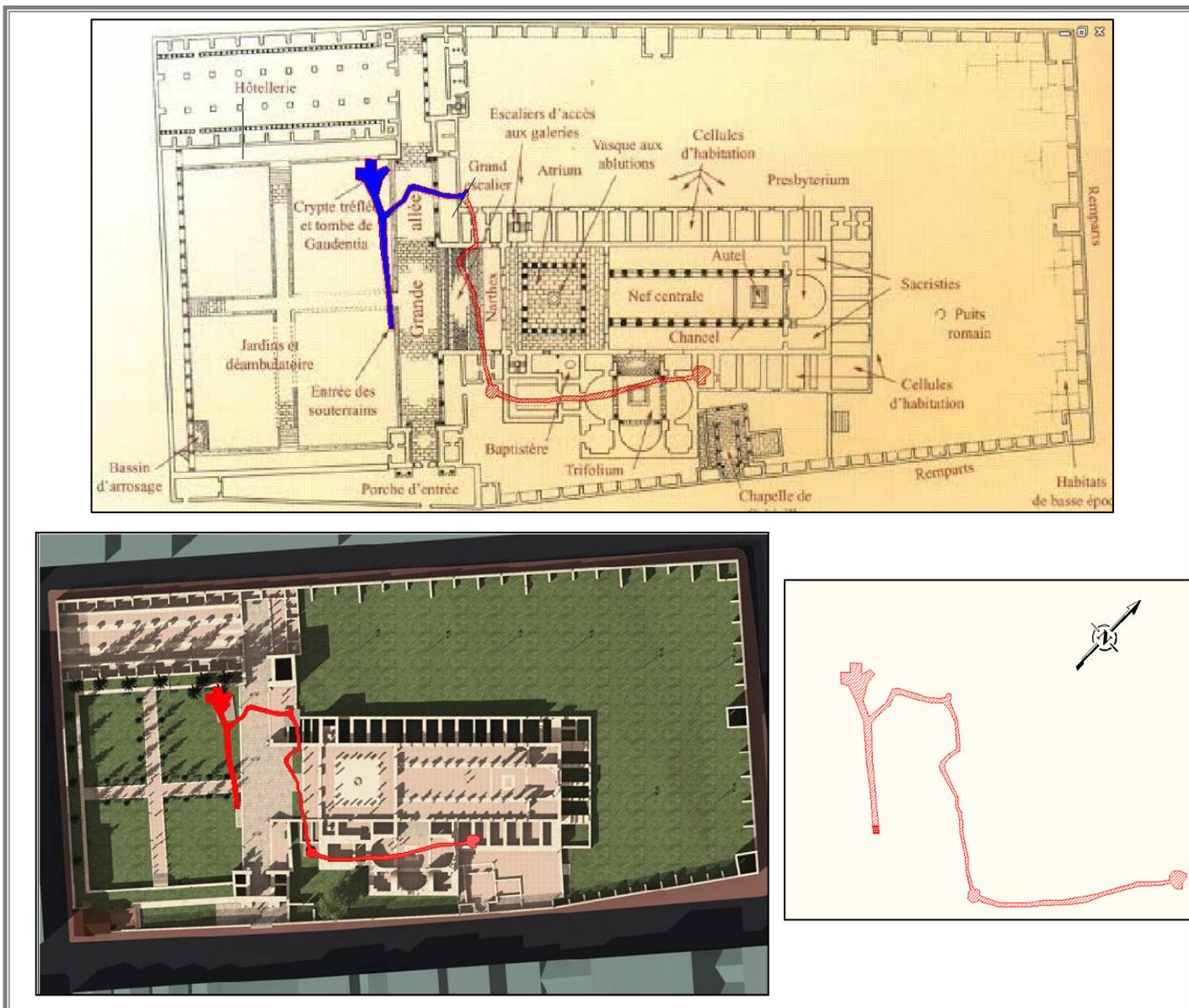


Photo n°41: les escaliers d'entrée de Catacombe.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Carte n° 28: carte montrant l'itinéraire de la Catacombe.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

Il est bien extraordinaire que cinq personnes d'un même groupe meurent à la fois de mort naturelle. Car la simultanéité est indiscutable : on ne saurait imaginer des tombeaux ouverts pour recevoir coté à côté des personnes mortes à de longs intervalles. Inévitablement on songe à des martyrs : aux époques sanglantes l'âge des sacrifiés importent peu. Les autres inhumations n'ont eu pour but que de rapprocher le pieux gens le plus près possible de ces restes vénérables. On peut aussi citer une autre documentation.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

La basilique de Tébessa, « un des plus beaux spécimens de l'architecture religieuse en Afrique », a écrit M. Cagnât, et son monastère sont connus. Ils ne le sont pas encore assez, car, dans une très bonne notice, M. Alexis Truillot nous apprend encore beaucoup de choses sur elle. Le monument le plus ancien qui fut construit-là était l'église tréflée, élevée vers 313 sur la sépulture de sainte Crispin, martyrisée une dizaine d'années auparavant ; puis vint la basilique, qui fut construite par la communauté chrétienne. Une de ses dernières adjonctions CHRONIQUE 113 fut le monastère qui lui est contiguë et dont la date doit être placée vers 415. Il n'est pas encore dégagé, mais ce qu'on en voit donne déjà des lumières sur l'origine de l'architecture monastique. « Edit.Braham » Constantine, Texte rapporté intégralement.



Photo n°42: Des photos réelles à l'intérieur de la Catacombe.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

La catacombe actuellement :

Pour accéder à la catacombe de Theveste qui se trouve dans la Basilique à 800m au Nord-Est de l'arc dit de Caracalla

CHAPITRE 1 : Diagnostic

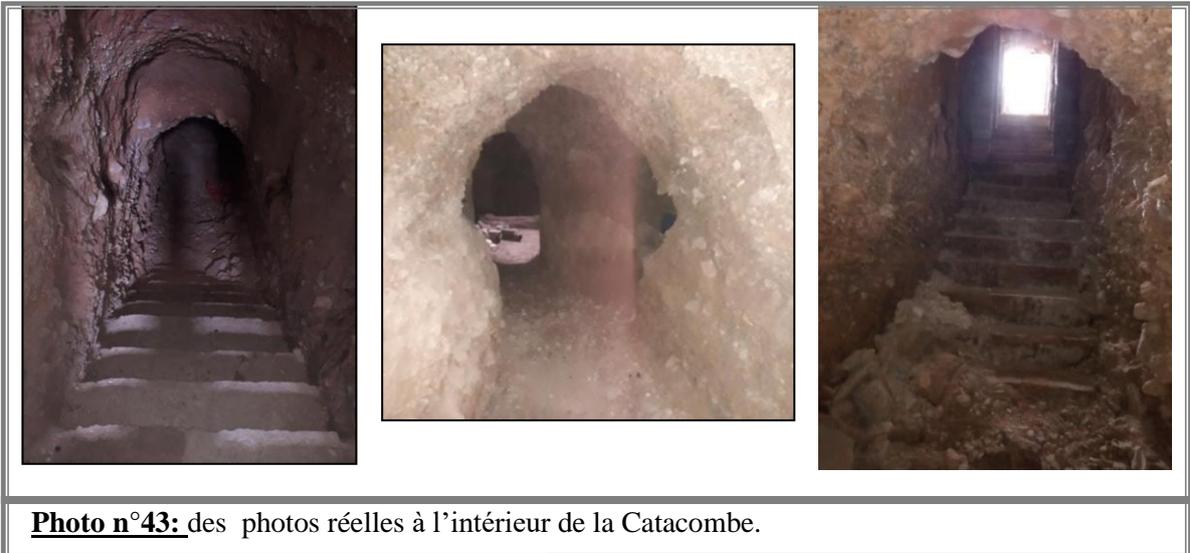


Photo n°43: des photos réelles à l'intérieur de la Catacombe.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

Sous la basilique de la Saint Crispine, au milieu de ce monument coté Gauche en remarque une entrée a 7m des escaliers monumentaux a une profondeur de 2.5m par un escalier de 09 marches aménagée des deux coté par des murs en pierres seches colées avec du ciment qui presage que c'est un aménagement colonial.

Pendant l'époque coloniale la catacombe été ouverte aux publiques et chercheurs aussi à l'époque de l'indépendance malheureusement par des mesures de securité elle à été fermé par un mur de parpaing.

Pour Atteindre le sol de la catacombeil faut descendre 9m en profondeur l'information que nous possédons sur la longueur de cette catacombe et de 200m environ. D'une forme de sous-sols tordus des cheminés d'aérations et éclairages d'une hauteur de 9m bien aménagé sur les quatre sanctuaires :

CHAPITRE 1 : Diagnostic

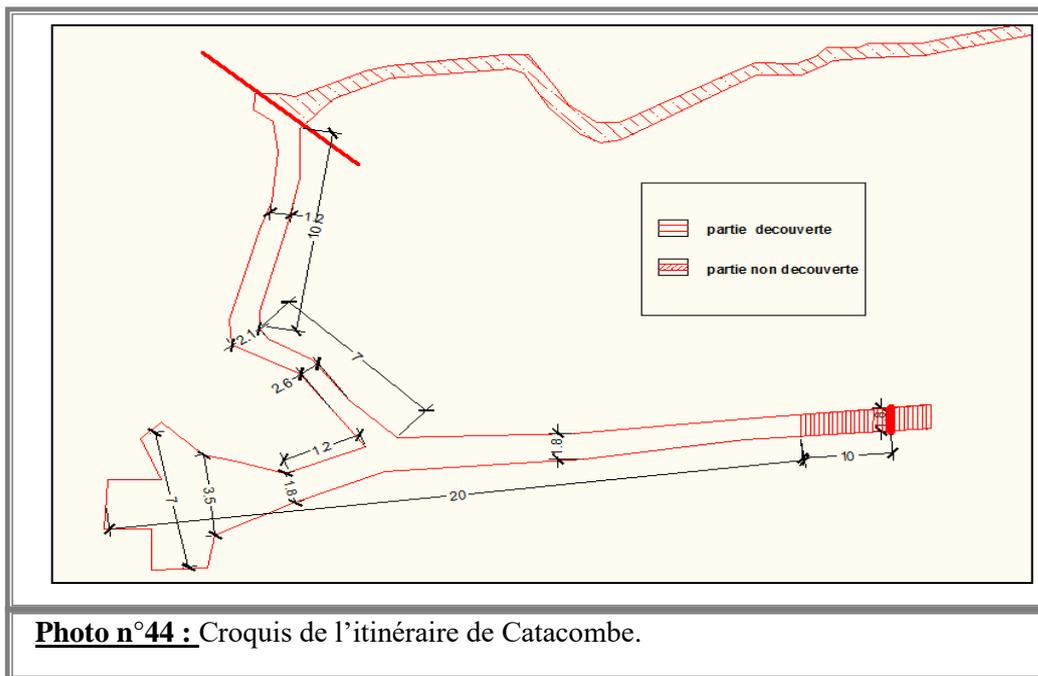


Photo n°44 : Croquis de l'itinéraire de Catacombe.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

- La premier se trouve à l'entrée de la catacombe en face à l'entrée d'une forme de tréflée d'une distance de 30m, avec une largeur de 7m sur 10m. Et une Hauteur de 3.5m des grandes niches creusées dans les murs. Abcèdes de forme.
- Pour accéder au deuxième sanctuaire une galerie creusé a la droite de l'entrés sur le mur à une distance de 10m vous devez abaisser un peu la tété pour franchir cette galerie qui nous mène au deuxième sanctuaire.
- Le troisième se trouve du côté droite de l'escalier monumental de la basilique.
- Le quatrième sous la chapelle tréflée.

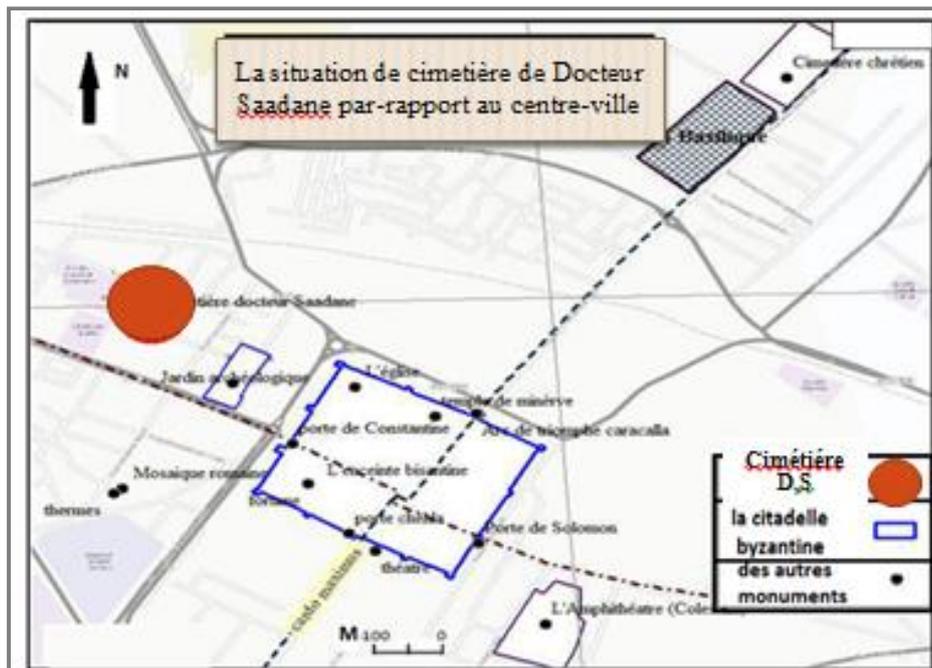
3-11-Le Cimetière de Docteur Saadane:

Le cimetière est situé près du mur byzantin à environ 300m de la route de Constantine, il est évident que cette zone était pleine d'énormes constructions couvertes de mosaïques, de thermes et de grands cimetières qui conservent encore les textes et plusieurs sortes de carrelages et de sculpture endommagés par les projets urbanistiques au cours des derniers décennies ou détruis par les anciens les numides, romains et arabes.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

La preuve est les découvertes archéologiques importantes sur une place dépassant les 1000m² autour du cimetière de tous les côtés en plus des signes et textes conservés aux archives de Tébessa, des découvertes importantes en 1976 au 1981 ont été mises en lumière suite à des travaux d'assainissement.

Une attention particulière à ces découvertes et à leurs protections, leurs sauvegardes et éventuellement leurs études.



Carte n°29: la situation du Cimetière de Docteur Saadane par rapport au centre-ville de Tébessa

Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

Le regard historique et la description :

Le service archéologique de la Wilaya de Tébessa a découvert un cimetière chrétien le 26 Janvier 1976 suite à des travaux de construction de groupes scolaires au sein de l'école Dr Saadane.

Les résultats:

La découverte pour la première fois à Tébessa d'un important grand cimetière qu'on n'a vu nulle part ailleurs, son étude nous permet d'avoir une idée précise du mode de vie d'un point de vue historique, sociale, économique, artistique, religion, etc...

Seule la direction archéologique a été autorisée à effectuer des fouilles sur une surface de 12m² dans l'angle Sud-Est de l'école où il a été découvert 49 cercueils de pierre verrouillés en plus de 8 tombes qui sont toujours couvertes les mosaïques funéraires portant des inscriptions Latines ornées de forme circulaire faisant référence au christ, au début et à la fin de la vie selon leurs croyances, c'est une des preuves que le cimetière date de l'époque chrétienne. Il a aussi découvert 60 tombes en briques et 10 stèles funéraires.

Après étude et comparaison entre les sites archéologiques découverts et une de la basilique, le Docteur « Févri » a publié son étude dans la revue Algérienne « EL ATHAR » en 1976, Melle « KHADRA » spécialiste en langue latine a procédé à une étude comparative qui prouve que le cimetière date du 4 et 5^{ème} siècle, elle a pu aussi déchiffrer les écrits sur les mosaïques dont le texte est le suivant.

Le nom du défunt, son Age, nombres des années, des mois, des jours, parfois d'heures, la plupart du temps le nom du défunt sont transcrits sur le cercueil.

Quant à la surface totale du grand cimetière, elle atteint environ 1km où on a découvert plusieurs types d'objets à 1000m à l'Ouest et au Nord, à 700m à l'Est et à 500m au Sud, et après leurs comparaison en présence l'équipe de KHADRA à Tébessa en 1978, il s'est avéré que les tombes découvertes à travers tout le périmètre étaient semblables au cimetière chrétien du Dr Saadane à l'exception de quelques tombes à DRAAELGRAD qui datent du 6^{ème} siècle.

Son importance

Après études des photos, des dessins et des expositions tout le monde est d'accord que ce cimetière découvert à Tébessa a besoin d'attention, le musée de Tébessa renferme en son sein des documents des modèles découverts dans toutes les directions autour de ce cimetière au cours des années 76-77-78-79- et 80.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

La réalisation de l'AEP, l'électrification et le réseau téléphonique ont eu des répercussions sur toutes les rues de la ville ce qui démontre l'ampleur de ce cimetière et son importance, à noter que toute majorité de la surface de ce cimetière (environ 1km) est urbanisée à l'exception de la petite partie située à l'intérieur de l'école Dr Saadane (environ 12m²).

De ce fait, l'endroit proposé pour la classification ne dépasse pas les 12m², il est aussi à observer que les cercueils découverts à l'intérieur de l'école Dr Saadane se trouvent encore au même endroit (des trois cotés à l'exception du côté Nord), ce site a été classé en 1980, il a été protégé d'une clôture.

Ce cimetière est le seul témoin de la période des vandales qui a duré 94ans à Tébessa.

3-12-L'ancien Palais :

La découverte de l'ancien palais

L'ancien palais a été découvert au quartier de la Zaouïa à la suite de fortuites découvertes au mois d'Avril 1972 à Tébessa, au Sud Est du mur byzantin lorsqu'une entreprise privée était en train de construire 40 logements sur le site du cimetière musulman.

Au cœur des fouilles, il a été découvert ce monument qui contenait plusieurs étagères de diverses ères, les autorités de l'époque voulaient activer le projet même aux dépens des ruines découvertes, mais après plusieurs négociation, la logique a prévalu et il a été convenu de dégager une surface de 16m² pour effectuer des fouilles expérimentales qui ont débuté le premier Avril 1972 et se sont élargies à une surface plus grande.

Les frontières

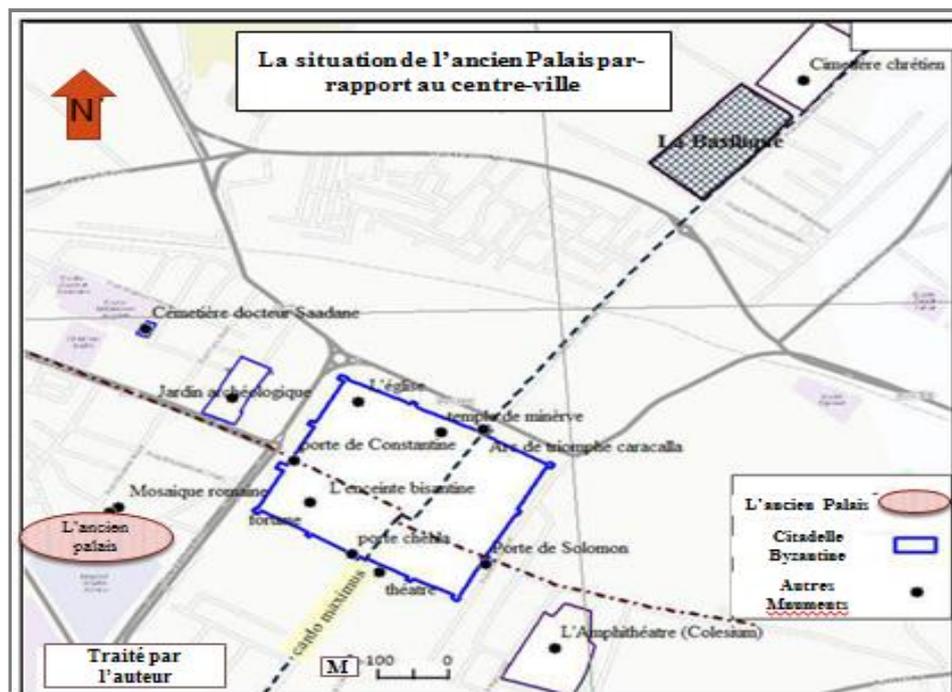
Au Nord, la route de Bekkaria, à l'Ouest une route secondaire, au Sud des habitations et des terres du côté Est.

Afin de poursuivre les fouilles, une zone a été dégagé (150/150m). la surface de palais est la propriété de Tébessa.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

D'après les premiers études, la construction du temple remonte aux 5^e et 6^e siècles chrétiens on attend toujours la découverte des parties manquantes afin de poursuivre les études.

Vu l'importance de ce palais, des aménagements ont été effectués pour que les équipes scientifiques, les étudiants, les délégations officielles puissent les exploité dans leurs recherches.



Carte n°30: la situation de l'ancien palais par rapport au centre-ville de Tébessa

Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

Les principales découvertes du palais

Le palais est formé de 12 chambres tapissées de belles mosaïques, 08 sont encore visibles jusqu'à ce jour, 04 ont été détériorés, les images montrent la richesse des propriétaires des sujets choisis pour chaque maison. On reste éblouï par la beauté du site et du degré avancé de la mosaïque et de divertissement de cette ville.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Des ruines islamiques ont été découvertes dans la partie supérieure, des pierres tombales portant des inscriptions en Arabe avec le nom du défunt, la date de son décès, des extraits de hadith et des versets du Coran.

On a aussi découvert dans la partie supérieure des dizaines de squelettes en bon état, on ignore la façon de leur inhumation, mais d'après les anciens, c'est à la suite d'une épidémie en 1920 que le maire de l'époque a ordonné leur enterrement de cette manière.

Des bijoux ont été découverts avec les squelettes datant de l'époque islamique dans une bâtisse construite avec du parpaing mélangé avec du foin couvert de plaque de pierre qui est un genre propre aux constructions islamiques.

Le plus étrange est la construction de ces tombes sur les restes de mosaïques et la découverte de bijoux non islamiques sur le site.

On a aussi trouvé des cercueils de pierres et des tombeaux repartie en trois formes :

Des cercueils en pierres rectangulaires, des cercueils carrés sur des terrasses de 04 niveaux, des tombeaux en forme de disque construits sur des sols tapissés de pierres plates.

On a découvert des squelettes dans des vaisselles en céramique après l'incinération des morts, ainsi que des lampes à huile et des objets en céramique cassés et des coupes en verre destinées probablement à des préparations médicamenteuses.

En plus de tout cela, une surface carrelée de pierres et divers couloirs carrelés de briques et de pierres et des distributeurs d'eau et des égouts qui servaient de caniveaux en plomb, l'eau venait d'Ain Mizeb.

Des tableaux de mosaïque ont été découvertes des zones proche du palais, d'autres tableaux de l'intersection du Nord-Ouest de la rue Larbi Tebessi en 1978, il est probable pour toute la zone regorgeait de palais d'après les dires des citoyens qui ont assisté à la construction des habitations à cette époque.

La monnaie découverte sur le site du palais

D'après les études effectuées de la monnaie en bronze celles-ci dateraient du 4ème siècle, de la monnaie Punique aussi a été découverte.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Pour confirmer que le palais a été construit après la cathédrale de la basilique en 386, des résultats probants ont résulté de la comparaison des ornements de l'ancien temple et des édifices religieux de cette époque après que les populations ont épousé la nouvelle religion qui les a délivrées de la tyrannie romaine.

La population a construit la grande cathédrale chrétienne à Tébessa, cette basilique était comparable aux grandes constructions païennes par sa splendeur et son luxe, cette cathédrale a été détruite par les vandales, son sol était couvert de plusieurs genres de mosaïque, des fouilles effectuées dans la chapelle en 1943-1949 ont révélé de salles carrelées de mosaïque de forme rectangulaire et carré, cubique et circulaire dans une cohérence exquise de plusieurs couleurs vives telles le blanc, le rouge, l'orange, le noir et le bleu rempli de palmes ou des fleurs de Lotus et des fils à l'intérieur de plusieurs cadres.

En les comparant aux ornements des mosaïques découvertes dans le palais en 1972, plusieurs similitudes ont été décelées, on aurait dit une copie conforme avec quelques modifications dues probablement aux artisans et aux matières utilisées et aux moyens du propriétaire du palais et son envie de décorer sa maison.

Nous n'avons pas remarqué les dessins et images des humains et des images dans tous les ornements et images de la chapelle de la basilique, le résultat portant est que le palais a été construit après la basilique au 4ème siècle A/J et confirmé par la monnaie découverte sur le site du temple.

La planification:

Le problème qui se pose est la conception du palais découvert en 1972, aucun plan datant des époques numidiques, puniques ou romaine n'a été découvert afin d'avoir une idée précise sur sa construction.

Histoire de palais:

Avec l'absence de documents historiques et textes écrits et des études des comparaisons, on ne peut compter que sur les découvertes archéologiques au cours des fouilles pour déterminer la date de sa construction, en procédant à une comparaison des découvertes semblables nous sommes parvenus aux résultats suivants :

CHAPITRE 1 : Diagnostic

- 1) Du côté religieux, on a trouvé une sorte de croix gravée dans la pierre avec des restes d'étagères conçus de panneaux de pierres tenues verticalement dans la salle 08 et qui remonte à l'ère post chrétienne.
- 2) Après analyse les éléments des dessins des mosaïques, des différences ont apparu avec les dessins en cours pendant les trois premiers siècles, on n'est pas arrivé à trouver la diversité, la création et la vivacité dans la reproduction des corps au temps où la mosaïque a atteint un développement énorme, les murs des palais, thermes, plafonds et sols ont été décorés de tableaux en mosaïques exquises de sujets de fiction ou féerique qui représentaient des dieux, les mythologies grecque avec des vues de la terre et de la mer notamment le gouvernement de Venus la déesse de la beauté au corps dénudé sortant des vagues de la mer et parfois sur le dos d'animaux féeriques.

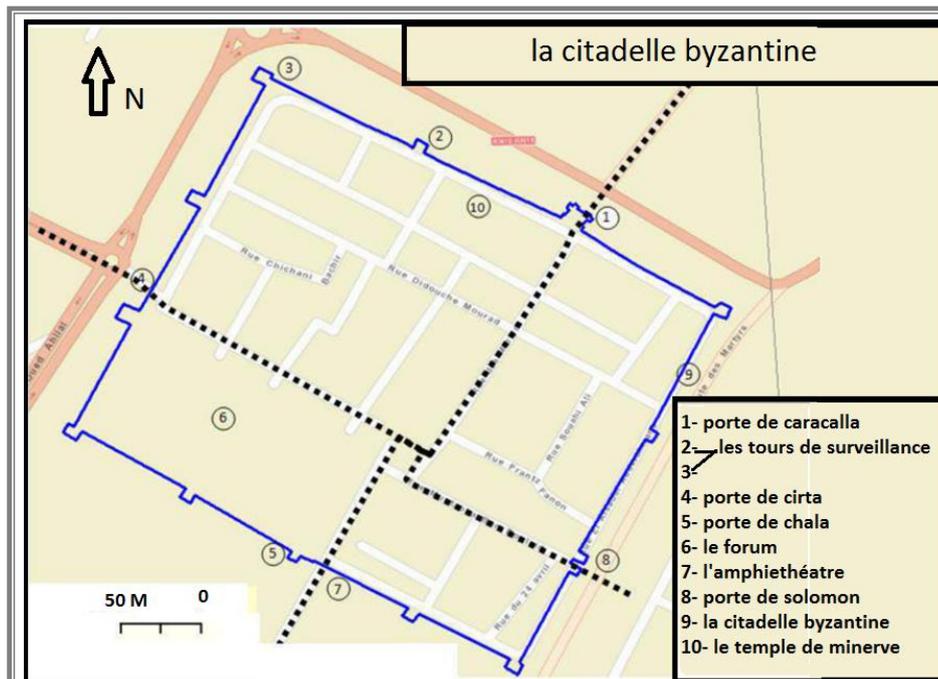
En 1886 a été découvert des images et des modèles de thermes de CARACALLA exposés au sein de musée du temple de Minerve à Tébessa, elles représentent les trois premiers siècles et son emplacement se trouve au Nord de la porte de CARACALLA à environ 200m.

On ne trouve plus trace dans ce temple les images des humains et des animaux, elle a perdu toute activité, elle se caractérise par les dessins tombales et l'architecture qui a prévalu au début des 5 et 6ème siècle à l'époque des vandales et des byzantins (533-647). Les salles carrelées de mosaïques qui se trouvent au sein du palais ont les mêmes caractéristiques que celles des mosaïques byzantines.

3-13-L'anceinte byzantine (la Citadelle) :

Le capitaine Moll va nous donner encore un témoignage curieux : parlant de la période vandale sous les successeurs de Genséric, il nous dit : « selon toute probabilité, Théveste continua son existence pendant tout le règne de Guntamond le voisin de l'Aurès, cependant, ceci devait l'exposer à plus d'une incursion passagère, et c'est à cette époque qu'il convient de faire remonter l'origine des nombreuses tours jetées irrégulièrement autour de la citadelle byzantine.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Carte n°31: la situation de la citadelle Byzantine par rapport au centre-ville de Tébessa

Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

Il en existe encore cinquante ; mais dans le principe, elles étaient en plus grande nombre. Beaucoup d'entre elles ont été abattues par les indigènes pour la clôture de leurs jardins, et journellement on en démolit pour les constructions européennes (1859). Ces tours frappent l'imagination, et l'on pense d'abord à l'existence de plusieurs enceintes circulaires, élevées soit pour augmenter la force de la place, soit à cause d'agrandissements successifs. Mais, placées là sans ordre, elles ne se rattachent à aucun système général.

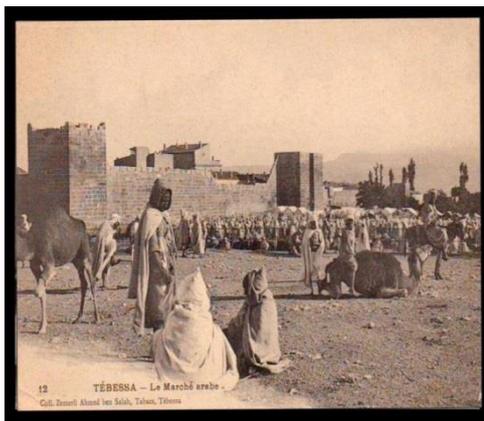
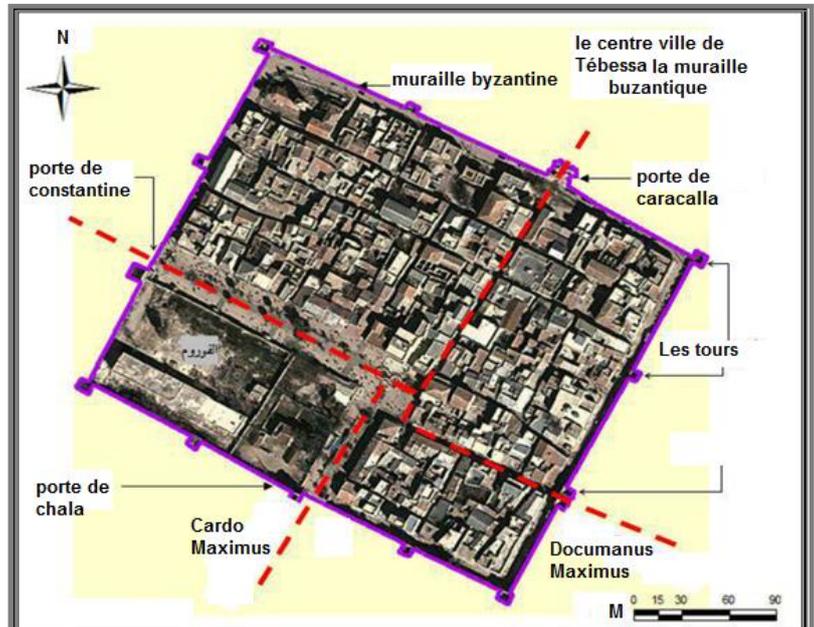


Photo n°45: la muraille byzantine à l'époque coloniale (les tours).

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa

CHAPITRE 1 : Diagnostic

La réunion par groupes de quatre ou cinq forme autant de systèmes particuliers, complets, indépendant les uns des autres. Cette défense retarda sans doute la ruine définitive du pays jusqu'en 535, époque de la grande révolte qui suivit le premier départ d'Afrique de Bélisaire.



Carte n°32: la position des axes (Cardo et Documanus) Maximus par rapport à la citadelle Byzantine.

Source : le site Web traité par l'auteur

A ce moment, Ibadas, roi de l'Aurès, rasa la Numidie. Solomon arriva peu après, et c'est à lui que revint la tâche de reconstituer Théveste « a fundamentis ». L'inscription de l'Arc est sans doute hyperbolique : Théveste n'était pas ruinée de fond en comble, la vie continuait. Quelques belles constructions romaines étaient presque intactes ; le Capitole l'Arc de Caracalla n'avait pas trop souffert.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

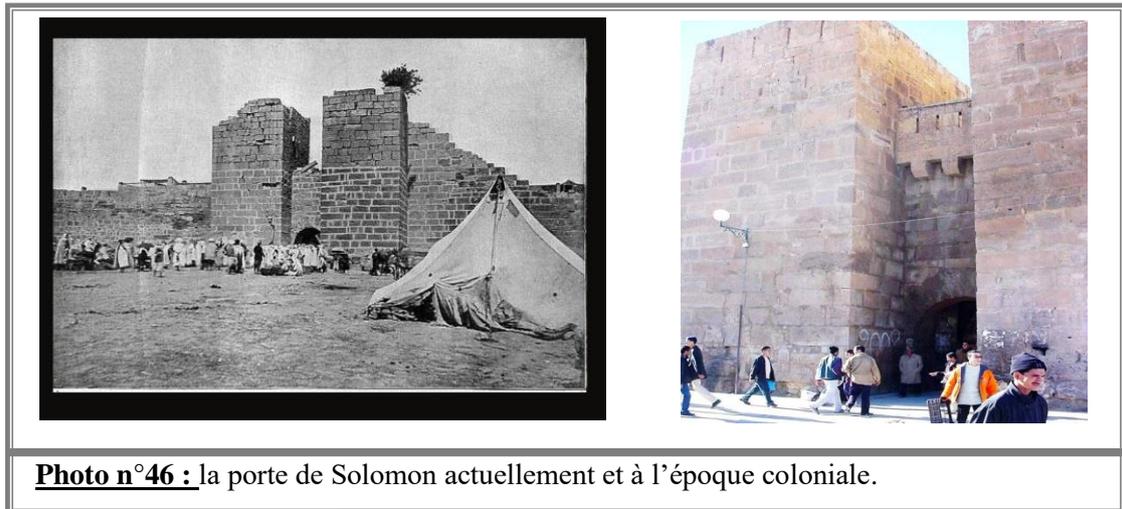


Photo n°46 : la porte de Solomon actuellement et à l'époque coloniale.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa et l'auteur

Solomon, cependant, crut nécessaire d'établir une forteresse puissante, n'englobant toutefois qu'un faible noyau de la ville. « Ammoedara », l'actuel Haidra, notre voisine tunisienne immédiate, bénéficia d'une même sollicitude.

La citadelle, qui donne un caractère si particulier à Théveste, est une enceinte rectangulaire de 320mètres de long sur 280 mètres de large, flanqué de quatorze tours carrées et percé de trois portes avant l'occupation française: au Nord l'arc de triomphe de Caracalla dont les arceaux Est et Ouest sont fermés par une maçonnerie en pierres de taille; à l'Est la porte de Solomon entre deux tours, au Sud la porte de la source d'Ain Chehla (En 539 la poterne n'existait pas). Vers l'Ouest, une large portion de l'enceinte a été relevée par les Français et pourvue de la porte de Constantine.

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Photo n°47: la citadelle Byzantine façade intérieur actuellement et à l'époque colonial.

Source : le département archéologique de la Wilaya de Tébessa et élaboré par l'auteur en 2022

Les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur, et, dans le principe, s'élevaient à 9 ou 10 mètres de haut. Vers 7 ou 8 mètres, à l'intérieur, règne le chemin de ronde crénelé qui fait le tour de la place. On y accède au moyen de quatre escaliers placés près des trois portes primitives. Ce chemin recevait les défenseurs, et faisait communiquer les tours entre elles.

Celles-ci, dans l'ensemble, ont été soigneusement édifiées elles s'élevaient à 17 ou 18 mètres. Le couronnement actuel est à titre purement indicatif de la hauteur probable. Elles comprenaient un rez-de-chaussée et un ou deux étages supportés par de solides voutes en pierres de taille. Une entrée se trouve à la hauteur du chemin de ronde. On accédait à l'étage supérieur par un escalier adossé à la face intérieur de la tour et dont il ne reste plus grand-chose.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

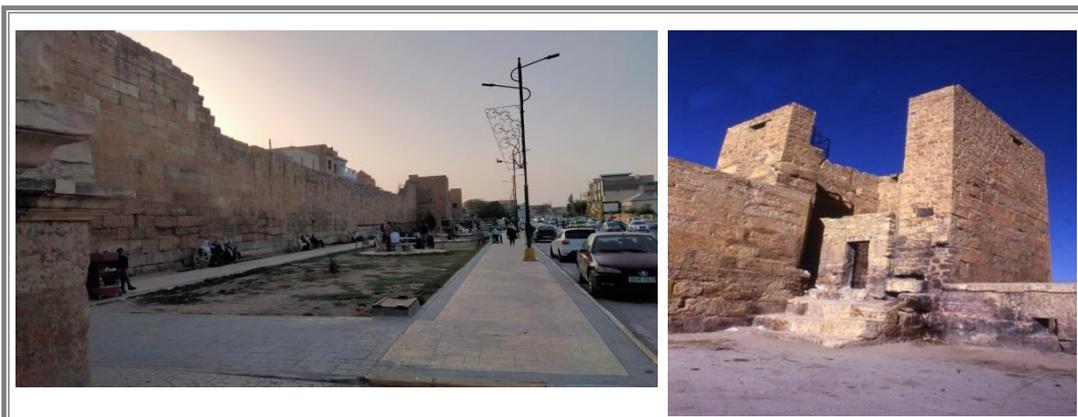


Photo n°48: les tours de la citadelle Byzantine à l'état actuel

Source : traité par l'auteur en 2022

Les tours forment un saillant hors du rempart et se flanquent l'une à l'autre. La distance qui les sépare est telle que les défenseurs de l'une pouvaient, de leurs armes de jet personnelles, nettoyer les assaillants groupés autour de la tour voisine.



Photo n°49: la citadelle Byzantine façade extérieure actuellement

Source : traité par l'auteur

CHAPITRE 1 : Diagnostic

Il n'existait sans doute aucun fossé. La masse du rempart est suffisante pour décourager les tentatives des ennemis peu outillés tels que les Nomades.

En 1938, on a trouvé en avant à 3 ou 4 mètres de profondeur, un cheminement en sape, qui paraissait partir de la deuxième tour Nord-Ouest pour remonter au dehors face au bureau de poste actuel. Il n'a pas été possible à l'époque d'approfondir le sens de celle découverte. La construction de la citadelle aurait duré deux ans et exigé le concours de 850 à 900 travailleurs (Moll).

Les murs ont été faits avec des pierres de taille posées par assises régulières et prises dans les ruines de la ville. Par endroits, ils ont englobé certaines portions des bâtiments voisins.

La porte de l'Est, dite « de Solomon », forme un étroit couloir entre deux puissants corps jumelés.

De chaque côté, près de la sortie, une salle de garde était aménagée.

Au-dessus, régnait une courtine avec des meurtrières et des mâchicoulis.

Mais, dans cette massive citadelle qui passe pour un modèle du genre, les ingénieurs byzantins ont commis une faute impardonnable.

Sur le côté Nord ou aucune construction ancienne ne paraissait les gêner, ils auraient pu reporter leur rempart en avant pour laisser à l'intérieur l'Arc de Caracalla.

Pour l'Arc, après avoir adossé au prolongement du côté Sud les extrémités de leur rempart qui, à cet endroit, a pris encore plus de lourdeur... et de laideur à cause des escaliers, ils ont muré en entier les deux faces Est et Ouest, et partiellement la baie du Nord. L'Arc d'Ammoedera qui garde encore cette gaine de maçonnerie, nous donne l'idée de ce qu'on fit chez nous. Ainsi, à peu de frais, l'Arc fut transformé en tour de flanquement.

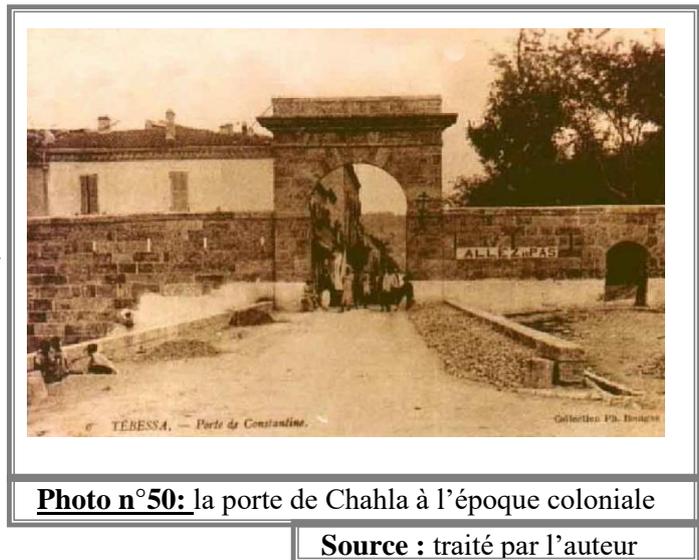
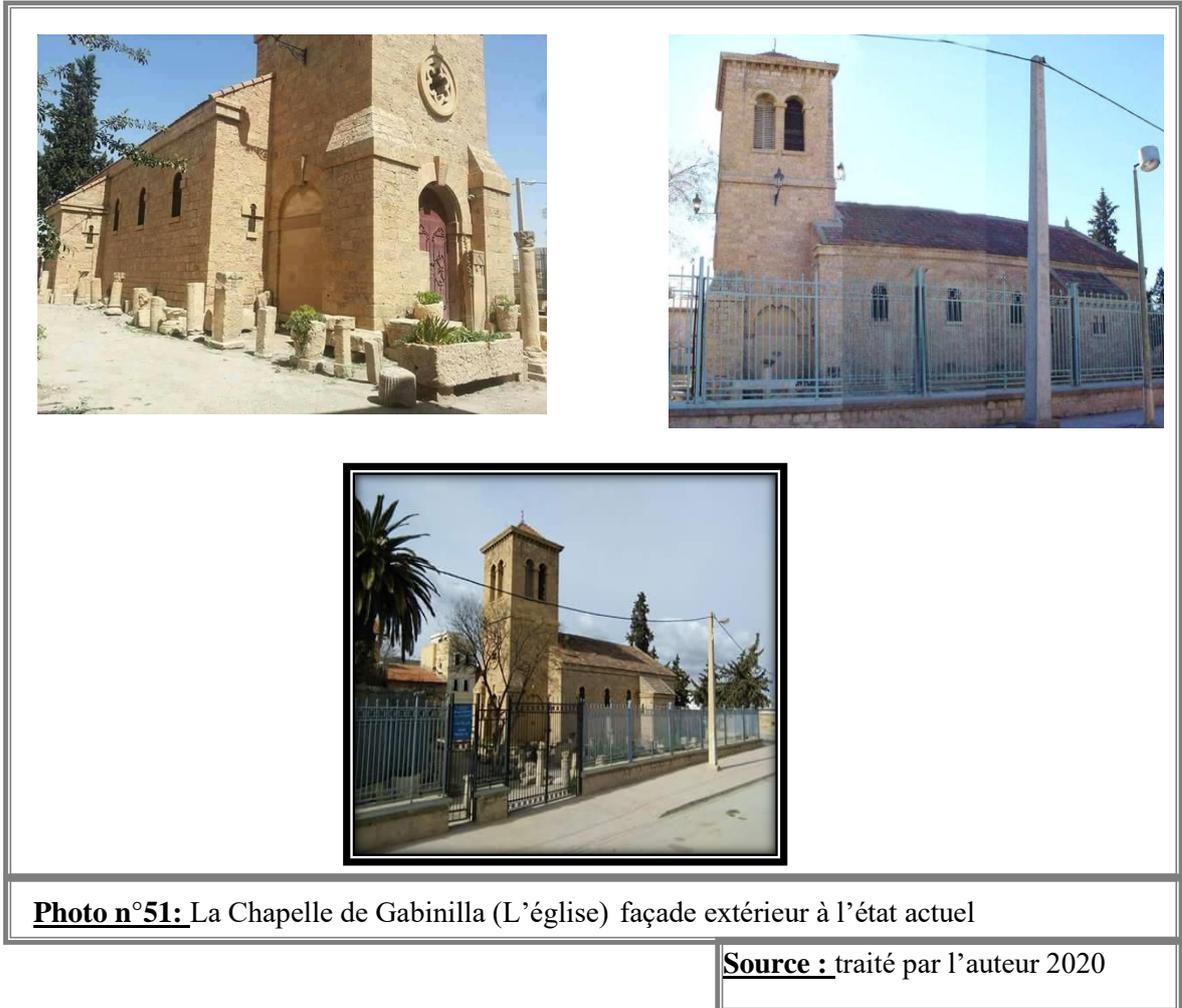


Photo n°50: la porte de Chahla à l'époque coloniale

Source : traité par l'auteur

CHAPITRE 1 : Diagnostic



L'ensemble est pavé de grosses dalles recouvrant des sépultures chrétiennes sous sarcophages. Près de l'autel, une magnifique inscription en mosaïque très soignée, ornée du chrisme accosté de l'alpha et de l'oméga, indiquait la sépulture d'une femme: "Celia Domitia Gabinilla vixit et regnavit annis XXXVIII."

Sur le collatéral gauche, s'ouvre une salle rectangulaire simple. Une reconstitution maladroite accentuait encore cette impression.

La situation de cette chapelle prise dans le rempart, a fait croire qu'elle était d'origine byzantine. Ce n'est peut-être pas très sûr.

L'espace en avant du portique était littéralement bourré de tombeaux, Nous avons trouvé des sarcophages côte à côte, puis des ré-inhumations de plusieurs squelettes réunis tous ensemble particulièrement émouvant.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

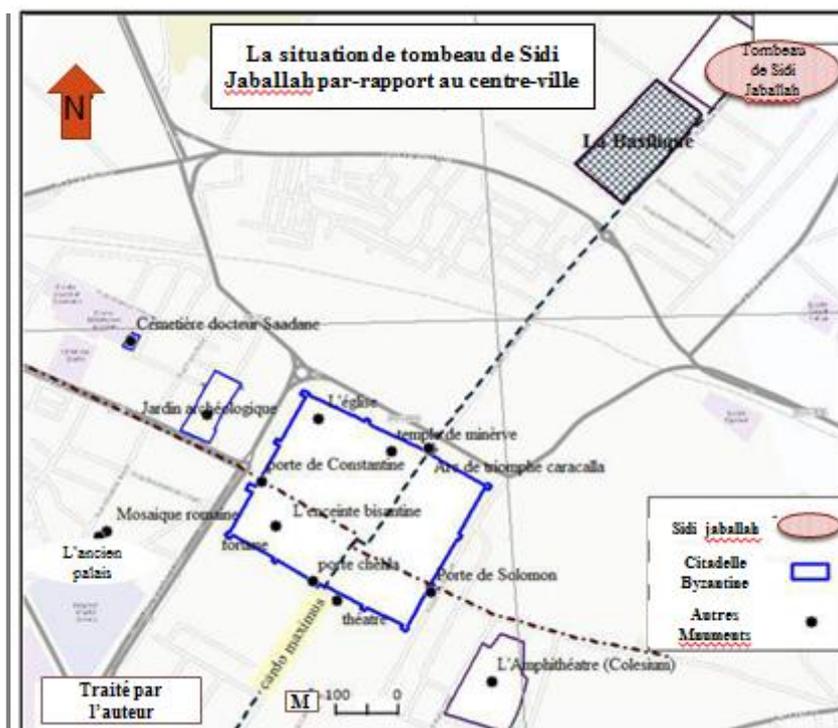
Les remparts sont peut-être d'origine byzantine. La basilique formait, loin de la ville, un centre d'appui important.

L'enceinte, munie de tours, ne couvre que la partie septentrionale de l'édifice, les murettes perpendiculaires au rempart ont dû recevoir le plancher du chemin de ronde.

La partie méridionale, protégée par la ville, devait avoir un mur plein qui la défendait suffisamment.

3-15-Le Tombeau de Sidi-Djaballah :

A quelques cinq cents mètres dans le Nord-Est de la Basilique, on aperçoit les restes d'un monument qui a l'aspect d'un piédestal avec sa base, son dé, sa corniche. "De forme hexagonal, construit en appareil régulier, en pierres de 50 centimètres d'assise, il s'élève environ à 2 m 50, l'ensemble a 5 m, 70 de diamètre" (Moll).



Carte n°34: la situation du Tombeau de Sidi-Djaballah par rapport au centre-ville de Tébessa

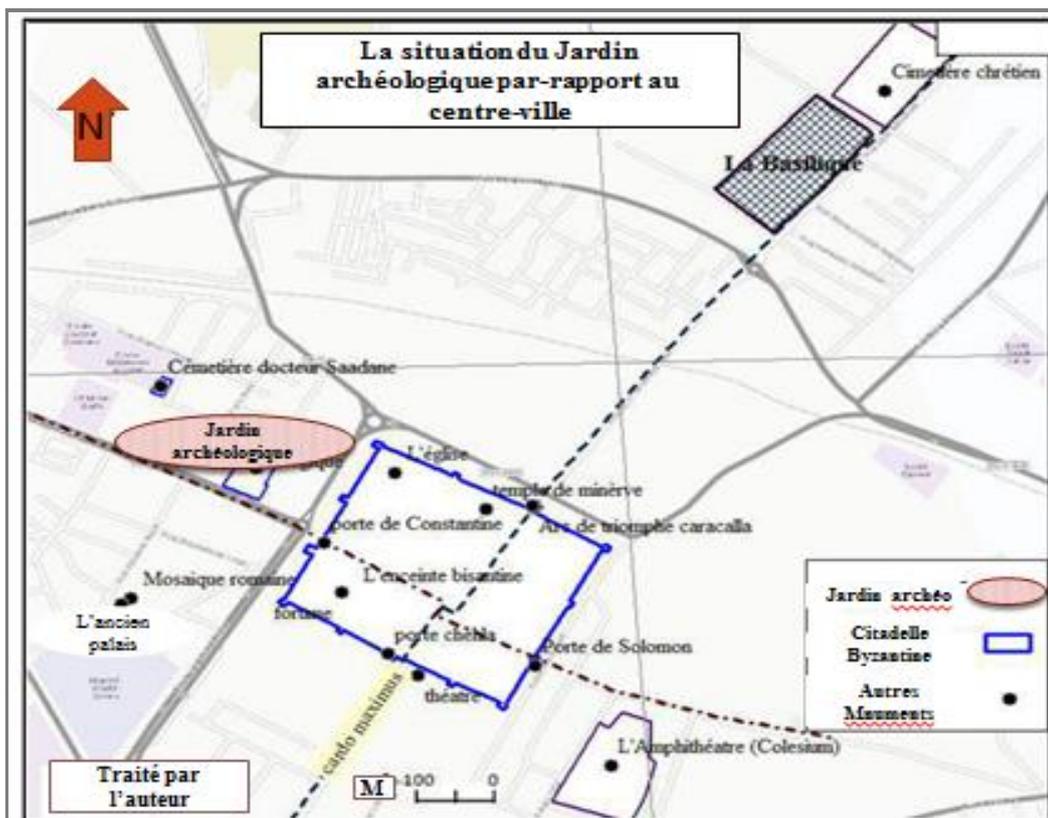
Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

CHAPITRE 1 : Diagnostic

L'intérieur en était creux, et il n'y avait aucune trace de porte primitive, Ce devait être un tombeau.

Les Arabes y ont pénétré en déchaussant deux pierres du mur. Ils l'ont surmonté d'une coupole; Et ce monument, à l'heure actuelle, renferme la dépouille d'un marabout très vénéré dans le pays: Sidi Djaballah.

3-16-Le jardin archéologique:



Carte n°35: la situation du jardin archéologique par rapport au centre-ville de Tébessa

Source : la Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC) traité par l'auteur

Est situé dans le centre-ville en face de la poste centrale actuellement, et il comprend de nombreux matériaux archéologiques datant de la période Romano-Byzantine qui ont été collectés à cet endroit afin de le protéger. Outre les monuments historiques romains et byzantins, il existe d'autres monuments datant de la période Othmane et française.



Photo n°52: Le jardin archéologique à l'état actuel

Source : traité par l'auteur

4-Etat des sites archéologiques

Les monuments à Tébessa comme c'est le cas dans beaucoup des villes en Algérie connaissent une dégradation dont les causes sont :

- L'urbanisation chaotique qui s'est accentué avec l'explosion démographique de la population et le non-respect des lois législatives pour la protection des monuments et sites historiques et la carence de la main d'œuvre qualifié ce qui a encouragé l'opération de construction qui participe à la dégradation de ces sites et qui est très répandu dans la région de Tébessa, le site de l'antique Theveste en est le parfait exemple, ce site de 23hectares allait être envahi par les constructions illicites sans l'intervention énergique, les autorités concernés par l'édification d'une clôture qui a permis la sécurisation de l'endroit¹.
- Le manque des moyens matériels et humains pour la protection des sites historiques et leurs revalorisations, ceci consiste en la carence des spécialistes en Archéologie à travers la wilaya et la prédominance administrative non spécialisé dans la gestion des musées aussi bien que la non récupération ou la protection des sites historiques de

¹ La loi 03-01 du 17/02/2003, liés au développement durable du tourisme est défini par toute activité récréative dont le motif principal est la recherche de connaissances et d'émotions à travers la découverte du patrimoine urbain comme les villes et les villages, monuments historiques, jardins, édifice religieux ou patrimoine spirituel comme les fêtes traditionnelles ou les traditions locales et nationales.

CHAPITRE 1 : Diagnostic

l'ancienne Tébessa (Tébessa El-khalia) par la finition de la clôture et l'aménagement du quartier implanté sur le site, même chose pour le site historique de BERZGANE qui est en dehors du périmètre de Tébessa. D'après le témoignage des gardiens au nombre restreint, la situation a fait que les sites soient l'objet de vols, et trafic vers l'étranger, le lien doit être aussi raccordé à la RN 16 vu son importance touristique et qui considéré comme le 2ème plus important site après celui d'ENADOR (Tipaza).

- Les monuments, quant à eux, sont relativement bien conservés. Mais si le temple de Minerve et la basilique chrétienne sont bien entretenus, il n'en est pas de même pour les remparts. Ils ont souffert de l'abandon qui a suivi la fin de leur fonction militaire (au début de la guerre de Libération nationale). Des fissures sont apparues qui rendent certaines parties, les remparts sont aussi victimes de la densification du centre-ville et de son mauvais état sanitaire ; ils sont souillés par les ordures et servent très souvent de cabinets d'aisance. Parce que non aménagés ils sont perçus comme un frein au développement de la ville, alors qu'ils pourraient en être un élément important de mise en valeur. Le mur byzantin dont plusieurs parties étaient en partie détruites et ont été restaurées par les autorités françaises et une 2ème fois en 1980.
- Il a été aussi remarqué la construction et le renouvellement en Intramuros des habitations étranger au style architecturale de la vieille ville (d'un point de vue architecturale et des matériaux de construction) nonobstant l'emplacement des habitations par rapport à la muraille (respect des normes techniques et qualité des matériaux de construction), afin de sauvegarder la spécificité de l'endroit. Ce monument historique est livré à l'abandon aux immondices qui le jonchent et aux incendies provoqués à l'intérieur de ses murs ainsi qu'aux comportements des commerçants informels qui ternissent sa réputation.
- Il en est même de l'amphithéâtre qui subit les mêmes désagréments (ordures, etc...)
- La porte de Caracalla est livrée à l'abandon et le manque d'hygiène à la corrosion ainsi qu'à l'apparition des arbustes d'oliviers sur les murs ce qui cause la détérioration de ses pierres.

Et le schéma suivant représente l'état actuel de chaque monument de la ville de Tébessa :

CHAPITRE 1 : Diagnostic

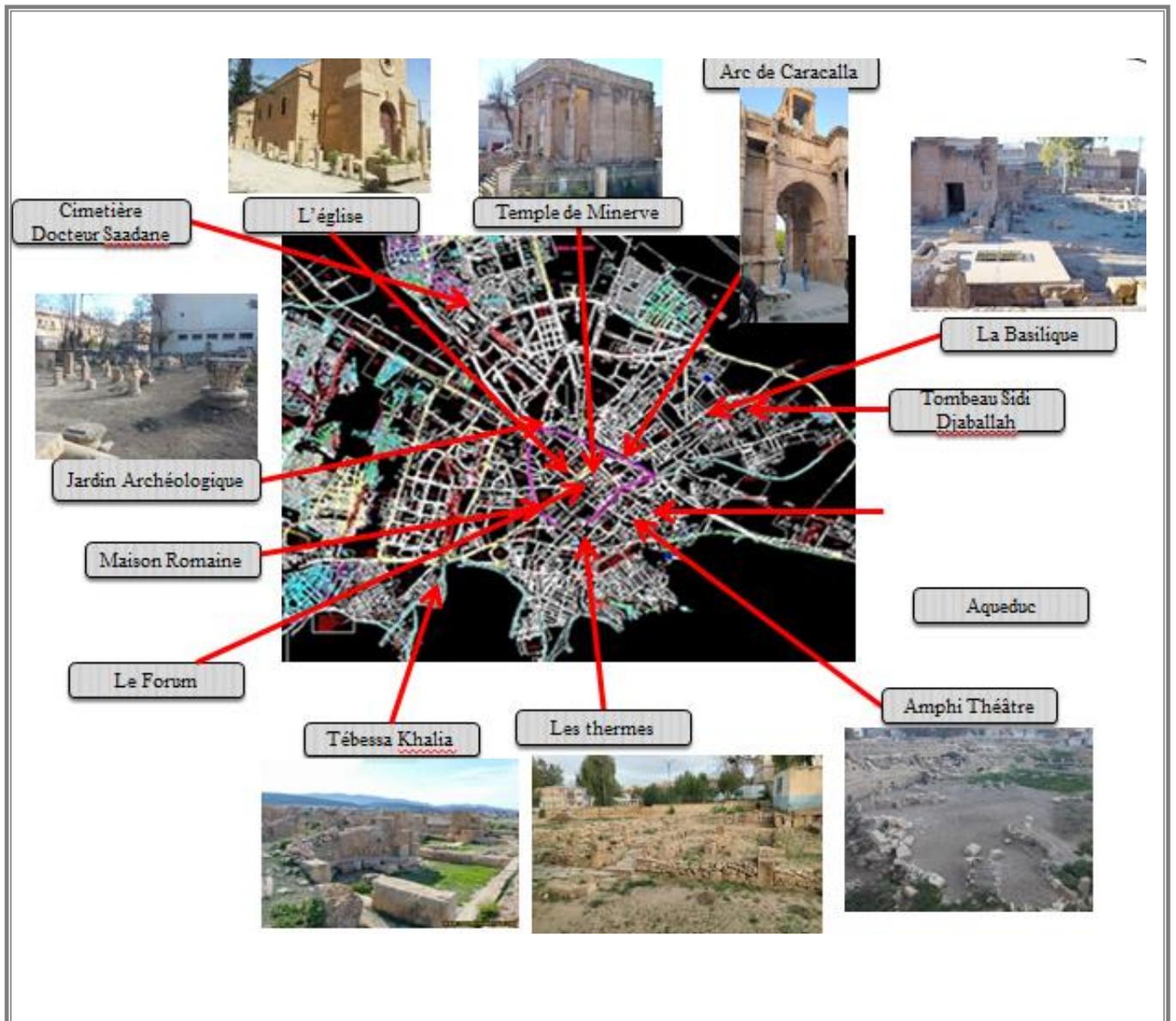


Figure n°08: l'état actuel des sites archéologiques de la ville de Tébessa

Source : élaboré par l'auteur en 2022

5-Analyse des composantes (possibilité d'intervention)

L'intervention au niveau du centre-ville ou la citadelle byzantine : l'aménagement du centre historique de la ville de Tébessa (la citadelle byzantine et ses dépendants), peut contribuer à créer un pôle touristique dans la région.

La rénovation urbaine demande la démolition et reconstruction en contradiction avec la restauration immobilière qui simplifie la procédure de la récupération des anciennes bâtisses.

La rénovation urbaine ne peut être équitable financièrement que si le marché immobilier est attractif l'augmentation des prix de vente tout en prenant en compte le cachet des habitations et ceci en conformité avec les lois et règlements relatives à la restauration et la réhabilitation des habitations¹.

Dans les faits, on assiste à des opérations d'entretien faite par les services de contrôle et de suivi dans les opérations de construction, alors qu'il fallait que toutes les actions convergent vers un seul but qui est la réhabilitation du patrimoine historique de la ville.

- Opération de réhabilitation des rues et places à l'intérieur de la citadelle qui englobe plusieurs endroits surtout le centre-ville qui subit les impondérables du climat (fortes averses de pluies, sécheresse, etc.....), jets des ordures,.....
- Réhabilitation sur la route limitant le centre-ville à l'intérieur de la muraille afin de faciliter la circulation et la visite des sites historiques qui sont très nombreux. Enlèvement de quelques parties de l'urbanisme de l'ancienne ville (habitations dans un état de détérioration avancé) et qui présente un danger pour les habitations suite aux interventions faites par ces derniers.
- Aménagement et réhabilitation des espaces verts qui entourent de tous ses cotés la muraille, notamment du côté du marché des fruits et légumes qui doit être nettoyé et

¹ Une opération de « rénovation urbaine » consiste à démolir pour reconstruire. Elle s'oppose à une opération de « restauration immobilière » dans laquelle les bâtiments existant sont restaurés. Une opération de rénovation ne peut s'équilibrer financièrement que si le marché de l'immobilier est suffisamment porteur, compte tenu des couts de libération toujours élevés des terrains déjà construits. Source étude foncières de l'ADEF n°136, Joseph Comby. Voir <http://www.epf-npdc.fr/Glossaire?lettre=R>

CHAPITRE 1 : Diagnostic

rénové ainsi que la plantation d'arbres pour la pureté de l'air et sa douceur, afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux citoyens et aux visiteurs.

- Procéder à des opérations de nettoyage du centre-ville et spécialement les endroits proches de la citadelle.
- Changement des parkings proche de la citadelle pour un environnement plus propre et sein (dégagement du CO2).
- Pour ce qui de la porte CARACALLA, procéder au déracinement des deux oliviers qui ont passé au sein de ses murs et qui à la longue vont détruire ses pierres.

L'intervention au niveau de l'ancienne Tébessa (Tébessa El-Khalia): par la finition de la clôture qui l'entoure afin de préserver le site historique et éviter l'expansion urbanistique illégale.

- Enlèvement des restes des opérations de construction se trouvant à l'intérieur du périmètre du site historique qui le dénature.
- Goudronnement de la route qui mène à ces sites historiques.
- Formation des guides touristiques en nombre suffisant.
- Utilisation des techniques modernes et appropriées dans le processus de réhabilitation et la récupération des sites historiques d'une façon générale afin de ne pas aggraver l'état de ces derniers comme ce fut le cas de la muraille byzantine (augmentation du processus d'érosion sous les effets physiques et chimiques), comme l'on fait plusieurs pays qui ont procédé au changement des parties endommagées par d'autres de la même nature sans toucher à la disposition initiale du site.

La détermination des sites historiques est due aux effets de la nature et de l'homme et la restauration doit se faire par le remplacement physique des parties endommagées ou par des injections ou rejointoiements surtout pour les parties où il y'a eu un dénudement naturel ou par l'effet mécanique des plantes qui poussent sur les sites, on peut aussi utiliser l'enduit de renfort à base de mortier ou de béton armé, on peut utiliser les contreforts pour protéger l'habitation de l'écoulement et ainsi diviser les forces sur le terrain, on peut aussi ajouter à la restauration, l'enlèvement des couches noires dues, aux rejets du CO2 des

CHAPITRE 1 : Diagnostic

véhicules en utilisant les rayons lasers en sus de la technique du sable et enfin le lavage des murs¹.

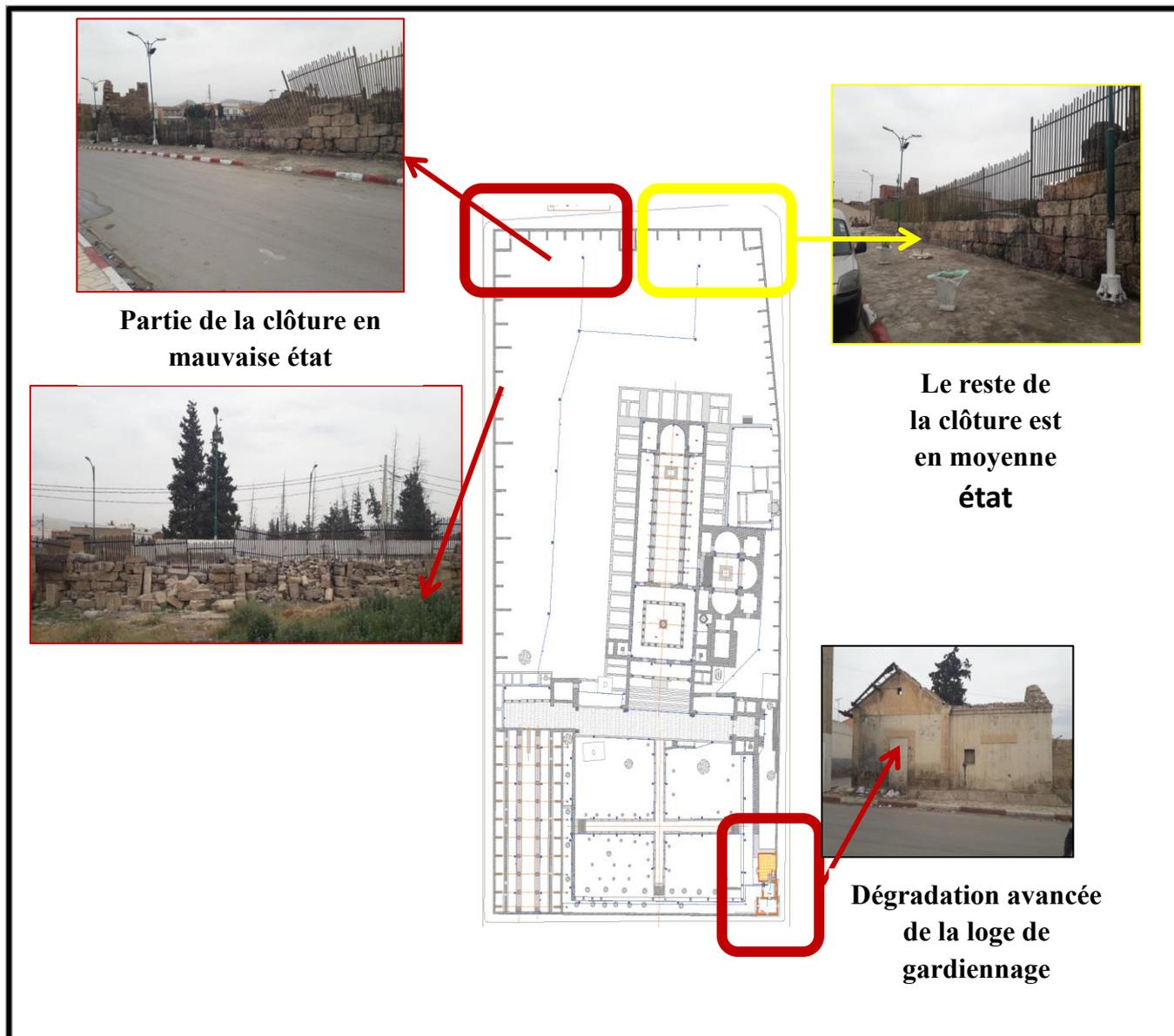
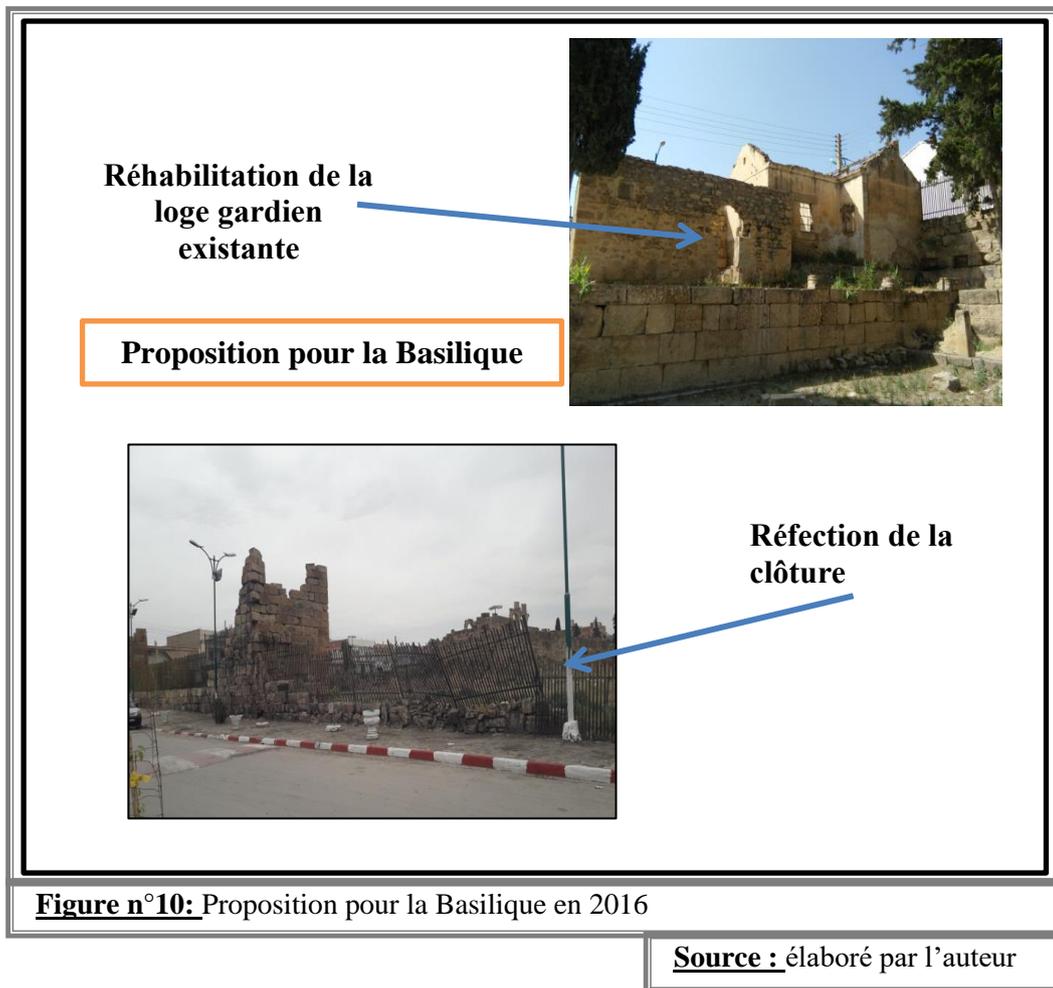


Figure n°09: l'état actuel de la clôture de la Basilique en 2016

Source : élaboré par l'auteur

¹ Hana MEDARAG NAROU BOUBIR et Abdallah farhi. La ville de Tébessa en Algérie : un patrimoine archéologique entre marginalité et sauvegarde ». URBAMAG, 13 juin 2008, <http://www.urbamag.net/document.php.id=354>.



CHAPITRE 1 : Diagnostic

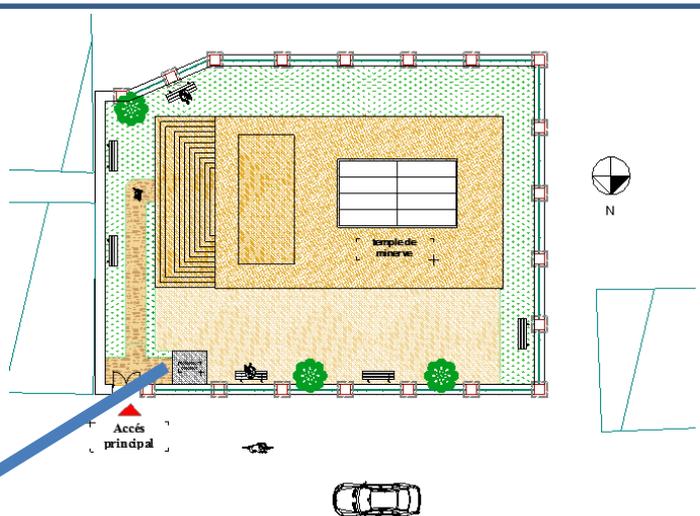
Etat des lieux temple de Minerve



Absence de
loge
gardien



Proposition



Mise en place d'une loge
gardien à l'entrée du
site

Figure n°11: l'état de lieu le Temple de Minerve et la proposition

Source : élaboré par l'auteur en 2017

CHAPITRE 1 : Diagnostic

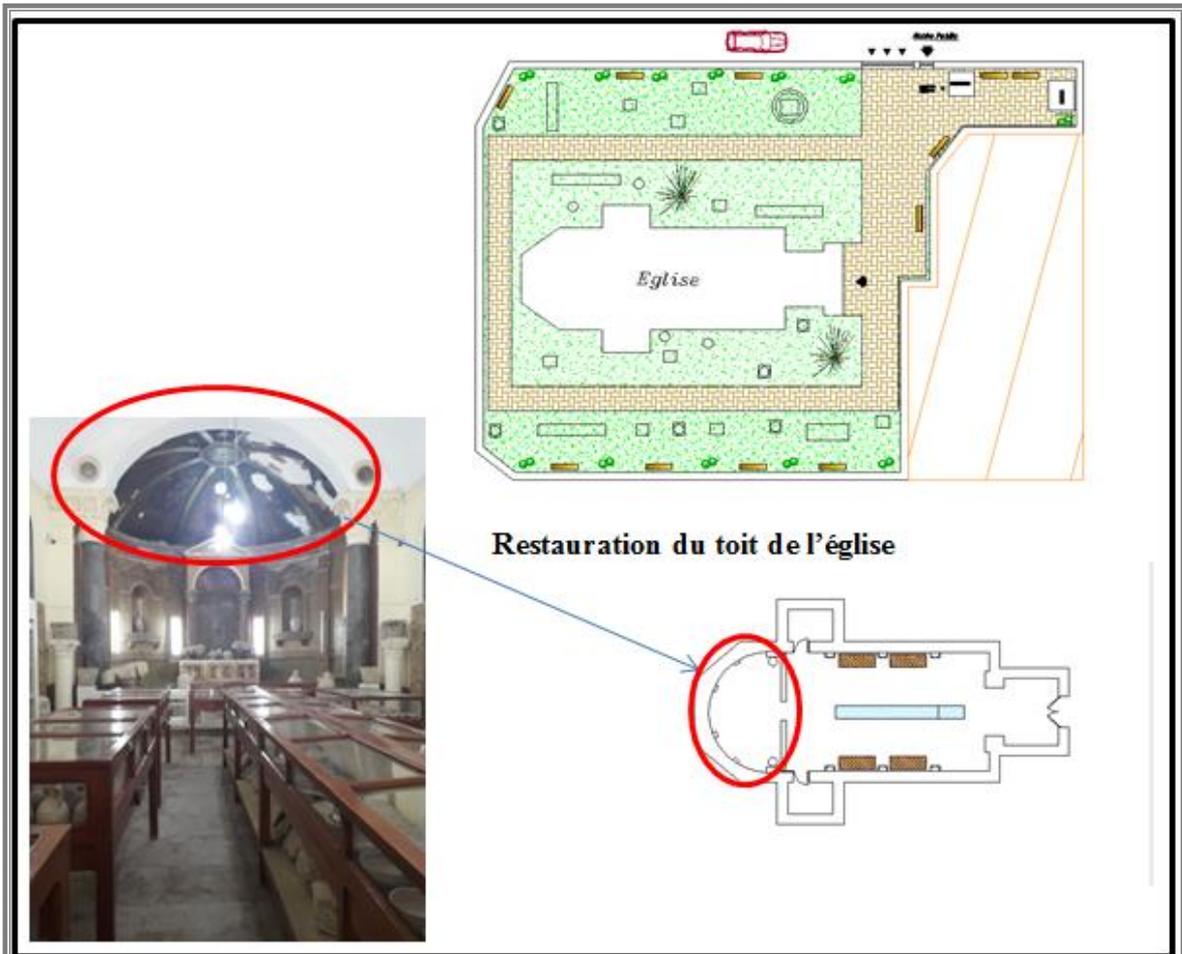


Figure n°12: l'état de lieu de l'église et la proposition

Source : élaboré par l'auteur en 2017

CHAPITRE 1 : Diagnostic



Etat des lieux du Jardin Archéologique

- Les objets sont mal organisés
- Absence d'une loge gardien
- Absence des bancs publics et des espaces verts



photo n°53: l'état de lieu du Jardin Archéologique

Source : élaboré par l'auteur en 2017

CHAPITRE 1 : Diagnostic

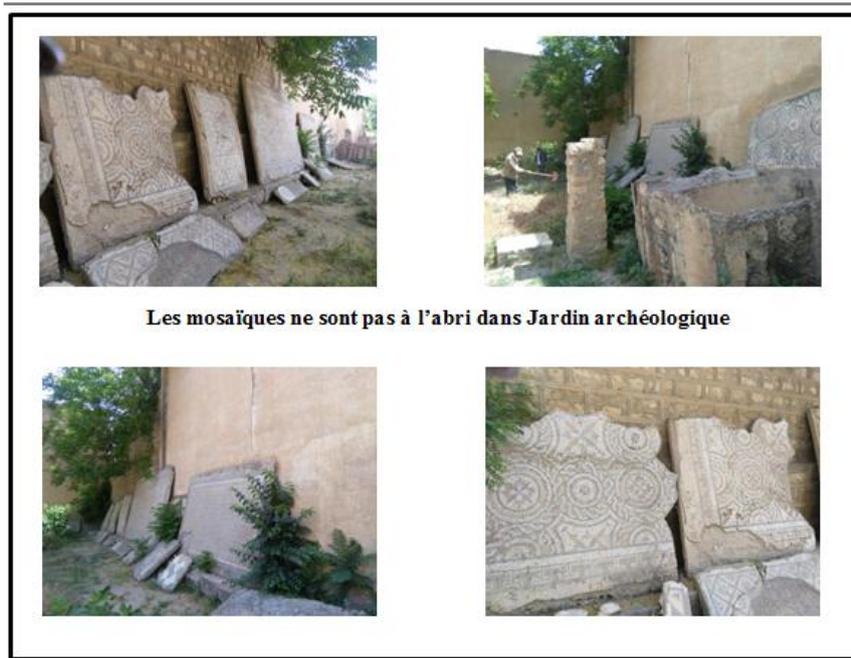


Photo n°54: l'état de lieu du des mosaïques du Jardin Archéologique

Source : élaboré par l'auteur en 2017

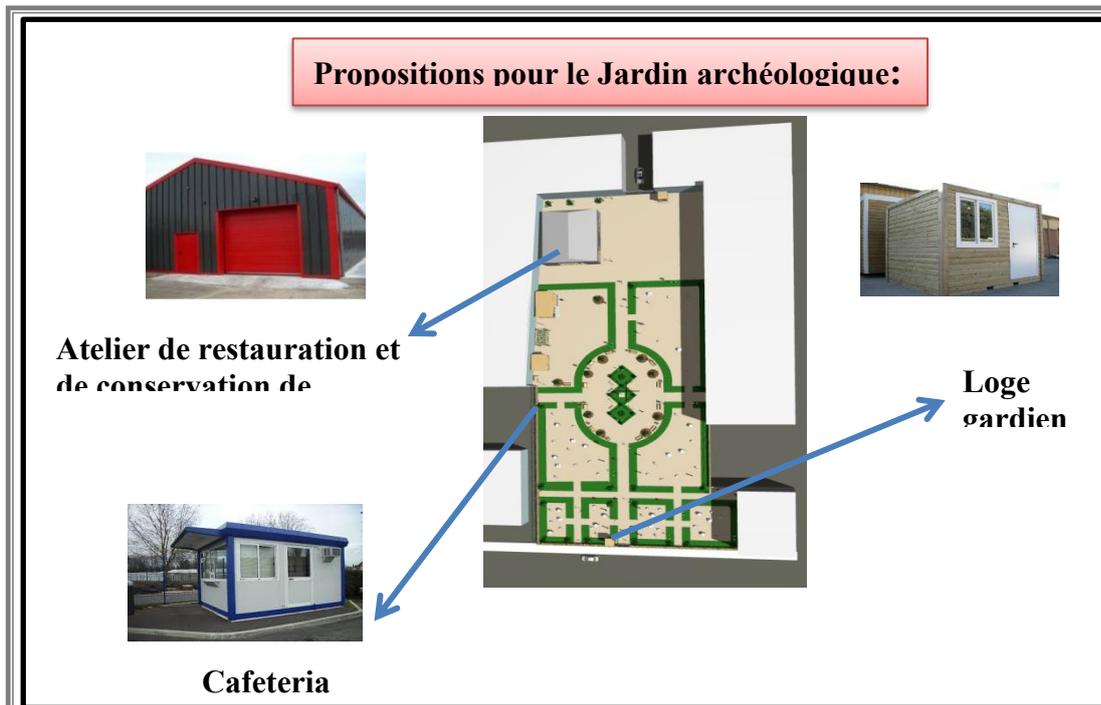


Figure n° 13: proposition pour le Jardin Archéologique

Source : élaboré par l'auteur en 2017

6- Les sites archéologiques et leurs influences sur la ville actuelle

Nonobstant les atouts touristiques dont jouit la ville de Tébessa ainsi que toute la région surtout le patrimoine matériel historique et autres, il faut travailler à activer le tourisme¹ par des procédés attractifs suivant une politique inclusive qui commence par un recensement des capacités touristiques et les faire connaître avec un suivi logistique

En un mot, il faut que tout le monde participe à l'effort pour booster le secteur de tourisme qui participe pour une grande part au PIB des pays, en sus de la volonté politique, toutes les autorités centrales et locales doivent y participer.

¹ Schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Tébessa ; vision 2030 ; mission 3 URBACO, 2014 page 109.

Conclusion

Pour conclure ce chapitre très important dans notre thèse, nous pourrions dire que la ville de Tébessa compte plus de 400 sites archéologiques, soit 65% du total des biens culturels de toute l'Algérie. Cependant, ce patrimoine archéologique énorme subit actuellement des attaques sans précédent dans son histoire. Un anéantissement qui se perpétue au su et au vu de tout le monde. Non pour des raisons précises, mais par indifférence manifeste de la population, d'une part, et l'absence des services concernés, d'autre part. Ces derniers sont présentés par l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC), et la direction de la culture, dont les préoccupations semblent être ailleurs. Ainsi, des bains romains et d'autres vestiges, situés au lieu-dit Sidi Mohammed Cherif, au pied de la vallée qui porte le même nom, à la sortie de la ville de Tébessa, ont été détruits par un prétendu propriétaire du terrain pour ériger à leur place des habitations en parpaings.

Un citoyen avisé a saisi la direction de la culture, puis l'OGEBC, pour mettre un terme à cette atteinte à l'histoire, mais aucune décision n'a été prise à cet effet, sous prétexte que les sites ne sont pas répertoriés.

Le plus important vestige historique de la ville, la porte de Caracalla, qui attend toujours sa restauration, offre une image de désolation, sans que personne ne puisse y remédier. Sa spoliation par certains jeunes désœuvrés, qui n'ont trouvé que le sommet de l'édifice pour l'aménager en un lieu de débauche, inquiète de plus en plus les citoyens, qui n'ont pas hésité à dénoncer ces pratiques aux services compétents, mais en vain, autre exemple de laxisme envers notre patrimoine archéologique, le cas de l'amphithéâtre romain, situé en plein centre-ville. C'est le plus grand amphithéâtre en Afrique du Nord après celui de Carthage, avec ses gradins et son arène qui se détériorent de jour en jour. Il a été transformé par des chiffonniers en dépotoir à ciel ouvert, ou plutôt en urinoir, surtout après le pillage du grillage de sa clôture.

Un autre site archéologique, celui de la basilique Sainte Crispin, est aussi livré à lui-même. S'étendant sur plus de deux hectares, il se trouve dans un état de dégradation avancé : les ordures ménagères et des déchets brûlés ceignent la clôture. L'on a également constaté sur place qu'une partie de cet ouvrage monumental, avec ses chapelles

CHAPITRE 1 : Diagnostic

d'une extrême beauté, et qui fut dédié autrefois à une sainte local, est sur le point de s'effondrer à cause de l'affaissement des deux tours.

La direction de la culture a été avisée du problème, mais aucune intervention n'a été entreprise jusqu'à maintenant. En l'absence d'une politique de conservation et de restauration, l'avenir de ces sites archéologiques est incertain. Des sites tels que l'Arc de triomphe de Caracalla, le temple de Minerve, la basilique, ou encore l'huilerie de Birzgaine ; à El-ma-Labioud, malgré leur riche histoire, sont perçus par le ministère de la Culture comme étant de simples paysages et lieux de promenade. Enfin, nous pourrions affirmer que le site de la ville avec ses monuments historique nécessite une prise en charge sérieuse et ce pour sa revalorisation et son patrimonialisation.

TROISIEME PARTIE

Diagnostic et recommandations de la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique

CHAPITRE II: Recommandations sur la ville de Tébessa dans son cotexte archéologique

Introduction :

Une nouvelle vision doit s'opérer afin de préserver le patrimoine et le réhabiliter. Le plan directeur de réhabilitation et de reconstruction prévoit la protection des régions abritant le patrimoine culturel, historique on se trouve des vestiges et les monuments historiques qui sont considérés comme une partie inséparable de la richesse nationale du développement urbanistique¹.

On ne peut dissocier la préservation du patrimoine urbanistique et l'aménagement de l'environnement du périmètre urbain ainsi que la sauvegarde des habitations et l'entretien des sites archéologiques et ce dans le cadre du développement urbain durable et par la même, le développement touristique, économique et social².

La mise en valeur des monuments existants ou à découvrir ne peut être effective qu'à travers une connaissance des projets et perspectives d'évolution de la ville. C'est au niveau de l'élaboration des plans d'urbanisme que s'établit la réflexion sur cette évolution. Le rôle de la direction des Beaux-Arts est d'imaginer, à travers les perspectives de changement de la ville, les mesures de mise en valeur des monuments.

Les bouleversements qui semblent être prévus pour Tébessa vont changer radicalement l'image et la position des monuments dans la ville. Il faut, tout de suite, réfléchir à un certain nombre de problèmes et de propositions³. Dans ce chapitre, nous allons définir les recommandations nécessaires pour la prise en charge réelle du patrimoine de la ville de Tébessa.

¹ La loi 90-29 délivré le 01/12/1990 liés à l'aménagement et l'urbanisme.

² D/Faouzi Abou Dakka : patrimoine architectural dans les anciennes villes arabes /techniques, planification et identité/ laboratoire de développement urbain, Université Haouari Boumediene Science et technologie, Alger.

³ Dont beaucoup sont les résultats de discussions avec MC Breton architecte à la DIE de Tébessa

1- Les enjeux de la ville patrimoniale :

1-1-Enjeux territoriaux :

La position d'une ville détermine d'une façon importante la fonction dont a été créé cette dernière ainsi que son expansion et sa volonté pour se perpétuer et c'est ce qui caractérise la position de la ville de Tébessa qui est stratégique sur la route historique de CARTHAGE – LAMBEZE qui participe aux échanges commerciaux entre les peuples de l'Est et de l'Ouest et il représente aussi un point d'attache entre le Tell et le Sahara et entre la population nomade du Sud et les habitants du Tell depuis longtemps comme rapporté par plusieurs ouvrages historiques.

1-Topographie : la position de Tébessa est caractérisée par une forme plate relative due à son emplacement dans l'Oued Mellag qui représente une partie de l'Oued Mejerda et qui aussi des influent d'autres bassins comme l'Oued Elkebir, Oued Chabro, la plaine d'El-Merja et de Bouakous qui situé à Youkous et se diverse dans la plaine d'El-Merja, sa surface est de 500km², la ville se trouve au-dessus du niveau de la mer à 850m¹, elle est caractérisée par ses monts du Sud² (Djebel Anouel 1561m, Ozmour 1463m, Joua1400m, Tela 1591m), les monts du Sud et du Sud Est (Mestiri 1330m, Doukkane 1718m) qui la protègent de l'avancée du sable du désert.

La ville de Tébessa a une superficie de 3653 Hectares³, ce tissu urbanistique est situé entre 800m (quartier de l'aéroport) et 995m (Nord de la ville) au-dessus du niveau de la mer entre le quartier du Mizab (Ouest de la ville). La région de Tébessa est caractérisée par deux grandes unités physiques :

- Les montagnes : qui représentent environ 50% de la surface de la commune, ils ont la plupart des pentes et ont une forêt abondant qui minimise l'érosion et la poussée du sable.
- les plaines : représentée par la plaine d'El-Merja qui va de l'Est à l'Ouest de la ville jusqu'à la commune de Boulhef-dyr.

2-les constituants de l'emplacement

¹ Plan Directeur d'Urbanisme PDU

² Les cartes topographiques de Tébessa 1/25000, 1/50000 et 1/200000.

³ Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU 1985 (nous avons adopté un superficie de 3000He de l'année2013 parce que il y a des poches vides dans les limites de PDAU).

2-1-les hauteurs : la plus petite hauteur colline à 761m dans la partie Nord de la plaine de la Merja et c'est un déversoir des eaux des Oueds Chabro et Bouakous, alors que la plus haute pente culmine à 1712m du côté du mont Doukkane au Sud-Ouest, la moyenne des hauteurs est de 1055m, en utilisant les techniques de l'informatique dans la géographie, on a encensé 5 catégories des hauteurs au niveau de la commune de Tébessa :

- **La catégorie 01** : les hauteurs varient entre 760 et 897 m au-dessus de la mer (partie Nord de la ville).
- **La catégorie 02** : entre 897 et 1058m.
- **La catégorie 03** : entre 1058 et 1247 m.
- **La catégorie 04** : entre 1247 et 1438m.
- **La catégorie 05** : entre 1438 et 1713m et qui sont un frein à l'expansion urbanistique.

Pour ce qui est du périmètre urbanistique de la ville, les hauteurs varient entre 789m au Nord jusqu'à la commune de Bekkaria et au Nord-Ouest du cité de l'université Larbi Tebessi, là aussi on distingue 5 catégories de hauteurs dans la ville de Tébessa qui vout de la plaine de la Merja, hay Zitoune jusqu'au quartier d'El-djoref et ses construction illicites sur le site de l'ancienne Tébessa.

2-2-les pentes : qui sont très importantes dans la faisabilité des projets de construction tout en sachant les couts élevés des interventions industrielles (mécaniques et autres.....), on distingue 4 catégories de pentes :

- **La catégorie 01** entre 0 et 5 degrés.
- **La catégorie 02** entre 5 et 15 degrés.
- **La catégorie 03** entre 15 et 25 degrés.
- **La catégorie 04** : plus de 25 degrés.

2-3- la géologie : la constitution géologique de la région participe dans les programmes des extensions de la ville, la distribution des habitations, ses formes au vu de la stabilité et le genre des roches, l'étude géologique a une grande importance dans le développement de la ville dans l'avenir et ainsi déterminer les parties peuvent être urbanisées.

2-3-1- le cadre géologique général: la ville de Tébessa est situé à 850m au-dessus de la mer au pied des monts Ozmor, Joua et Anouel, des monts peuvent atteindre 1500m.

La ville est située dans un plateau de gravier qui couvre toute la plaine d'El-Merja sur une superficie d'une dizaine de kms et une largeur de 10kms, c'est un bassin calcaïque qui est le résultat d'un phénomène géologique très ancien et qui couvre environ tout le périmètre urbanistique de la ville.

2-3-2- la formation géologique objet de l'étude : on remarque 2 genres de formation, la formation de la 2^{ème} période et celle de la 4^{ème} période on trouve d'autres de la 3^{ème} période du côté des monts Gnifda au Nord de la ville

2-3-2-1- les formations de la 2^{ème} période

- a) **Formation Crétacé inférieur et moyen :** elle représente les reliefs qui entourent la plaine de la Merja, elle a été formé au fond des mers depuis longtemps, ce sont des roches calcaïques sous la forme de plaques qui ressemblent à de la matière molle noire, verte ou grise de la pierre calcaïque blanche, elles contiennent des pores qui indiquent son origine, c'est une chaîne dense qui varie entre 4 et 600m entrecoupée de colonnes direction Est-Ouest.
- b) **Formation Crétacé supérieur :** c'est des roches calcaïques semblable à la crête du Sultan au Sud-Ouest de la ville et le Kef Labiod et la Rezala à l'Ouest, formées des montagnes du Mistiri et du Dokkane, on trouve aussi cette chaîne dans le Nord-Ouest (Montagne de Gnefida, les colonnes sont d'Est-Ouest ou Nord-Est ou Sud-Ouest).

2-3-2-2- les formations de la 3^{ème} période : des formations qui remontent à l'ère des Bliocine qui date de la fin de la 3^{ème} période et le commencement de la 4^{ème} période, c'est des pierres argileux-sableuses qui sont assez nombreuses dans les zones Nord-Est aux pieds du mont Gnefida.

2-3-2-3- les formations de la 4^{ème} période

a) anciennes formations de la 4^{ème} période : elles couvrent le plateau qui se trouve au pied du Jbel Ozmor ou est implantée Tébessa (surtout le site romain), d'une constitution argileux-sableuse dense entre coupes du quelques Oueds.

b) anciennes sédimentaires : sur les côtés de la plaine de la Merja, formés de gravats, de l'argile, ces duretés sont relativement denses.

c) sédimentaire nouvelle calcique de la plaine de la Merja : elles se trouvent au centre de la plaine de la Merja sur les rives de l'Oued El-Kabîr, l'aéroport de Tébessa y'est implanté. Elles remontent toutes à l'ère crétacé (C), c'est des formations de matière noire, verte ou grise, elles se trouvent dans les montagnes du Sud-Est, du Sud-Ouest de la ville, c'est des formations assez abondantes dans la ville surtout dans les pentes ou descentes situées entre les montagnes du Sud-Est et Sud-Ouest de la ville, puis se sont les roches dures et argileuses aux pieds des montagnes ou est situé la plus grande partie de la ville et son extension.

2-4- la géotechnique de la terre :

Cette étude de base sur la constatation sur le terrain et l'observation des résultats des recherches et d'exploration des bases et fondations des divers chantiers de construction et l'observation des multiples études géotechniques. Etude des corps reçus de la part des services de la direction de l'hydraulique relatif aux puits et forages.

L'étude géotechnique de la terre est considérée comme un des éléments les plus importants en plus des pentes et la géologie pour déterminer les terrains aptes à la construction et à soutenir les infrastructures. Les terrains qui entourent la ville présentent plusieurs données quant à leurs capacités pour accueillir des habitations ou constructions, de toutes ces données on distingue quatre catégories de terrains suivant leurs caractéristiques géotechniques :

- a) **Terrains constructibles :** ils représentent une grande partie de la superficie de la ville, ils ont une pente entre 3 et 5%, sa terre et ses roches sont denses, ils sont formés de Limon et de graviers solides, ils représentent une base idéale pour les constructions de plus de 3 et 4 étages, ces habitations sont situées au centre-ville, quartier de Djorof, la Coopemade et quartier 3Mai1945.
- b) **Terrains de taille moyennes:** c'est les terrains situés à l'Ouest de la ville sur la route nationale 10 et au Nord, d'une pente qui varie entre 3 et 5%, sa formation géologique est changeante, argileuse, conviât de Limon et de graviers durs, c'est des terrains résistants qui peuvent accueillir des constructions de plus de 4 étages.
- c) **Sols moyennement constructibles :** ce sont tous les terrains se trouvant aux pieds des montagnes atourent la ville de son côté Sud avec des pentes plus accentuées,

entrecoupés de plusieurs Oueds, ce qui n'a pas vraiment encouragé les opérations de construction.

- d) Terrains ou sols difficilement constructibles :** c'est des terrains montagneux, en plus des terrains d'un âge récent du côté d'El-Oued –Kebir et qui sont exposés aux inondations.

2-5- la couverture florale :

la surface forestière de l'ensemble de la ville de Tébessa est de 40%¹, elle est située dans la partie Sud de la commune a plus des pâturages au Sud-Ouest à raison de 23%, qui rejoint la plaine de Tazbenet, on trouve aussi de l'agriculture saisonnière limitrophe du périmètre urbanistique de la ville dans la partie Ouest vers le Nord et sur les rives de l'Oued Kabîr et qui représente 17% de la surface de commune.

2-6- Les séismes :

D'après la carte sismologique de l'Algérie, Tébessa est une zone sismique faible sur l'échelle MERKALI qui est calculé sur les dégâts causés aux infrastructures suite aux séismes et son échelle varie entre 6 et 10°.

3- Avantages et empêchements (difficultés):

Les avantages : la ville est située dans une zone semi plate ce qui facilite l'installation des AEP et l'extension urbanistique.

Les difficultés : on peut les classer en deux catégories

- Les empêchements naturels
- Les pentes très prononcées, les pentes sont plus abondante plus on se dirige vers le Sud de la ville.
- Les terres agricoles et les forets : les terres sont exploitées saisonnièrement, même si elles ont un rendement moyen, il faut les protéger et freiner l'extension de la ville afin de promouvoir la grande agriculture.
- Les forets : elles couvrent des grandes surfaces montagneuses avec des pentes très raides qui sont un frein à l'extension, il faut aussi signaler que l'extension sur les forets est interdite par la loi.

¹ Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme PDAU 2013.

- Les Oueds : il y'a des Oueds qui traversent le périmètre urbanistique et d'autres dans les zones d'extension ou on doit respecter les distances qui les séparent et dont les plus importants sont : Oued Zaarour, Oued Naguess, Oued Mizeb, et ses influent Oued Raffana et d'autres qui partent du Sud de la ville et se dirigent vers le Nord et traversant le périmètre urbanistique ce qui provoque des inondations à chaque crue.
- Les forets : elles couvrent des grandes surfaces montagneuses avec des pentes très raides qui sont un frein à l'extension mais il faut aussi signaler que l'extension sur les forets est interdite par la loi.

1-2-Enjeux urbains:

La protection des sites historiques à titre individuel est très ancienne mais sur le plan populaire et officiel il est apparu dès le début du 19^{ème} siècle.

Au cours de la moitié du 19^{ème} siècle l'importance de l'ancienne ville a émergé comme ensemble avec des constructions historiques et des parties qui l'entouraient¹.

Le centre culturel de toute ville est un ensemble de construction constituant une texture urbanistique complète ou semi complète et il est obligatoire que la vie dans le centre bat son plein. En réalité beaucoup d'anciennes villes et leurs centres sont encore debout et constituent une histoire reliant plusieurs maillons d'une chaine d'un mouvement perpétuel dans la croissance et l'évolution et c'est le cas de Tébessa qui conserve encore ses monuments anciens et surtout ceux de la période romaine.

Avec la venue des musulmans arabes, Tébessa a connu une nouvelle morphologique qui exprime une culture arabe axée sur la grande mosquée (EL-ATIK).

à l'intérieur de la muraille byzantine qui a pris comme point de départ ses ruelles le plan organique de la ville arabe avec toutes ses composantes religieuses administratives, artisanales,, commerciales et résidentielles et c'est devenu une priorité de conserver ses constituants culturels et leurs mises en valeur et de la procéder à des investissements. Cela constitue une fierté pour les habitants de Tébessa et pour toute la nation.

¹ Dominique chevalier : (la vieille ville) recherche présentée au symposium d'Alep antique le 26-29 Septembre 1983- Alep/ Syrie.

Les recettes touristiques assez minimes ne constituent pas un grand apport dans le PIB et le nombre de touristes se rendent en Algérie est insignifiant par rapport à ses voisins marocains et tunisiens, ceci est dû aussi au manque d'intérêt individuel et collectif pour le patrimoine historique naturel en Algérie malgré qu'il soit une source intarissable de la conservation de la mémoire de la nation et un soutien pour son économie.

Si le tourisme est une source de la richesse d'un pays par la création de postes de travail, et l'apport des investissements et capitaux étrangers, et l'amélioration de la balance des paiements, le lien avec le patrimoine historique culturel est très solide, de là on voit l'importance accordée à ce segment malgré la nouvelle initiative pour booster le secteur du tourisme (SDDAT 2025), ou en est Tébessa de tout cela ?

La participation à l'élaboration des différents plans d'urbanisme

La participation à l'élaboration des différents plans d'urbanisme doit permettre à la direction des Beaux-Arts de faire sentir aux diverses administrations concernées la complexité et l'importance des problèmes archéologiques de l'antique Tébessa.

Il s'agit d'une part d'obtenir que soit établie une véritable politique contractuelle des terrains archéologiques et d'autres part d'enclencher une dynamique de mise en valeur des monuments existant ou à découvrir. Il serait intéressant que dans les différents plans d'urbanisme (PMU: plan municipal d'urbanisme, PUD: plan d'urbanisme détaillé) puisse être insérés des documents : plan archéologique, plan de protection et de mise en valeur, réglementation de la réservation des terrains qui soient le contrat du consensus établi au moment de l'élaboration de ces plans d'urbanisme.

Ces plans, devenus contractuels, seraient la référence à apposer à toute disposition mon litigieuse et, en ayant force de loi, contribueraient grandement à la protection et à la mise en valeur des monuments Historiques et archéologiques de Tébessa.

1-3-Enjeux historiques (patrimonial):

Les sites du patrimoine urbain sont considérés comme les influent les plus importants du tourisme vu la forte relation entre eux afin de promouvoir la culture des diverses civilisations immortalisant la mémoire des peuples par leurs visites et découvertes. Le tourisme joue un rôle important dans le PIB de plusieurs pays, le tourisme est défini comme le déplacement d'une place à une autre afin de connaître et profiter des sites visités, ceci englobe le tourisme interne et le tourisme externe étranger, le tourisme est classé

d'après la qualité du produit touristique : tourisme de divertissement, culturel, religieux et thérapeutique¹.

Le tourisme est basé sur plusieurs constituants qui englobent le produit touristique, les ressources humaines, l'administration, le financement et la commercialisation. L'importance de tourisme est boosté par la culture de la cité, les pays développés qui veulent libérer leurs économies des exportations des matières premières et principalement les hydrocarbures comme c'est le cas en Algérie ou les sites archéologiques et historiques n'ont pas trouvé l'attention nécessaire et qui mérite la reconsidération de ce patrimoine urbanistique selon le principe du développement durable qui exige la préservation des sites requis pour leurs sauvegardes (travaux d'entretien, financement, gestion des sites touristiques) en plus des nouvelles recherches et études des ruines.

Le plan directeur des zones archéologique et culturelles (N° 05-443 du 14/11/2005) qui définit les procédures à réaliser afin de préparer les plans directeurs sectoriels qui doivent en premier lieu diagnostiquer le secteur concerné et son développement accompagné des cartes de diverses échelles², et c'est dans ce cadre que notre travail est réalisé et qui vise à montrer l'histoire de la ville de Tébessa et son passé, ses principaux sites archéologiques et culturels, qui constituent l'importance de son patrimoine urbain. La ville est un musée à ciel ouvert dont plusieurs endroits restent encore à découvrir.

Malgré le dédoublement du budget du ministère de la culture et la partition de plusieurs textes après l'année 2000, l'aménagement des sites historiques et du patrimoine matériel ne sont pas visibles. Les dépenses sont orientées vers les festivités relatives au patrimoine immatériel.

Tébessa est le parfait exemple de ce qui précédé ou on remarque des négligences en plus de l'inexistence des cartes des sites archéologiques.

1-4-Enjeux archéologique:

- La réservation des terrains pour fouilles archéologiques doit être modulée en fonction des découvertes qu'il est possible de faire. L'idéal serait qu'une campagne de

¹ Développement touristique dans les sites du patrimoine urbain/défis et obstacles : ingénieur (Mervet Maamoun Khalil) /le Ministère de Tourisme et des Antiquités (Royaume hachémite de Jordanie.

² Ministère de la Culture, le Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques Aout 2007.

recherches par procédé magnétique (ou autre) détermine l'emplacement des monuments ou ensembles importants.

Tout fois on peut distinguer :

- Les terrains sous lesquels doivent exister des ensembles importants :
 - Le forum.
 - La kasbah turque.
 - Le théâtre entre les tous 2 et 3 des remparts.
 - L'amphithéâtre sous la tour 8.

Ces terrains sont à réserver impérativement.

- Les terrains sous lesquels existent certainement des restes archéologiques moins importants mais dont la réunion pourrait composer un parc archéologique. Il s'agit de choisir des terrains contigus plutôt que des petites parcelles dispersées qui nuisent à la bonne conservation des ruines. Il est possible, par exemple, d'imaginer que la fouilles de la zaouïa pourrait être reliée à la fouille de l'amphithéâtre en une zone continue qui suivait le cours de l'oued zarour ou sont présents de nombreux vestiges.

- Les terrains des parcs prévus dans les différentes opérations d'urbanisme devraient être nus à la disposition de la direction des Beaux-Arts pendant un temps assez long permettant des fouilles sérieuses (3 ou 5 ans par exemple).

- Les terrains sur lesquels seront pratiquées les fouilles de sauvetage. Cette disposition pourrait être introduite dans les plans d'urbanisme sous la forme d'un plan archéologiques et d'un règlement précisant contractuellement les délais de mise à disposition terrains. (6 mois maximum par exemple).

2-La revalorisation de la ville de Tébessa par l'intervention sur les sites archéologiques :

2-1- état actuel des monuments apparents, fouilles anciennes-état de construction :

-Les remparts et l'arc de Caracalla nécessitent des interventions de conservation. (voir dossier : «conservation des remparts byzantins aide à la décision »).

-Le temple de " Minerve" ; en bon état. (utilisé en musée), il faut mettre une loge de gardiennage au niveau de l'entrée principale.

- La basilique ; en bon état les à l'intérieur, mais pour la clôture il faut l'aménagera.
- La maison romaine ; [« le palais du commandant de la citadelle" de Moll] en bon état mais qui peut être mis en valeur [cf. dossier "conservation des remparts..."].
- Renouveau de L'aqueduc romain, parce qu'elle est en mauvais état de conservation.
- L'arc de l'avenue de Cirta : restes du soubassement.
- La restauration et la réhabilitation de la porte de Caracalla.
- Création d'un parc archéologique reliant la fouille de la Zaouia à l'amphithéâtre.
- Création d'un musée lapidaire autour de l'arc de Caracalla et d'une zone muséographique liant le temple di "Minerve" à la Basilique (ce qui implique recherche et ruine à dispositions d'un nouveau terrain pour le musée).
- Renouveau la dégradation au niveau de Tébessa el-khalia.
- Les tours 32 et 33 de l'enceinte byzantine de la ville pourraient être mises en valeur.
- Le nettoyage et la protection du Muraille Byzantin.
- Le Marabout de sidi Djabdallah ; en cours de dégradation.
- Fouille ancienne: les thermes situés à l'emplacement de l'ancienne cavalerie. Ont été volontairement détruits après enlèvement des mosaïques. Mosaïques au temple de "Minerve" [voir plan des thermes d'après Mitrât].
- Fouille ancienne : le théâtre entre les tours 2 et 3 des remparts byzantins : restes d'un portique intégré aux murs détruit partiellement lors du percement de Bâb chela an 1956.
- Fouille ancienne : l'amphithéâtre sous la tour 8. Actuellement : aucune trace.

2-2- Fouilles récentes (Etat de conservation) :

- Fouille de la Zaouia : quelques pièces au sol mosaïqué (mosaïques en place protégées par la terre). Terrain clôturé.
- Amphithéâtre: fouille stratigraphique inachevée. Les pierres qui auraient pu servir à la restauration ont disparu. Nécessité d'une intervention de consolidation des terres.
- Fouille de l'école de docteur Saadane (nécropole vandalo- chrétienne).

2-3- Protection de Tébessa antique :

La Direction de culture doit œuvrer à la protection de Tébessa antique en instaurant une politique de fouille de sauvetage et en participant à la réalisation des différents plans d'urbanisme.

2-4-Protection et mise en valeur des sites urbains :

Nous considérons comme "sites urbains" les cas où la ville moderne a été construite au même emplacement que la ou les villes ancienne ou lorsque l'expansion de la ville moderne intégré ou va intégrer des villes anciennes ou des monuments anciens.

Ces sites sont menacés par :

- Le développement de la ville moderne qui prend deux formes essentielles : densification des zones du centre-ville et expansion en tache d'huile des habitats.....

- Les modifications urbanistiques importantes : déplacement des voiries, création de voies autoroutières, tranchées nécessaires à l'assainissement, construction Administratives irréfléchies, interventions abusives sur les monuments et autour des monuments.

Face à ces menaces, nous proposons un certain nombre de recommandations visant à protéger le patrimoine culturel par une participation de la Direction des Beaux-Arts à l'élaboration des plans d'urbanisme et par la création d'une politique de fouilles de sauvetage. Ces recommandations concernent le site urbain de Tébessa.

3-Diagnostic et recommandations

3-1-Diagnostic :

- Relations entre les remparts et les espaces environnants : ces relations risquent d'être profondément modifiées par les travaux ou fouilles suivants :

- Fouille et dégagement partiel du théâtre entre les tours 1 et 3.
- Dégagement de l'amphithéâtre près de la tour 8.
- Déplacement éventuel des équipements bordant les remparts : marché...

- Aménagement de Bab chela : repère des remparts détruits en fonction des prévisions routières, des aménagements intra et extra muros et le résultat des fouilles de dégagement du théâtre (?) entre les tours 2 et 3.

- Suite aux résultats de la fouille du forum : restauration éventuelle des vestiges et intégration du forum ancien au nouvel aménagement du quartier.

- Suite aux résultats de la fouille de la Kasbah turque : restauration éventuelle des vestiges.

- Implantation hôtelière favorisant le tourisme archéologique.

3-2- Recommandations :

Recommandation n°1:

La participation à l'élaboration des différents plans d'urbanisme doit permettre à la direction des Beaux-Arts de faire sentir aux diverses administrations concernés la complexité et l'importance des problèmes archéologique des sites antique.

Il s'agit aussi d'obtenir, d'une part, que soit établie une véritable politique contractuelle des terrains archéologique et, d'autres part, d'enclencher une dynamique de mise en valeur des monuments existants ou à découvrir. Celle-ci ne peut être effective qu'a travers une connaissance des projets et perspectives d'évolution de la ville. C'est au niveau de l'élaboration des plans d'urbanisme que s'établit la réflexion sur cette évolution. Le rôle de la direction de culture est d'imaginer, à travers les perspectives de changement de la ville, les mesures de mise en valeur des monuments.

Il serait intéressant que dans les différents plans d'urbanisme (PMU : plan de modernisation urbaine, PUD : plan d'urbanisme détaillé) puissent être insérés des documents : plan archéologique, plan de protection et de mise en valeur, réglementation de la réservation des terrains qui soient le constat du consensus établi au moment de l'élaboration de ces plans d'urbanisme.

Ces plans, devenus contractuels, seraient la référence à opposer à toute discussion litigieuse et, en ayant force de loi, contribueraient grandement à la protection et à la mise en valeur des monuments historiques et archéologiques des sites urbains.

Recommandation n°2 :

Réservation de terrains pour fouilles archéologiques. La réservation des terrains pour fouilles archéologiques doit être modulé en fonction des découvertes qu'il est possible de faire. L'idéal serait qu'une campagne de recherches par procédé magnétique (ou autre) détermine l'emplacement des monuments ou ensembles importants.

Il faut distinguer :

1- Les terrains sous lesquels doivent exister des ensembles importants qui ont pu être repérés par des voyageurs ou des sondages archéologiques anciens. Ces terrains sont à réserver impérativement.

2- Les terrains sous lesquels existent certainement des restes archéologiques moins importants mais dont la réunion pourrait composer un ensemble archéologique intéressant. Il s'agit de choisir des terrains contigus plutôt que de petites parcelles dispersées qui

nuisent à la bonne conservation des ruines. Ces ensembles, plantés, peuvent constituer des parcs archéologiques accessibles à tous.

3- Les terrains des parcs prévus dans les différentes opérations d'urbanisme devraient être mis à la disposition de la direction des Beaux-arts pendant un temps assez long permettant des fouilles sérieuses (trois ou cinq ans par exemple).

4- Les terrains sur lesquels seront pratiquées les fouilles de sauvetage. Cette disposition pourrait être introduite dans les plans d'urbanisme sous la forme d'un plan archéologique et d'un règlement précisant contractuellement les délais de mise à disposition des terrains (six mois à un an maximum par exemple).

Recommandation n°3 :

Fouilles de sauvetage. Les fouilles de sauvetage sont le moyen qui doit permettre d'intervenir chaque fois qu'une découverte fortuite se produit. Cela implique un petit groupe de fouilleurs disposant des moyens d'effectuer des relevés rapides (par photographie par exemple), des ouvriers chargés de la fouille et de l'enlèvement des objets importants. Cette équipe bien datée doit être capable de déterminer rapidement l'importance de la découverte archéologique et disposer des appuis qui lui permettront éventuellement d'arrêter tous travaux de destruction de monument important. Mais dans les cas général, il est nécessaire que les terrains fouilles soient restitués rapidement au propriétaire après étude et enlèvement des objets importants.

Cette méthode semble la seule qui puisse à la fois sauvegardes les intérêts des archéologiques et ceux des propriétaires des terrains (propriétaires privés ou administrations divorces). Elle parait efficace pour éviter ce qui se produit trop souvent, à savoir, la dissimulation des découvertes.

Face à ces menaces, nous proposons un certain nombre de recommandations visant à conserver le patrimoine culturel des sites ruraux pour les générations futurs en assurant la protection immédiate des ruines dégagées et en instituant un gel des sols : c'est sous terre que se conservent le mieux les restes archéologiques.

Ces recommandations ne sont pas généralisables à tous les sites ruraux, mais peuvent servir de base de réflexion à la conservation d'autres sites.

Elles assureront la mise en valeur des restes archéologiques au point de vue du tourisme et du paysage. Elles participeront à la mise en valeur du paysage et de l'agriculture (Lutte contre la désertification). Elles auront des effets secondaires sur le tourisme.

Recommandation n°4 :

Collaborer aux études des infrastructures locales, des plans de développement régionaux et du territoire. De même que nous recommandons de participer à l'élaboration des plans d'urbanisme, de même nous pensons qu'il est intéressant, pour la protection et la mise en valeur des sites ruraux, de participer aux études d'aménagement du territoire.

Recommandation n°5 :

Poursuivre une réflexion sur une politique des sites ruraux. Les interventions sur les sites ruraux ne devraient pas se faire en réponse aux pressions des autorités locales qui demandent la poursuite des fouilles archéologiques, la construction de musées, ou la restauration de monuments. Elles devraient plutôt se faire dans le cadre d'une politique générale de protection et de mise en valeur qui permettrait à la direction de Culture de rationaliser ses actions et de coordonner les désirs des autorités locales.

Conclusion

A travers le diagnostic que nous avons élaboré, nous avons retenus un certain nombre de recommandations qui sont nécessaire à la revalorisation de la ville avec ses sites et monuments historique ainsi que tous l’heritage archeologique.

Etant donné que le patrimoine est considéré comme l’un des composantes les plus importantes du tourisme culturel dans le pays, le Ministère de Culture doit prendre soin des monuments et des sites archéologiques en les mettant en valeur et en prenant soin d’eux en termes de préservation, d’entretien et de restauration, ainsi qu’en créant dès les plans des sites et des monuments historique, car ils sont complets en ce qui concerne toutes leur caractéristiques en termes d’origine et de temps... etc. et aussi la création d’organismes spécialisés dans l’étude des antiquités, composés des spécialistes et de chercheurs dans le domaine du patrimoine.

A la fin de cette conclusion relative aux recommandations de recherches concernant la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique nous avons proceder à la classification de ces recommandations selon les axes suivants :

- Primo, la mise en valeur des sites et la revalorisation des monuments ;
- Secundo, les modalités d’usage du site historique et son interprétation ;
- Tertio, la mise en scène du site archéologique et la prise en charge du public.

Conclusion générale :

Tout au long des chapitres et parties de ce mémoire, plusieurs conclusions partielles ont été proposées, afin de couvrir les différentes entrées de notre problématique de recherche. Cette conclusion générale a pour objet de faire ressortir les éléments clés de notre recherche, ainsi que les perspectives futures possibles.

Le patrimoine, dans ses différentes formes : naturel, culturel matériel, ou immatériel est aujourd'hui un facteur éminemment déterminant dans les politiques urbaines des villes. C'est un outil d'appui idéologique que les décideurs utilisent souvent pour réussir une stratégie de développement urbain. C'est un atout d'attractivité et de compétitivité entre les villes, et aussi c'est un moyen d'insertion au rang des villes mondiales.

En effet, le présent travail de recherche est très délicat et très pointu car il soulève un certain nombre de problématiques et d'enjeux qui restent, toujours, associés à la lecture et à l'interprétation de ce patrimoine par la société. Ce dernier fait face à des obstacles quant à sa compréhension notamment sa reconnaissance légale pour sa mise en patrimoine. C'est pourquoi, ce travail est une humble contribution pour faire connaître le patrimoine qui est important pour l'avenir de la ville.

Le patrimoine est un héritage du passé, de la mémoire et de l'histoire. Il concerne tout objet et/ou bien choisi par un groupe ou une société pour le mettre « hors du temps ». Il est constitué des éléments qu'un groupe humain cherche à sauvegarder pour en profiter aujourd'hui et à transmettre aux générations futures. Cependant, le patrimoine se trouve au centre d'un débat, de discours politique et intellectuel, de représentations et d'interventions sociopolitiques. Il est devenu une question importante pour la nation et son avenir. Aussi, la question patrimoniale suscite, aujourd'hui, un intérêt accru de la part des pouvoirs publics et des regroupements experts ou des citoyens, notamment dans le contexte du développement culturel, touristique et économique des pays.

Le long de cette recherche, la notion du patrimoine avec ses composantes, notamment le monument historique, ont été définies à travers les différentes doctrines et les chartes internationales. Une attention particulière a été accordée à la prise en charge internationale et nationale du patrimoine. A travers les investigations menées, il ressort que l'Algérie a longtemps négligé le patrimoine à cause des problèmes urgents tels que : la pauvreté, le développement économique, industriel...auxquels elle a fait face après l'indépendance. Ce n'est que récemment qu'elle s'est intéressée au patrimoine et à sa

préservation. En effet, l'ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et, à la protection des sites et des monuments historiques et naturels et les autres textes y afférents ont constitués le premier pas politique effectué envers le patrimoine et sa conservation.

L'Algérie dispose d'un patrimoine bâti d'une richesse exceptionnelle dont la sauvegarde reste problématique. Aujourd'hui, le patrimoine algérien présente un état de dégradation avancé dont les causes sont multiples à savoir l'indifférence, la négligence, le manque d'entretien, les transformations incontrôlées (illicites). Les différentes opérations de réhabilitation menées jusqu'à présent restent très limitées vu l'absence de spécialistes dans le domaine et d'outils permettant de mener ces opérations correctement comme le guide de la réhabilitation. Par ailleurs, la connaissance du système constructif de la construction, des matériaux utilisés, de la typologie, de l'environnement avoisinant constitue des facteurs indispensables pour réaliser une opération de diagnostic pertinente d'un édifice. Ces facteurs cités constituent des paramètres importants pour réussir les opérations de conservation notamment la restauration.

Comment ne pas reconnaître le mérite de ces bénévoles qui ont consacré leur vie entière à militer pour la sauvegarde d'un patrimoine dont la valeur historique ne provient pas uniquement de ses spécificités architecturales et ornementales, mais aussi de son apport civilisationnel capital ?

Il s'agit d'une thèse spécifique que l'on inculque maintenant aux différents acteurs de la ville dans de nombreux pays avancés, où la question du patrimoine architectural requiert une importance capitale au même titre que les activités économiques, culturelles ou sportives. C'est ce qu'on appelle une sensibilisation. Si nous voulons préserver les supports matériels de notre histoire, nous n'avons qu'à nous inspirer de ces expériences menées ailleurs dans le but d'instaurer une véritable culture « patrimoniale » en l'instituant dans les programmes scolaires. Rien n'empêche d'inclure le patrimoine matériel et immatériel aux programmes d'histoire. D'autres acteurs comme le ministère de la Jeunesse et des sports, le ministère de la Culture, les autorités locales, les associations sont en mesure de s'aligner sur cette démarche préservation du patrimoine. Il est urgent de combler le déficit énorme en culture patrimoniale par la conjugaison des efforts de tout le monde, mais en prenant le soin d'élargir ce volet à l'ensemble des monuments qui ont marqué l'histoire de l'Algérie sans distinction de religion ou d'origine. Combien

d'Algériens ont visité l'église Saint Joseph à El Ménéa, dans la wilaya de Ghardaïa, où se trouve la tombe du Père Foucauld ? Combien d'Algériens ont eu la chance de voir la mosquée Okba Ibn Nafaâ, près de Biskra ? Ou encore la plus vieille mosquée en Algérie, Sidi Ghanem, de Mila ? Les remparts romains de Tébessa ? Les Ksours séculaires du Gourara et du Touat ? Pour ne citer que ces exemples. Le tourisme culturel a de beaux jours devant lui, pourvu que tous les acteurs participent à cette nouvelle dynamique.

La complexité que peut acquérir une stratégie de patrimonialisation à Tébessa est amarrée à la complexité de son état de fait. Le problème majeur qui empêche la mise en œuvre de cette stratégie est le manque de prise de conscience des valeurs relatives aux patrimoines, qui ne peuvent que favoriser le développement urbain de la ville et son insertion au rang des villes mondiales. Cependant, le projet urbain de patrimonialisation à Tébessa, doit être initié d'abord par un projet urbain de mise en accessibilité cognitive des patrimoines au niveau de l'ensemble des acteurs de la ville.

Dresser une stratégie de patrimonialisation à Tébessa doit prendre en compte la diversité patrimoniale et l'exploiter pour le développement urbain de la ville. Bien que les patrimoines soient différents ils se complètent. Celui qui est mis en accessibilité cognitive aujourd'hui, est à même d'être valorisé demain pour enclencher et promouvoir la valorisation d'autres patrimoines.

Nous avons constaté à travers cette recherche que le patrimoine archéologique, offre un outil efficace pour mieux comprendre le passé et mettre en relief la diversité culturelle qui s'est manifestée au cours de l'histoire sur un territoire, indépendamment de son contexte actuel. Il se caractérise par une grande fragilité et vulnérabilité surtout en ce qui concerne ses composantes les plus sensibles. En effet, les sites archéologiques bâtis sont perçus par une grande catégorie du public comme des traces du passé évidés du sens, alors qu'ils portent des témoignages et des valeurs riches et importantes, qui peuvent être effectives ou potentielles. Ces entités patrimoniales se confrontent à deux problèmes confondus le premier est la difficulté de lecture et le second est leur fragilité. Par conséquent, l'état de dégradation et d'abandon du patrimoine archéologique est un facteur aggravant qui rend la lecture architecturale de ces sites sans prise en compte des transformations naturelles ou artificielles qu'elles ont subies, subjectives et surtout erronée.

A la fin de cette conclusion qui retrace notre méthodologie de recherche concernant la ville patrimoniale de Tébessa dans son contexte archéologique nous pourrions faire les recommandations nécessaires suivant :

1- La mise en valeur des sites et la revalorisation des monuments historiques :

- L'entretien permanent de toutes les composantes du site.
- La protection des sites et les monuments historiques.
- La revalorisation et la préservation des sites et monuments historiques
- La gestion et le control des flux de visiteurs balisant le site archéologique (limitation de l'accès via horaires spécifiques, nombre limité des visiteurs).
- Control de l'accès (partiel ou total, temporaire ou permanent).
- Considérer le « gardiennage » comme un élément important non seulement de la politique d'accueil mais aussi de celle de la surveillance stricte du site et de la sécurité des visiteurs.
- Equiper le site en système d'alarme et de surveillances reliées au poste de garde.
- Sensibiliser le visiteur et l'intégrer dans le processus de protection du site en lui montrant des exemples, ou en attirant son attention sur les problèmes de dégradations.

2- Les modalités d'usage du site historique et son interprétation :

- La gestion de la continuité de la mise en exposition du site à travers le suivi, l'évaluation et les recherches archéologiques continues.
- Le respect des procédés de la conservation et de la sauvegarde de l'intégrité du site tant sur le plan physique que moral.
- L'intervention minimum : éviter toute intervention sur le site quand les vestiges présentent une bonne stabilité physique. Si ce n'est pas le cas, privilégier d'abord les opérations de consolidation.
- Le respect de la stratification historique et distinguabilité du nouveau par rapport à l'ancien dans toute intervention (par exemple l'intégration d'un centre d'accueil et d'interprétation sur le site doit avoir une architecture moderne pour différencier l'ancien et le nouveau).
- Toutes les actions menées sur le site archéologique doivent être réversibles et s'adoptent d'une démarche scientifique et s'arrêtent où l'hypothèse s'arrête.

- Le contrôle et la maîtrise des conditions de conservation du site archéologique.

3- La mise en scène du site archéologique et la prise en charge du public :

- La présentation du site doit inclure son environnement, le contexte humain et l'histoire locale.
- La compréhension des structures archéologiques par la bonne conception, la mise en évidence du parcours de circulation et les différents aménagements dans le site.
- Le bon choix des techniques de médiation (communication muséographique) selon les vestiges à présenter et le public auquel il est destiné.
- La clarté, la simplicité et l'honnêteté dans la conception du discours interprétatif.
- L'adaptation du discours pour différentes catégories du public (spécialistes, enfant, public profane...)
- Les animations in situ doivent, se faire dans le respect de la signification du site et de l'environnement physique et minimiser les troubles du voisinage.
- Le paysage environnant, l'environnement naturel et tout autre élément géographique doivent être inclus dans la mise en présentation du site.
- L'animation des activités du site, par l'organisation des actions culturelles, pédagogiques et ludiques.
- Pour renouveler l'intérêt des visiteurs, la programmation des activités artisanale, commerciale et différents services.

References Bibliographies:

1- Ouvrages:

Ouvrages individuels:

- Ravereau. A., "La casbah d'Alger, et le site créa la ville", Paris : Sindbad, 1989.
- Bourdin Alain, " le patrimoine réinventé » ; Professeur à l'université de Toulouse- le Mirail, Presses universitaires de France, juin 1984.
- Babelon, Jean-Pierre ; Chastel André. "La notion de patrimoine". Paris : Liana Lévi, 1995.
- Ballut. Albert, " les monuments historiques en Algérie", Paris, 1912.
- Beaud Michel, " L'Art de la thèse", Paris, Casbah 1998
- Beghin F, " Arabisances", Dunod , 1983,
- Benyoucef Brahim, "Introduction à l'histoire de l'architecture islamique", Alger, OPU, 1994
- Bigonet.E, "la chronique des Beys de Constantine en 1827"., Paris 1989
- Bourdin.Alain "Le patrimoine réinventé", Paris, PUF, coll. Espace et liberté, 1984.
- Bourgin Georges, "les documents de l'Algérie conservés aux archives nationales", 1906, paris
- Bourouiba Rachid, " Apport de l'Algérie à l'architecture musulmane religieuse ", Alger, office des publications Universitaires, 1986
- Amougou Emmanuel., "La Question patrimoniale : de la patrimonialisation, à l'examen des situations concrètes", Volume 5, Numéro 1, 2005, p187-189
- Bacuvier .MF, "entretiens du patrimoine", déc. 2001, Paris, pp2-6
- Bekhelouf Hafssa "Annales du patrimoine", Université Jean Moulin, Périodique de la faculté des lettres et des arts - Université de Mostaganem, Lyon 3 (France)
- Ben Mahfoudh Hend, " processus de patrimonialisation en Tunisie, " in habiter le patrimoine, Tunis 2003.
- Gravari-Barbas. Maria, "habiter le Patrimoine" Presses Universitaires. Rennes 2005
- Gsell M., " chronique archéologique, Africaine, les mélanges d'archéologie et d'histoire" Paris 1895.
- OULEBSIR Nabila. Les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), Ed. La maison des sciences de

l'homme, Paris, France, 2004.

- Kaddache.M, " l'Algérie durant l'époque ottomane", Alger, OPU, 1992.
- CASTEL P., (1912) « Tébessa. Histoire et description d'un territoire algérien », tome I.
- CASTEL P., (1912) « Tébessa. Histoire et description d'un territoire algérien », tome II. Edition Henri Paulin, paris pp. 6-9 p 192.
- Lidiano Bacchielli, Africa Romana, Caracalla de Tébessa, Roma, 1986.
- BABELON JP, CHASTEL A., (1998): La notion de patrimoine. Paris, Ed. L'Harmattan ,141P.
- BISSON J, al; (1989): Le nomade, l'oasis et la ville, Fasc. recherche n0 20, URBAMA, Tours, France,p 287.
- CHENANE A., (2001) : La gestion du patrimoine et de la biodiversité confrontée aux intérêts des populations locales. L'exemple du parc national de l'Ahaggar Tamarrasset- Algérie, CIHEAM, IAM Montpellier, 200p.
- Audrerie Dominique .et al, Le patrimoine mondial, Éd. Presses Universitaires de France, Paris, 1998.
- Baghli, Sid-Ahmed, Aspects de la politique culturelle de l'Algérie, Ed. Paris Imprimerie des Presses Universitaires de France, Paris, 1977.
- Brahim Claude, Initiation à la préhistoire de l'Algérie, Ed. Société nationale d'édition et de diffusion, 1972.
- Chastel André. Babelon Jean-Pierre, La Notion de patrimoine, 1994.
- Chastel André, La notion de patrimoine, in Pierre Nora, Les Lieux de mémoire, Ed. Gallimard Paris, 1992.
- BENYOUCEF, Brahim. Introduction à l'histoire de l'architecture islamique, OPU Alger, 1994.
- SOLTANI A., (1994) « Tébessa », Edition imprimerie officiel, Tébessa p 264.
- TRUILLOT A., (1932), « Autour de la basilique de Tébessa », Edition Braham, p 10.
- MENIER A., (1938) « L'arc de triomphe de Caracalla à Tébessa », in la revue africaine n° 28 p 84.
- DE ROCH S., (1952), « Tébessa, antique Theveste », Edition l'Imprimerie officielle, Alger, pp.11-12 p 78.
- DINKEL R., (1997) Encyclopédie du patrimoine : Monuments historiques, patrimoine bâti et naturel, protection, restauration, réglementation : doctrines techniques pratiques, Edition Encyclopédie Patrimoine, p1512.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

- ROUXEL F (1999) : "L'héritage urbain et la ville de demain. Pour une approche de développement durable".
- SADKI A., (2006) : "Urbanisme et réhabilitation du patrimoine architectural". URBAMAG, 1-Les médinas et Ksours dans la recherche universitaire.
- GUINAND S., (2008) : "Patrimonialisation dans les projets de régénération : entre intégration et rejet. Les cas des villes de Roubaix et d'Ain Sefra. Penser la ville -approches comparatives" Khenchela, Algeria.pp.321.
- DE VILLE FOSSE H., (1952), « Tébessa et ses monuments. Algérie », Edition Hachette paris, pp.19-23 p 32.
- La valorisation économique du patrimoine, La documentation Française, 2003.

Ouvrages collectifs:

- Martin E. Weaver & Frank G. Matero, Conserving Buildings: Guide to Techniques and Materials, New York, 1993, p 270.
- Jean Pierre BABELON et André Chastel, La notion du Patrimoine, Revue de l'art, 49 / 532, in : Nabila OULEBSIR, les usages du patrimoine, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), Edition la maison des sciences de l'homme, Paris 2004.
- Babelon, J.P. et Chastel, A. La notion du Patrimoine, Paris 1994.
- Choay Françoise., Merlin Pierre. " Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement", PUF, Paris. 2000
- Soukane Samira et Dahli Mohamed, "les grands axes d'un guide technique de réhabilitation de l'habitat du 19eme et 20eme siècle". Département d'architecture, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, ALGERIE
- Babelon JP, Chastel A, (1998) : La notion de patrimoine. Paris, Ed. L'Harmattan, 141P.
- BARDOU P. et ARZOUMANIAN V., (1978) : Archi de terre, Ed. Parenhèses, Roquevaire, 130p.
- John et Kathy MacKinnon, Graham Child & Jim Thorsell, Managing protected areas in the tropics, UICN, 1986.
- Cusatelli Girogio et Raboni Giovanni : Enciclopédia dell'arte Garzanti, edition Garzanti, Italie 1982
- ICOMOS France & EUROMED Héritage, Le patrimoine : un modèle de développement durable. Quelles performances énergétiques pour le

patrimoine architectural et urbain en Europe et en Méditerranée ? Actes du Colloque. Paris, 4 et 5 octobre 2010.

- LANDEL Pierre-Antoine et SENIL Nicolas, 2009, Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement, In Développement durable et territoires, Dossier 12/2009, repéré sur : <http://developpementdurable.revues.org> consulté le 03 février 2014.
- LANDEL, Pierre-Antoine & PECQUEUR, Bernard, Les patrimoines font vivre les territoires, In Vision Croisées, magazine n°5, automne 2009, repéré sur : www.grenoble-universites.fr/visionscroisees, consulté le : 22.10.2013.
- KOUMAS Ahmed & NAFA Chéhrazad, 2003, L'Algérie et son patrimoine : Dessins français du XIXe siècle, Éditions du patrimoine, Paris. 207pages.
- Babelon, J.P. et Chastel, A. La notion du Patrimoine, Paris 1994.
- Choay Françoise., Merlin Pierre. " Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement", PUF, Paris. 2000.
- Soukane Samira et Dahli Mohamed, "les grands axes d'un guide technique de réhabilitation

Travaux et études:

- Direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Tébessa- plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) de la commune de Tébessa- URBA Constantine 1998.
- Direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Tébessa- plan d'occupation de sol (POS) de la commune de Tébessa- URBA Batna 2000.
- Direction du travaux publiques de la wilaya de Tébessa (catalogue et cartes du réseau routière de la wilaya de Tébessa).
- Centre de Climatologie de la wilaya de Tébessa.
-

Mémoire et thèse:

- Baloul, N, « conservation et valorisation du patrimoine architectural en terre : cas de la région du Touat-Gourara », Thèse Magister sous la direction de Dahli Mohamed, 2007, P28.
- Aoudia-Benali.L « élaboration d'une procédure méthodologique de la présentation au public des sites archéologiques urbains. Cas d'étude l'aire

archéologique du forum antique de Cherchell Algérie » Mémoire de magistère, encadré par Dr Chennaoui. Y. EPAU (mai 2008).

- Gherzouli lazhar – le renouvellement du centre ancien de la ville de Tébessa- Magistère en urbanisme (option ville et projet urbain) - université Mentouri- Constantine 2007.
- Benseddik-souki Habiba, (La valorization des monuments historiques en Algérie) - le cas du palais de l'Agha à Ferdjioua, Mémoire de magistère, encadré par Dr Chaabi Nadia, université Mentouri- Constantine 2012.
- Seghmane Ibtissem – vers une mise en valeur des paysages culturels cas de La Casbah Hafsid se Annaba- Magistère en architecture (strategie de preservation du patrimoine) - encadré par Pr Debache Samira, université Mentouri- Constantine 2016.
- Dalila Belfar – étude sédimentologique et paléoenvironnementale des formations quaternaires alluvionnaire de l'Oued Zeiet, Tébessa - Magistère en géologie (géologie de formation sédimentaire) - encadré par Dr Djerrab Abd-razak, université de Tébessa 2010.

Textes et réglementaires:

- CHARTE D'ATHENES (21-30 Octobre 1931) pour "la restauration des Monuments Historiques", Conférence d'Athènes.
- Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux.
- Charte Internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, 1964 Charte Européenne du Patrimoine Architectural Amsterdam, 1975.
- Conférence générale de l'UNESCO, 1964.
- CHARTE DE VENISE (1964) sur "la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites", ICOMOS.
- CHARTE DE WASHINGTON (Octobre 1987) Charte internationale pour "la sauvegarde des villes historiques", adoptée par l'assemblée ICOMOS, à Washington D.C.
- Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe dans "La déclaration d'Helsinki" de 1996. Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), La Valette, 1992.
- ICOMOS. Charte d'Enarome, charte internationale pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux. 2008.

- ICOMOS. Charte internationale du tourisme culturel ; La Gestion du Tourisme aux Sites et de Patrimoine Significatif. 1999.
- ICOMOS. Charte internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique, 1990.
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003
- ICOMOS. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites. 1964.
- UNESCO. Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique.1969. UNESCO. Convention pour la protection du Patrimoine mondial Culturel et Naturel. 1972.
- UNESCO. Conventions pour la sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. 2001.
- Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
- Ordonnance n° 67/281 du 20 décembre 1967 relatif aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.

Site Internet:

- <http://www.google earth.com>
- <http://www.universalis.fr>
- <http://www.wikipedia.org>
- <http://www.tourismeculturel.net>.
- <http://www.matet.dz>
- <http://www.wilaya-tebessa.dz>
- <http://www.tebessa-hier-aujourd'hui.fr>
- <http://www.urbanisme.fr>
- <http://www.unesco.org/culture>
- www.memoireonline.com
- www.euromedheritage

LISTE DES TABLEAUX

LISTES DES TABLEAUX

N°	TITRE	PAGE
Tableau n°01	Typologies de valeurs du patrimoine par diverses écoles et organisations	43
Tableau n°02	Précipitation moyenne mensuelle interannuel (1980/1981 - 2009/2010).	111
Tableau n°03	Répartition saisonnière des précipitations (1980/1981 - 2009/2010)	113
Tableau n°04	Variation mensuelle interannuelle de température (1980/1981 – 2009/2010).	115
Tableau n°05	les routes nationales de la wilaya de Tébessa	134
Tableau n°06	les chemins de la wilaya de Tébessa	135

LISTES DES FIGURES

N°	TITRE	PAGE
Figure n°01	Variation des précipitations moyennes mensuelles (1980/1981 - 2009/2010)	112
Figure n°02	Variation des précipitations moyennes interannuelles (1980/1981 - 2009/2010).	113
Figure n°03	Répartition saisonnière des précipitations (1980/1981 - 2009/2010).	114
Figure n°04	Evolution mensuelle interannuelle de température (1980/1981 – 2009/2010).	115
Figure n°05	Variation moyenne interannuelle de température (1980/1981 – 2009/2010).	116
Figure n°06	L'humidité moyenne mensuelle au niveau de la station de Tébessa, (1980/1981 2009/2010).	117
Figure n°07	Etat du réseau routier	138
Figure n°08	l'état actuel des sites archéologiques de la ville de Tébessa	2623
Figure n°09	l'état actuel de la clôture de la Basilique en 2016	265
Figure n°10	Proposition pour la Basilique en fait en 2020	266
Figure n°11	l'état de lieu le Temple de Minerve et la proposition	267
Figure n°12	l'état de lieu de l'église et la proposition	268
Figure n°13	Proposition pour le Jardin Archéologique	270

LISTE DES PHOTOS

LISTEE DES PHOTOS

N°	TITRE	PAGE
Photo n°01	Théâtre romain, à Fiesole (Italie), après sa restauration.	32
photo n°02	Patrimoine architectural dans la vieille ville de Sanaa (Yémen).	34
photo n°03	Moulin du milieu, Niort, Deux-Sèvres, France.	61
photo n°04	Moulin du milieu, Niort, Deux-Sèvres, France.	63
photo n°05	Le LHNC Kejimkujik , Nouvelle-Écosse .	64
photo n°06	Parc national inuvavik, Yukon, Canada.	65
Photo n°07	Park Marin National Fathom Five, Canada.	66
photo n°08	Tassili N'Ajjer, Algérie.	67
photo n°09	Dolmen de Brú na Bóinne, Comté de Meath, Irlande.	68
photo n°10	Les vestiges archéologiques d'une nécropole punique (Kairaouane, Tunisie).	68
photo n°11	Les Crassées, Saint-dizier, Haute-Marne, France.	69
photo n°12	Les pierres des gradins de l'amphithéâtre.	200
photo n°13	Les gradins de l'amphithéâtre en 2018.	200
photo n°14	l'aqueduc à l'époque coloniale.	202
photo n°15	l'état actuel de l'aqueduc de Tébessa en 2021.	203
photo n°16	une partie du mur effondré dans l'huilerie de Bersgan de Tébessa.	206
photo n°17	l'huilerie de Berzguen de Tébessa.	207
photo n°18	l'arc de triomphe (porte de Caracalla) de Tébessa à l'ancienne époque.	209
photo n°19	Le croquis et le plan de codification arc de Caracalla de Tébessa.	210
photo n°20	l'arc de triomphe (porte de Caracalla) de Tébessa.	211
photo n°21	l'arc de triomphe (porte de Caracalla) de Tébessa à l'époque coloniale.	211
photo n°22	l'arc de triomphe (porte de Caracalla) de Tébessa.	212

LISTE DES PHOTOS

photo n°23	Le temple de Minerve de Tébessa	213
photo n°24	Le temple de Minerve de Tébessa.	214
photo n°25	Le temple de Minerve de Tébessa.	215
photo n°26	Le temple de Minerve	216
photo n°27	Le temple de Minerve de Tébessa à l'intérieur.	217
photo n°28	La situation des bains (thermes) Romaines par rapport au centre-ville.	220
photo n°29	La situation des bains (thermes) Romaines par rapport au centre-ville.	221
photo n°30	Vue aérienne de Tébessa El-khalia.	223
photo n°31	Vue aérienne de Tébessa El-khalia à l'époque coloniale.	224
photo n°32	L'ancien plan de Tébessa El-khalia.	225
photo n°33	UN coté des ruines de Tébessa El-khalia	226
photo n°34	UN coté des ruines de Tébessa El-khalia.et l'extension de l'urbanisation autour de celui-ci.	228
photo n°35	Une photo aérienne pour la basilique de Tébessa à l'époque coloniale.	231
photo n°36	Les ruines de la Basilique chrétienne.	233
photo n°37	Les ruines de la Basilique chrétienne.	234
photo n°38	Les ruines de la Basilique chrétienne.	235
photo n°39	Les ruines de la Basilique chrétienne à l'époque coloniale.	236
photo n°40	L'entrée principale de la Catacombe.	237
photo n°41	les escaliers d'entrée de Catacombe.	238
photo n°42	Des photos réelles à l'intérieur de la Catacombe.	240
photo n°43	des photos réelles à l'intérieur de la Catacombe.	241
photo n°44	Croquis de l'itinéraire de Catacombe.	242
photo n°45	La muraille byzantine à l'époque coloniale (les tours).	250
photo n°46	La porte de Solomon actuellement et à l'époque coloniale.	252
photo n°47	La citadelle Byzantine façade intérieur actuellement et à l'époque colonial.	253

LISTE DES PHOTOS

photo n°48	Les tours de la citadelle Byzantine à l'état actuel	254
photo n°49	La citadelle Byzantine façade extérieur actuellement	254
photo n°50	La porte de Chahla à l'époque coloniale	255
photo n°51	La Chapelle de Gabinilla (L'église) façade extérieur à l'état actuel	257
photo n°52	Le jardin archéologique à l'état actuel	260
photo n°53	L'état de lieu du Jardin Archéologique	269
photo n°54	L'état de lieu des mosaïques du Jardin Archéologique	270

LISTES DES CARTES

LISTEE DES CARTES

N°	TITRE	PAGE
Carte n°01	Situation Géographique de la ville de Tébessa	104
Carte n°02	Situation Administrative de la ville de Tébessa	105
Carte n°03	Découpage Administratif de la ville de Tébessa	107
Carte n°04	Carte des précipitations annuelles du Nord-est de l'Algérie – ANRH.	111
Carte n°05	Carte du réseau routier de la wilaya de Tébessa	133
Carte n°06	la situation de la zone industrielle de la ville de Tébessa.	142
Carte n°07	Carte de la division de la zone industrielle en zones géographiques.	143
Carte n°08	Carte des types des dangers de la zone industrielle année 2015	144
Carte n°09	La ville de Tébessa à l'époque Romaine.	189
Carte n°10	Les monuments les plus importants de la ville Romaine.	191
Carte n°11	La ville de Tébessa à l'époque Byzantine.	192
Carte n°12	La première extension de la ville Byzantine.	193
Carte n°13	La première extension de la ville Byzantine.	193
Carte n°14	La nouvelle ville de Tébessa.	194
Carte n°15	Plan de la ville de Tébessa en 1980.	195
Carte n°16	Le plan de la ville de Tébessa en 1990.	196
Carte n°17	Le plan de la future ville de Tébessa.	197
Carte n°18	Carte des sites historique de la wilaya de Tébessa.	198
Carte n°19	La situation de l'amphithéâtre par rapport au centre-ville.	199
Carte n°20	La situation de l'aqueduc par rapport au centre-ville.	201
Carte n°21	La situation de la Maison Romaine par rapport au centre-ville.	204
Carte n°22	La situation de la porte de Caracalla par rapport au centre-ville	208
Carte n°23	La situation de Temple de Minerve par rapport au centre-ville.	213
Carte n°24	La situation des bains (thermes) Romaines par rapport au centre-ville.	218

LISTES DES CARTES

Carte n°25	La situation de Tébessa El-Khalia.	222
Carte n°26	La situation de La Basilique par rapport au centre-ville de Tébessa.	230
Carte n°27	Le plan de la Basilique chrétienne et ses dépendances de Tébessa.	232
Carte n°28	Carte montrant l'itinéraire de la Catacombe.	239
Carte n°29	La situation du Cimetière de Docteur Saadane par rapport au centre-ville de Tébessa	243
Carte n°30	La situation de l'ancien palais par rapport au centre-ville de Tébessa	246
Carte n°31	La situation de la citadelle Byzantine par rapport au centre-ville de Tébessa	250
Carte n°32	La position des axes (Cardo et Decumanus) Maximus par rapport à la citadelle Byzantine.	251
Carte n°33	La situation de l'église par rapport au centre-ville de Tébessa	256
Carte n°34	La situation du Tombeau de Sidi-Djaballah par rapport au centre-ville de Tébessa	258
Carte n°35	La situation du jardin archéologique par rapport au centre-ville de Tébessa	259

RESUME

Les sites et les monuments archéologiques qu'ils soient classés ou non, reflètent le génie humain qui s'est traduit par les réalisations humaines préhistorique et protohistorique. Appartenant à un passé lointain, ces biens archéologiques peinent à trouver une place dans le monde contemporain. Possédant des valeurs non reconnues, la reconnaissance, de ses biens sites archéologiques en tant que patrimoine, constitue un insurmontable handicap quant au rôle qu'ils doivent jouer au sein des sociétés contemporaines.

Si les efforts fournis par certains pays pour préserver ce type de patrimoine sont louables et ont abouti à une bonne prise en charge, d'autres sont confrontés aux problèmes liés à leur patrimonialisation. En effet, le processus de la patrimonialisation du patrimoine, notamment archéologique funéraire, est une démarche compliquée qui exige beaucoup de connaissances, de moyen financier, une planification fondée sur une stratégie globale d'actions intégrées, une grande maîtrise des techniques de la préservation, un cadre juridique adéquat, une main d'œuvre qualifiée, un système communicationnel développé.... Face à ces contraintes, certains pays mènent des actions, dans le cadre de la politique de la préservation des sites archéologiques, qui sont néfastes à l'œuvre archéologique.

En effet, les opérations effectuées sur les sites et les monuments archéologiques, en général, révèlent que les aspects relatifs à la protection, la législation, la conservation et la diffusion des lieux patrimoniaux classés, comportent des insuffisances constatées après les résultats obtenus. L'état de ruine et d'abandon dans lequel se trouvent plusieurs sites et monuments archéologiques, est à l'origine du questionnement sur le processus de patrimonialisation appliqué à ces monuments identitaires. Le cas d'étude choisi la ville de Tébessa, permet d'attirer l'attention sur la situation grave dans laquelle se retrouvent présentement nos monuments archéologiques classés.

La démarche de la patrimonialisation est à la fois exclusive et globalisante mais complexe et difficile. Elle reste, jusqu'à aujourd'hui, fortement marquée par le poids de l'histoire du pays et de ses conditions sociale, culturelle, politique, financière..... Il est temps que l'Algérie prenne en charge son patrimoine. Cette prise en charge passe, indéniablement, par un processus de patrimonialisation efficace où tous les acteurs doivent conjuguer leurs efforts et assumer les tâches qui leurs sont assignées afin de réussir l'opération de la préservation de ce patrimoine. Il est impératif et urgent de réfléchir sur la manière de protéger efficacement ces ressources non renouvelables et de se poser la question comment les intégrer dans la vie contemporaine en leur attribuant une valeur d'usage adéquate.

Mot Clés : Ville patrimoniale, sites et Monuments archéologiques, Conservation, Mise en valeur, Politique patrimoniale.

ABSTRACT

Sites archaeological monuments whether classified or not, reflect the human genius which has resulted in the prehistoric and protohistoric human achievements. Belonging to a distant past, these archaeological monuments struggle to find a place in the contemporary world. With values not recognized, their recognition as heritage constitutes an insurmountable for the role they should play in contemporary societies. If the efforts made by some countries to preserve this type of heritage are laudable and led to good care, others are facing problems related to their patrimonialisation. Indeed, the making of objects part of heritage, including archaeological monuments, is a complicated process that requires a lot of knowledge, financial means, planning based on a comprehensive strategy for integrated actions, a great mastery of the techniques of preservation, an adequate legal framework, a skilled workforce, a developed communicative system.... Faced with these constraints, some countries are taking action as part of the policy of the preservation of archaeological sites, which are harmful to the archaeological works.

Indeed, the operations on archaeological sites and monuments, in general, reveal that the aspects relating to the protection, legislation, conservation and dissemination of classified heritage places, include inadequacies after the results. The state of ruin and abandonment in which several sites and funerary archaeological monuments find themselves, is at the origin of questioning the heritage process applied to these monuments which reflect our identity. The case study chosen heritage city of Tébessa, helps to attract attention to the serious situation in which presently find themselves our archaeological monuments.

The approach of heritage is, at the same time, unique and holistic but complex and difficult. It remains, until today, strongly influenced by the weight of the country's history and its social, cultural, financial policy conditions... It is time that Algeria takes care of its heritage. This support goes through an efficient heritage process where all actors must work together and carry out the tasks assigned to them in order to succeed the operation of the preservation of this heritage. There is an urgent need to think about how to protect these non-renewable resources and the question how to integrate in contemporary life by assigning a value of use which is adequate.

Key word: heritage city, Sites archaeological monuments, Conservation, Enhancement, heritage policy.

ملخص

الهوية الجزائرية تتمثل فيما تحتويه أراضيها. تصنف المواقع والمعالم الأثرية كأهم الأدلة التي أنجزها الإنسان من عصور ما قبل التاريخ. الاعتراف بها كإرث ثقافي دون الاعتراف بالقيم التي تحملها يعتبر عائق لا يمكن التغلب عليه خاصة من الناحية الاجتماعية، ولهذا المعالم الأثرية تكون عرضة لجميع أنواع الأضرار والتلف المتوقعة وكذلك الغير متوقعة.

في بعض الحالات السياسة المتبعة من طرف الدولة في إطار الحفاظ على المواقع الأثرية هي التي تكون مضرّة و مهلكة لهذا التراث إذ إن العملات على المواقع و المعالم الأثرية في طبيعتها اعامّة والمتصلة بالحماية و التشريعات والحفظ وكذلك التعريف بهذا التراث، تعرف أوجه قصور عديدة و عدم فعالية نظرا للنتائج المتحصل عليها، العديد من المواقع و المعالم الأثرية في حالة مادية إجتماعية حرجة، هذه الوضعية هي في أصل الإستجاب الطويل حول عملية المعالم التراثية و إذ نأخذ كدراسة حالة المدينة الأثرية لولاية تبسة، في محاولة لتوضيح هذا الوضع المربك و المتناقض الذي تجد فيه نفسها الآن المعالم الأثرية.

تصنيف التراث هي عملية شاملة ولكنها في نفس الوقت معقدة وصعبة، إنها لاتزال حتى اليوم تتأثر بشدة وطأة تاريخ البلاد وظروفها الإجتماعية السياسية و المالية والثقافية....، لكن حان الوقت للجزائر أن تدعّم تراثها، هذا الدعم هو بالتأكيد يكون عن طريق سياسة عملية وفعالة حيث يجب على جميع الأطراف العمل معا والقيام بالمهام الموكدة إليهم من أجل تحقيق النجاح في تشغيل الحفاظ على هذا التراث. هناك حاجة ملحة للتفكير في كيفية حماية هذه الموارد غير المتجددة ومسألة كيفية إدماجها في الحياة المعاصرة عن طريق تزويدها بقيمة استخدام مناسبة.

الكلمات المفتاحية: المدينة الأثرية، المواقع والمعالم الأثرية، الحفاظ، تعزيز وسياسة التراث.